



Lyonnaise des Eaux de Casablanca

Note d'information

Introduction en bourse par cession de 14% du capital de Lydec

Offre à prix ouvert

<u>Nombre d'actions offertes</u>	: <u>1 120 000 actions</u>
<u>Fourchette de prix</u>	: <u>210 Dh - 240 Dh</u>
<u>Montant global de l'opération</u>	: <u>235,2 mDh - 268,8 mDh</u>
<u>Période de souscription</u>	: <u>Du 04 au 08 juillet 2005</u>

Conseiller et
coordinateur global

CFG Finance

Chef de file

CFG Marchés

Chef de file Associé

BMCE Bank

Autres membres du syndicat de placement

**BMCE Capital Bourse, Dar Tawfir,
SAFABOURSE**



CFG Group

VISA DU CONSEIL DEONTOLOGIQUE DES VALEURS MOBILIERES

Conformément aux dispositions de la circulaire du CDVM n°03/04 du 19 novembre 2004, prise en application de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1- 93- 212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières (CDVM) et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété, l'original de la présente note d'information a été visé par le CDVM le 24 juin 2005 sous la référence n°VI/ EM/014/2005.

Abréviations et Définitions

Dans la présente note d'information, les abréviations et termes suivants sont ainsi définis :

Autorité Délégante	: La Commune Urbaine de Casablanca, la Commune Urbaine de Mohammedia, la Commune Urbaine d'Aïn Harrouda et 14 communes rurales, ensemble Autorité Délégante du service de distribution d'eau potable, de distribution d'électricité et du service d'assainissement liquide de Casablanca dont la gestion est confiée à l'Émetteur aux termes du Contrat de Gestion Délégée. Le périmètre de l'Autorité Délégante correspond à celui opéré par la RAD jusqu'au 1 ^{er} août 1997.
Avenant n°1	: Il s'agit de l'avenant numéro 1 à la Convention de Gestion Délégée relatif au transfert de la gestion des retraites au RCAR et signé le 15 décembre 2003.
BCC	: Bureau Central de Conduite : plate-forme entièrement automatisée de gestion des réseaux de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide.
Business plan	: Projections économiques et financières de l'entreprise permettant d'estimer les résultats prévisionnels.
CCR	: Caisse Commune de Retraite.
CDG	: Caisse de Dépôt et de Gestion.
CDVM	: Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières.
Contrat de Gestion Délégée	: Le Contrat de Gestion Délégée conclu entre Lydec et l'Autorité Délégante en date du 28 avril 1997 est constitué par la Convention, les annexes et les cahiers des charges de distribution d'électricité, de distribution d'eau potable et d'assainissement liquide.
CTS	: La Commission Technique de Suivi assure aux termes de l'article 17 de la Convention de Gestion Délégée le suivi de l'exécution de la Convention de Gestion Délégée. Elle est composée de l'Autorité Délégante, du Ministère de l'Intérieur et de Lydec.
CUC	: Communauté Urbaine de Casablanca.
DY	: Dividend Yield – Rendement des dividendes = Dividendes / cours.
EBE	: Excédent Brut d'Exploitation.
ETIC	: État des Informations Complémentaires.
Fonds de Travaux	: Source de financement tenue à disposition de la Gestion Délégée, alimentée par la participation des abonnés aux grandes infrastructures, à l'extension et au renforcement des réseaux. Les participations des abonnés sont facturées et perçues par le Déléataire par ordre et pour compte de l'Autorité Délégante. Elles alimentent le compte de Fonds de Travaux qui apparaît distinctement dans la comptabilité du Déléataire.
Gestion Délégée	: Services de distribution de l'eau potable, de l'électricité et de l'assainissement liquide dont la gestion a été déléguée à Lydec aux termes du Contrat de Gestion Délégée.

Groupe Suez	: L'appellation « Groupe Suez » fait référence à l'ensemble constitué par la société Suez et ses filiales, directes et indirectes actionnaires, de Lydec à savoir Suez Environnement et Elyo.
GWh	: Giga Watt-heure.
HT	: Hors taxes.
IGR	: Impôt Général sur le Revenu.
IS	: Impôt sur les Sociétés.
km	: Kilomètre.
kDh	: Millier de dirhams marocains.
kWh	: Kilo Watt Heure.
M₃	: Mètre cube.
Mm₃	: Million de Mètres cube.
mDh	: Million de dirhams marocains.
ONE	: Office National de l'Électricité.
ONEP	: Office National de l'Eau Potable.
Payout	: Taux de distribution des dividendes = dividende / résultat net.
PE	: Price Earning Ratio = capitalisation boursière / résultat net
PMA	: Prix Moyen d'Achat.
PMV	: Prix Moyen de Vente.
P/B	: Price to Book = capitalisation boursière/ fonds propres.
RAD	: Régie Autonome de Distribution des Eaux et de l'Électricité de Casablanca.
RCAR	: Régime Collectif d'Allocation de Retraites, institution publique créée par Dahir portant Loi n°1-77-216 du 20 Chaoual 1397 (4 octobre 1977), ayant son siège au Centre d'affaires, Avenue Annakhil, Hay Riad à Rabat.
Rendement	: Volumes vendus aux clients et distribués gratuitement aux salariés (eau ou électricité) / Volumes achetés aux fournisseurs et autoproduits (eau ou électricité).
ROE	: Return on Equity : rendement des capitaux propres.
SEOER	: Société des Eaux de l'Oum-Er-Rbia.
TCAM	: Taux de croissance annuel moyen.
Secteur des Utilities	: Secteur des services collectifs comprenant la production et la distribution d'eau, d'électricité, d'assainissement et de traitement des déchets.

SOMMAIRE

Abréviations et définitions

Sommaire

Avertissement

Préambule

<i>I. Attestations et coordonnées</i>	8
<i>II. Présentation de l'opération</i>	12
1. Cadre de l'opération	12
2. Objectifs de l'opération	12
3. Intentions des actionnaires	13
4. Structure de l'offre	13
5. Renseignements relatifs aux titres à céder	14
6. Eléments d'appréciation du prix	15
7. Cotation en bourse	20
8. Syndicat de placement	21
9. Modalités de souscription	22
10. Modalités de traitement des ordres	25
11. Modalités de règlement et de livraison des titres	26
12. Fiscalité	26
13. Charges relatives à l'opération	29
<i>III. Présentation générale de Lydec</i>	30
1. Renseignements à caractère général	30
2. Renseignements sur le capital de Lydec	31
3. Marché des titres de l'émetteur	37
4. Assemblées d'actionnaires	39
5. Organes d'administration de Lydec	40
6. Organes de direction de Lydec	42
7. Gouvernement d'entreprise	46
<i>IV. Activités de Lydec</i>	49
1. Historique	49
2. Environnement de la Gestion Déléguée	50
3. Appartenance au groupe Suez	61
4. Filiale: Lydec Services	63
5. Activités	64
6. Organisation	79
7. Stratégie de développement	87

V.	<i>Situation financière</i>	99
1.	Analyse du CPC et ESG	99
2.	Analyse du bilan Lydec	108
3.	Analyse du tableau de financement	117
VI.	<i>Perspectives sur la période 2005-2007</i>	118
1.	Principales orientations stratégiques	118
2.	Méthodologie de détermination du chiffre d'affaires 2005e-2007e	120
3.	Comptes de produits et charges prévisionnels 2005-2007	123
4.	Plan de financement prévisionnel 2005-2007	127
VII.	<i>Facteurs de risques</i>	128
VIII.	<i>Faits exceptionnels</i>	131
IX.	<i>Litiges et affaires contentieuses</i>	132
X.	<i>Annexes</i>	133
1.	Principales règles fiscales	133
2.	Principes et méthodes comptables	133
3.	Etats de synthèse	136

Avertissement

Le visa du CDVM n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention des investisseurs potentiels est attirée sur le fait qu'un investissement en titres de capital comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse sous l'influence de facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Les dividendes distribués par le passé ne constituent pas une garantie de revenus futurs. Ceux-là sont fonction des résultats et de la politique de distribution des dividendes de l'émetteur.

La présente note d'information ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la souscription ou l'acquisition de titres de capital, objet de ladite note d'information.

Les personnes en la possession desquelles ladite note viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

Chaque établissement membre du syndicat de placement ne proposera les titres de capital, objet de la présente note d'information, qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni le CDVM ni l'émetteur ni l'organisme conseil n'encourent de responsabilité du fait du non respect de ces lois ou règlements par ou des membres du syndicat de placement.

Préambule

En application des dispositions de l'article 14 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au CDVM et aux informations exigées des personnes morales faisant appel à l'épargne tel que modifié et complété, la présente note d'information porte, notamment sur l'organisation de l'émetteur, sa situation financière et l'évolution de son activité, ainsi que sur les caractéristiques et l'objet de l'opération envisagée.

La dite note d'information a été préparée par CFG Finance conformément aux modalités fixées par la circulaire du CDVM n° 3 / 4 du 19 novembre 2004 prise en application des dispositions de l'article précité.

Le contenu de cette note d'information a été établi sur la base des informations recueillies, sauf mention spécifique, des sources suivantes :

- Commentaires, analyses et statistiques fournies par les dirigeants de Lydec et recueillies par CFG Finance, notamment lors des diligences effectuées auprès de la société selon les standards de la profession ;
- Liasses fiscales de Lydec pour les exercices clos aux 31 Décembre 1997, 1998, 1999, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004 ;
- Rapports des conseils d'administrations tenus en 2002, 2003 et 2004 ;
- Rapports techniques réalisés par Lydec à l'attention de l'Autorité Déléguée ;
- Rapports des Commissaires aux comptes (Price Waterhouse Coopers et Mazars) des exercices clos au 31 décembre 2002, 2003 et 2004 ;
- Prévisions établies par les organes de direction de Lydec ;
- Contrat de Gestion Déléguée, ses annexes et avenants ;
- Statuts de Lydec ;
- Contrats d'assistance signés entre Lydec et ses actionnaires
- Pacte d'actionnaires, signé entre les principaux actionnaires de Lydec

En application des dispositions de l'article 13 du Dahir portant loi n° 1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel à l'épargne tel que modifié et complété, cette note doit être :

- Remise ou adressée sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée, ou qui en fait la demande ;
- Tenue à la disposition du public au siège de Lydec et dans les établissements chargés de recueillir les souscriptions selon les modalités suivantes :
 - *Elle est disponible à tout moment dans les lieux suivants :*
 - (i) CFG au 5-7 rue IbnouTofail 20 100 Casablanca
Tel : +212 22 25 50 50
 - (ii) Lydec au 48 rue Mohamed Diouri Casablanca
Tel : +212 22 54 90 22
 - *Elle est disponible sur demande dans un délai maximum de 48h auprès des points de collecte du réseau de placement*
- Disponible sur le site du CDVM (www.cdvm.gov.ma)
- Tenue à la disposition du public au siège de la Bourse de Casablanca.

I. Attestations et coordonnées

Le conseil d'administration

Représenté par M Gérard Payen
Président Directeur Général

Le Président du conseil d'administration atteste que, à sa connaissance, les données de la présente note d'information dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations, nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Lydec ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Les commissaires aux comptes

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans la présente note d'information en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec les états de synthèse audités.

Price WaterHouse Coopers

M Aziz Bidah
101, Bd Massira A la Khadra
Casablanca
Tel: 022 88 40 40/ 022 77 90 00
Fax: 022 77 90 90

Les états de synthèse sociaux pour les exercices clos les 31 décembre 2002, 31 décembre 2003 et 31 décembre 2004, ont fait l'objet d'un audit de notre part.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la Profession applicables au Maroc. Ces normes requièrent qu'un tel audit soit planifié et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les états de synthèse ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit comprend l'examen, sur la base de sondages, des documents justifiant les montants et informations contenus dans les états de synthèse. Un audit comprend également une appréciation des principes comptables utilisés, des estimations significatives retenues par la Direction Générale, ainsi que la présentation générale des comptes. Nous estimons que notre audit des états de synthèse des exercices 2002, 2003 et 2004 fournit un fondement raisonnable de nos opinions.

Masnaoui Mazars

M Abdelkader Masnaoui
104, Bd Abdelmoumen
Casablanca
Tel: 022 23 36 90
Fax: 022 23 18 39

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières, données dans la présente note d'information, avec les états de synthèse tels que audités par nos soins. Par ailleurs, nous rappelons, ci-dessous, nos avis et commentaires eu égard à ces états de synthèse tels qu'exprimés dans nos rapports de commissaires aux comptes au titre des exercices 2002, 2003 et 2004 :

■ Exercice 2002 :

Ainsi qu'il est mentionné à la note 2.8 de l'Etat A 1 de l'ETIC de l'exercice 2002, et en attendant la mise en place d'un commun accord avec la Communauté Urbaine de Casablanca (CUC) d'une solution définitive au titre de la gestion et du financement du régime de retraite du personnel de l'ex. RAD, LYDEC verse au lieu et place de la Caisse Commune

des Retraites (CCR) les pensions échues. Le cumul versé au 31 décembre 2002 à ce titre s'élève à DH 339 millions. Devant cette situation, Lydec ne reverse plus à la CCR les cotisations salariales et patronales dont le montant total au 31 décembre 2002 s'élève à DH 272 millions. A ce stade, et en attendant une solution finale à ce dossier, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la récupération par Lydec du montant de sa créance de DH 339 millions ni de déterminer l'impact final de cette situation sur les comptes de Lydec.

A notre avis, à l'exception de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2002 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Lyonnaise des Eaux de Casablanca (Lydec) ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 2.8 de l'Etat A 1 de l'ETIC de l'exercice 2002 qui précise que le passif actuariel, au titre de la période antérieure relevant de l'ex RAD, du régime de retraite concernant les agents statutaires de Lydec s'élève au 31 décembre 2002, à dire d'expert indépendant, à DH 2 705 millions. Il est à noter que la commission technique de suivi (formée par les représentants du Ministère de l'Intérieur, de la Communauté Urbaine de Casablanca et de Lydec) réunie en date du 10 décembre 2002 a :

- rappelé que les liquidateurs de la RAD doivent prendre en compte la provision à constituer qui constitue une dette sociale prioritaire,
- désigné Lydec mandataire de l'Autorité Délégante auprès du RCAR pour le transfert du régime et la mise en place de son financement, en fonction des sources de financement arrêtées entre la CUC et Lydec,
- pris acte du montant du coût de l'affiliation au RCAR,
- convenu de l'ouverture d'un compte de retraite distinct, géré par Lydec et destiné à loger toutes les opérations relatives au transfert du régime de retraite au RCAR.

Toutefois, ces décisions ne pourront être définitivement entérinées qu'après accord de Monsieur le Ministre de l'Intérieur, accord non encore formalisé à la date d'émission de notre rapport, soit le 26 mars 2003.

■ Exercice 2003 :

Ainsi qu'il est mentionné à la note 2.8 de l'Etat A 1 de l'ETIC de l'exercice 2003, l'Autorité Délégante, représentant les Communes Urbaines de Casablanca, de Mohammedia et d'Ain Harrouda, ensemble successeurs de la Communauté Urbaine de Casablanca (CUC), et son autorité de tutelle (le

Ministère de l'Intérieur) ont décidé de transférer la gestion du régime des retraites du personnel de la Gestion Déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR. L'Autorité Délégente a ainsi, par un avenant à la Convention de Gestion Déléguée approuvé le 19 novembre 2003, mandaté Lydec fins de transférer ledit régime des retraites au RCAR et défini les modalités de sa mise en œuvre et de son financement.

Toutefois, concernant les opérations réalisées en lieu et place de l'Autorité Délégente avec la CCR, aucune décision finale n'a été prise à la date d'émission de notre rapport, soit le 1^{er} avril 2004. Lydec se trouve avoir versé au 31 décembre 2003 un montant total de DH 403 millions au titre des pensions échues, qui devaient être servies par la CCR. Parallèlement, Lydec n'a jamais versé à la CCR les cotisations salariales et patronales dont le cumul au 31 décembre 2003 s'élève à DH 310 millions. A ce stade, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la récupération par Lydec de sa créance de DH 403 millions, ni de déterminer l'impact final de cette situation sur les comptes de Lydec.

A notre avis, à l'exception de la situation décrite au paragraphe ci-dessus, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2003 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Lyonnaise des Eaux de Casablanca (Lydec) ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

■ Exercice 2004 :

A notre avis, les états de synthèse arrêtés au 31 décembre 2004 sont réguliers et sincères et donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la Lyonnaise des Eaux de Casablanca (Lydec) ainsi que des résultats de ses opérations et de l'évolution de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables admis au Maroc.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée au paragraphe ci-dessus, nous attirons votre attention sur le fait que l'Autorité Délégente, représentant les Communes Urbaines de Casablanca, de Mohammedia et d'Ain Harrouda, ensemble successeurs de la Communauté Urbaine de Casablanca (CUC), et son autorité de tutelle (le Ministère de l'Intérieur) ont décidé de transférer la gestion du régime des retraites du personnel de la Gestion Déléguée de la Caisse Commune des Retraites (CCR) au RCAR. L'Autorité Délégente a ainsi, par un avenant à la Convention de Gestion Déléguée approuvé le 19 novembre 2003, mandaté Lydec aux fins de transférer ledit régime des retraites au RCAR et défini les modalités de sa mise en œuvre et de son financement. Ce régime RCAR a pris effet rétroactivement le 1^{er} octobre 2003.

Toutefois, concernant les opérations réalisées en lieu et place de l'Autorité Délégante avec la CCR, Lydec se trouve avoir versé au 31 décembre 2004 un montant total de DH 403 millions au titre des pensions échues, qui devaient être servies par la CCR. Parallèlement, Lydec n'a jamais versé à la CCR les cotisations salariales et patronales dont le cumul au 31 décembre 2004 s'élève à DH 310 millions.

La Commission Technique de Suivi réunie le 24 décembre 2004 a pris acte dans le procès verbal de la dite réunion, de l'existence de cet écart et a décidé, en accord avec Lydec, que son apurement soit traité à l'occasion de la revue quinquennale du contrat prévu courant 2005, en vue de le solder.

Le conseiller juridique
Cabinet Azzedine Kettani
8, Rue El Lahcen Basri
Tel : +212 22 20 18 98
Fax : +212 22 20 59 25

L'opération, objet de la présente note d'information est conforme aux dispositions statutaires de Lydec et à la législation marocaine en matière de droit des sociétés.

Le conseiller et coordinateur global
CFG Finance
Mme Souad Benbachir

La présente note d'information a été préparée par nos soins et sous notre responsabilité. Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'elle contient.

5-7 rue Ibnou Toufail
20 000 Casablanca
Tel : +212 22 25 50 50
Fax : +212 22 99 24 80

Ces diligences reposent sur l'analyse d'informations et de statistiques fournies par les dirigeants de Lydec.

Responsable de l'information et de la communication financière

Pour toutes informations et communications financières, prière de contacter :

Monsieur Alain Perret
Directeur Général Adjoint
Tel : + 212 22 54 90 10/12
Fax : +212 22 54 90 97
Mail : a.perret@lydec.co.ma

II. Présentation de l'opération

1. Cadre de l'opération

Le Conseil d'administration du 11 mai 2005 a donné tous pouvoirs au Directeur Général sous réserve de la décision de l'opération d'introduction en bourse d'une partie du capital de la société par l'Assemblée Générale du 16 juin 2005 pour fixer le prix de l'offre publique de vente et pour déterminer les modalités de l'opération.

L'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 16 juin 2005 a ratifié purement et simplement la décision de la demande d'inscription de la société à la cote de la Bourse de Casablanca par cession d'actions existantes décidée par le conseil d'administration dans sa délibération du 11 mai 2005.

Cette même assemblée a délégué tout pouvoir au conseil d'administration à l'effet de prendre toute décision et déterminer toutes les autres conditions nécessaires à la réalisation définitive de l'inscription des actions de la société à la cote de la Bourse de Casablanca et d'effectuer toute formalité légale et administrative prévue en cette matière. Elle a adopté à l'unanimité les résolutions ci-dessous :

L'Assemblée Générale Extraordinaire ayant pris acte de la volonté de Suez Environnement de céder 379 661 actions (4,75 % du capital), de la volonté de Elyo de céder 260 339 actions (3,25% du capital) et de la volonté de RMA Watanya de céder 480 000 actions (6,00 % du capital), soit au total 1 120 000 actions représentant 14,00 % du capital, décide l'introduction en bourse des dites actions.

En conséquence de la première résolution ci-dessus, l'Assemblée Générale Extraordinaire donne plein pouvoir au Conseil d'Administration à l'effet d'entreprendre l'ensemble des formalités légales et réglementaires permettant l'introduction en bourse précitée.

Le Conseil d'Administration aura le pouvoir de déléguer, avec faculté de substitution au Directeur Général :

- pour fixer le prix de l'offre publique de vente dans la fourchette de 210 à 240 Dh par action ;
- pour prendre toutes décisions nécessaires et déterminer toutes les autres conditions permettant la réalisation définitive de l'inscription, à la cote de la Bourse de Casablanca, de 1 120 000 actions (14,00 % du capital) de la société qui seront cédées par Suez Environnement à hauteur de 379 661 actions (4,75 % du capital), par Elyo à hauteur de 260 339 actions (3,25 % du capital) et par RMA Watanya à hauteur de 480 000 actions (6,00 % du capital) et d'effectuer toutes formalités légales et administratives prévues en pareille matière.

2. Objectifs de l'opération

a) Objectifs de l'opération

L'introduction en bourse de Lydec s'inscrit dans le cadre de la stratégie d'ouverture, de proximité et de transparence vis-à-vis des partenaires et clients de l'entreprise, initiée par les dirigeants de Lydec depuis le début du Contrat de Gestion Déléguée.

Cette opération vise plus particulièrement les objectifs suivants :

- institutionnaliser Lydec et son capital en ouvrant l'actionnariat au grand public, aux investisseurs institutionnels ainsi qu'aux salariés et partenaires de la société ;
- renforcer la logique de transparence et de performance dans laquelle s'inscrit l'entreprise en se soumettant au jugement du marché ;
- accroître la proximité de l'entreprise vis-à-vis de ses clients en leur offrant la possibilité de participer à son capital ;
- motiver et fidéliser ses collaborateurs en associant les salariés au capital de la société ;

- faciliter le recours à des financements externes ultérieurs grâce à un accès direct aux marchés financiers ;

L'introduction en bourse est réalisée par voie de cession d'actions existantes, la structure de financement actuelle de l'entreprise ne nécessitant pas d'injection de fonds propres supplémentaires.

Au delà de la volonté d'accompagner l'entreprise et son management dans le projet d'introduction en bourse, les actionnaires cédants visent les objectifs suivants :

- RMA Watanya : rendre liquide son patrimoine et permettre ainsi l'admission du titre Lydec en représentation des réserves techniques ;
- Groupe Suez : renforcer la stratégie d'association d'actionnaires marocains dans le capital de Lydec (concrétisée par l'entrée de Fipar-Holding et de RMA Watanya) par la cession en bourse d'une fraction de sa participation.

b) Actionnaires cédants

Les actionnaires souhaitant céder une part de leur capital sont les suivants:

- Suez Environnement : 4,75 % du capital (cf détails sur le groupe en partie IV-3)
- Elyo : 3,25 % du capital (cf. détails sur le groupe en partie IV-3)
- RMA Watanya : 6% du capital (cf. détails sur la société en partie III-2-b)

Actionnaire	Avant opération		Après opération	
	Nombre de titres	% du capital	Nombre de titres	% du capital
<i>Suez Environnement</i>	2 800 000	35,0%	2 420 339	30,25%
<i>Elyo</i>	1 920 000	24,0%	1 659 661	20,75%
Total Groupe Suez	4 720 000	59,0%	4 080 000	51,0%
RMA Watanya	1 680 000	21,0%	1 200 000	15,0%
Fipar-Holding	1 600 000	20,0%	1 600 000	20,0%
Flottant			1 120 000	14,0%
Total	8 000 000	100,0%	8 000 000	100,0%

3. Intentions des actionnaires

A la connaissance de Lydec, les actionnaires de Lydec détenant au moins 5% du capital de la société n'ont pas l'intention de souscrire à la présente opération.
Certains dirigeants et administrateurs envisagent de souscrire à la présente opération.

4. Structure de l'offre

a) Montant global de l'opération

Le montant global de l'opération sera compris entre 235,2 mDh et 268,8 mDh.

b) Place de cotation

Les actions de Lydec seront cotées à la Bourse de Casablanca. L'admission des actions Lydec aux négociations sur le Marché Principal de la Bourse de Casablanca (1^{er} compartiment) s'effectuera par la procédure d'Offre à Prix Ouvert.

c) Répartition de l'offre

L'offre est structurée en trois types d'ordres :

- Type d'ordre I : salariés de Lydec ;
- Type d'ordre II : personnes physiques et morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non résidentes exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1 million de dirhams ;
- Type d'ordre III : personnes physiques et morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non résidentes exprimant des ordres strictement supérieurs à 1 million de dirhams.

d) Clause de transvasement

Si le volume des souscriptions d'un type d'ordre demeure inférieur à la limite correspondante, le chef de file du syndicat de placement en collaboration avec le conseiller et coordinateur global et Lydec attribue la différence aux autres types d'ordres (voir détails dans la partie II-10-c règles de transvasement).

5. Renseignements relatifs aux titres à céder

Nature des titres

Actions Lydec toutes de même catégorie.

Forme des titres

Selon l'article 11.2 des Statuts « les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire sauf disposition légale contraire. La société se réserve la faculté de ne pas créer matériellement ses titres. Conformément aux dispositions légales en vigueur concernant l'inscription en compte des valeurs mobilières, les actions de la société sont obligatoirement l'objet d'une inscription en compte auprès du dépositaire central. La société tient à son siège social un registre dit des transferts sur lequel sont portés dans l'ordre chronologique, les souscriptions et les transferts des actions nominatives. Ce registre est coté et paraphé par le président du tribunal. Tout titulaire d'une action nominative émise par la société est en droit d'en obtenir une copie certifiée conforme par le président du conseil d'administration. En cas de perte les registres font foi.»

Les actions objet de la présente opération (flottant) seront au porteur.

L'entreprise va procéder ultérieurement à la modification de l'article 11.2 des Statuts en vue de transformer toutes les actions au porteur.

Les actions Lydec seront entièrement dématérialisées et inscrites en compte chez Maroclear.

Nombres d'actions offertes

Le nombre d'actions offert dans le cadre de cette opération est de 1 120 000.

Fourchette de prix

La fourchette de prix proposée dans le cadre de la présente opération est comprise entre 210 Dh et 240 Dh par action.

Valeur nominale

100 Dirhams.

Libération des titres

Les actions cédées sont entièrement libérées et libres de tout engagement.

Date de jouissance

1er janvier 2005.

Droits préférentiels de souscription

Néant.

Négociabilité des titres

Voir détails dans la partie III-2-d restriction en matière de négociabilité

Droits rattachés

Toutes les actions bénéficient des mêmes droits tant dans la répartition des bénéfices que dans la répartition du boni de liquidation. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées.

6. Eléments d'appréciation du prix

La démarche adoptée pour la valorisation des titres Lydec dans le cadre de la présente opération repose sur le croisement de trois approches :

- la méthode des comparables boursiers ;
- la méthode d'actualisation des cash flows futurs (DCF : Discounted Cash Flows) ;
- les références transactionnelles.

a) Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers consiste à évaluer Lydec sur la base de l'analyse d'un échantillon de sociétés considérées comme comparables.

Dans le cadre de cette méthodologie, deux échantillons de comparables ont été retenus :

- les principales sociétés cotées présentes dans le secteur des « Utilities » en Europe ;
- les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca, présentant un profil similaire à Lydec en terme de clientèle, régularité des investissements, capitalisation boursière et rendement du dividende.

Les ratios utilisés dans le cadre de la valorisation de Lydec sont :

- le Price Earnings Ratio ou PE : il s'agit du critère le plus utilisé pour la valorisation de l'échantillon sélectionné sur le marché marocain, spécialement pour des sociétés se caractérisant par la régularité des résultats dégagés ;
- le Dividend Yield ou DY : il s'agit d'un ratio permettant une valorisation par le rendement du dividende, critère prépondérant dans l'analyse des valeurs de rendement.

Une décote de non diversification de 20% à 25% est appliquée au résultat final obtenu par l'application de la méthode des comparables et ce pour les raisons suivantes :

- Lydec est régie par un contrat unique contrairement aux sociétés retenues dans l'échantillon européen ;
- Les sociétés retenues dans l'échantillon marocain sont aussi pour la plupart multi-contrats dont les durées de vie ne sont pas limitées (le contrat de concession de Lydec ayant une durée de vie limitée à 30 ans).

■ Comparables boursiers internationaux

● Echantillon international

L'échantillon international utilisé pour la valorisation de Lydec est composé de sociétés cotées sur les marchés boursiers européens et appartenant au secteur des « Utilities ». Les critères de choix des sociétés comparables incluent notamment :

- l'importance de l'activité de distribution d'eau et d'électricité ;
- l'intervention sur des marchés ayant des similitudes avec le marché marocain (Europe du Sud, France...) ;
- la similitude du cadre réglementaire d'intervention à celui de Lydec (concession, partenariat public- privé...).

Tenant compte de cette approche multicritères, l'échantillon retenu est le suivant :

Société	Pays	Activités
E.ON.AG	Allemagne	Electricité, Gaz, Chimie
Endesa	Espagne	Electricité, Gaz, Télécommunications
Iberdrola	Espagne	Electricité, Gaz
RWE	Allemagne	Electricité, Gaz, Eau, Traitement des déchets, Recyclage
Groupe Suez	France	Electricité, Eau, Assainissement
Union Fenosa	Espagne	Electricité, Gaz, Télécommunications

Données au 17/06/2005	Market Cap en mEur	RN en mEur		Taux de Payout		PE		DY	
		2004	2005e	2004	2005	2004	2005e	2004	2005
E.ON.AG	48 019	3 673	3 827	51,0%	44,0%	12,2	12,5	3,5%	3,9%
Endesa	19 206	1 106	1 371	79,9%	60,2%	16,4	14,0	4,3%	4,1%
Iberdrola	19 393	1 152	1 345	58,0%	59,8%	14,5	14,4	4,2%	3,9%
RWE	30 069	2 075	2 439	58,0%	45,0%	11,5	12,3	3,7%	3,6%
Groupe Suez	22 411	1 236	1 634	80,9%	50,1%	18,1	13,7	3,7%	4,2%
Union Fenosa	7 343	406	488	65,1%	46,4%	14,4	15,1	3,1%	2,8%

● Valorisation de Lydec par les comparables internationaux

La valorisation par les comparables internationaux appliquée aux indicateurs de Lydec 2004 et 2005 aboutit à une valorisation des fonds propres de Lydec entre 2 949 – 3 441 mDh en moyenne avant décote de non diversification.

■ Comparables boursiers nationaux

Le secteur des « Utilities » n'est pas représenté à la Bourse de Casablanca. Par conséquent, la valorisation de Lydec à travers les multiples boursiers marocains s'appuie sur les sociétés suivantes :

- les sociétés cotées sur la Bourse de Casablanca présentant des similitudes d'activité avec Lydec, notamment en termes de consommateurs finaux et de régularité d'investissement (secteur des biens de consommation de base, cimenteries...) et ayant une capitalisation boursière supérieure à 1 milliard de Dirhams (à l'exception de Afriquia Gaz qui présente la plus grande similitude avec Lydec en terme d'activité) ;
- les sociétés cotées dont les titres ont un caractère de valeur de rendement (rendement du dividende régulier).

Les sociétés présentées dans le tableau ci-dessous sont en effet celles, au sein du panel coté sur la Bourse de Casablanca, qui se rapprochent le plus de Lydec selon les critères énoncés précédemment :

Société	Secteur	Activités
Afriquia Gaz	Biens de consommation cycliques	Distribution de gaz
Centrale Laitière	Biens de consommation de base	Vente de produits agricoles et laitiers
Cosumar	Biens de consommation de base	Raffinage et vente de sucres importés ou produits localement
Lesieur Cristal	Biens de consommation de base	Fabrication et commercialisation de corps gras
Sonasid	Industrie de base	Sidérurgie, bâtiment
Société des Brasseries du Maroc	Biens de consommation de base	Production et vente de boissons gazeuses et bières
Ciments du Maroc	Industrie de base	Fabrication et vente de ciment
Lafarge Ciments	Industrie de base	Fabrication et vente de ciment
Holcim	Industrie de base	Fabrication et vente de ciment
Maroc Télécom	Télécommunications	Téléphonie fixe, mobile, Internet

Données au 17/06/2005	Capitalisation en mDh	RN en mDh		Taux de Payout		PE		DY	
		2004	2005e	2004	2005	2004	2005e	2004	2005
Afriquia Gaz	524	50	50	65,7%	66,6%	8,6	10,6	4,5%	5,7%
Centrale laitière	6 019	286	314	59,3%	114,5%	19,4	19,2	2,9%	2,8%
Cosumar	3 202	248	310	67,7%	99,1%	12,3	10,2	5,1%	5,2%
Lesieur Cristal	3 495	185	220	89,8%	108,1%	15,7	15,9	5,5%	4,7%
Sonasid	3 354	437	510	58,1%	83,4%	7,0	6,6	7,6%	7,6%
Société des Brasseries du Maroc	4 379	241	264	88,1%	102,8%	17,5	16,6	3,5%	4,8%
Ciments du Maroc	8 662	539	620	49,5%	60,0%	16,4	14,1	2,6%	3,1%
Lafarge ciments	11 487	826	908	51,9%	59,8%	13,6	12,6	3,1%	3,7%
Holcim	5 031	354	362	57,1%	46,5%	13,9	13,9	3,4%	4,1%
Maroc Télécom	72 525	5 206	5 657	84,4%	83,9%	14,6	12,9	3,6%	6,1%

● *Valorisation de Lydec par les comparables nationaux*

La valorisation par les comparables nationaux appliquée aux indicateurs de Lydec 2004 et 2005 aboutit à une valorisation des fonds propres de Lydec entre 2 852 – 3 580 mDh en moyenne avant décote de non diversification.

■ *Synthèse de la méthode des comparables boursiers*

La moyenne des valorisations des fonds propres de Lydec par les comparables boursiers nationaux et internationaux ressort à :

- 2 900 – 3 511 mDh avant décote de non diversification se décomposant comme suit :
 - Fourchette basse : $(2\,949 + 2\,852)/2$;
 - Fourchette haute : $(3\,441 + 3\,580)/2$;
- 2 320 – 2 633 mDh après décote de non diversification (décote de 20% sur la valeur basse et de 25% sur la valeur haute).

Méthode des Discounted Cash Flows

La méthode des Discounted Cash Flows est mise en œuvre à partir des prévisions d'exploitation de Lydec. L'évaluation a été réalisée sur la période 2005-2027, correspondant à la durée résiduelle du contrat de gestion déléguée.

L'évaluation des fonds propres de Lydec selon cette méthode s'appuie sur la démarche générale détaillée ci-dessous :

- élaboration d'un business plan 2005-2027 ;
- calcul du Coût Moyen Pondéré du Capital (CMPC)¹ ;
- actualisation des cash flows issus du business plan au CMPC ;
- calcul de la valeur terminale et actualisation de celle-ci au CMPC.

Le haut de fourchette de la valorisation correspond au scénario de base relatif au business plan 2005-2027 tel qu'élaboré par Lydec.

Le bas de fourchette correspond à un scénario jugé « défavorable » et tenant compte d'hypothèses de vente de l'électricité défavorables par rapport au scénario de base. Pour ce scénario, l'hypothèse de croissance retenue pour les volumes vendus de l'électricité aux particuliers basse tension correspond à celle du scénario de base décotée de 10%. La croissance des volumes vendus d'électricité sur le segment des particuliers basse tension s'établirait sur la période 2005-2007 à 4,5% au lieu de 5%.

¹ CMPC = $(\% \text{ dette}) \times [(\text{coût dette}) \times (1-IS)] + (\% \text{ fonds propres}) \times [\text{taux sans risque} + \text{bêta} \times (\text{prime de risque})]$

■ **CMPC**

Les paramètres qui ont servis au calcul du CMPC sont les suivants :

- prime de risque actions : 5,6%. La prime de risque actions utilisée correspond à la prime de risque du marché des actions de Casablanca, de 4,5% majorée d'une prime de non diversification ;
- taux sans risque : 5,30% (Bons du Trésor à 15 ans) ;
- bêta endetté : 1,24 (bêta désendetté : 0,9) ;
- quotité Dettes/ (Dettes + Fonds propres) : 36,9% au 31/07/2005.

Le coût des fonds propres découlant de ces calculs se situe à 12,25%.

Le calcul du CMPC abouti à : 8,99%

■ **Valeur terminale**

La valeur terminale prise en considération pour Lydec correspond aux flux qui seront distribués aux actionnaires à la fin du contrat de gestion déléguée, soit en 2027, si le contrat n'est pas renouvelé. Elle est composée des éléments suivants :

- le capital ;
- le BFR fin de période ;
- les dépôts de garanties.

■ **Résultat**

La méthode DCF aboutit à une valorisation des fonds propres de Lydec comprise entre 2 182 mDh et 2 318 mDh.

Néanmoins, la méthode DCF est réputée être adoptée pour valoriser l'acquisition d'une entreprise par un actionnaire majoritaire et représente à ce titre un haut de fourchette en termes de valorisation d'une société. Dans le contexte d'une introduction en bourse où les acquéreurs des titres sont des actionnaires minoritaires, il convient d'appliquer une décote de l'ordre de 15%.

La valorisation des fonds propres de Lydec à travers la méthode DCF ressort ainsi à une fourchette comprise entre 1 855 mDh et 1 970 mDh.

Références transactionnelles

■ **Entrée de RMA Watanya dans le capital de Lydec**

En décembre 2004, RMA Watanya entre dans le capital de Lydec à hauteur de 5% à travers l'acquisition de la participation de Agbarex. La valeur des fonds propres de Lydec dans le cadre de cette transaction s'établit à 1 600 mDh.

En janvier 2005, RMA Watanya acquiert la participation de Endesa Europa dans le capital de Lydec (18%). La valorisation de Lydec dans le cadre de cette acquisition s'élève également à 1 600 mDh.

■ **Entrée de Fipar-Holding dans le capital de Lydec**

En décembre 2004, Fipar-Holding acquiert :

- 2% de la participation de RMA Watanya dans Lydec à une valeur des fonds propres de l'entreprise s'élevant à 1 628 mDh ;
- 18% du capital de Lydec auprès de EDF International avec une valeur des fonds propres de l'entreprise s'élevant à 1 467 mDh.

■ Synthèse références transactionnelles

Les références transactionnelles précitées devront être revues à la lumière des éléments suivants :

- les dates de valorisation effectives de ces transactions remontent à décembre 2003 pour la transaction RMA Watanya / Endesa, et à juillet 2004 pour la transaction Fipar-Holding / EDF International. Depuis la date de la plus ancienne valorisation (agrée entre Endesa et RMA Watanya), la capitalisation boursière du marché marocain a évolué de 20,6%² ;
- une décote d'illiquidité a été retenue pour les valorisations effectuées lors de ces transactions.

Synthèse des méthodes d'évaluation

Les travaux de valorisation des fonds propres de Lydec sont synthétisés ci-dessous :

Données au 27/05/2005	Valorisation en mDh	
	Min	Max
Méthode des comparables	2 320	2 633
Méthode DCF		
Pré décote de minoritaires	2 182	2 318
Post décote de minoritaires (15%)	1 855	1 970
Références transactionnelles		
RMA Watanya / Endesa Europa		1 600
RMA Watanya / Agbarex		1 600
RMA Watanya / Fipar-Holding		1 628
Fipar-Holding / EDF International		1 467

La fourchette de valorisation des fonds propres de Lydec proposée dans le cadre de la présente opération est :

- 1 680 mDh et 1 920 mDh ;
- soit un prix par action compris entre 210 Dh et 240 Dh.

Matrice de valorisation

Valorisation (mDh)	2005e	2006e	2005	2005e	2006e	2005e	2006e
	PE		DY	P/B		VE/EBE	
1 680	7,3	7,1	10,7%	1,4	1,3	3,8	3,6
1 920	8,3	8,1	9,4%	1,6	1,5	4,2	3,9
	RN (mDh)		Dividende (mDh)	Fonds propres (mDh)		EBITDA (mDh)	
	230,2	238,0	180,0	1 205,2	1 258,4	624,8	668,7

Marché marocain (source CFG) :

- PE 2005e : 14,4
- EV / EBITDA 2005e : 6,8

² Hors opération Maroc Telecom et Banque Centrale Populaire

7. Cotation en bourse

a) Calendrier indicatif de cotation

Numéro	Etapes	Au plus tard
1	Avis d'approbation de la Bourse de Casablanca	24 juin 2005
2	Publication au Bulletin de la Cote de l'avis relatif à l'opération d'introduction en bourse de la société Lydec	24 juin 2005
3	Ouverture de la période de souscription	04 juillet 2005
4	Clôture de la période de souscription	08 juillet 2005
5	Réception des souscriptions par la Bourse de Casablanca contre accusé réception	12 juillet 2005 avant 09h
6	Centralisation et consolidation des souscriptions par la Bourse de Casablanca	Du 12 au 13 juillet 2005
7	Fixation du prix de cession	13 juillet 2005 à 18h30
8	Allocation des titres	Du 13 au 15 juillet 2005
9	Remise des allocations des titres aux membres du syndicat de placement et annonce des résultats de l'opération au Bulletin de la Cote	15 juillet 2005
10	Première cotation et enregistrement de l'opération	18 juillet 2005
11	Règlement et livraison	21 juillet 2005

b) Libellé des actions, secteur d'activité

Libellé	LYDEC
Compartiment	Marché principal (1 ^{er} compartiment)
Secteur d'activité	Services aux collectivités
Mode de cotation	Continu
Code	8600
Ticker	LYD

c) Sociétés de bourse chargées d'enregistrer l'opération

L'enregistrement de l'ensemble des transactions composées d'une part, des titres cédés et d'autre part, des allocations relatives aux ordres de type I, II, et III à la Bourse de Casablanca se fera par l'entremise des sociétés de bourse le 18 juillet 2005.

Le dénouement de ces transactions s'effectuera selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca le 21 juillet 2005.

Par ailleurs CFG Marchés procédera à l'enregistrement de la transaction du côté vendeur. Les membres du syndicat de placement sont libres de désigner la société de Bourse de leur choix afin d'enregistrer les souscriptions des personnes physiques et morales auprès de la Bourse de Casablanca.

d) Procédure de contrôle et d'enregistrement à la Bourse de Casablanca

Les membres du syndicat de placement devront remettre à la Bourse de Casablanca en sa qualité de centralisateur de la présente opération, sous forme de clés USB, et au plus tard le 12 juillet 2005 à 09 heures le fichier des souscripteurs ayant participé à la présente opération. La Bourse de Casablanca procédera à la consolidation des différents fichiers de souscripteurs et aux rejets de

certaines souscriptions du fichier global ne respectant pas les conditions de souscriptions prédéfinies.

Le 15 juillet 2005 à 18 heures, la Bourse de Casablanca communiquera aux membres du syndicat de placement les résultats des souscriptions. Lors de la séance officielle du 18 juillet 2005 sera prononcée l'introduction de Lydec à la Bourse de Casablanca et son inscription à la cote officielle.

Sur la base des résultats de l'allocation, il sera procédé à l'enregistrement à la Bourse de Casablanca des transactions correspondantes et au règlement/livraison des titres selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

e) Procédure de détermination du prix suite à l'OPO

Le prix sera déterminé à l'issue de la centralisation des ordres de type III dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert (OPO). Le prix final retenu sera unique et s'appliquera à l'ensemble des souscripteurs ayant exprimé leurs ordres à ce prix ou à un prix supérieur. Le prix de cession par action de l'offre résultera de la confrontation de l'offre des actions et des demandes émises par les investisseurs selon la technique décrite au règlement général de la Bourse de Casablanca. Cette confrontation sera effectuée, notamment, sur la base des critères de marché suivants :

- la quantité demandée par palier de prix ;
- la sensibilité au prix des demandes exprimées par ces investisseurs ;
- le niveau de satisfaction de la demande.

Le prix de cession sera fixé d'un commun accord par le directeur général de Lydec et les représentants habilités des actionnaires cédants en concertation avec CFG Finance, coordinateur global de l'opération et la Bourse de Casablanca et CFG Marchés chef de file du syndicat de placement.

Dans le but de faciliter la présentation de l'opération aux investisseurs, les ordres de type I et II seront exprimés sur la base d'un montant. Le prix qui leur sera servi sera compris dans la fourchette de prix mentionnée ci-dessus.

Le prix de cession fera l'objet d'une annonce sur le site Web de la Bourse de Casablanca, www.casablanca-bourse.com le 14 juillet 2005 et d'un communiqué de presse diffusé à travers un journal d'annonces légales le vendredi 15 juillet 2005.

8. Syndicat de placement

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse	Type d'ordre
Coordinateur global	CFG Finance	<u>CFG Finance :</u> 5-7 rue Ibnou Toufail – Casablanca	
Chef de file	CFG Marchés	<u>CFG Marchés :</u> 5-7 rue Ibnou Toufail – Casablanca	II et III
Chef de file Associé	BMCE Bank	<u>BMCE Bank :</u> Réseau BMCE Bank (environ 230 agences)	II
	BMCE Capital Bourse	<u>BMCE Capital Bourse :</u> 140, avenue Hassan II - Casablanca	II
Membres du syndicat de placement	Dar Tawfir	<u>Dar Tawfir</u> 101 Bd Massira Al Khadra – Casablanca 46 Avenue de France – Agdal – Rabat	I, II et III
	SAFABOURSE	<u>SAFABOURSE :</u> 181 bd Massira Khadra Casablanca	II

Les services des titres de la Société (tenue du registre des actionnaires nominatifs, versement des dividendes) sont assurés par la CDG.

9. Modalités de souscription

a) Période de souscription

Les actions, objet de la présente note d'information, pourront être souscrites du 04 juillet au 08 juillet 2005.

b) Conditions de souscription

Le principe général de l'OPO :

- les souscriptions aux types d'ordre I et II le sont sur la base d'un montant ;
- les investisseurs exprimant des ordres de type III peuvent effectuer plusieurs ordres à différents prix de la fourchette précitée sans contrainte de montant minimum par ordre (le cumul devant être strictement supérieurs à 1 million de Dirhams) auprès d'un seul membre du syndicat de placement. Les ordres sont cumulatifs. Le cumul de ces ordres ne doit pas dépasser les plafonds fixés.

■ Type d'ordre I : salariés de Lydec

Le type d'ordre I concerne les actions réservées aux salariés Lydec et de Lydec Services soit 3326 personnes. Ce type d'ordre est réservé aux personnes salariées justifiant de 6 mois d'ancienneté au moins à Lydec ou à Lydec Services.

Aucun montant minimum n'est prévu pour ce type d'ordre. Le montant maximum pouvant être demandé est plafonné l'équivalent en moyenne à 4 mois de salaires bruts. Les plafonds par catégorie se présentent comme suit :

- 20 000 Dh hors toutes commissions et taxes : Agents d'exécution ;
- 30 000 Dh hors toutes commissions et taxes : Agents de maîtrise ;
- 60 000 Dh hors toutes commissions et taxes : Cadres ;
- 120 000 Dh hors toutes commissions et taxes : Hors cadres.

Les salariés de Lydec et Lydec Services bénéficieront dans le cadre de cette opération d'une décote de 10 % par rapport au prix appliqué aux ordres de types II et III, sous condition de garder au minimum les titres 3 années à dater de l'introduction en bourse. Toutefois, les salariés ont la possibilité de céder leurs titres avant ce délai de 3 ans et devront dans ce cas rembourser à Lydec la décote de 10%. La décote proposée aux salariés sera supportée par Lydec.

Une garantie de cours est accordée aux salariés qui aurait conservé leurs titres pendant 3 ans à partir de l'introduction en bourse et sera prise en charge par Lydec. La garantie ne joue qu'à partir du 3^{ème} anniversaire et ce pendant 6 mois en cas de vente et porte sur le prix payé par les salariés post décote.

En cas de départ d'un salarié de Lydec vers une autre entité appartenant au groupe d'un des actionnaires (RMA Watanya, Groupe CDG et Groupe Suez), il conservera le bénéfice de la décote et de la garantie de cours.

En cas de départ d'un salarié de Lydec vers une autre entité n'appartenant pas au groupe d'un des actionnaires, il perdra le bénéfice de la décote et de la garantie de cours.

En cas de départ à la retraite, le salarié conservera le bénéfice de la décote et de la garantie de cours.

En cas de décès d'un salarié, les héritiers conserveront le bénéfice de la décote et de la garantie de cours

Lydec a structuré pour le compte de ses salariés un financement de leur souscription auprès de BMCE Bank à des conditions spécifiques.

Les salariés de Lydec ont également la possibilité de souscrire aux types d'ordres II ou III en plus de leur souscription en tranche I en tant que personnes physiques mais ne bénéficieront pas alors de l'ensemble des avantages cités ci-dessus.

■ ***Type d'ordre II : personnes physiques ou morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non-résidentes au Maroc, exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1 million de dirhams.***

Le type d'ordre II concerne les actions réservées aux investisseurs personnes physiques ou morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non résidentes au Maroc, exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1 mDh et disposant d'un compte ouvert auprès d'un dépositaire au Maroc (banque, société de bourse).

Le montant maximum pouvant être demandé est 1 mDh hors toutes commissions et taxes.

■ ***Type d'ordre III : personnes physiques ou morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non-résidentes au Maroc, exprimant des ordres strictement supérieurs à 1 million de dirhams.***

Le type d'ordre III concerne les actions réservées aux investisseurs personnes physiques ou morales, marocaines ou étrangères, résidentes ou non résidentes au Maroc, exprimant des ordres strictement supérieurs à 1 mDh.

Le montant minimum cumulé pouvant être demandé par ce type d'ordre doit être strictement supérieur à 1 mDh hors toutes commissions et taxes. Le montant maximum pouvant être demandé par chaque souscripteur est le suivant :

- 40 mDh hors toutes commissions et taxes : Caisses de retraites, compagnies d'assurances, banques, OPCVM actions, investisseurs institutionnels étrangers ;
- 20 mDh hors toutes commissions et taxes : OPCVM diversifiées ;
- 10 mDh hors toutes commissions et taxes : Autres.

Chaque souscripteur peut souscrire des ordres à des prix différents sans contrainte de montant minimum par ordre, le cumul de tous les ordres devant être strictement supérieur à 1mDh.

c) Modalités de souscription

Les souscriptions seront entièrement réalisées en numéraire.

- les souscriptions multiples chez un même organisme placeur ou auprès de plusieurs membres du syndicat de placement sont interdites (1 souscripteur= 1 bulletin de souscription) ;
- une même personne ne peut souscrire au type d'ordre II et au type d'ordre III ;
- les salariés de Lydec ont la possibilité de souscrire à plusieurs types d'ordre aux conditions spécifiques à chaque type d'ordre. Ces souscriptions devront être effectuées sur un seul et même bulletin de souscription et auprès du même membre du syndicat de placement (Dar Tawfir) ;
- les souscriptions pour le compte d'enfants mineurs dont l'âge est inférieur ou égal à 20 ans sont autorisées à condition d'être effectuées par le tuteur ou le représentant légal de l'enfant mineur. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'obtenir une copie de la page du livret de famille faisant ressortir la date de naissance de l'enfant mineur et de la joindre au bulletin de souscription. Un même tuteur peut souscrire au maximum avec sa CIN pour deux mineurs. Il est à rappeler qu'il y a un bulletin unique par mineur ;
- les souscriptions pour le compte de tiers sont autorisées à condition de présenter une procuration dûment signée et légalisée. Les membres du syndicat de placement sont tenus d'en obtenir une copie et de la joindre au bulletin de souscription. Les titres souscrits doivent, en outre, se référer à un compte titres au nom de la tierce personne concernée, lequel ne peut être mouvementé que par cette dernière, sauf existence d'une procuration ;

- tout bulletin doit être signé par le souscripteur ou son mandataire. Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer, préalablement à l'acceptation d'une souscription, que le souscripteur a la capacité financière d'honorer ses engagements ;
- le prix renseigné par les souscripteurs dans le cadre des ordres de type III doit être exprimé par palier de 5 Dh à partir de la borne inférieure de la fourchette de prix (210, 215, 220, 225, 230, 235, 240).

Tous les ordres de souscription ne respectant pas les conditions ci-dessus seront frappés de nullité.

Par ailleurs l'article 1.2.8 du Règlement Général de la Bourse stipule que « quelle que soit la procédure retenue, et en cas de demande excessive de nature à entraîner une attribution inéquitable des titres, la Société Gestionnaire peut exiger que les sociétés de bourse membres du syndicat de placement lui versent, le jour de clôture des souscriptions, les fonds correspondant à la couverture des ordres de souscription, sur un compte de la Société Gestionnaire ouvert à Bank Al-Maghrib. Elle fixe le pourcentage de couverture requis et le délai pendant lequel ces fonds doivent rester bloqués. Dans tous les cas, ce délai ne peut dépasser le jour de l'attribution des titres. La décision de couverture des ordres de souscription par la Société Gestionnaire est motivée et notifiée au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières sans délai ».

d) Identification des souscripteurs

Les membres du syndicat de placement doivent s'assurer de l'appartenance du souscripteur à l'une des catégories prédéfinies. A ce titre, ils doivent obtenir copie du document qui atteste de l'appartenance du souscripteur à la catégorie, et la joindre au bulletin de souscription en ce qui concerne les ordres de type I, II, et III.

Catégorie d'investisseur	Document à joindre
Salariés de Lydec marocains	Photocopie de la carte d'identité nationale
Salariés de Lydec étrangers	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques résidentes marocaines et ressortissants marocains à l'étranger	Photocopie de la carte d'identité nationale
Personnes physiques résidentes et non marocaines	Photocopie de la carte de résident
Personnes physiques non résidentes et non marocaines	Photocopie des pages du passeport contenant l'identité de la personne ainsi que les dates d'émission et d'échéance du document
Personnes morales marocaines	Modèle des inscriptions au registre de commerce
Personnes morales étrangères	Modèle des inscriptions au registre de commerce ou équivalent
Associations	Photocopie des statuts et photocopie du récépissé du dépôt de dossier
OPCVM de droit marocain	Photocopie de la décision d'agrément et, pour les Fonds Communs de Placement (FCP), le numéro du certificat de dépôt au greffe du tribunal, pour les Sociétés d'Investissement à Capital Variable (SICAV), numéro du registre de commerce
Enfants mineurs	Photocopie de la page du livret de famille attestant de la date de naissance de l'enfant

10. Modalités de traitement des ordres

a) Principe général

L'ordre de priorité des allocations concernera en particulier les salariés de Lydec (Type d'ordre I) dans la limite du nombre d'actions réservé à ce type d'ordre.

b) Règles d'attribution

■ Type d'ordre I : salariés de Lydec

Le nombre d'actions alloué à ce type d'ordre est de 130 000 titres extensibles à 168 000 titres (soit de 11,6% à 15% du nombre total d'actions offertes et de 1,6% à 2,1 % du capital). Les souscripteurs du type d'ordre I seront servis en priorité à hauteur de 20 actions. Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des souscriptions résiduelles.

Les rompus seront alloués par palier de 1 action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

■ Type d'ordre II : personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes au Maroc, exprimant des ordres inférieurs ou égaux à 1 million de dirhams.

Le nombre d'actions alloué à ce type d'ordre est de 476 000 actions extensibles à 514 000 actions (soit de 42,5% à 45,9% du nombre total d'actions offertes et de 6,0% à 6,4% du capital).

Les souscripteurs du type d'ordre II seront servis en priorité³ à hauteur de 20 actions. Au-delà, le surplus des actions disponibles sera réparti au prorata des souscriptions résiduelles. Les rompus seront alloués par palier de 1 action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

■ Type d'ordre III : personnes physiques ou morales résidentes ou non résidentes au Maroc, exprimant des ordres strictement supérieurs à 1 million de dirhams.

Le nombre d'actions alloué à ce type d'ordre est de 476 000 actions (soit 42,5% du nombre total d'actions offertes et 6,0% du capital). Les ordres satisfaits seront ceux formulés à un prix égal ou supérieur au prix de l'OPO.

Si le nombre d'actions demandées dépasse le nombre d'actions offertes, les actions seront servies au prorata des demandes de souscriptions.

Les rompus seront alloués par palier de 1 action par souscripteur, avec priorité aux demandes les plus fortes.

c) Règles de transvasement

Les règles de transvasement se présentent comme suit :

- si le volume des souscriptions du type d'ordre I demeure inférieur à la limite correspondante, la différence est attribuée au type d'ordre II.
- si le volume des souscriptions du type d'ordre II n'atteint pas les limites indiquées ci-dessus, le reliquat est affecté au type d'ordre III.
- si le volume des souscriptions du type d'ordre III n'atteint pas les limites indiquées ci-dessus, le reliquat est affecté au type d'ordre II.

³ Les 20 actions ne correspondent pas à un minimum garanti et ne seraient pas atteint si le nombre de souscripteurs dépasse 23 800.

11. Modalités de règlement et de livraison des titres

a) Modalités de centralisation des ordres, de règlement et de livraison des titres

Le règlement / livraison interviendra le 21 juillet 2005. L'organisme mandaté par l'émetteur pour l'inscription desdits titres en compte est CFG Marchés.

Sur instruction des avis d'opéré (AO) et conformément aux procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca, les comptes Bank Al-Maghrib des Etablissements Dépositaires seront débités des fonds correspondants à la valeur des actions attribuées à chaque membre du syndicat de placement majorés des commissions.

Le règlement de la livraison des titres Lydec s'effectuera selon les procédures en vigueur à la Bourse de Casablanca.

Il est à rappeler que Lydec a désigné la CDG seul dépositaire des titres Lydec mis en vente dans le cadre de la présente opération.

b) Modalités de publication des résultats de l'opération

Les résultats de l'opération, seront publiés au Bulletin de la Cote de Casablanca le 15 juillet 2005 et dans un journal d'annonces légales dans les trois jours suivants la publication.

12. Fiscalité

L'attention des investisseurs est attirée également sur le fait que le régime fiscal marocain est présenté ci-dessous à titre indicatif et ne constitue pas l'exhaustivité des situations fiscales applicables à chaque investisseur. Ainsi, les personnes physiques ou morales désireuses de participer à la présente opération sont invitées à s'assurer auprès de leur conseiller fiscal de la fiscalité qui s'applique à leur cas particulier. Sous réserve de modifications légales ou réglementaires, le régime actuellement en vigueur est le suivant :

a) Actionnaires personnes physiques résidentes au Maroc

La loi de finances 2002 a exonéré de l'impôt général sur le revenu (IGR) les profits réalisés entre le 1^{er} janvier 2002 et le 31 décembre 2005 au titre des cessions d'actions cotées à la Bourse de Casablanca et cession d'actions ou parts d'OPCVM dont l'actif est investi en permanence à hauteur d'au moins 85% d'actions cotées à la Bourse de Casablanca.

■ Imposition des profits de cession

Conformément aux dispositions de l'article 94 de la loi 17-89 relative à l'impôt général sur le revenu (IGR), les profits de cession des actions sont soumis à l'IGR au taux de 10%. Pour les actions cotées, l'impôt est retenu à la source et versé au trésor par l'intermédiaire financier habilité teneur de comptes titres. Selon les dispositions de l'article 92 (II) et 93 (II) de la loi 17-89 relative à l'IGR, sont exonérés de l'impôt :

- les profits ou la fraction des profits sur cession d'actions correspondant au montant des cessions ; réalisées au cours d'une année civile, n'excédant pas le seuil de 20 000 Dh ;
- la donation des actions effectuée entre ascendants et descendants, entre époux et entre frères et sœurs.

Toutefois, conformément à l'article 8 de la loi de finances pour l'année 2002, les plus-values sur cessions d'actions cotées, réalisées entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2005 sont exonérées de l'IGR.

Le fait générateur de l'impôt est constitué par la réalisation des opérations ci-après :

- la cession, à titre onéreux ou gratuit à l'exclusion de la donation entre ascendants et descendants et entre époux, frères et sœurs ;

- l'échange, considéré comme une double vente sauf en cas de fusion ;
- l'apport en société.

Le profit net de cession est constitué par la différence entre :

- d'une part, le prix de cession diminué, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de cette cession, notamment les frais de courtage et de commission ;
- et d'autre part, le prix d'acquisition majoré, le cas échéant, des frais supportés à l'occasion de ladite acquisition, tels que les frais de courtage et de commission.

Les moins-values subies au cours d'une année sont imputables sur les plus-values des années suivantes jusqu'à l'expiration de la 4ème année qui suit celle de la réalisation des moins values.

■ ***Imposition des dividendes***

Les dividendes distribués à des personnes physiques résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

b) Actionnaires personnes morales résidentes

■ ***Imposition des profits de cession***

● *Régime du droit commun*

■ *Cessions réalisées en cours d'exploitation*

Les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse de Casablanca sont imposables dans les conditions suivantes :

Les personnes morales soumises à l'Impôt sur les Sociétés (IS) qui, en cours d'exploitation, procèdent à des cessions de titres de participation, bénéficient sur option soit d'un abattement appliqué sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :

- 25% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 2 ans et inférieur ou égal à 4 ans ;
- 50% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 4 ans et inférieur ou égal à 8 ans ;
- 70% si le délai écoulé entre l'année d'acquisition et l'année de cession est supérieur à 8 ans.

Soit de l'exonération totale si elles s'engagent par écrit à :

- réinvestir le produit global de cessions (y compris les cessions d'éléments corporels et incorporels), dans le délai maximum de 3 années suivant la date de clôture dudit exercice, en biens d'équipement ou en immeubles réservés à la propre exploitation professionnelle de la société ;
- et conserver lesdits biens et immeubles dans son actif pendant un délai de 5 ans qui court à compter de la date de leur acquisition.

■ *Cessions réalisées en fin d'exploitation*

Pour les cessions réalisées en fin d'exploitation, il est appliqué un abattement sur le profit net global des cessions, obtenu après imputation des pertes résultant des cessions. Le taux de l'abattement est de :

- 50% si le délai écoulé entre l'année de constitution de la société et l'année de cession est supérieur ou égal à 4 ans et inférieur à 8 ans ;
- 2/3 si le délai écoulé entre l'année de constitution et l'année de cession est supérieur ou égal à 8 ans.

● *Régime dérogatoire, optionnel et libératoire*

Le régime dérogatoire consiste à taxer après application d'un abattement de 50% les profits nets résultant de la cession en cours d'exploitation d'actions cotées à la Bourse qu'elles soient inscrites en titres de placement ou en titres de participation.

Pour bénéficier de ce régime, les personnes morales soumises à l'IS doivent produire, dans le mois qui suit celui du premier retrait ou de la première cession de l'exercice, une demande d'option. L'option se fait pour un exercice entier, elle couvre l'ensemble des opérations de retrait ou de cession d'actions réalisées au cours d'un même exercice comptable.

Les personnes morales qui optent pour le régime dérogatoire sont tenues de :

- verser spontanément le montant de l'impôt exigible au percepteur au cours du mois qui suit celui de la cession ;
- produire une déclaration récapitulative de l'ensemble des opérations de cession des actions cotées dans le mois suivant la date de clôture de l'exercice concerné.

La base imposable est obtenue après application d'un abattement de 50% à l'excédent des plus values et profits sur les moins values et les pertes résultant du retrait ou de la cession d'actions cotées au cours d'un même mois. Le reliquat des moins values ou de pertes éventuelles résultant de cette compensation n'est pas reportable sur le mois suivant. Ce régime dérogatoire s'applique pendant une période de 4 ans aux profits sur cessions réalisés à compter du 1er janvier 2002.

■ ***Imposition des dividendes***

● *Personnes morales résidentes passibles de l'IS*

Les dividendes distribués à des contribuables relevant de l'IS sont soumis à une retenue à la source de 10% libératoire de l'IS. Cependant les revenus précités ne sont pas soumis audit impôt si la société bénéficiaire fournit à la société distributrice une attestation de propriété des titres comportant son numéro d'imposition à l'IS.

● *Personnes morales résidentes passibles de l'IGR*

Les dividendes distribués à des personnes morales résidentes passibles de l'IGR sont soumis à une retenue à la source de 10%.

c) **Actionnaires personnes physiques non résidentes**

■ ***Imposition des profits de cession***

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes physiques non résidentes ne sont pas imposés.

■ ***Imposition des dividendes***

Les dividendes distribués à des personnes physiques non résidentes sont soumis à une retenue à la source de 10%.

d) **Actionnaires personnes morales non résidentes**

■ ***Imposition des profits de cession***

Les profits de cession d'actions réalisées par des personnes morales non résidentes ne sont pas imposés.

■ ***Imposition des dividendes***

Les dividendes distribués à des personnes morales non résidentes au Maroc sont soumis à une retenue à la source de 10%.

13. Charges relatives à l'opération

L'Emetteur supportera les frais des coordinateurs globaux et du placement de l'opération, du conseiller juridique et de la communication (entre 2,64% et 2,75% HT du montant de l'opération).

Les autres frais de l'opération sont à la charge de l'émetteur et ne sont pas encore déterminés. Ils comprennent :

- les frais légaux;
- la Bourse de Casablanca;
- le dépositaire des titres;
- le Conseil Déontologique des Valeurs mobilières;
- Maroclear.

L'Emetteur supportera le coût de la décote de 10% accordée aux salariés souscrivant aux ordres de type I par rapport au prix de cession appliqué aux ordres de type II et III. Le coût de cette prise en charge se situera entre 2,7 mDh et 4,0 mDh selon le prix de cession retenu pour les ordres de type II et III.

III. Présentation générale de Lydec

1. Renseignements à caractère général

Dénomination sociale	: Lyonnaise des Eaux de Casablanca -Lydec
Siège social	: 48, rue Mohamed Diouri – 20000 Casablanca
Tél	: 022 54 90 54
Fax	: 022 54 90 97
Site Internet	: www.lydec.ma
Adresse électronique	: contact@lydec.co.ma
Forme juridique	: Société anonyme régie par les dispositions de la loi n°17 – 95 promulguée par le Dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes
Date de constitution	: 4 octobre 1995
Durée de vie	: 99 ans sauf dans les cas de dissolutions anticipées cas de dissolution anticipée ou prorogation prévus par les statuts et/ ou la loi marocaine, d'expiration du Contrat de Gestion Déléguee ou en cas de fin anticipée pour quelque cause que ce soit du Contrat de Gestion Déléguee. (Article 5 des Statuts)
Exercice social	: du 1er janvier au 31 décembre
Capital social	: 800 000 000 Dh divisé en 8 000 000 actions de 100 Dh chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées
Consultation des documents juridiques	: Les Statuts, procès verbaux des Assemblées Générales, les rapports des commissaires aux comptes peuvent être consultés au siège de Lydec : 48 rue Mohamed Diouri- 20000 Casablanca
Textes législatifs	: De par sa cotation sur la Bourse de Casablanca, Lydec est soumise aux dispositions légales et réglementaires relatives aux marchés financiers suivantes : ■ Loi n°17 – 95 promulguée par le Dahir n° 1-96-124 du 30 août 1996 relative aux sociétés anonymes ; ■ Dahir portant loi n°1-93-211 du 21 septembre 1993 relatif à la Bourse de Casablanca modifié et complété par les Lois 34-96,29-00 et 52-01 ; ■ Règlement Général de la Bourse de Casablanca approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n°499-98 du 27 juillet 1998 et amendé par l'Arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la privatisation et du Tourisme n°1960-01 du 30 octobre 2001. Celui-ci a été modifié par le projet d'amendement de juin 2004 ; ■ Dahir portant loi n°1-93-212 du 21 septembre 1993 relatif au Conseil Déontologique des Valeurs Mobilières et aux informations exigées des personnes morales faisant appel public à l'épargne tel que modifié et complété par la loi n°23-01 ; ■ Dahir portant loi n°35-96 relative à la création à la création du dépositaire central de l'inscription en compte de certaines valeurs ;

- Règlement général du dépositaire central approuvé par l'arrêté du Ministre de l'Economie, des Finances, de la Privatisation et du Tourisme n° 1961-01 du 30 octobre 2001 ;
- Dahir n°1-04-21 du 21 avril 2004 portant promulgation de la loi n°26-03 relative aux offres publiques sur le marché boursier Marocain.

Il n'y a pas de régime légal spécifique relatif aux concessions (Voir partie VIII- Faits exceptionnels).

Objet social

- : Selon l'article 3 des statuts, « la Société a pour objet unique et exclusif de négocier et de réaliser le Contrat de Gestion Délégée portant sur la délégation pendant trente ans des services de distribution d'eau potable, d'assainissement et de distribution d'électricité dans la Communauté Urbaine de Casablanca ainsi que toutes les communes rurales incluses dans le périmètre actuel de la Régie Autonome de Distribution qui auront décidé, par un vote favorable, d'intégrer le périmètre de la délégation. Plus généralement cet objet comprend l'importation, le montage, la fabrication et la fourniture de matériels, équipements et produits destinés aux activités dudit Contrat de Gestion Délégée ainsi que toutes les opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières et immobilières qui pourraient se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à toutes autres similaires ou connexes.

2. Renseignements sur le capital de Lydec

a) Structure du capital

Le capital social de Lydec est entièrement libéré et réparti en 8 000 000 d'actions de valeur nominale de 100 dh. Le calendrier de libération du capital est détaillé ci-dessous :

Date	Nature de l'opération	Nombre d'actions créées	Montant du capital appelé	Nombre total d'actions	Date de libération	Montant du capital libéré en kDh	Montant total du capital en kDh
31/12/95	Capital de création	1 000	100 000	1 000	Décembre 1995	100	100
24/06/97	Augmentation de capital	7 999 000	799 900 000	8 000 000	Juin 1997	199 900	200 000
					Novembre 1998	150 000	350 000
					Décembre 1999	150 000	500 000
					Décembre 2001	100 000	600 000
					Mars 2003	200 000	800 000

(Source données Lydec)

b) Historique du capital et structure de l'actionariat

	31/12/97		31/12/2003		31/12/2004		20/06/2005	
	Nombre de titres	% de capital détenu	Nombre de titre	% de capital détenu	Nombre de titres	% de capital détenu	Nombre de titres	% de capital détenu
Suez Environnement	2 800 000	35%	2 800 000	35%	2 800 000	35%	2 800 000	35%
Elyo	1 920 000	24%	1 920 000	24%	1 920 000	24%	1 920 000	24%
Total Groupe Suez	4 720 000	59%	4 720 000	59%	4 720 000	59%	4 720 000	59%
Endesa	1 440 000	18%	1 440 000	18%	1 440 000	18%	-	-
Agbarex	400 000	5%	400 000	5%	-	-	-	-
EDF International	1 440 000	18%	1 440 000	18%	-	-	-	-
RMA Watanya	-	-	-	-	400 000	3%	1 680 000	21%
Fipar-Holding	-	-	-	-	1 440 000	20%	1 600 000	20%
Total					8 000 000	100%	8 000 000	100%

(Source données Lydec)

Les droits de vote correspondent aux pourcentages de détention du capital (une action = 1 droit de vote).

En 2004 et 2005, Lydec connaît un changement dans la composition de son capital social suite à la succession des opérations ci-dessous. Ces opérations sont le résultat d'une stratégie de rationalisation poursuivie par les opérateurs internationaux Endesa, Agbarex et EDF International, visant à céder les participations non consolidées.

■ En décembre 2004 :

- cession des actions de EDF International à Fipar-Holding (18%) soit 1 440 000 actions ;
- cession des actions de AGBAREX à RMA Watanya (5%) soit 400 000 actions ;
- cession d'une partie des actions RMA Watanya à Fipar-Holding (2%), soit 160 000 actions.

■ En janvier 2005 :

- cession des actions de ENDESA à RMA Watanya (18%), soit 1 440 000 actions.

L'actionariat actuel est composé des groupes suivants :

- Suez Environnement, filiale de la société Suez à hauteur de 100 % qui a centré son développement autour de l'eau et la propreté. La société assure la desserte en eau et assainissement de plus de 115 millions de clients et gère la collecte et le traitement des déchets de plus de 74 millions d'habitants ;
- Elyo, groupe français, filiale de la société Suez à hauteur de 100%, spécialisé dans la gestion-maintenance des réseaux urbains de chaud et froid, la valorisation énergétique des déchets et la distribution d'électricité. Elyo réalise 22% de son chiffre d'affaires à l'international ;
- RMA Watanya, première compagnie d'assurance et de réassurance marocaine, née de la fusion des deux compagnies RMA et Al Wataniya, détenant la première place avec 23% de parts du marché marocain des assurances. Avec plus de 16 milliards d'actifs sous gestion et des fonds propres de 4 milliards de dirhams ; RMA Watanya fait partie du groupe Finance.com ;
- Fipar-Holding, filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG), est une société d'investissement ayant pour vocation de détenir des participations minoritaires et stratégiques dans les secteurs industriels, financiers et de services. La participation au capital de Lydec entre dans une stratégie d'investissement à long terme de Fipar-Holding visant à diversifier son portefeuille de participations et à renforcer sa présence dans le secteur des services.

Actionnaires de Lydec

	Suez Environnement	Elyo	RMA Watanya	Fipar-Holding
Activité	■ Gestion des services d'eau potable et d'assainissement. ■ Conception , construction et exploitation d'usines de traitement d'eau. ■ Gestion complète du cycle de l'eau industriel. ■ Collecte et tri-recyclage des déchets. ■ Valorisation biologique et énergétique des déchets. ■ Stockage des déchets. ■ Propreté urbaine et industrielle.	■ Gestion des réseaux locaux d'énergie. ■ Gestion des maintenances des équipements thermiques et techniques.	■ Assurance ■ Réassurance ■ Bancassurance	■ Prise de participations minoritaires et stratégiques dans les secteurs industriels, financiers, et des services.
Actionnariat	100% Groupe Suez	100 % Groupe Suez	Finance.com : 47,7% BMCE : 21,9% Commerzbank : 6,2% UB Suisse : 6,1% Autres : 18,1%	Société d'investissement 100% CDG
CA 2004	11 171 mEuros	2 842 mEuros	2 551 mDhs	31 mDh
RN 2004	149 mEuros	62 mEuros	406 mDh	21 mDh
FP 2004	3 961 mEuros	620 mEuros	4 499mDh	858 mDh

c) Pacte d'actionnaires

Un pacte d'actionnaires a été signé en décembre 2004 entre :

- Suez Environnement ;
- Elyo ;
- RMA Watanya ;
- Fipar-Holding.

Le pacte d'actionnaires a pour objectif de clarifier le mode de fonctionnement de la société et de définir :

- les termes de la relation entre les actionnaires ;
- les modalités de coopération entre les parties au sein de Lydec ;
- les droits et obligations de chaque partie.

Les principales dispositions du pacte d'actionnaires sont relatives :

- à la répartition et l'évolution du capital social ;
- à la gestion et à la direction de Lydec ;
- aux assemblées (modalités de convocation, quorum nécessaire...) ;
- à l'information et au contrôle de Lydec (missions du comité d'audit, recours aux audits externes..) ;
- à la cession des titres (cessions de titres intra-groupe ; cessions de titres au profit de tiers ; droits de sortie...) ;
- au contrat d'assistance technique ;
- à l'engagement des parties (confidentialité, exclusivité, conflits d'intérêts, dénouement des blocages) ;
- aux droits pécuniaires et clause financière (politique de dividende).

Les dispositions du pacte d'actionnaires sont détaillées dans les parties correspondantes.

Le pacte d'actionnaires est régi par la loi marocaine. Tout conflit relatif à la validité, l'interprétation ou l'exécution du pacte sera réglé par voie d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce Internationale.

L'article 3 du pacte d'actionnaires précise que les parties ayant estimé qu'une introduction en bourse serait dans l'intérêt de Lydec conviennent d'y procéder par la cession d'une fraction au moins égale à 14% du capital à raison de 8% pour les entités du Groupe Suez et 6% RMA Watanya dont une partie réservée aux salariés de Lydec.

Il précise également que le conseil d'administration est en charge de fixer le calendrier de l'opération, le prix d'introduction et les autres modalités techniques d'un commun accord en prenant en compte l'évolution des marchés boursiers et tous autres critères pertinents en fonction de l'intérêt social de Lydec, après concertation de bonne foi entre les Parties étant entendu que les Minoritaires ne pourront pas s'opposer à l'opération dès lors que le prix d'introduction sera au moins égal au plus élevé des prix d'acquisition initiaux des Minoritaires.

d) Intention des actionnaires dans les 12 mois suivant l'opération

Lettre d'intention Suez Environnement

« La Société Suez Environnement S.A., dont le siège est situé au 1 Rue d'Astorg, 75008 Paris, France et représentée par M. Christophe Cros, Directeur Général Délégué, n'a pas l'intention d'effectuer de transactions significatives sur le capital de Lydec au cours des 12 mois suivants l'introduction de la société à la Bourse de Casablanca.

Sous réserve du respect des dispositions de la Convention de Gestion Déléguée, du Pacte d'Actionnaires et des Statuts de Lydec, Suez Environnement S.A se réserve toutefois la possibilité (i) de reclasser les titres Lydec qu'elle détient auprès d'autres sociétés contrôlées par le groupe Suez et (ii) d'intervenir ponctuellement sur le marché pour en réguler le cours ».

M Christophe Cros
Directeur Général Délégué

Lettre d'intention Elyo

« La société Elyo S.A. dont le siège est situé au 235 avenue Georges Clemenceau, 92746 Nanterre, France est représentée par M. Didier Réтали, Président Directeur Général, n'a pas l'intention d'effectuer de transactions significatives sur le capital de Lydec au cours des 12 mois suivants l'introduction de la société à la bourse des valeurs mobilières de Casablanca.

Sous réserve du respect des dispositions de la Convention de Gestion Déléguée, du Pacte d'Actionnaires et des Statuts de Lydec, Elyo S.A. se réserve toutefois la possibilité (i) de reclasser les titres Lydec qu'elle détient auprès d'autres sociétés contrôlées par le groupe Suez et (ii) d'intervenir ponctuellement sur le marché pour en réguler le cours ».

Didier Réтали
Président Directeur Général

Lettre d'intention RMA Watanya

« La Société RMA Watanya, dont le siège est situé au 83 avenue de l'Armée Royale, Casablanca et représentée par M. Sébastien Castro, Directeur Général, n'a pas l'intention d'effectuer de

transactions significatives sur le capital de Lydec au cours des 12 mois suivant l'introduction de la société à la Bourse de Casablanca.

RMA Watanya se réserve toutefois la possibilité de reclasser les titres Lydec qu'elle détient auprès d'autres sociétés contrôlées par le groupe Suez et d'intervenir ponctuellement sur le marché pour en réguler le cours ».

Sébastien Castro
Président Directeur Général

Lettre d'intention Fipar-Holding

« Fipar-Holding, filiale à 100% de la Caisse de Dépôt et de Gestion (CDG) a acquis en date du 2 décembre 2004 une participation de 20% dans le capital de la société Lyonnaise des Eaux de Casablanca (Lydec).

En vue de l'introduction en bourse de Lydec par Offre Publique de Vente (OPV), prévue en juillet 2005, et conformément aux dispositions de la circulaire n°03/04 relative à la note d'information exigée des personnes morales faisant appel public à l'épargne par émission ou cession de titres de capital, notamment celle relative à l'obligation de publier les intentions des actionnaires, nous déclarons par la présente que Fipar-Holding n'a pas l'intention :

- de souscrire à l'OPV susvisée ;
- ou de procéder à la cession ou à l'acquisition d'actions ou de droits de vote de la société Lydec dans les 12 (douze) mois suivant l'OPV, à l'exception éventuellement de cessions ou d'acquisitions intragroupe CDG ».

Amine Benhalima
Directeur Général

e) Restriction en matière de négociabilité

L'article 7.3 du pacte d'actionnaires prévoit un droit de préemption en faveur des actionnaires signataires du pacte conformément aux règles d'usage en la matière. Ce droit de préemption ne s'applique pas à toute cession d'actions par un actionnaire à une société du même groupe dont l'actionnaire cédant demeure solidaire pour l'application du pacte. Toutefois, si le cessionnaire venait à perdre le lien de détention de plus de 50%, l'actionnaire cédant d'origine devrait racheter la totalité des actions cédées et ce avant la modification du lien de parenté.

Le pacte d'actionnaires sera modifié très prochainement pour fixer un seuil à l'application de cette clause de préemption en conformité avec la réglementation du marché des blocs de Casablanca.

Par ailleurs l'article 7.4 du pacte prévoit que « dans les cas où les entités Suez envisageraient de céder un nombre de titres tel qu'elles ne détiennent plus ensemble au moins 34% du capital et des droits de vote, les autres parties disposeront, en alternative du droit de préemption, d'un droit de sortie conjointe ». En effet, le Contrat de Gestion Délégée prévoit que :

- le groupe Suez doit détenir en permanence au moins 51% des actions et des droits de vote de Lydec ;
- Suez Environnement doit détenir directement au moins 25% des actions et des droits de vote de Lydec ;
- l'autorisation de l'Autorité Délégante est nécessaire pour modifier ces niveaux de participation (Article 50 du Contrat de Gestion Délégée). Ces stipulations n'affectent pas la libre cessibilité des participations détenues dans la Société par les actionnaires autres que le groupe Suez.

f) Déclaration de franchissements de seuils

Les Statuts prévoient que « toute personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, venant à posséder, directement ou indirectement, un nombre d'actions représentant plus de 3%, 5%, 8%, 10% et à chaque seuil multiple de 5% au-delà de 10% du capital ou des droits de vote de la société, est tenue d'informer la société, par lettre recommandée avec avis de réception, du nombre total d'actions ou de droits de vote qu'elle détient, dans un délai de cinq (5) jours ouvrables à compter de la date d'acquisition. La déclaration mentionnée ci-dessus doit également être faite lorsque la participation au capital devient inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien toutes les actions ou les droits de vote détenus ou possédés. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition ou de cession de ses actions ».

g) Politique de distribution des dividendes

L'article 40 des Statuts de Lydec prévoit les dispositions suivantes quant à la politique de distribution des dividendes :

- « les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux et des charges sociales, de tous amortissements de l'actif, de toutes provisions pour risques commerciaux ou industriels et de tous prélèvements pour autres comptes de provisions jugés utiles par le conseil d'administration, constituent les bénéfices nets ;
- sur ces bénéfices nets, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer le fonds de réserve prescrit par la loi. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint une somme égale au dixième du capital social ;
- le solde est attribué aux actions à titre de dividendes ;
- toutefois, l'assemblée générale ordinaire peut décider le prélèvement sur la portion revenant aux actionnaires à titre de dividendes, des sommes qu'elle juge convenable de fixer, soit pour rémunérer le conseil d'administration, soit pour être reportées à nouveau sur l'exercice suivant, soit des amortissements supplémentaires de l'actif, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserve extraordinaires ;
- le conseil d'administration règle l'emploi des fonds de réserves ;
- le conseil d'administration fixe les époques de paiement des dividendes. Cette mise en paiement doit avoir lieu dans un délai maximum de 9 mois après la clôture de l'exercice sauf prorogation de ce délai par autorité de justice ;
- les dividendes non perçus cinq (5) ans après la date de leur mise en paiement , sont prescrits au profit de la société ».

Lydec démontre un souci de rémunérer ses actionnaires de manière satisfaisante tout en s'assurant les moyens de son développement. Dans ce cadre là, Lydec a mis en place depuis 2003 une politique de distribution de dividendes régulière et adaptée en fonction du contexte économique, des ses résultats et de ses besoins en financement.

	2003	2004
Résultat net en kDh	219 625	220 104
Dividendes versés en kDh au titre de l'exercice n	100 000	180 000
Nombre d'actions	8 000 000	8 000 000
Résultat net par action en dh	27,5	27,5
Dividendes par action en dh	12,5	22,5
Taux de distribution	45,5%	81,7%

Le tableau ci-dessus appelle les commentaires suivants :

- aucun dividende n'a été versé entre 1998 et 2002 pour les raisons suivantes :

- les comptes de Lydec affichaient un report à nouveau négatif jusqu'en 2001 compte tenu des dépenses d'exploitation consenties pour démarrer la Gestion Déléguée et la politique d'investissement soutenue engagée par Lydec depuis 1997 ;
 - la dernière libération du capital de Lydec a été effectuée en mars 2003.
- le taux de distribution des dividendes s'est élevé respectivement en 2003 et 2004 à 45,5% et 81,7%. La hausse constatée en 2004 a été actée du fait d'une amélioration des équilibres financiers de l'entreprise.

Pour les années à venir, les dirigeants de Lydec et ses principaux actionnaires représentés au conseil d'administration entendent proposer une politique de distribution des dividendes en ligne avec celle de 2004. Pour rappel, le pacte d'actionnaires du 04/12/2004 prévoit l'intention des parties de distribuer au moins 60% du résultat distribuable de la société sous réserve du respect du financement du besoin en fonds de roulement de Lydec, de sa trésorerie disponible et de ses covenants financiers, ainsi que des limites imposées par les dispositions législatives et sauf décision contraire des actionnaires prise en assemblée générale à la majorité des 2/3 des actions ayant droits de vote présentes ou représentées.

Le Résultat Distribuable Bénéficiaire correspond au bénéfice distribuable tel que défini par l'article 330 de la loi n° 17-95 après dotation de la réserve légale dans la limite maximum du dixième du montant du capital social de la Société Délégitaire et avant dotation de toutes autres réserves statutaires ou facultatives.

3. Marché des titres de l'émetteur

En 2004, Lydec procède à une émission obligataire, à recours limité, pour le compte des communes urbaines de Casablanca, de Mohammedia et d'Aïn Harrouda constituant ensemble l'Autorité Délégitante, concernant le transfert des retraites de la CCR au RCAR. Cette émission est constituée de deux tranches cotées à la Bourse de Casablanca pour un montant total de 1050 mDh :

	Tranche A Senior	Tranche B Subordonnée
Montant en mDh	775	275
Valeur nominale en Dh	100 000	100 000
Nombre de titres	775 000	275 000
Amortissement	Annuel	Annuel
Maturité	15 ans	15 ans
Nature du taux	Fixe	Taux révisable tous les 5 ans
Taux HT	5,27%	4,55%
Marge HT	1,50%	2,40%
Taux global HT	6,77%	6,95%

Lydec a réalisé cette émission obligataire pour le compte de l'Autorité Délégitante dans le cadre d'un mandat qui lui a été confié afin de financer le transfert de la gestion des retraites. La responsabilité de Lydec se limite à la bonne gestion des flux financiers liés à cette émission. Elle n'est pas responsable de son remboursement. En conséquence cette dette obligataire n'apparaît pas au bilan de Lydec (Voir Partie V-2 Analyse du bilan).

a) Flux affectés au service des obligations

Le paiement des intérêts et l'amortissement du principal au titre des obligations sont exclusivement assurés par les flux affectés suivants :

- le prélèvement retraite opéré sur les consommations d'eau potable et d'assainissement des clients de Lydec ;

- la réaffectation du Fonds de Travaux qui correspond à la réaffectation prioritaire d'une fraction de la participation des clients au Fonds de Travaux dans la limite annuelle de 100 mDh.

Le prélèvement retraite correspond à :

- un prélèvement de 5 centimes par mètre cube facturé par Lydec aux clients usagers de la Gestion Déléguée au titre des consommations en eau potable ;
- un prélèvement de 2 centimes pour la tranche sociale, de 4 centimes pour les autres tranches et de 4 centimes sur la partie fixe facturée par Lydec aux clients usagers de la Gestion Déléguée au titre de l'assainissement liquide.

Le montant de la participation des clients de Lydec au Fonds de Travaux s'élève à environ 200 mDh par an.

Le paiement des intérêts et l'amortissement du principal au titre de la tranche A sont prioritaires par rapport aux paiements des titres B.

b) Echéanciers des obligations

Le tableau ci-dessous détaille l'échéancier pour les obligations de la tranche A (en Dh)

Année	Amortissement des obligations en % de la valeur nominale	Principal	Intérêts	Echéance totale
2005	3,91%	30 266 109,25	56 140 225	86 406 334,25
2006	4,19%	32 458 555,94	53 947 778,31	86 406 334,25
2007	4,49%	34 809 821,28	51 596 512,98	86 406 334,25
2008	4,82%	37 331 409,92	49 074 924,33	86 406 334,25
2009	5,17%	40 035 659,02	46 370 674,33	86 406 334,25
2010	5,54%	42 935 803,09	43 470 531,16	86 406 334,25
2011	5,94%	46 046 029,73	40 360 304,52	86 406 334,25
2012	6,37%	49 381 558,08	37 024 776,17	86 406 334,25
2013	6,83%	52 958 708,77	33 447 625,49	86 406 334,25
2014	7,33%	56 794 984,67	29 611 349,58	86 406 334,25
2015	7,86%	60 909 156,57	25 497 177,69	86 406 334,25
2016	8,43%	65 321 354,96	21 084 979,30	86 406 334,25
2017	9,04%	70 053 168,59	16 353 165,66	86 406 334,25
2018	9,69%	75 127 750,07	11 278 584,19	86 406 334,25
2019	10,40%	80 569 929,16	5 836 405,10	86 406 334,25
Total	100%	775 000 000	521 095 013, 82	1 296 095 013,82

Ci dessous le tableau des échéanciers pour les obligations de la tranche B (en Dh)

Année	Amortissement des obligations en % de la valeur nominale	Principal	Intérêts	Echéance totale
2005	2%	5 500 000	20 450 375	25 950 375,00
2006	2,25%	6 187 500	20 041 367,5	26 228 867,50
2007	2,50%	6 875 000	19 581 234,06	26 456 234,06
2008	2,75%	7 562 500	19 069 974,69	26 632 474,69
2009	3%	8 250 000	18 507 589,38	26 757 589,38
2010	3,25%	8 937 500	17 894 078,13	26 831 578,13
2011	3,5%	9 625 000	17 229 440,94	26 854 440,94
2012	3,75%	10 312 500	16 513 677,81	26 826 177,81
2013	4%	11 000 000	15 746 788,75	26 746 788,75
2014	4,5%	12 375 000	14 928 773,75	27 303 773,75
2015	5%	13 750 000	14 008 506,88	27 758 506,88
2016	5,5%	15 125 000	12 985 988,13	28 110 988,13
2017	6%	16 500 000	11 861 217,50	28 361 217,50
2018	7%	19 250 000	10 634 195	29 884 195,00
2019	45%	123 750 000	9 202 668,75	132 952 668,75
Total	100%	275 000 000	238 655 876, 25	513 655 876,25

(Source données Lydec)

4. Assemblées d'actionnaires

a) Mode de convocation

L'article 25 des Statuts de Lydec prévoit que les Assemblées Générales d'actionnaires sont convoquées et délibèrent dans les conditions prévues par la loi.

b) Conditions d'admission

L'article 27 des Statuts prévoit que l'assemblée générale se compose de tous les actionnaires quelque soit le nombre de leurs actions à condition que celles-ci soient libérées des versements exigibles.

c) Conditions d'exercice du droit de vote

L'article 27 des Statuts de Lydec stipule que « chaque membre des assemblées générales ordinaires et extraordinaires a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions ».

d) Conditions de délibération

L'article 5 du pacte d'actionnaires stipule les éléments suivants concernant les conditions de délibérations :

« L'assemblée générale des actionnaires se réunit conformément à la loi et aux statuts de la Société Délégitaire.

■ Assemblée Générale Ordinaire

Toutes les décisions relevant de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et représentés, à l'exception de la décision de ne pas distribuer le Résultat Distribuable Bénéficiaire tel que défini à l'article 12 qui sera prise à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents et représentés.

■ **Assemblée Générale Extraordinaire**

Toutes les décisions relevant de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des actionnaires présents et représentés, notamment les décisions suivantes :

- augmentation ou réduction du capital social ;
 - émission d'obligations et toutes autres valeurs mobilières similaires et mise en Bourse d'une partie du capital de la société ;
 - transformation, fusion, scission, apport partiel d'actifs et toutes opérations assimilées ;
- modification des statuts ;
à l'exception des décisions pour lesquelles la loi marocaine prévoit une majorité renforcée ».

5. Organes d'administration de Lydec

Selon l'article 13 des Statuts de Lydec, « elle est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 12 membres nommées par l'assemblée générale ordinaire. La durée des fonctions des administrateurs est fixée à 6 ans ».

■ **Composition du conseil d'administration**

L'article 4 du pacte d'actionnaires stipule que «le conseil d'administration est composé de douze membres dont :

- quatre nommés sur proposition de Suez Environnement ;
- trois nommés sur proposition d'Elyo ;
- trois nommés sur proposition de Fipar-Holding;
- deux sur proposition de RMA Watanya.

En cas de démission d'un des administrateurs, le conseil d'administration sera reconstitué conformément aux dispositions légales citées ci-dessus.

Le conseil d'administration délibère à la majorité simple des membres présents ou représentés ».

La présidence du Conseil d'Administration est assurée par M. Gérard Payen suite à sa nomination le 12/10/2000. Les seules limitations applicables à ses pouvoirs figurent dans les statuts et ne sont pas opposables aux tiers.

Membres du Conseil d'administration	Actionnaire	Fonction	Date de nomination	Expiration du mandat
Gérard PAYEN	Suez Environnement	Président	30/01/1997	31/12/2008
Erik de MUYNCK	Suez Environnement	Administrateur	14/12/2004	31/12/2008
Bernard GUIRKINGER	Suez Environnement	Administrateur	23/06/2000	31/12/2008
Dominique MANGIN D'OUINCE	Suez Environnement	Administrateur	30/01/1997	31/12/2008
Didier RETALI	Elyo	Administrateur	04/12/2003	31/12/2008
Bernard DELABOUDINIERE	Elyo	Administrateur	31/03/2004	31/12/2008
Georges CORNET	Elyo	Administrateur	14/12/2004	31/12/2008
Mustapha BAKKOURY	Fipar-Holding	Administrateur	10/12/2004	31/12/2008
Amine BENHALIMA	Fipar-Holding	Administrateur	10/12/2004	31/12/2008
Ahmed DAROUICH	Fipar-Holding	Administrateur	10/12/2004	31/12/2008
Sébastien CASTRO MONTERO	RMA Watanya	Administrateur	10/12/2004	31/12/2008
Azeddine GUESSOUS	RMA Watanya	Administrateur	11/05/2005	31/12/2008

■ **Décisions du conseil d'administration**

L'article 16 des Statuts stipule que « les délibérations sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés. L'abstention est considérée comme un vote contre. En cas de partage des voix, celle du président du conseil d'administration sera prépondérante.

La majorité des 2/3 des administrateurs présents ou représentés est nécessaire pour l'adoption des résolutions suivantes :

- la conclusion de tout avenant au Contrat de Gestion Déléguée ;
- l'extension du périmètre de la Gestion Déléguée ;
- l'approbation du budget annuel de la société et ses filiales ;
- la création, cession, cessation d'activités et/ ou de filiales, ainsi que l'acquisition et la cession de toute participation ;
- toute décision de changement signification dans les principes et les méthodes comptables appliqués par la société et ses filiales ».

L'article 18 des Statuts prévoit que « le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société et pour faire autoriser tous actes et opérations de gestion et tous actes de disposition relatifs à son objet, qui ne soient pas réservés par la législation et par les présents à l'assemblée générale. Les emprunts par voie d'émission d'obligations ne sont pas de la compétence du conseil d'administration et doivent être autorisés par l'assemblée des actionnaires réunie en la forme extraordinaire.

En complément des compétences définies par la loi et par les présentes, les matières suivantes seront la seule compétence du conseil d'administration :

- le conseil d'administration est compétent pour effectuer tout engagement ou garantie de quelque nature que ce soit y compris les cautions, garanties bancaires, sûretés contractées au nom de la société, supérieur à cent mille euros ou sa contre valeur en dirhams au titre d'un exercice social ;
- le conseil d'administration approuve le budget annuel de la société ainsi que le Business Plan et tout plan de financement correspondant ainsi que leurs révisions ;
- le conseil d'administration est compétent pour nommer les membres du comité d'audit et définir leur champ d'intervention».

Par ailleurs l'article 4.5 du pacte d'actionnaires stipule que « les administrateurs disposent chacun d'une voix. Le conseil d'administration délibère à la majorité des membres présents et représentés. Néanmoins, une décision favorable du conseil d'administration à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés est obligatoire dans le cadre des questions suivantes :

- conclusion de tout avenant au Contrat de Gestion Déléguée ;
- extension du périmètre de la Gestion Déléguée ;
- approbation du budget annuel et du plan à moyen terme de Lydec et ses filiales
- décision de contracter un emprunt, un prêt, un contrat de crédit bail ou un contrat de location de longue durée souscrit au nom de Lydec ou ses filiales non prévu dans le budget annuel ;
- tout engagement d'hypothèque, de caution, d'aval ou garantie donné en faveur de tiers par Lydec ou ses filiales ;
- création, cession, cessation d'activités et / ou de filiales ainsi que l'acquisition et la cession de toute participation ;
- décision relative à l'introduction en bourse de Lydec ;
- décision de changement significatif dans les principes et méthodes comptables appliqués par Lydec et par ses filiales ».

■ **Blocage**

Les dispositions prévues par l'article 11 du pacte d'actionnaires en cas de désaccord entre les membres du conseil d'administration sont décrites ci-dessous :

- une nouvelle convocation du Conseil d'Administration est effectuée à l'initiative du Président du Conseil d'Administration dans un délai de huit (8) jours à compter de la tenue du Conseil d'administration considéré;

- si à l'issue de la tenue du nouveau Conseil d'Administration, le projet de décision n'est toujours pas approuvé, le Président du Conseil d'Administration soumet, dans un délai de huit (8) jours à compter de la tenue du Conseil précité, la question à l'appréciation des Présidents de chacune des Parties ou des représentants habilités de ces derniers, en vue d'un règlement amiable;
- à défaut de décision prise par les Présidents ou leurs représentants représentant la majorité des deux tiers des droits de vote de Lydec, dans un délai de 15 jours à compter de la date de la tenue du Conseil précité, le différend sera tranché suivant le Règlement de Conciliation et d'Arbitrage de la Chambre de Commerce Internationale.

Dans le cas de désaccord et dans l'attente de la décision définitive du différend suivant les procédures précitées, le Directeur Général aura la faculté sous sa responsabilité de prendre toute mesure qu'il jugera nécessaire afin de protéger les intérêts de Lydec, d'assurer la continuité de son activité et la bonne exécution du Contrat de Gestion Délégée.

6. Organes de direction de Lydec

a) Organes de direction

L'article 4.2 du pacte d'actionnaires prévoit que « le président du conseil d'administration et le directeur général sont désignés sur proposition de Suez Environnement par le conseil d'administration statuant à la majorité simple des administrateurs présents et représentés.

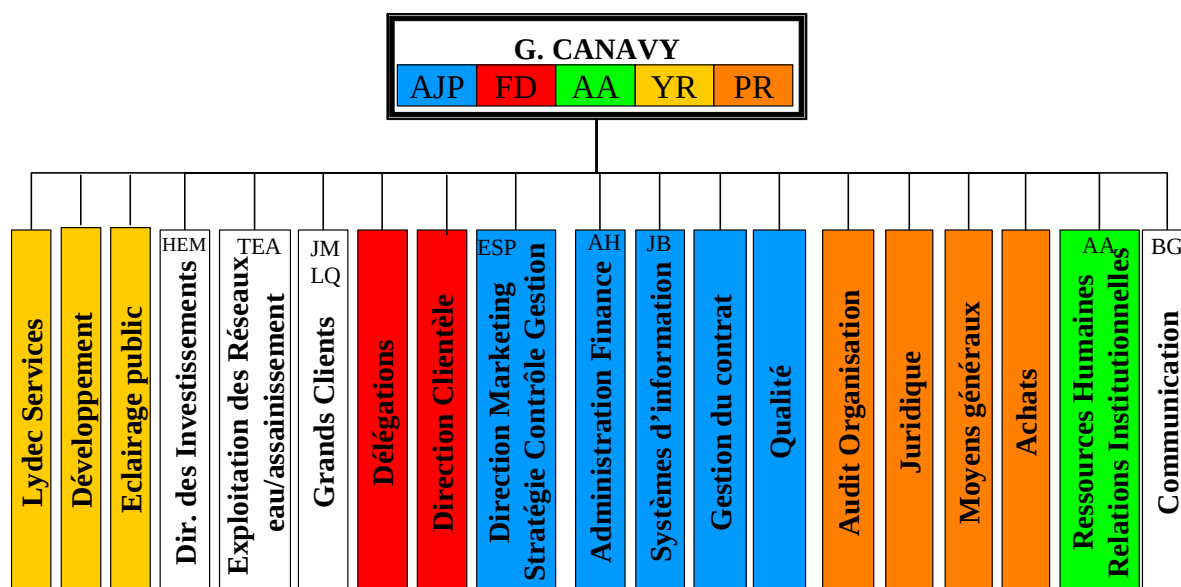
Le vice président est désigné sur proposition de RMA Watanya et Fipar-Holding statuant à la majorité simple des administrateurs présents et représentés ».

M. Guy Canavy assure les fonctions de Directeur Général suite à sa nomination par le conseil d'administration le 21/05/97 pour une durée illimitée et sans restriction particulière de ses pouvoirs. Il bénéficie cependant d'un contrat de travail étranger avec Lydec pour lequel il est rémunéré.

La direction générale est composée des personnes suivantes :

Membres	Fonction
M. Guy Canavy	Directeur Général
M. Alain Perret	Directeur Général Adjoint
M. Fouad Djerrari	Directeur Général Adjoint
M. Abdelhak Aqallal	Directeur Général Adjoint
M. Yves Reymond	Directeur Général Adjoint
M. Philippe Ruef	Secrétaire Général
M. Chakib Benazzouz	Directeur des Ressources Humaines
M. Abdeljawad Benhaddou	Directeur des Systèmes d'Informations
M. Eric de Seguins Pazzis	Directeur Marketing, Planification et Contrôle de Gestion
M. Tahar El Agal	Directeur Exploitation Eau et Assainissement
M. Hamid El Misbahi	Directeur des Investissements
Mme. Bouchra Ghiati	Directeur de la Communication
M. Abdelali Haitami	Directeur Administratif et Financier
M. Jean Marie Le Quément	Directeur Grands Clients
M. Alain Le Roux	Directeur Adjoint Opérations

L'organisation de la direction générale de Lydec se présente comme suit :



Participants au comité de direction générale :

AJP = Alain PERRET ; FD = Fouad DJERRARI ;
 AA = Abdelhak AQALLAL ; YR = Yves REYMOND ; PR = Philippe RUEF ;
 JMLQ = Jean-Marie LE QUEMENT ; JB = Jaouad BENHADDOU ;
 BG = Bouchra GHIATI ; AH = Abdelali HAITAMI ;
 HEM = Hamid El MIBAHI ; TEA = Tahar El AGAL ; Alain LE ROUX ; Chakib
 BENAZZOUZ ; ESP = Eric De SEGUINS PAZZIS



b) Principaux dirigeants

Monsieur Guy CANAVY (63 ans), *Directeur Général*

M. Canavy est diplômé de l'IAE et de l'Institut Polytechnique de Grenoble spécialisation génie hydraulique. Entré dans le groupe Lyonnaise des Eaux en 1967, il occupe de nombreux postes à responsabilités. Jusqu'en 1993, il exerce successivement les fonctions d'Ingénieur, puis de Directeur régional des provinces du Sud Ouest de la France. Il effectue au sein du groupe une mission au Pérou pour le compte de la Banque Mondiale. De 1994 à 1997, il exerce la fonction de Directeur Général en Amérique Latine dans Aguas Argentinas, Aguas Provinciales de Santa Fe et Aguas Cordobesas (Argentine) puis est nommé Directeur Général en charge du développement pour la zone Mercosur. Depuis 1997, M. CANAVY est Directeur Général de Lydec et Délégué Général du Groupe Suez au Maroc.

Monsieur Alain PERRET (59 ans), *Directeur Général Adjoint*

M. PERRET est Ingénieur en industries agricoles et alimentaires (ENSIA 1967) et en raffinage et génie chimique (ENSPM 1971) Il a d'abord été en fonction au Ministère français du Développement Industriel de 1972 à 1978. M. PERRET a par la suite rejoint le Gabon en 1978 pour exercer au sein de la Société d'Énergie et d'Eau du Gabon (SEEG), société en charge de l'eau potable et de l'énergie électrique, de la production à la distribution. Il y assurera différentes fonctions dont celle de Directeur Général Délégué à partir de 1993. Parallèlement à ses fonctions, M. PERRET a été Conseiller du Ministre de l'Énergie et des Ressources Hydrauliques du Gouvernement gabonais de 1981 à 1990. Au sein de la SEEG, il a participé au redressement de cette dernière avant de préparer sa privatisation. Il rejoint Elyo en 1997 au titre de Secrétaire Général de Lydec puis de Directeur Général Adjoint.

Monsieur Fouad DJERRARI (57 ans), Directeur Général Adjoint

M. DJERRARI est Ingénieur diplômé de l'École Mohammed VI d'Ingénieurs (EMI 1971). Avant de devenir Directeur Général Adjoint de Lydec en 1999, il a occupé divers autres postes de responsabilité :

- Directeur Général de la RED : Régie Intercommunale de Distribution d'Eau et d'Électricité de Rabat-Salé, janvier 1979-février 1994 ;
- Directeur du WUP, Water Utility Partnership-Afrique, avril 1996-mars 1999 ;
- Président de l'UADE/ Union Africaine des Distributeurs d'Eau, 1990-1992 ;
- Président de l'AMEPA, Association Marocaine de l'Eau Potable et de l'Assainissement, 1994-1998 ;
- Administrateur de l'Office de l'Eau Potable « ONEP MAROC », 1978-1994 ;
- Membre du Conseil Supérieur de l'Eau et du Climat au Maroc, 1981-1994 ;
- Administrateur de l'Institut Méditerranéen de l'Eau, Marseille, France ;
- Consultant pour plusieurs organisations Internationales.

Monsieur Abdelhak AQALLAL (57 ans), Directeur Général Adjoint

M. AQALLAL est titulaire d'un DECS obtenu en 1972 de l'Université de Bordeaux. Après une formation bancaire en France, il a exercé au sein du Crédit Mutuel de Charente pendant 3 ans. Il a rejoint le Crédit du Maroc en 1973 où il a assuré différentes responsabilités notamment celle de Directeur des Ressources Humaines de 1986 à 1995. Il a rejoint Lydec en 1997 en tant que Directeur des Ressources Humaines. Il a assuré les mêmes responsabilités pour l'Afrique et le Moyen Orient pour le Groupe Suez. En 2003, M. AQALLAL est nommé Directeur Général Adjoint de Lydec en charge des Ressources Humaines et Relations Institutionnelles au Maroc.

Monsieur Yves REYMOND (52 ans), Directeur Général Adjoint

M. REYMOND est Ingénieur diplômé de l'INSA de Lyon (1979). Il a 25 ans d'expérience internationale de gestion déléguée de sociétés de distribution de gaz et d'électricité avec production associée sur des marchés régulés ou libéralisés.

Il a partagé sa vie professionnelle entre secteur public pour EDF & GDF et secteur privé pour SUEZ.

Entre 1998 et 2003, il a participé aux travaux nationaux sur la Libéralisation du Marché Européen de l'Electricité, et a contribué au développement de l'activité de SUEZ sur ce nouveau marché en France.

Depuis son arrivée au sein de Lydec, il est en charge de l'Innovation, des Nouvelles Technologies et de la Diversification avec notamment la gestion de l'Eclairage public.

Monsieur Philippe RUEF (52 ans), Secrétaire Général

M. RUEF est de formation d'Ingénieur de l'École Navale (1978-1979) et de l'École Supérieure d'Électricité (1982-1984). Il a débuté à la Marine Nationale française où il a occupé différents postes de responsabilités allant de la maintenance au commandement de navire. De 1988 à 1991, il est affecté à l'Etat Major de la Marine pour occuper des fonctions techniques. M. RUEF a complété sa formation par un MBA à HEC. Il a rejoint par la suite ELYO où il a occupé successivement les postes de Directeur au Développement International (1993-1994) et Directeur Général de la Companhia de Macao (1994-1997). Depuis 1997, M. RUEF a occupé les postes de Directeur Général Adjoint des Opérations et de Secrétaire Général de Lydec.

Monsieur Chakib BENAZZOUZ (47 ans), Directeur des Ressources Humaines

M. BENAZZOUZ est titulaire d'un Doctorat Es Sciences de Gestion . Université Paris 1, Panthéon- Sorbonne (1996), d'un DEA Sciences de Gestion . Université Paris 1, Panthéon-Sorbonne (1986) et du Diplôme de l'ISCAE (1984).

Il a occupé la fonction de Directeur des Ressources Humaines depuis 1996 dans diverses sociétés (Petit Poussin ; Lafarge Maroc ; Caisse Nationale du Crédit Agricole ; Akzo Nobel Coatings).

Il a été Consultant Senior Chez IMEG-Consultants de 1992 à 1996 ; Enseignant Chercheur à l'Université Paris1 , Panthéon- Sorbonne de 1989 à 1991 et Assistant du Directeur Général de la Centrale Méditerranéenne d'Exportation de 1986 à 1991.

Monsieur Jawad BENHADDU (52 ans), Directeur des Systèmes d'Information

M. BENHADDU est titulaire d'un Doctorat de 3^{ème} Cycle en informatique. Il a été expert à l'Agence Française de Normalisation et professeur associé à l'Université Paul Sabatier et à l'ENSEEIH. M. BENHADDU a réalisé deux pro-logiciels d'administration de biens et de gestion de clientèle pour le compte de la Société Méridionale des Eaux située à Toulouse. Il a également informatisé le service d'édition de la Revue de Médecine de Toulouse. De 1988 à 1997, il a été responsable de la Direction Systèmes d'Information à la RAD, fonction qu'il occupe aujourd'hui au sein de Lydec. Il est membre actif de diverses associations professionnelles (Président UMA SAP) ; (vice Président CJD) et humanitaires (Vice Président AQUA ASSISTANCE – Maroc). M. BENHADDU est auteur de plusieurs publications en informatique.

Monsieur Éric de SEGUINS PAZZIS (33 ans), Directeur Marketing, Planification et Contrôle de Gestion

M. de SEGUINS PAZZIS est diplômé de l'École Polytechnique (1994) et de l'ENGREF (1996). Il a rejoint la Lyonnaise des Eaux en 1996, d'abord à la Direction Technique et de la Recherche, puis dans les Centres Régionaux de Picardie Champagne et de Brie Sud Essonne. Il y a occupé différentes fonctions touchant à l'eau potable et l'assainissement. Il a également participé à divers projets et études. Il a rejoint Lydec en 2001 en qualité de Directeur Marketing, Planification et Contrôle de Gestion.

Monsieur Tahar EL AGAL, (46 ans), Directeur des Exploitations Eau et Assainissement

M. El Agal est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en Génie Civil obtenu à l'Ecole Hassania des Travaux Publics en 1986. Il a occupé diverses fonctions notamment celle de gérant de l'exploitation de l'eau dans la ville de Khouribga. Il a rejoint Lydec en août 1997 au sein de laquelle il a d'abord occupé le poste de chef du service Grands Travaux eau, puis celui de Directeur Adjoint des Investissements. M El Agal est aujourd'hui Directeur des Exploitations Eau et Assainissement.

Monsieur Hamid EL MISBAHI, (43 ans), Directeur des Investissements

M. El Misbahi est titulaire d'un diplôme d'ingénieur d'Etat en hydrologie obtenu à l'Ecole Mohammedia des Ingénieurs en 1986. De 1987 à 1988 il occupe la fonction de responsable de chantiers de forages hydrauliques d'eau au sein de la société hydraulique Arabo- Africaine. Il intègre la RAD en 1988 au sein de laquelle il occupe le poste de chef de division étude et planification assainissement, fonction qui continuera d'occuper sous Lydec jusqu'en 1998. De 1998 à 1999, il est adjoint au chef de département planification. Il occupe la fonction de chef de département planification de 1999 à 2003. Jusqu'en 2004, il est directeur adjoint des investissements chargé des études et travaux de projets d'infrastructures. Depuis Septembre 2004, il est directeur des investissements et membre du comité de la direction générale.

Madame Bouchra GHIATI (40 ans), Directeur de la Communication

Mme GHIATI est titulaire d'une Licence en Sciences Économiques de l'Université Hassan II (1988). Elle a effectué un cycle de formation continue à l'ISCAE, en Marketing et Publicité (1993). Elle a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la Compagnie Africaine d'Assurance, l'ONA et la BMCI, avant de rejoindre Lydec dont elle assure actuellement la Direction de Communication.

Monsieur Abdelali HAITAMI (52 ans), Directeur Administratif et Financier M. HAITAMI est titulaire d'un Diplôme de l'École Supérieure de Commerce et d'Administration des Entreprises de Lille-France. Il a occupé plusieurs postes de responsabilité au sein de la RAD et de Lydec avant d'y assurer la Direction Administration et Finances.

Monsieur Jean-Marie LE QUEMENT (58 ans), Directeur Grands Clients

M. LE QUEMENT est diplômé de l'École Supérieure d'Électricité (1971) et de l'Association Technique du Gaz (1984). Il a débuté sa carrière au Niger au sein de la société Nigelec en tant qu'Adjoint au Chef d'Exploitation de Niamey (1971-1972), puis en tant que responsable de la distribution de l'électricité et de l'eau. Il a intégré par la suite EDF GDF Services, dans le Calvados en tant qu'Ingénieur Travaux (1973-1982) puis en tant que Responsable de l'Exploitation des Réseaux Gaz et Électricité Cote d'Armor (1982-1985), Responsable de la Distribution Orange (1985-1989). De 1989 à 1992 il a été Chef du Service Clientèle à Électricité de France à l'Île de la Réunion. Depuis 1992, il est affecté au Service Commercial Électricité comme Chef de Division Qualité Produits Services. Il a rejoint Lydec en 1999 en qualité de Directeur Grands Clients.

Monsieur Alain LE ROUX, (56 ans), Directeur adjoint des Opérations

M. LE ROUX est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'Ecole Centrale de Lyon en 1972. De 1972 à 1974, il est coopérant au Maroc. Il entre dans le Groupe Lyonnaise des Eaux en 1974 et y exerce les fonctions de Responsable Informatique de Lyonnaise des Eaux de 1980 à 1984. De 1984 à 1996, il est Directeur Général et Administrateur de la société Lyonnaise - Dumez Informatique, filiale systèmes d'Informations du Groupe Lyonnaise des Eaux. En 1992, il participe à un cycle de formation au Centre de formation permanente de l'INSEAD à Fontainebleau. De 1996 à 2002 il est Directeur Régional du Centre Côte d'Azur de Lyonnaise des Eaux France. En octobre 2002 il rejoint Lydec en qualité de Directeur Adjoint des Opérations.

7. Gouvernement d'entreprise

a) Comité exécutif

L'article 4.3 du pacte d'actionnaires stipule que « le comité exécutif est composé du directeur général et d'un représentant de chaque partie, soit cinq membres au total.

A l'exception du directeur général, les membres du comité exécutif ne peuvent être salariés de la société délégataire.

La présidence du comité est assurée par le représentant de Suez Environnement.

Le Comex a pour vocation de demander toutes les informations utiles sur la gestion de Lydec et d'assister le président, le directeur général et le conseil d'administration dans leurs prises de décisions en émettant un avis consultatif.

Le Comité exécutif statue :

- en première convocation à la majorité simple des membres présents ou représentés (la présence d'un des membres représentants RMA Watanya et Fipar-Holding est obligatoire) ;
- en deuxième convocation sans quorum minimum requis.

Le Comité exécutif doit se réunir au moins une fois tous les deux mois.

Chaque partie peut librement nommer ou révoquer son représentant. Le comité exécutif est actuellement composé des membres suivants :

Nom, prénom	Organisme
De MUYNCK Erik	Suez Environnement
DELABOUDINIÈRE Bernard	Elyo
GUESSOUS Azeddine	RMA Watanya
DAROUICH Ahmed	Fipar-Holding
CANAVY Guy	Directeur Général Lydec

b) Comité d'audit

L'article 6 du pacte d'actionnaires prévoit l'existence d'un comité d'audit composé d'un représentant de chaque partie. Il a pour mission de veiller à l'exactitude et à la sincérité des comptes sociaux et consolidés de la société délégataire et à la qualité de l'information délivrée.

Par ailleurs, le pacte d'actionnaires prévoit que chaque partie pourra effectuer à tout moment et une fois par an tout audit qu'elle souhaite réaliser. Dans tous les audits, chaque partie aura le libre accès à tous les documents de Lydec.

Le comité d'audit reçoit notamment pour mission du Conseil d'Administration de :

- examiner les comptes annuels avant que le Conseil d'Administration en soit saisi ;
- étudier les changements et adaptations des principes et règles comptables utilisés dans l'établissement des comptes et de prévenir tout manquement éventuel à ces règles ;
- examiner les résultats intermédiaires et préliminaires ainsi que les commentaires qui les accompagnent avant leur éventuelle présentation au Conseil d'Administration ;
- évaluer les propositions de nomination des CAC de Lydec et leur rémunération ;
- examiner chaque année avec les CAC leurs plans d'intervention, leurs conclusions et leurs recommandations.

c) Comité d'éthique

Le comité d'éthique, constitué au minimum de trois membres et au maximum de cinq membres désignés parmi les membres du conseil d'administration, veille au respect des valeurs individuelles et collectives sur lesquelles le groupe Suez fonde son action.

Ces valeurs sont les suivantes :

- la valorisation du **professionnalisme** pour améliorer le service aux clients ;
- le souci du **partenariat** dans la confiance et la durée pour favoriser des relations équilibrées et transparentes avec nos interlocuteurs ;
- **l'esprit d'équipe** pour entreprendre, innover et créer, pour renforcer les solidarités et les synergies ;
- la recherche de la **création de valeur** pour accroître la rentabilité et la solidité financière, gages de l'autonomie et de la pérennité de l'entreprise ;
- le respect de **l'environnement** pour améliorer durablement la qualité de la vie ;
- l'exigence d'une **éthique** qui s'impose à tous **pour faire vivre ces valeurs dans le respect de l'autre.**

Le comité s'assure de la rédaction d'un code de conduite propre à Lydec et Lydec Services en tenant compte du cadre juridique et réglementaire marocain. Ce code est soumis au Conseil d'Administration pour approbation.

Le comité a également pour mission de veiller à la mise en place des procédures nécessaires pour :

- l'application du code de conduite ;
- la mise en place des actions de formation destinées à accompagner la diffusion de la charte d'éthique.

d) Rémunération attribuée aux membres du conseil d'administration et des dirigeants de la société

■ **Membres du conseil d'administration**

L'article 22 des statuts stipule que « l'assemblée générale ordinaire peut allouer au conseil d'administration, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle, qu'elle détermine librement et que le conseil répartit entre ses membres dans les proportions qu'il juge convenables. Le conseil lui-même peut allouer à certains administrateurs, pour les missions et les mandats qui leur sont confiés à titre spécial et temporaire, une rémunération exceptionnelle. Il peut, également, autoriser le remboursement des frais de voyage et de déplacement engagés sur décision préalable de sa part, dans l'intérêt de la société ».

A ce jour, aucune rémunération n'est attribuée aux membres des organes d'administration.

■ **Dirigeants**

Les dirigeants de la société perçoivent un salaire au titre de leur contrat de travail.

e) Prêts accordés aux membres du conseil d'administration

L'article 24.2 des Statuts stipule « qu'il est interdit aux administrateurs personnes physiques de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la Société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de se faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers ».

L'article 24.3 des Statuts énonce que « la même interdiction s'applique aux directeurs généraux et aux représentants permanents des personnes morales administrateurs. Elle s'applique également aux conjoints et aux parents et alliés jusqu'au deuxième degré inclus des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée ».

A ce jour aucun prêt n'est accordé aux membres du conseil d'administration.

f) Intéressement et participation du personnel

Il n'existe pas à ce jour de schéma d'intéressement et de participation du personnel appliqué au sein de Lydec.

IV. Activités de Lydec

1. Historique

Lydec est créée en 1995 sur l'initiative du groupe Suez. En 1997, Endesa Europa, Agbarex et EDF International s'associent au groupe Suez et conviennent dans le cadre d'un pacte d'actionnaires de constituer un groupement ayant pour objet la négociation et la réalisation du Contrat de Gestion Délégée des services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide dans la Communauté Urbaine de Casablanca (Autorité Délégante), élargie à toutes les communes rurales incluses alors dans le périmètre de la RAD. Lydec a commencé ses activités le 1er août 1997.

Pour les élus, la décision de déléguer ces activités de service public est motivée par le constat des limites de la gestion communautaire directe dont les objectifs planifiés exigent des financements conséquents et d'importants transferts technologiques.

En optant pour le système de Gestion Délégée, la collectivité, tout en réservant au secteur privé la charge des investissements et la gestion du service, assure le contrôle permanent du service délégué, conserve son patrimoine et la responsabilité de fixer les grands objectifs, notamment les tarifs.

En 1999, Lydec crée une filiale Lydec Services en charge d'assurer des missions de conseil et d'assistance ainsi que des prestations dans le domaine du traitement des eaux usées et des déchets, d'eau potable et de l'électricité.

En 2003, la réforme administrative des collectivités locales met un terme à l'existence de la Communauté Urbaine de Casablanca dont le périmètre juridique correspond désormais à celui des communes urbaines de Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda. Ces trois communes constituent désormais ensemble l'Autorité Délégante.

En janvier 2004, dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité, Lydec prend en charge la gestion de l'éclairage public de la Commune de Casablanca.

En décembre 2004 et janvier 2005, les sociétés actionnaires Endesa Europa, Agbarex et EDF International cèdent leurs participations dans le capital de Lydec à des investisseurs nationaux, RMA Watanya et à Fipar-Holding.

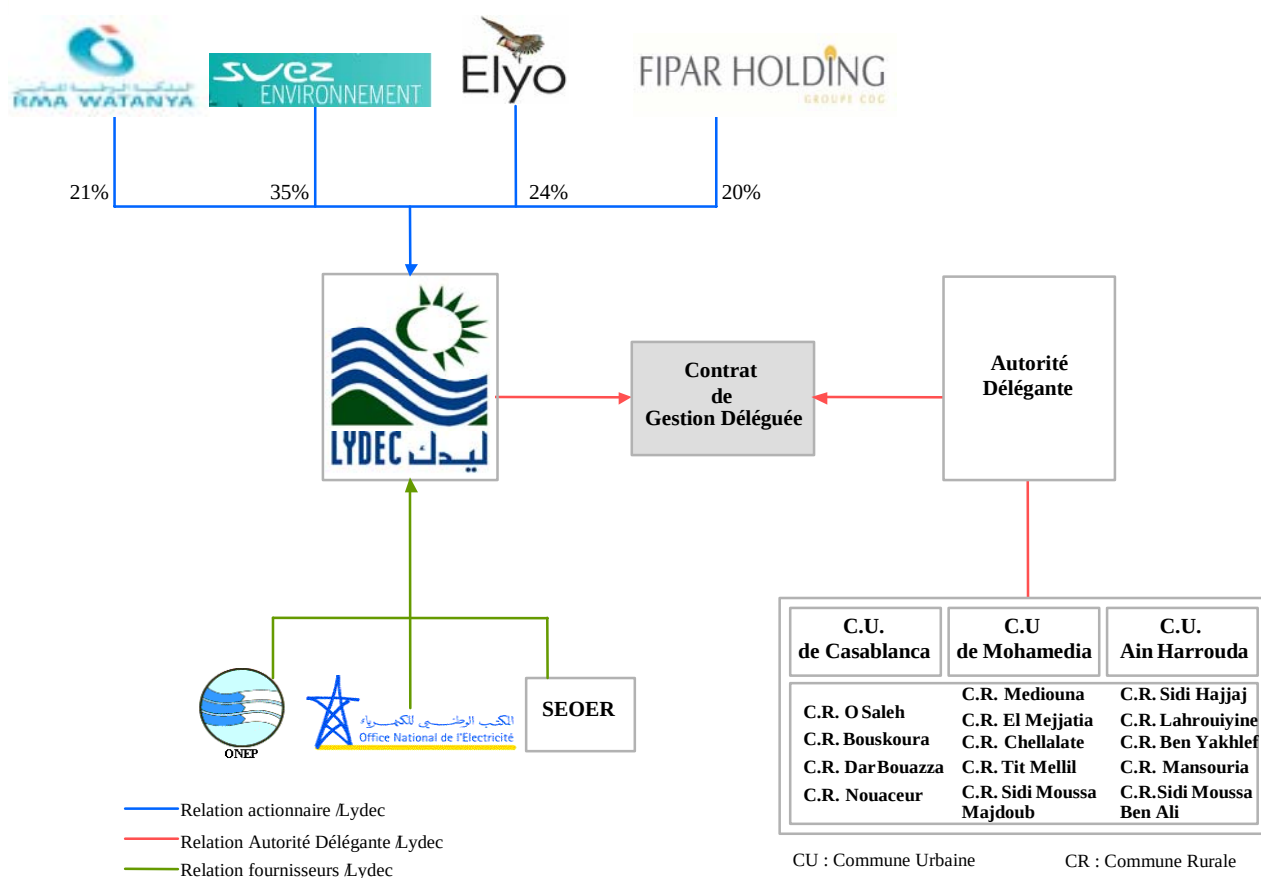
En mai 2005, dans le cadre de ses activités de distribution d'électricité, Lydec prend en charge la gestion de l'éclairage public de la Commune de Mohammedia.

2. Environnement de la Gestion Déléguée

Depuis août 1997, Lydec exerce son activité et évolue dans le cadre d'une relation de partenariat avec :

- l'Autorité Délégante ;
- ses actionnaires ;
- ses fournisseurs.

L'organigramme ci-après décrit la structure du contexte de la Gestion Déléguée compte tenu des différents partenariats :



a) Partenariat avec l'Autorité Délégante

La gestion des services délégués est opérée dans un esprit de partenariat entre Lydec et l'Autorité Délégante. Cette relation s'articule autour du Contrat de Gestion Déléguée, entré en vigueur le 1^{er} août 1997 pour une durée de 30 ans. Le Contrat de Gestion Déléguée est constitué par :

- la Convention de Gestion Déléguée, ci-après « Convention », ses annexes et les cahiers des charges électricité, eau et assainissement ;
- l'avenant n°1 à la Convention de Gestion Déléguée relatif au mandat confié par l'Autorité Délégante pour la réalisation du transfert de la gestion des retraites au RCAR ;
- l'avenant n°2 à la Convention de Gestion Déléguée relatif à la gestion de l'éclairage public du périmètre concédé (non encore signé par l'ensemble des entités de l'Autorité Délégante).

■ **Convention de Gestion Déléguée**

Les principales clauses de la Convention de Gestion Déléguée sont résumées ci-dessous :

● *Périmètre de la Gestion Déléguée*

La Convention de Gestion Déléguée définit le périmètre d'intervention de Lydec. Ce périmètre correspond à celui géré par la RAD au moment de la signature de la Convention de Gestion Déléguée. Il comprend :

- les communes incluses dans la Communauté Urbaine de Casablanca devenue depuis Communes Urbaines de Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda ;
- les communes rurales gérées par la RAD mais non incluses dans le périmètre de la Communauté Urbaine de Casablanca, sous réserve de l'acceptation desdites communes.

● *Objet de la Gestion Déléguée*

L'Autorité Délégante confie en Gestion Déléguée les services de distribution d'eau potable, de distribution d'électricité et d'assainissement liquide à Lydec qui accepte de les assurer sous le contrôle de l'Autorité Délégante et dans les conditions stipulées par le Contrat de Gestion Déléguée.

Pendant toute la durée de la Gestion Déléguée (30 ans), Lydec a le droit exclusif d'assurer, dans son périmètre d'activité défini les services précités.

● *Définition de la Gestion Déléguée*

L'Autorité délégante, en déléguant à Lydec la gestion de ses services publics d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquide, s'engage à mettre à sa disposition tous les ouvrages correspondants.

Lydec dispose du droit exclusif d'utiliser, d'entretenir et de réaliser, dans les formes et conditions stipulées par le Contrat de Gestion Déléguée tous les ouvrages et canalisations nécessaires aux services délégués.

Lydec, responsable du fonctionnement et de l'exploitation des services délégués, est autorisé à recouvrer auprès des usagers les redevances au titre des services délégués et les coûts des différentes prestations correspondant aux obligations résultant du Contrat de Gestion Déléguée.

L'Autorité Délégante exerce le contrôle sur les services délégués conformément à la réglementation en vigueur et aux termes du Contrat de Gestion Déléguée.

● *Patrimoine de la Gestion Déléguée*

La Convention établit la distinction classique entre les « biens de retour » et les « biens de reprise » :

Les **Biens de retour** sont constitués des immobilisations existantes à la date de notification de la Gestion Déléguée (ouvrages, des canalisations, des appareillages, des terrains et des constructions). Elles sont mises à la disposition de Lydec gratuitement et doivent revenir obligatoirement à l'Autorité Délégante à l'expiration de la Convention.

Les investissements d'acquisitions, de modifications, de renforcement et de renouvellement réalisés dans le cadre de la Convention font également partie des biens de retour.

Les biens de retour ne peuvent faire l'objet d'aucune cession, sûreté, vente ou location par Lydec ou l'Autorité Délégante pendant toute la durée de la Convention. Ils sont la propriété inaliénable de l'Autorité Délégante et sont amenés à lui revenir au terme du Contrat de Gestion Déléguée.

Lydec dispose d'un droit exclusif de jouissance sur ces biens. Pour cela, ils sont inscrits à l'actif du bilan du Délégataire en contrepartie du poste « Droits de l'Autorité Délégante ».

Les **Biens de reprise** sont des biens meubles utilisés dans le cadre de l'exploitation des services délégués (véhicules automobiles, engins, matériels, outillages, mobiliers de bureau, systèmes informatiques, programmes et logiciels, etc.). Ces biens acquis par le Délégataire à la date d'entrée en vigueur ou complétés ultérieurement demeureront la propriété du Délégataire pendant la durée de la Gestion Déléguée. Ils sont susceptibles d'être rachetés par l'Autorité Délégante à la fin de la Gestion Déléguée.

● *Obligations de qualité de service*

Le programme d'investissement prévu par le Contrat de Gestion Déléguée vise l'atteinte des objectifs suivant :

- pour le secteur de l'électricité :
 - améliorer la qualité de la fourniture (garantie de puissance, régularité de tension, réduction des coupures) ;
 - adaptation permanente des installations pour faire face à la demande ;
 - atteindre un rendement de 94% à partir de la 5^{ème} année ;
 - atteindre un taux de desserte de population de 95% la 5^{ème} année et tendre vers 100% la 10^{ème} année et au delà.
- pour le secteur de l'eau potable :
 - assurer la régularité et la sécurité de l'alimentation ;
 - garantir la qualité bactériologique ;
 - faciliter le raccordement des foyers à revenus modestes ;
 - atteindre un rendement de 80% à partir de la 15^{ème} année ;
 - réaliser 45 000 branchements sociaux dans les 5 ans (à compter de la date de signature de la Convention) ;
 - raccorder tous les quartiers urbanisés desservis par des bornes fontaines au réseau ;
 - atteindre un taux de desserte de population de 85% la 5^{ème} année, de 95% la 10^{ème} année et tendre vers 100% à compter de la 25^{ème} année.

Pour le secteur l'assainissement liquide :

- améliorer le service et les installations d'assainissement liquide existantes ;
- étendre les réseaux d'assainissement aux zones ouvertes à l'urbanisation et à celles constituant les pôles de développement ;
- résorber de façon permanente, la pollution du milieu naturel et celle du littoral provenant des rejets des réseaux d'assainissement ;
- réutiliser les eaux usées épurées à diverses fins notamment l'agriculture ;
- raccorder au réseau d'assainissement l'ensemble des bâtiments disposant d'un branchement en eau potable ;
- réaliser 45 000 branchements sociaux en 5 ans.

● *Contrôle et suivi technique de la Gestion Déléguée*

L'Autorité Délégente dispose d'un pouvoir de contrôle technique et financier de la Gestion Déléguée. En effet, elle peut de manière permanente s'assurer sur place de la bonne marche des services délégués et de la bonne exécution du Contrat de Gestion Déléguée.

L'Autorité Délégente est destinataire chaque année, dans les trois mois qui suivent la clôture de l'exercice de Lydec, d'un rapport technique et d'un rapport financier établi par Lydec. Cette dernière a également l'obligation de présenter annuellement à l'Autorité Délégente, pour avis, un plan pluriannuel sur cinq exercices et les états de synthèse de l'exercice en cours comportant les éléments suivants :

- programme de projets à réaliser ;
- programme de recherche et développement et de transferts technologiques ;
- plan d'investissement et de financement.

Par ailleurs, le suivi de l'exécution du Contrat de Gestion Déléguée est assuré par une Commission de Suivi Technique présidée par l'Autorité Délégente. Cette commission comprend des représentants de l'Autorité Délégente, du Ministère de l'Intérieur et de Lydec et a pour mission de donner des avis et d'émettre des recommandations et des orientations sur les aspects suivants :

- définition des tranches annuelles du programme de travaux ;
- actualisation quinquennale du programme de travaux ;
- affectation du Fonds de Travaux et détermination du programme de renouvellement ;
- examen des projets de marchés, de contrats, de conventions à passer directement ou indirectement avec le Groupe Suez ou l'une de ses filiales ou participations ;
- toute question inhérente à la tarification ;
- toute autre mission qui lui sera confiée par l'Autorité Délégente.

Et de décider des modalités de mise en œuvre du mandat donné à Lydec pour le transfert de la gestion des retraites et de son financement.

● *Investissements*

■ *Définition du programme d'investissement*

Le Contrat de Gestion Déléguée précise pour chaque secteur le programme d'investissement prévisionnel annuel permettant d'atteindre les objectifs minima de rendement, de desserte et de qualité de service par métiers, à savoir 30 milliards de dirhams d'investissements sur 30 ans dont 10 milliards financés par Lydec. La répartition par secteur se présente comme suit :

- 5 milliards pour l'eau ;
- 16 milliards pour l'assainissement liquide ;
- 9 milliards pour l'électricité.

■ *Financement du programme d'investissement*

Par ailleurs, la Convention définit quatre modes de financement des investissements :

- **financement Lydec** : est constitué par les apports en capitaux propres, les emprunts et l'autofinancement dégagé par l'exploitation de la Gestion Délégée.
Cette source de financement est réservée principalement aux investissements en infrastructures, répartition-distribution et moyens d'exploitation.
- **financement tiers** : est constitué par le financement par les abonnés de Lydec du coût des travaux faits pour leur compte (travaux remboursables).
- **financement Fonds de Travaux** : est constitué par les participations des abonnés au financement des grandes infrastructures, de l'extension et du renforcement des réseaux. Le produit de ces participations alimente le Fonds de Travaux.
Cette source de financement est réservée principalement aux travaux et ouvrages de renforcement et d'extension des réseaux.
- **dotations de renouvellement** : sont constituées de dotations annuelles assises sur les produits d'exploitation de la Gestion Délégée.
Cette source de financement est réservée principalement aux dépenses de renouvellement et aux grosses réparations, permettant de satisfaire l'obligation de maintenir en l'état les immobilisations mises dans la Gestion Délégée par l'Autorité Délégante.

● *Fonds de Travaux*

Afin de financer le programme d'investissements visé à l'article 23 de la Convention, il est notamment institué un compte, désigné Fonds de Travaux, géré par la Lydec par ordre et pour le compte de l'Autorité Délégante.

Le Fonds de Travaux est alimenté par les participations des abonnés (promoteurs de lotissement, habitations individuelles ou collectives, propriétaires d'immeubles ou d'habitations individuelles,...) aux investissements d'infrastructures, d'extension et de renforcement des réseaux tels que définis dans les cahiers des charges de l'eau potable, de l'assainissement et de l'électricité. Lydec facture et perçoit les participations des abonnés par ordre et pour le compte de l'Autorité Délégante.

Les participations des abonnés alimentent le compte Fonds de Travaux qui apparaît distinctement dans la comptabilité de Lydec. Le produit des participations doit être versé immédiatement après son encaissement à un compte spécial ouvert au niveau de la trésorerie générale. Les excédents de trésorerie sont placés en Bons du Trésor.

Annuellement, Lydec propose à l'Autorité Délégante un programme chiffré d'investissement du Fonds de Travaux et assure le rôle de Maître d'Œuvre Délégué. A ce titre Lydec perçoit des peines et soins de l'ordre de 10% du montant des investissements du Fonds de Travaux.

Depuis 2003, le Fonds de Travaux participe, à hauteur de 100 mDh par an, au remboursement de l'émission obligataire lancée par Lydec pour le compte des Communes Urbaines de Casablanca, Mohammedia et Aïn Harrouda pour le financement du transfert des retraites au RCAR.

● *Tarifs*

En contre partie des charges qui lui incombent, Lydec est autorisée à percevoir directement auprès des usagers le produit de la vente des services de Gestion Déléguée.

Le Contrat de Gestion Déléguée fixe les prix moyens de ventes annuels prévisionnels par fluide sur l'ensemble de la durée du contrat.

Les tarifs, y compris les parties fixes éventuelles, sont déterminés à partir de la répartition des prix moyens mentionnés ci-dessus, préalablement révisés ou ajustés comme indiqués ci-dessous. Cette répartition est fonction des structures tarifaires (catégories de consommateurs, usages et tranches de consommation) fixées par la réglementation en vigueur, des directives communiquées à Lydec par l'Autorité Délégante pour la partie fixe et le tarif applicable à la tranche sociale, et de la répartition des ventes entre les catégories de consommateurs et les tranches de consommation observées pour l'exercice précédent.

Par ailleurs, le Contrat de Gestion Déléguée prévoit deux modes d'actualisation des prix moyens de vente :

- **Révision des prix moyens** : semestriellement (au 1er mars et au 1er septembre de chaque année) pour tenir compte de l'évolution générale des prix. La révision n'intervient que si l'indice K (indice composite représentant les coûts de Lydec) connaît une variation supérieure à 3% depuis la dernière révision du prix moyen de l'activité concernée ;
- **Ajustement des prix moyens** : prévu par le Contrat de Gestion Déléguée en cas de :
 - variation des prix de vente de l'eau par l'ONEP et de l'électricité par l'ONE ;
 - variation de plus de 2% en plus ou en moins du volume d'eau ou du volume d'eau assujetti à l'assainissement par rapport aux prévisions annexées au Contrat de Gestion Déléguée ;
 - variation de plus de 5% en plus ou en moins de la quantité d'électricité vendue par rapport aux prévisions annexées au Contrat de Gestion Déléguée.

Les prix moyens prévus sont ajustés pour tenir compte intégralement de la variation constatée.

● *Redevances de concession*

Lydec verse à l'Autorité Délégante une redevance de concession indexée sur le chiffre d'affaires. Elle s'établit en première année d'exploitation à 0,2% et évolue annuellement selon une progression linéaire pour atteindre 1% la quinzième année et les années suivantes.

● *Assistance technique*

L'Article 50 de la Convention de Gestion Déléguée stipule que les actionnaires fondateurs apportent leur assistance technique à Lydec pour l'exercice de ses obligations au titre de la Gestion Déléguée.

● *Personnel*

Le personnel de la régie est repris par Lydec dans le respect de ses avantages statutaires et des Conventions régissant les organismes sociaux.

● *Ajustement du Contrat de Gestion Déléguée à la demande de l'une des parties*

Le Contrat de Gestion Déléguée permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent en raison des retombées économiques et financières de l'application du Contrat de Gestion Déléguée. Les dispositions arrêtées entre les parties feront l'objet d'un avenant au Contrat de Gestion Déléguée.

De 1997 à 2004, aucun ajustement du Contrat de Gestion Déléguée n'a eu lieu. En effet, l'ajustement prévu en 2003 a été repoussé en raison des changements administratifs concernant les collectivités locales et ayant entraîné la disparition de la Communauté Urbaine de Casablanca. En 2005, la nouvelle Autorité Délégante et Lydec ont lancé le processus de revue du Contrat de Gestion Déléguée qui devrait s'étaler sur plusieurs mois.

● *Déchéance / résiliation du Contrat de Gestion Délégée*

(i) Cas de déchéance / résiliation du Contrat de Gestion Délégée

La résiliation du Contrat de Gestion Délégée peut être induite par quatre causes :

- déchéance pour défaillance de Lydec ;
- déchéance pour défaillance de l'Autorité Délégante ;
- résiliation pour cause de rachat ;
- résiliation pour cause de force majeure.

(ii) Déchéance pour défaillance de Lydec

L'Autorité Délégante a la faculté de résilier le Contrat en cas de faute d'une particulière gravité, notamment, si :

1. la qualité de l'eau, l'hygiène ou la sécurité publique sont compromises de façon prolongée pour des raisons directement imputables à Lydec ;
2. une interruption totale prolongée importante intervient, concernant plus de la moitié des abonnés d'une durée excédant 24 heures pour l'eau potable et 12 heures pour l'électricité pour des raisons directement imputables à Lydec ;
3. Lydec n'a pas présenté les projets d'exécution des investissements ou si elle n'a pas achevé les projets inscrits dans le programme d'investissement défini par le Contrat de Gestion Délégée dans les délais fixés par le Contrat de Gestion Délégée ;
4. Lydec refuse de produire les documents d'information prévus par le Contrat de Gestion Délégée ou s'oppose à l'exercice du droit de contrôle de l'Autorité Délégante ;
5. la dissolution anticipée, la liquidation de Lydec ;
6. la modification, sans accord préalable de l'Autorité Délégante, de la participation du Groupe Suez dans le capital de Lydec entraînant un niveau de participation inférieur à 51% du capital.

Dans les cas 1 à 4 présentés ci-dessus, la résiliation à l'initiative de l'Autorité Délégante doit être précédée d'une mise en demeure restée sans effet pendant trois mois. Pendant ce délai, les parties devront rechercher une solution en vue de la poursuite de la Gestion Délégée.

Dans les cas 5 et 6, l'Autorité Délégante pourra procéder à la résiliation de la Convention de Gestion Délégée sans mise en demeure.

(iii) Déchéance pour défaillance de l'Autorité Délégante

Lydec peut résilier le Contrat de gestion Délégée en cas de faute d'une particulière gravité de l'Autorité Délégante notamment, si les mesures nécessaires ne sont pas prises par l'Autorité Délégante pour la bonne exécution de la Gestion Délégée dans les conditions prévues dans le Contrat de Gestion Délégée ou si une décision unilatérale de l'Autorité Délégante est de nature à porter gravement préjudice à la bonne marche de la Gestion Délégée dans les conditions du Contrat de Gestion Délégée ou encore si les tarifs découlant des prix moyens, leur révision ou ajustement dans les conditions prévues par le Contrat de Gestion Délégée ne sont pas appliqués.

La résiliation à l'initiative du Déléataire doit être précédée d'une mise en demeure restée sans effet dans un délai de trois mois. Pendant ce délai les parties devront rechercher une solution en vue de la poursuite de la Gestion Délégée.

(iv) Résiliation par rachat de la Gestion Déléguée

L'Autorité Délégente a le droit de racheter la Gestion Déléguée, après un délai minimum de quinze (15) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat de Gestion Déléguée. A cet effet, l'Autorité Délégente doit notifier son intention de rachat au Délégataire au moins un an avant la date qu'elle envisage pour ce rachat.

L'Autorité Délégente verse à Lydec :

- une somme correspondant à la valeur nette comptable, à la date de la déchéance, des immobilisations réalisées ou en cours pour les biens de retour financés par le Délégataire ;
- et une indemnité égale à la moyenne arithmétique des résultats nets des (5) cinq derniers exercices multipliée par le quart du nombre des années restant à courir entre la date du rachat et l'expiration de la durée de la Gestion Déléguée. Toutefois, le montant de l'indemnisation ne pourra pas dépasser un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Dh actualisé par application de la moyenne arithmétique des coefficients de révision définis à l'Annexe 9.

(v) Résiliation pour cause de force majeure

Le Contrat de Gestion Déléguée pourra être résilié pour cas de force majeure : guerre, tremblement de terre, tempêtes, inondations, etc.

● *Fin du Contrat de Gestion Déléguée*

En cas de résiliation pour déchéance de l'Autorité Délégente ou Lydec ou rachat de la Gestion Déléguée, la convention prévoit les modalités de fin du Contrat de Gestion Déléguée. Elle se présentent comme suit :

- **Biens de retour / reprise** : L'Autorité Délégente prend possession gratuitement des biens de retour. Elle aura la faculté d'acheter tout ou partie des biens de reprise à leurs valeurs nettes comptables et des stocks à une valeur fixée à l'amiable ;
- **Contrats en cours** : L'Autorité Délégente se substituera à Lydec dans la poursuite des contrats se rapportant aux services délégués (fourniture, prestation de services, licences ou propriété intellectuelle, travaux en cours, etc.) ;
- **Créances non recouvrées** : L'Autorité Délégente se charge du recouvrement des créances et verse les fonds collectés dans un compte ouvert au nom de Lydec ;
- **Fonds de Travaux** : Le solde du Fonds de Travaux sera remis par Lydec à l'Autorité Délégente ;
- **Dépôts de garantie** : Les dépôts de garantie seront conservés par Lydec ;
- **Personnel** : L'ensemble du personnel sera repris par l'Autorité Délégente dans les conditions prévues par le Contrat de Gestion Déléguée.

● *Effet de la résiliation / déchéance*

■ *Effet de la déchéance pour défaillance de Lydec*

Lorsque la déchéance est prononcée :

- l'Autorité Délégente verse à Lydec un dédommagement en contrepartie des biens financés ;
- Lydec remet à l'Autorité Délégente dans un délai de quinze (15) jours à partir de la notification de la déchéance une somme égale à cent (100) millions de dirhams (Valeur 31 mars 1996) actualisée par application de la moyenne arithmétique des coefficients. Cette somme sera acquise d'office à l'Autorité Délégente ;
- Lydec indemniserait l'Autorité Délégente des préjudices matériels directs et indirects ainsi que des frais, coûts et dépenses subis par l'Autorité Délégente.

■ *Effet de la résiliation pour défaillance de l'Autorité Délégante*

Lorsque la déchéance est prononcée :

- l'Autorité Délégante verse à Lydec un dédommagement en contrepartie des biens financés ;
- l'Autorité Délégante verse un dédommagement forfaitaire variant en fonction de l'année englobant la date effective de la résiliation actualisé par application de la moyenne arithmétique des coefficients K respectivement pour l'eau, l'assainissement et l'électricité.

■ *Effets de la résiliation en cas de force majeure*

En cas de résiliation pour force majeure, l'Autorité Délégante en contrepartie des biens que le délégataire a financés, remboursera à Lydec la somme correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations à l'exclusion des investissements de renouvellement.

● *Sanction*

Le Contrat de Gestion Délégée prévoit des sanctions financières à payer par Lydec dans les cas suivants :

- défaut de production des documents d'information (compte rendus technique et financier, budget annuel et plan pluriannuel) et non respect des obligations de publication des comptes annuels ;
- retard des réalisations des investissements par rapport à la date prévisionnelle de fin des travaux prévus dans les budgets annuels soumis à l'Autorité Délégante.

Par ailleurs le Contrat de Gestion Délégée prévoit qu'en cas de manquement renouvelé ou de faute grave dans l'exécution des obligations mises à la charge de Lydec, l'Autorité Délégante peut, après une mise en demeure, remédier au manquement constaté dans un délai techniquement raisonnable jusqu'au rétablissement de la situation normale.

■ *Avenant à la Convention de Gestion Délégée*

● *Avenant n°1*

Le 17 décembre 2003 a été conclu un avenant n°1 à la Convention aux termes duquel l'Autorité Délégante a confié à Lydec le mandat de réaliser le transfert de la gestion des retraites au RCAR.

La décision de transférer la gestion du régime de retraite du personnel de la Gestion Délégée de la CCR au RCAR, seul organisme habilité par la loi, à prendre en charge la gestion des retraites des employés de sociétés délégataires de services publics, a été prise par l'Autorité Délégante et son autorité de tutelle, le Ministère de l'Intérieur. L'Autorité Délégante a ainsi, aux termes de l'avenant n°1, mandaté Lydec aux fins de transférer le régime de retraite du personnel de la Gestion Délégée au RCAR. Conformément aux stipulations de l'avenant n°1, la Commission Technique de Suivi a décidé, au cours de sa réunion du 17 décembre 2003 les modalités de mise en œuvre du mandat donné à Lydec par l'Autorité Délégante et les modalités du financement du transfert de la gestion des retraites du personnel de la Gestion Délégée.

Le coût total du transfert des retraites au RCAR a été estimé à 2,581 milliards de dirhams, payable en deux tranches :

- une première tranche d'un montant de 1,357 milliards de dirhams dont le paiement est intervenu en mars 2004 ;
- une seconde tranche différée payable à fin 2006 pour un montant de 1,224 milliards de dirhams.

La première tranche réglée en mars 2004 a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire à recours limité, d'un montant total de 1 050 millions de dirhams, lancé par Lydec pour le compte des Communes Urbaines de Casablanca, de Mohammedia et de Aïn Harrouda, et par les fonds disponibles tel que présenté dans le tableau suivant :

Emplois		Ressources	
Coût du transfert	2 581	Tranche 1	1 357
Tranche 1	1 357	Emission Obligataire	1 050
Tranche 2	1 224	Fonds disponibles affectés à la tranche 1	307
Frais et débours - Commissions	39	Tranche 2	1 224
Compte de réserve	86	Solde des fonds disponibles	125
Total	2 706	Total	2 706

Les fonds disponibles ayant permis de compléter le financement de la première tranche proviennent des ressources suivantes :

- la réserve CCR disponible (8 mDh) ;
- le solde du fonds de liquidation RAD (environ 263 mDh) ;
- la participation de Lydec au titre de sa politique de départs anticipés à la retraite (153 mDh) ;
- les prélèvements retraite collectés au titre de l'exercice 2003 (environ 8,5 mDh).

● Avenant n°2

L'avenant n° 2 apporte une modification à l'article 2 de la convention de Gestion Déléguée en la complétant par les dispositions suivantes :

« Outre les services mentionnés ci-dessus, le Délégataire est expressément autorisé à contracter, soit avec l'Autorité Délégante, soit séparément avec chacune des communes, la délégation de la gestion de l'éclairage public sur tout ou partie du périmètre d'activité défini à l'article 5.

Chaque contrat fixera les modalités de la délégation de gestion de l'éclairage public. »

Cet avenant doit être approuvé dans les mêmes termes par les conseil des trois communes de Casablanca de Mohammedia et d'Aïn Harrouda.

Les Communes de Casablanca et de Mohammedia ont approuvé cet avenant respectivement lors des sessions d'octobre 2003 et d'octobre 2004, le texte doit encore être soumis au vote du conseil de la Commune d'Aïn Harrouda.

● Cahiers des charges

Les cahiers des charges, faisant partie intégrante de la Convention, définissent les conditions techniques dans lesquelles Lydec assure :

- la distribution d'eau potable ;
- la distribution de l'électricité ;
- la gestion de l'assainissement liquide ;
- la réalisation des travaux à l'intérieur du périmètre.

b) Partenariat avec les actionnaires

L'article 8 du pacte d'actionnaires prévoit que « la société Délégataire bénéficiera de l'assistance du groupe Suez, de RMA Watanya et de Fipar-Holding ou de toutes sociétés du Groupe CDG, tant en ce qui concerne les opérations d'exécutions du Contrat de Gestion Déléguée et en matière d'assistance à la gestion, en fonction de leurs compétences respectives et à des conditions normales de marché »

Lydec a conclu des accords de partenariat, d'assistance et d'échange de savoir faire avec ses principaux actionnaires. Ces accords sont décrits ci-après :

- d'une part le groupe Suez apporte son savoir faire dans le cadre d'un contrat d'assistance technique et d'échange de savoir faire ;
- d'autre part, les actionnaires marocains ont conclu avec l'entreprise deux contrats de prestations de services.

■ Groupe Suez

De 1997 à 2004, l'ensemble des actionnaires (Groupe Suez, Endesa Europa, Agbarex et EDF International) était lié à Lydec par un contrat d'assistance technique et de transfert de savoir-faire. En contrepartie des services apportés, les actionnaires percevaient une rémunération indexée sur le chiffre d'affaires de Lydec. Elle évolue de la manière suivante entre 1997 et 2004 :

- 2,5% entre 1998 et 2001 ;
- 2,03% entre 2002 et 2004.

Ce contrat d'assistance technique a été modifié en décembre 2004 suite à la cession par Endesa Europa, Agbarex et EDF International de leurs participations des Lydec. Le contrat modifié fixe la rémunération du groupe Suez au titre de l'exercice 2005 à 1,69% du chiffre d'affaires. Néanmoins il est prévu que cette rémunération évolue progressivement à la baisse dans les années à venir.

Le contrat d'assistance technique stipule une collaboration dans trois fonctions principales :

- **Fonctions techniques**, il s'agit notamment :
 - du choix et la normalisation des matériels ;
 - de la gestion des investissements ;
 - des choix du mode d'exploitation des réseaux ;
 - des méthodes d'analyse de eaux et des effluents ;
 - du système de gestion technique et d'automatisation des réseaux ;
 - du systèmes de mesure de la consommation et des paramètres de qualité des réseaux de distribution et des stations de traitement ;
 - de la gestion du cycle relève, facturation, encaissement et recouvrement.
- **Fonctions clientèle**, il s'agit notamment :
 - des techniques de gestion et de communication clientèle ;
 - des techniques de mesure de la satisfaction de la clientèle ;
 - des techniques de communication grand public.
- **Fonctions transversales**, il s'agit notamment :
 - de la gestion et du management en général ;
 - de l'assistance à la mise en œuvre et à l'exploitation des différents systèmes informatiques nécessaires ;
 - de la gestion financière et comptable dans le domaine de la vente d'eau et de distribution de l'électricité ;
 - de l'assistance à l'obtention de financements ;
 - de l'expertise en matière juridique et fiscale et en assurance des métiers de l'eau, de l'assainissement liquide et de distribution de l'électricité ;
 - du management des ressources humaines de société d'eau, d'assainissement liquide et de distribution d'électricité ;

- des orientations stratégiques dans les métiers de l'eau, d'assainissement liquide et de distribution d'électricité.

■ **RMA WATANYA et Fipar-Holding**

Les actionnaires marocains ont conclu avec Lydec, en décembre 2004, des contrats de prestation de services portant sur les domaines suivants :

- relations institutionnelles ;
- ingénierie financière ;
- assurance ;
- gestion des actifs immobiliers.

En effet, jusqu'à fin 2004 Lydec a essentiellement bénéficié de l'assistance de ses actionnaires dans les domaines techniques de ses métiers.

Depuis l'entrée au capital de RMA Watanya et Fipar-Holding cette assistance s'est enrichie de l'expertise de ces nouveaux actionnaires dans les domaines de la gestion financière de la gestion des assurances, de la gestion immobilière et des relations institutionnelles.

Depuis le début de l'année, Lydec a bénéficié plus particulièrement des apports suivants :

- des représentants de ces actionnaires assistent l'entreprise dans la réflexion et la mise en œuvre des décisions du comité exécutif et du comité d'audit ;
- des représentants de ces actionnaires ont également participé au pilotage de l'opération d'introduction en bourse ;
- Lydec obtient des conseils en matière de financement de ses investissements notamment pour monter des schémas originaux et performants ;
- Lydec obtient des conseils en matière d'optimisation du patrimoine immobilier, notamment en ce qui concerne le patrimoine de la gestion déléguée non indispensable à son fonctionnement.

En contrepartie des services apportés, RMA WATANYA et Fipar-Holding perçoivent une rémunération indexée sur le chiffre d'affaires de Lydec. Elle s'établit au total et pour les deux actionnaires à 0,34% pour l'exercice 2005. Néanmoins il est prévu que cette rémunération évolue progressivement à la baisse dans les années à venir.

3. Appartenance au groupe Suez

a) Présentation du groupe Suez

Le groupe Suez résulte de la fusion de deux grands groupes en juin 1997 :

- la Compagnie de Suez, société ayant construit et exploité le Canal de Suez jusqu'à sa nationalisation en 1956. Cette société holding possède alors des participations diversifiées en Belgique et France, en particulier dans les secteurs des services financiers et de l'énergie ;
- la Lyonnaise des Eaux, société diversifiée dans la gestion et le traitement de l'eau, des déchets, dans la construction, la communication et la gestion d'installations techniques.

Le groupe Suez est un groupe industriel de services, acteur mondial du développement durable, offrant une large gamme de solutions pour les entreprises, les particuliers et les collectivités dans le domaine de l'énergie et de l'environnement (eau et propreté).

En 2002, le groupe Suez entame le rassemblement de ses activités d'eau et de gestion des déchets. Suez Environnement naît de ce rapprochement en 2003.

En 2004, le groupe Suez achève son recentrage sur deux cœurs de métiers :

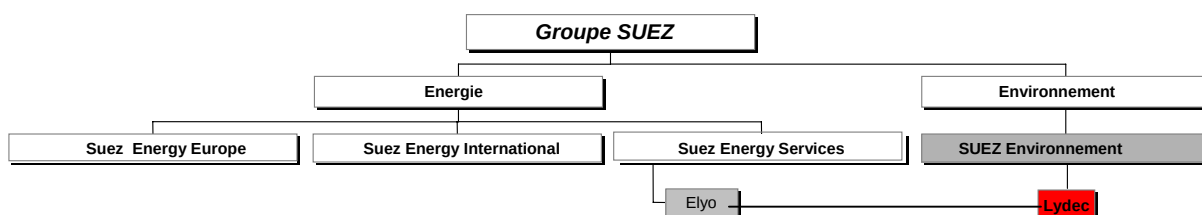
- l'énergie (production, transport et commercialisation d'électricité et de gaz) ;
- l'environnement (eau et traitement des déchets, recyclage, tri).

L'organisation de Suez est intégrée autour de quatre branches :

- la branche Electricité & Gaz d'Europe qui porte l'ensemble des activités européennes dans le domaine du gaz et électricité : Suez Energie Europe ;
- la branche Electricité & Gaz International en charge des activités du groupe Suez dans le domaine du gaz et l'électricité hors d'Europe : Suez Energie International ;
- la branche Services à l'énergie et à l'industrie qui assure les activités du groupe Suez dans les domaines des services industriels d'installation et de maintenance, des services associés à l'énergie et de l'ingénierie : Suez Energie Services , dont fait partie Elyo ;
- la branche Suez Environnement regroupe l'ensemble des activités du groupe dans les métiers de l'eau (production et distribution, ingénierie), de l'assainissement (collecte et traitement, ingénierie) et de la propreté (collecte et traitement des déchets tant ménagers qu'industriels, construction et exploitation d'incinérateurs en liaison avec la Branche « Services à l'énergie et à l'industrie »).

Suez dessert deux grands segments de clientèle :

- la clientèle municipale et les particuliers ;
- la clientèle entreprises.



b) Performances du groupe Suez

Recentré sur ses cœurs de métiers, le groupe Suez connaît en 2004 une croissance de son chiffre d'affaires de 6,2% par rapport à 2003 (soit 40,7 milliards d'euros).

CA		2004	
En mEur	Montant		% total
Energie	29 334		72%
Environnement	11 405		28%
Autres	0		0%
Total	40 739		100%

(Source rapport annuel 2004)

Suez jouit d'un rating de A- (Standard & Poor's) pour sa dette long terme.

Suite à la cession des activités du secteur de la communication, l'intégralité du chiffre d'affaires est désormais générée dans les domaines de l'énergie et de l'environnement. L'énergie en constitue la part prépondérante avec 72%, les services liés à l'environnement représentant 28%.

Sur le plan géographique, l'Europe reste le marché le plus important avec 80% du chiffre d'affaires. La France et la Belgique apportent une contribution de 55%.

Le tableau ci-dessous retrace la rentabilité et les équilibres financiers du groupe en 2004:

En mEur	2004
Chiffre d'affaires	40 739
Résultat Brut d'exploitation	6 198
Résultat net part du groupe	1 804
Marge brute d'autofinancement	4 487
Fonds propres	12 700
Endettement net	11 515

(Source rapport annuel 2004)

c) Flux financiers Lydec/ Groupe Suez

Cf partie IV-2-b - Partenariat avec les actionnaires.

4. Filiale : Lydec Services

Avertissement : les comptes de la société Lydec Services ne sont pas consolidés. Lydec procédera à leur consolidation à partir de l'exercice 2005.

a) Capital

Lydec Services est une société à responsabilité limitée avec un associé unique constituée en septembre 1999 par Lydec.

Son capital, d'un montant de 2 000 000 dirhams a été entièrement souscrit et libéré en numéraire par Lydec lors de la création.

b) Activités

Les principales activités de Lydec Services sont :

- l'étude et la réalisation de travaux, de prestations techniques et des prestations commerciales ;
- la consultation, le conseil, la gestion, l'assistance se rapportant aux activités du traitement des eaux usées et déchets, d'eau potable et électricité.

Lydec Services est une société créée dans le but d'agir en tant que benchmark pour le marché marocain et d'ainsi répondre aux standards techniques et de qualité exigés par Lydec.

L'attribution des travaux se fait dans des conditions d'égalité entre les différents fournisseurs dont Lydec Services fait partie. Celle-ci se fait soit par voie d'appel d'offre soit par voie de consultation.

c) Gérance

La gérance de la filiale est assurée par Monsieur Pierre Bernis.

Il délègue tous pouvoirs à la direction générale de Lydec pour toutes décisions de son ressort relatives aux actes de gestion de la filiale. Le gérant de Lydec Services doit notamment obtenir l'accord préalable de Lydec pour :

- tout contrat, traité ou marché d'une valeur supérieure à 10 000 000 dirhams;
- tout achat, échange et vente de fonds de commerce ou d'immeubles ;
- tout emprunt ;
- toute constitution d'hypothèques ;
- toute prise d'intérêts dans des sociétés constituées ou à constituer.

Il est soumis aux procédures internes de Lydec concernant notamment les achats.

d) Chiffres clés

en mDh	2002	2003	2004
Chiffre d'affaires	99,5	83,4	82,6
Résultat d'exploitation	3,4	0,5	0,6
Résultat net	2,0	0,1	0,1

Lydec Services réalise environ 15% des travaux de Lydec, ce qui représente la quasi totalité de son chiffre d'affaires.

5. Activités

a) Secteur d'activité

Le marché marocain de la distribution d'eau potable, d'électricité et d'assainissement liquide est aujourd'hui segmenté en trois grands types d'intervenants :

- les producteurs distributeurs (ONE, ONEP) ;
- les distributeurs publics dépendant des principales villes marocaines (Régies de distribution) ;
- les distributeurs concessionnaires (Lydec, Rédal, Amendis).

Les concessions dans leur ensemble sont nées au Maroc de la volonté de dynamiser un secteur public nécessitant un effort de modernisation passant par des investissements tant quantitatifs que qualitatifs.

Le premier partenariat entamé en 1997 fut celui de Lydec et de la Communauté Urbaine de Casablanca. Première expérience mondiale d'une gestion simultanée d'eau, d'électricité et d'assainissement liquide, Lydec satisfait depuis sa création les besoins de la plus grande ville au Maroc avec une population desservie d'environ 4,5 millions d'habitants (soit environ 14% de la population totale) et qui concentre plus de 53 % du chiffre d'affaires industriel.

Lydec intervient en tant que distributeur d'électricité, d'eau potable et d'assainissement sur la région du Grand Casablanca. Lydec ne produit qu'une faible quantité d'eau potable (1% des quantités vendues).

Les principales autres concessions de services de distribution d'eau, d'électricité et d'assainissement au Maroc sont:

- Rédal, filiale de Veolia Environnement intervenant sur le périmètre de Rabat ;
- Amendis, filiale de Veolia Environnement intervenant sur le périmètre de Tanger et Tétouan.

Les autres villes sont gérées par les régies autonomes de distribution.

Les organes de contrôle et les Autorités de réglementation du secteur sont les suivants :

- la Direction des Régies et des Services concédés du Ministère de l'Intérieur (Ministère de tutelle) qui participe à la CTS ;
- l'Autorité Délégante (communes urbaines) conformément aux dispositions de la Convention de Gestion Déléguée.

b) Activités de Lydec

Lydec a pour activité la gestion des services de distribution d'électricité, d'eau potable et d'assainissement liquide. Le périmètre d'intervention actuel de Lydec correspond à :

- la Commune Urbaine de Casablanca ;
- la Commune Urbaine de Mohammedia ;
- la Commune Urbaine de Aïn Harrouda ;
- 14 communes rurales de la Wilaya de Casablanca.

Sur certaines parties de ce périmètre, l'ONE, distributeur historique dans les dites zones, continue à y assurer les services de distribution d'électricité. Le Contrat de Gestion Déléguée stipule cependant que Lydec « a vocation à intervenir sur toute la Wilaya de Casablanca, de sorte que son périmètre d'activité coïncide à terme avec le périmètre de la Wilaya, au fur et à mesure que les décisions administratives et réglementaires soient prises en ce sens ».

[illegible]

	<i>LMITE DE LA VILLE DE CASABLANCA</i>
	<i>LMITES COMMUNES</i>
	<i>ZONES ELECT RIFIERS PAR LYDEC</i>
	<i>LMITE WILAYA ET ZONES AEP PAR LYDEC</i>

Le chiffres d'affaires de Lydec s'établit à 4 196 mDh à fin 2004 et se répartit comme suit :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Electricité										
Approvisionnement en GWh	2 689	2 809	2 886	2 967	3 058	3 151	3 284	3,4%	3,3%	3,6%
Approvisionnement en mDh	2 095	2 138	2 124	2 008	2 066	2 120	2 039	-0,5%	-0,3%	-0,7%
Prix d'achat Dh/ KWh	0,78	0,76	0,74	0,68	0,68	0,67	0,62	-3,8%	-3,4%	-4,5%
Ventes en volume en GWh	2 477	2 518	2 611	2 681	2 810	2 882	3 017	3,3%	3,2%	3,6%
Ventes en valeur en mDh ⁴	2 437	2 618	2 607	2 539	2 621	2 731	2 747	2,0%	1,8%	2,4%
Nombre de clients	542 393	569 759	586 760	613 367	641 653	672 466	708 338	4,5%	4,3%	5,1%
Prix de vente moyen (Dh/ KWh)	0,98	1,04	1,00	0,95	0,94	0,95	0,91	-1,2%	-1,0%	-1,6%
Rendement	92,1%	93,0%	91,2%	91,0%	92,5%	92,4%	92,9%	0,1%	0,1%	0,2%
Eau potable										
Approvisionnement en mm3	184	180	169	164	157	163	162	-2,0%	-3,9%	1,7%
Approvisionnement en mDh	614	665	630	647	620	655	671	1,5%	0,2%	4,0%
Prix d'achat Dh/ m3	3,44	3,7	3,74	3,95	4,09	4,13	3,1	-1,7%	4,4%	-12,9%
Ventes en volume en mm3	116	114	117	116	114	117	118	0,3%	-0,4%	1,7%
Ventes en valeur en mDh	718	812	822	896	835	891	889	3,6%	3,8%	3,2%
Nombre de clients	468 945	498 908	526 270	561 189	594 508	631 494	675 312	6,3%	6,1%	6,6%
Prix de vente moyen (Dh/ m3)	6,03	6,81	7,13	7,48	7,31	7,6	7,57	3,9%	4,9%	1,8%
Rendement	64,1%	65,5%	68,7%	70,3%	72,3%	72,6%	72,0%	2,0%	3,1%	-0,2%
Assainissement										
Ventes en volume en mm3	115	113	116	115	113	115	114	-0,1%	-0,4%	0,4%
Ventes en valeur en mDh	188	214	227	246	229	252	249	4,8%	5,1%	4,3%
Prix de vente en Dh/ m3	1,63	1,75	1,96	2,1	2,06	2,21	2,18	5,0%	6,0%	2,9%
Nombre de clients	468 945	498 908	526 270	561 189	594 508	631 494	675 312	6,3%	6,1%	6,6%
Autres recettes										
Ventes de biens et marchandises en mDh	189	234	391	396	457	468	391	12,9%	24,7%	-7,5%

Les services de distribution d'électricité contribuent à la plus grande partie du chiffre d'affaires avec 67% du total.

Les services de distribution d'eau potable représentent 22%, l'assainissement 6%, le reste du chiffre d'affaires étant réalisé par les autres recettes (locations de compteurs, peines et soins...).

⁴ La différence entre le chiffre d'affaires et le produit des volumes par le prix de vente moyen se justifie par les régularisations effectuées par Lydec concernant les énergies en compteur (Voir les détails et les explications dans la partie V-Analyse financière- Chiffre d'affaires).

■ Service de distribution de l'électricité

- Ventes : Nombres de clients, Volumes et Prix de vente –
 - Nombre de clients

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Basse tension	540 766	568 122	585 145	611 769	640 065	670 913	706 796	4,6%	4,3%	5,1%
Variation %		5,1%	3,0%	4,5%	4,6%	4,8%	5,3%			
Moyenne tension	1 627	1 637	1 615	1 598	1 588	1 553	1 542	-0,9%	-0,6%	-1,5%
Variation %		0,6%	-1,3%	-1,1%	-0,6%	-2,2%	-0,7%			
Total clients électricité	542 393	569 759	586 760	613 367	641 653	672 466	708 338	4,5%	4,3%	5,1%
Variation %		5,0%	3,0%	4,5%	4,6%	4,8%	5,3%			

Le nombre de clients du secteur de l'électricité est en augmentation constante depuis 1998 (TCAM de 4,5% en moyenne depuis le début de la Gestion Déléguée) essentiellement grâce à l'augmentation du nombre de clients basse tension.

Cette évolution s'explique par plusieurs facteurs :

- accroissement constant de la population dans la région du Grand Casablanca ;
- augmentation de l'électrification des quartiers défavorisés et des zones rurales ;
- augmentation du nombre des compteurs (éclatement des familles).

■ Volumes

Les volumes vendus électricité affichent globalement depuis 1998 une croissance régulière comme le démontre le tableau ci-dessous :

En GWh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Moyenne Tension	1 245	1 286	1 301	1 313	1 378	1 390	1 435	2,4%	2,6%	2,1%
Variation %		3,3%	1,2%	0,9%	5,0%	0,9%	3,2%			
BT hors administration	1 128	1 127	1 200	1 257	1 314	1 364	1 446	4,2%	3,9%	4,9%
Variation %		-0,1%	6,5%	4,7%	4,5%	3,8%	6,0%			
BT administration	105	105	110	112	118	128	136	4,5%	3,1%	7,2%
Variation %		0,5%	5,0%	1,2%	6,1%	8,5%	5,9%			
Basse Tension	1 233	1 232	1 311	1 369	1 432	1 492	1 582	4,2%	3,8%	5,1%
Variation %		-0,1%	6,4%	4,4%	4,6%	4,2%	6,0%			
Total	2 477	2 518	2 611	2 681	2 810	2 882	3 017	3,3%	3,2%	3,6%
Variation %		1,6%	3,7%	2,7%	4,8%	2,6%	4,7%			

Le segment électricité basse tension connaît une forte progression depuis 1998 de 4,2% par an en moyenne :

- sur le segment basse tension hors administration, on observe une hausse des volumes vendus régulière depuis 1998 de 4,2% par an en moyenne due principalement à l'effet combiné de la croissance du nombre de clients et de l'accroissement de la consommation unitaire engendrée par l'équipement des ménages ;
- les administrations basse tension connaissent également une croissance stable sur la période 1998-2004 de 4,5% par an en moyenne.

Une croissance moindre est constatée sur le segment de la moyenne tension. En effet, le TCAM noté sur 1998-2004 s'élève à 2,4%. Cette croissance est impactée par plusieurs facteurs :

- des difficultés conjoncturelles de certains secteurs à forte consommation en énergie électrique ;
- le transfert de certains petits clients alimentés en moyenne tension vers la basse tension et ce dans le cadre d'un plan d'action visant à abandonner et/ou rénover les réseaux vétustes en centre ville ;
- un incendie survenu fin 2002 atteignant le client le plus important de Lydec (Samir) a pénalisé les ventes en 2003.

■ *Prix de vente*

Les tarifs de vente appliqués par Lydec sont validés par l'Autorité Délégante. Ils sont régis par les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée qui prévoit globalement une répercussion à l'identique des variations des prix des intrants à la hausse ou à la baisse.

Les dispositions contractuelles relatives aux tarifs sont indiquées en Partie 2-a-Convention de Gestion Délégée – Tarification).

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des prix moyens de vente depuis 1998 :

En Dh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Prix moyens de vente KWh	0,98	1,04	1,00	0,95	0,94	0,95	0,91	-1,2%	-1,1%	-1,5%
Variation %		6,1%	-3,5%	-5,7%	-0,9%	1,1%	-4,0%			

Sur la période d'étude, les prix moyens de vente évoluent globalement de 0,98 dh à 0,91 dh, soit – 1,3% par an en moyenne. L'analyse de cette évolution se décompose en deux temps :

- Phase 1 : Entre 1998 et 1999, les prix évoluent de 0,98 dh à 1,04 dh. Cette croissance de 6,1% résulte directement de la mise en œuvre du Contrat de Gestion Délégée. En effet, les prix moyens de vente négociés dans le Contrat de Gestion Délégée avec l'Autorité Délégante font face à des investissements importants et sont par conséquent plus élevés que les tarifs appliqués pré-Contrat de Gestion Délégée.
- Phase 2 : Sur la période 2000-2004, les prix moyens de vente sont impactés par la mécanique de révision des prix par le coefficient K et d'ajustement tels que défini dans le Contrat de Gestion Délégée (voir partie IV 2- Environnement de la Gestion Délégée). La baisse constatée sur ces années résulte principalement de la baisse des prix moyens d'achat auprès de l'ONE.

● *Approvisionnement*

Lydec s'approvisionne en électricité haute et moyenne tension uniquement auprès de l'ONE (225kV en haute tension et 60 kV en moyenne tension).

Elle assure la transformation haute tension / moyenne tension et moyenne tension / basse tension et la distribution aux clients finaux à travers les réseaux urbains et périurbains.

Afin de faire face à l'augmentation régulière du nombre de clients, Lydec investit régulièrement pour améliorer et renforcer son réseau d'approvisionnement :

- mise en service d'un poste source supplémentaire en 2004 portant le nombre à 10 postes source de transformation haute tension / moyenne tension ;
- mise en place d'un programme de réhabilitation de 3 postes sources en ville ;
- étude de la possibilité de mise en service d'un 11ème poste source à Aïn Harrouda en 2006.

L'approvisionnement auprès de l'ONE s'effectue à travers des contrats fixant les conditions techniques et commerciales de fourniture de l'électricité. Ces contrats contiennent des engagements sur les éléments suivants :

- la fourniture de la demande (puissance et tension) ;
- la continuité du service (obligation légale de l'ONE) ;
- le comptage ;
- la qualité de la fourniture (tension) ;
- les prix (fixés par le Gouvernement).

Le délai de paiement fournisseur s'établit à trois mois.

La stabilisation du montant des achats en électricité depuis 1998 s'explique par une compensation entre la croissance des volumes achetés (résultant des volumes vendus et des taux de rendement) et la baisse des prix d'achat qui varient en fonction des facteurs suivants :

- baisse de la grille tarifaire de l'ONE en octobre 1997, juillet 1998, novembre 2000 et janvier 2004 ;
- optimisation de la consommation des postes source qui sont à des tarifs différents en raison de la différence des niveaux de tension (moyenne / haute).

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Volumes achetés en Gwh	2 689	2 809	2 886	2 967	3 058	3 151	3 284	3,4%	3,3%	3,6%
Variation%		4,5%	2,7%	2,8%	3,1%	3,0%	4,2%			
Achats en mDh	2 095	2 138	2 124	2 008	2 066	2 120	2 039	-0,4%	-0,3%	-0,6%
Variation%		2,0%	-0,6%	-5,5%	2,9%	2,6%	-3,8%			
Prix d'achat en Dh	0,78	0,76	0,74	0,68	0,68	0,67	0,62	-3,7%	-3,5%	-4,2%
Variation %		-2,3%	-3,3%	-8,1%	-0,1%	-0,6%	-7,6%			

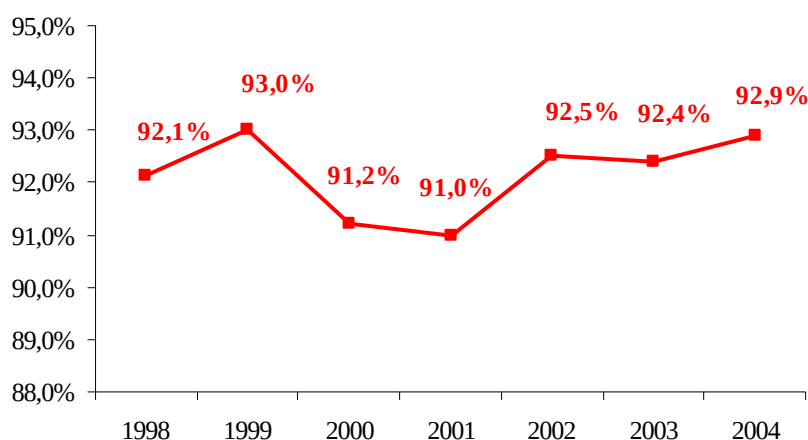
(Source données Lydec)

● Rendement

Le rendement de l'électricité est défini comme étant le « Volume d'énergie distribué chez les clients/ Volume d'énergie acheté aux producteurs

L'évolution du rendement électricité est décrite dans le graphique ci-dessous :

Evolution du rendement de l'électricité



Le rendement électricité affiche un niveau depuis 1998 stable et performant, s'établissant en 2004 à 92,9%.

Lydec entreprend des actions régulières pour entretenir voire gérer ce niveau de rendement et agir sur les pertes. Ces actions sont de deux types :

- des actions pour agir sur les pertes techniques au niveau des réseaux ;
- des actions pour lutter contre les pertes non techniques liées à des consommations non facturées résultant des anomalies sur les compteurs, fraudes et raccordements clandestins.

■ Pertes techniques

Les actions mises en œuvre pour lutter contre les pertes techniques se déclinent comme suit :

- modélisation des réseaux moyenne tension à l'aide de logiciels performants (Planification des Réseaux Assistée par Ordinateur – PRAO) permettant de déceler les contraintes de surcharge et de chute de tension et d'optimiser les renforcements et extension du réseau moyenne tension ;
- réalisation et maintien du schéma d'exploitation optimal du réseau moyenne tension ;
- travaux de renouvellement et de réhabilitation des ouvrages de distribution (réseaux et postes) ;
- lancement d'une opération de changement de tension vers le 20 kV pour réduire les pertes engendrées par le 5,5 kV ;
- lancement d'une opération de changement de tension 110 V / 220 V pour réduire les pertes du réseau basse tension ;
- renouvellement des anciens compteurs électromagnétiques chez la totalité des clients moyenne tension par des compteurs électriques performants et fiables.

■ Pertes non techniques

Lydec mobilise ses ressources depuis sa création pour lutter contre les fraudes et met en place principalement les mesures suivantes :

- révision des normes techniques pour assurer une meilleure protection contre la fraude ;
- mise en place du Service Anomalies Fraudes depuis 1998 contre les fraudes sur comptage.

■ Service de distribution de l'eau potable

● Ventes : Nombres de clients, Volumes et Prix de vente – Nombre de clients

■ Nombre de clients

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Particuliers	463 802	493 742	520 908	555 768	589 066	626 132	670 075	6,3%	6,2%	6,7%
Administrations	4 205	4 207	4 306	3 762	3 777	3 690	3 593	-2,6%	-2,6%	-2,5%
Bornes fontaines				591	589	591	564			-2,1%
Bains maures				614	624	634	640			1,3%
Industriels	938	959	1056	454	452	447	440	-11,9%	-16,7%	-1,3%
Total Clients Eau Potable	468 945	498 908	526 270	561 189	594 508	631 494	675 312	6,3%	6,1%	6,6%
Variation %		6,4%	5,5%	6,6%	5,9%	6,2%	6,9%			

■ Volumes

Le tableau ci-dessous détaille les volumes vendus par type de clientèle depuis 1998 en millions de m3 vendus :

en mm3	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Usage domestique	78	77	79	79	78	82	82	1,0%	0,1%	2,8%
Variation %		-1,2%	2,2%	0,0%	-0,8%	5,1%	0,5%			
Industriels	18	17	17	17	16	15	16	-1,9%	-2,0%	-1,5%
Variation %		-2,8%	0,6%	-2,3%	-3,6%	-7,4%	4,6%			
Bains maures	3	3	3	3	3	2	2	-7,7%	-5,6%	-11,8%
Variation %		-5,9%	-3,1%	-9,7%	-3,6%	-11,1%	-12,5%			
Administrations	13	13	13	13	12	12	12	-1,8%	-1,9%	-1,6%
Variation %		-4,5%	4,7%	-0,8%	-6,8%	0,8%	-4,0%			
Bornes fontaines	4	4	5	5	5	5	5	3,9%	4,4%	2,9%
Variation %		2,3%	13,6%	0,0%	2,0%	5,9%	0,0%			
Total Eau Potable	116	114	117	116	114	117	118	0,2%	-0,5%	1,4%
Variation %		-1,8%	2,5%	-0,7%	-1,8%	2,5%	0,3%			

Les volumes vendus évoluent depuis 1998 à un rythme moyen de 0,2% par an. Cette évolution est différenciée par segment d'activité. Le segment des particuliers connaît une croissance de 1,0% en moyenne par an depuis 1998. Cette évolution est le résultat d'une forte croissance du nombre de clients (TCAM 1998-2004 : 6,3%) sur laquelle viennent peser deux éléments :

- la sensibilisation à l'économie de l'eau ;
- l'élasticité des volumes à la hausse des prix de l'eau induite notamment par l'augmentation des prix d'achat à l'ONEP.

En effet, depuis 1998, la consommation unitaire a connu une baisse s'expliquant par les facteurs énoncés ci-dessus. Cette baisse a aujourd'hui atteint un plancher et depuis 2002, les volumes augmentent sous l'effet unique de la croissance des nouveaux clients.

Le segment des industries connaît une évolution annuelle moyenne en recul de 1,9% du fait d'importants efforts d'économies réalisés sur la période 1998-2004.

Les autres catégories de clients connaissent une évolution de leur consommation volumique similaire à celle du segment industriel et ce pour les mêmes raisons. En conséquence, le TCAM 1998-2004 s'établit à -1,3% pour les administrations et -1,9% pour les autres clients.

■ Prix de vente

Les tarifs de vente appliqués par Lydec sont validés par l'Autorité Déléguée. Ils sont régis par les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Déléguée qui prévoit globalement une répercussion à l'identique des variations des prix des intrants à la hausse ou à la baisse.

Les dispositions contractuelles relatives aux tarifs sont indiquées en Partie 2-a-Convention de Gestion Déléguée – Tarification).

Le tableau ci-dessous décrit l'évolution des prix moyens de vente hors effet rendement depuis 1998 :

En Dh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Prix moyen de vente en mm3	6,03	6,81	7,13	7,48	7,31	7,60	7,57	3,8%	4,9%	1,7%
Variation %		12,9%	4,6%	4,9%	-2,3%	4,1%	-0,5%			

Les tarifs appliqués par Lydec peuvent s'analyser selon deux grandes phases :

Phase 1 : Entre 1998 en 2000, les prix évoluent de 6,0 dh à 7,1 dh soit une progression moyenne de 8,78% par an. Cette augmentation résulte directement de :

- l'application des prix moyens de vente prévus dans le Contrat de Gestion Délégée. En effet, les prix moyens de vente négociés dans le Contrat de Gestion Délégée avec l'Autorité Délégante font face à des investissements importants et sont par conséquent plus élevés que les tarifs appliqués pré-Contrat de Gestion Délégée. ;
- la mécanique de révision par le coefficient K prévu par le Contrat de Gestion Délégée ;
- les hausses des prix d'achat auprès de l'ONEP (juillet 1998 ; janvier 1999 et novembre 2000) répercutées mécaniquement sur les prix de vente, conformément aux dispositions du Contrat de Gestion Délégée.

Phase 2 : Sur la période 2001-2004, l'évolution sur les prix moyens de vente résulte de plusieurs facteurs contradictoires :

- la déformation de la structure de consommation vers les tranches basses : Lydec a noté à la fois une scission des familles sur les particuliers et une sensibilité à l'économie de l'eau qui ont pour effet de déformer la consommation par ménage vers les tranches basses et d'influer ainsi sur les prix moyens de vente ;
- l'ajustement mécanique des prix à une hausse des prix d'achats auprès de l'ONEP en avril 2003.

● *Approvisionnement*

Afin d'améliorer sa qualité de service et de faire face à l'augmentation régulière du nombre de clients, Lydec a installé une procédure fiable d'approvisionnement à travers la sécurisation de l'approvisionnement et ce à l'aide des moyens suivants :

- la construction de nouveaux réservoirs ;
- la réhabilitation du réservoir de Médiouna, plus gros réservoir d'Afrique.

L'achat de la totalité de l'eau potable s'effectue auprès de l'ONEP (66% des volumes achetés) et de la SEOER (33% des volumes achetés)

Lydec produit aussi une faible quantité d'eau potable représentant environ 1% du volume total.

Les principales dispositions du contrat liant Lydec à l'ONEP sont les suivantes :

- la qualité de l'eau aux normes marocaines ;
- la continuité de la fourniture (obligation légale) ;
- les modalités de comptage ;
- les modalités de gestion, les prix (fixés par le Gouvernement) ;
- les modalités de facturation.

Lydec n'a pas de contrat avec la SEOER, le contrat de concession entre l'Etat et la SEOER fixe les obligations de cette dernière vis-à-vis de ses clients (qualité, continuité, prix).

L'évolution de l'approvisionnement en eau potable reste marquée par une baisse des volumes achetés depuis 1998 (TCAM de -0,6% sur 1998-2004) expliquée par :

- une très forte baisse du volume des pertes (TCAM de -6,5% sur 1998-2004) ;
- une stabilisation des volumes vendus.

L'évolution de l'approvisionnement en eau potable depuis 1998 est détaillée ci-dessous :

	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Volumes achetés en mm3	183,6	179,8	168,5	163,9	156,9	162,8	162,4	-2,0%	-3,9%	1,8%
Variation %		-2,1%	-6,3%	-2,7%	-4,3%	3,8%	-0,2%			
Achats en mDh	614,1	665,4	630,1	647,2	619,9	654,9	670,9	1,5%	1,6%	4,0%
Variation %		8,4%	-5,3%	2,7%	-4,2%	5,7%	2,4%			
Prix d'achat en dh	3,44	3,70	3,74	3,95	3,95	4,09	4,13	3,1%	2,5%	2,3%
Variation %		7,6%	1,1%	5,6%	0,0%	3,5%	1,1%			

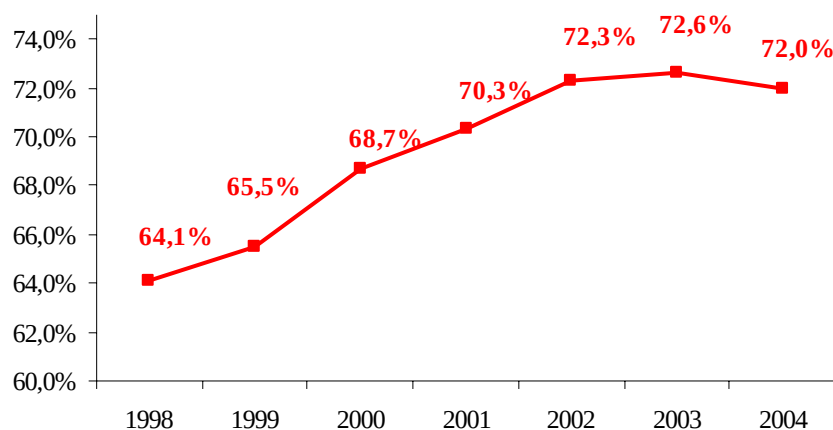
(Source données Lydec)

● Rendement

Le rendement du secteur de l'eau potable se définit comme étant le « Volume d'eau potable distribué chez les clients/ Volume d'eau potable acheté aux producteurs et produits ».

Le rendement du secteur l'eau potable depuis 1998 s'établit comme suit :

Evolution du rendement de l'eau potable



Dans le domaine de l'eau potable, le rendement a connu une tendance haussière passant de 64,1% en 1998 à 72,0% en 2004 (TCAM de 2,0% sur 98/2004).

Cette amélioration s'explique par :

- un meilleur comptage ;
- un meilleur suivi du rendement ;
- une meilleure détection des fuites ;
- une réduction des fraudes.

■ Comptage

Lydec poursuit une politique active d'amélioration de la qualité du comptage par les actions suivantes :

- renouvellement des compteurs clients ;
- installation des compteurs en tête de réseaux.

■ *Suivi du rendement*

Dans un souci d'optimisation du rendement, Lydec procède désormais à un suivi par secteur géographique.

■ *Fuites*

Les fuites sont classées selon deux grandes catégories :

- petites fuites : création d'équipes dédiées avec des équipements dédiés à la détection des fuites de fin de desserte ;
- grosses fuites : correspondent aux fuites sur canalisation. Lydec a introduit pour la première fois en Afrique un procédé révolutionnaire de détection de fuite mis au point en Angleterre : le procédé Sahara.

■ *Fraudes*

Les fraudes identifiées et surveillées par Lydec peuvent être induites par :

- des clients non enregistrés ;
- des branchements directs sans comptage ;
- des fraudes sur comptage.

La priorité accordée par Lydec à l'économie de la ressource eau a permis d'économiser sur la période 1998-2004 en moyenne 25 000 000 de m³ d'eau par an (correspond à la consommation moyenne d'une ville de 800 000 habitants). Cette économie permet de réduire en amont les investissements de production initialement projetés par l'ONEP.

Les projets futurs dans le domaine de l'eau potable sont :

- la sécurisation de l'approvisionnement en eau de la zone de Ain Sebaa et Sidi Bernoussi ;
- la réhabilitation de la conduite d'approvisionnement de l'aéroport Mohamed V ;
- la réhabilitation des réseaux d'eau potable.

■ *Service d'assainissement liquide*

● *Volumes*

Les volumes vendus en assainissement liquide sont les mêmes que ceux vendus en eau potable à l'exception d'un nombre très limité de clients qui ne sont pas facturés à l'assainissement. De ce fait l'évolution des volumes d'assainissement est similaire à celle des services de l'eau potable :

Volumes en mm³	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	98/04	TCAM 98/02	02/04
Usage domestique	78	77	78	78	78	81	82	0,8%	0,0%	2,5%
Variation %		-1,3%	1,3%	0,0%	0,0%	3,8%	1,2%			
Industriel	18	17	17	17	16	14	14	-4,1%	-2,9%	-6,5%
Variation %		-5,6%	0,0%	0,0%	-5,9%	-12,5%	0,0%			
Bornes fontaines	4	4	5	5	5	5	5	3,8%	5,7%	0,0%
Variation %		0,0%	25,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%			
Bains maures	3	3	3	3	3	2	2	-6,5%	0,0%	-18,4%
Variation %		0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	-33,3%	0,0%			
Administrations	12	12	12	12	11	11	11	-1,4%	-2,2%	0,0%
Variation %		0,0%	0,0%	0,0%	-8,3%	0,0%	0,0%			
Total	115	113	116	115	113	115	114	-0,1%	-0,4%	0,4%
Variation %		-1,7%	2,7%	-0,9%	-1,7%	1,8%	-0,9%			

● *Prix de vente*

Les tarifs de vente appliqués par Lydec sont validés par l'Autorité Délégante. Ils sont régis par les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée qui prévoit globalement une répercussion à l'identique des variations des prix des intrants à la hausse ou à la baisse.

Les dispositions contractuelles relatives aux tarifs sont indiquées en Partie 2-a-Convention de Gestion Délégée – Tarification).

Le graphique ci-dessous décrit l'évolution du prix de vente depuis 1998 :

En dh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	TCAM		
								98/04	98/02	02/04
Prix moyen de vente en m3	1,63	1,75	1,96	2,10	2,06	2,21	2,18	5,0%	6,0%	2,9%
Variation %		7,4%	12,0%	7,1%	-1,9%	7,3%	-1,4%			

Entre 1998 en 2004, les prix évoluent de 1,6 dh à 2,2 dh soit une progression moyenne de 5,0% par an. Cette augmentation résulte principalement de deux autres facteurs :

- l'application de l'évolution des tarifs prévus par le Contrat de Gestion Délégée induisant des hausses de prix en 1998, 2000 et 2001 en contrepartie d'investissements consentis par Lydec sur cette période ;
- la révision des prix du fait de l'évolution de l'indice K en 2000 ;
- l'évolution défavorable de la structure de consommation de la même manière que pour les services de distribution d'eau potable.

■ *Clients de Lydec*

Avec l'objectif d'amélioration de ses services et de la satisfaction de sa clientèle, Lydec déploie une politique commerciale axée sur le développement des actions à forte valeur ajoutée pour la clientèle de particuliers et la clientèle entreprises et lotisseurs. Les retombées de cette politique sont mesurées par des enquêtes régulières de satisfaction des clients.

Par ailleurs Lydec mène une stratégie de communication permanente en vue de renforcer la relation de proximité et de confiance avec ses clients et son environnement.

● *Politique commerciale*

■ *Clientèle de particuliers*

En adéquation avec sa vision Massira 2007, Lydec a mis en œuvre plusieurs projets visant l'amélioration des services apportés aux clients particuliers. Il s'agit notamment des projets suivants :

- réaménagement et ouverture de nouvelles agences ;
- établissement d'une nouvelle facture ;
- amélioration des encaissements ;
- création d'un Centre de Relation Clientèle ;
- amélioration de gestion des ordres de travaux sur les réseaux.

■ Agences Lydec

(i) Modernisation des anciennes agences

Dès le démarrage de son activité en août 1997, Lydec a lancé un vaste programme de rénovation et de modernisation de ses agences clientèles pour offrir à ses clients des services rapides et de grande qualité.

Ces efforts de modernisation ont porté sur :

- la banalisation des guichets, c'est-à-dire la possibilité de régler dans l'agence Lydec de son choix et non plus seulement dans l'agence de son quartier ;
- la mise en place de ticketing électronique pour améliorer la gestion des files d'attente ;
- l'extension des horaires d'ouverture des agences, c'est-à-dire ouverture continue à l'heure du déjeuner, plus tôt le matin, plus tard le soir et mise en place de l'ouverture le samedi matin ;
- la rénovation de l'architecture de 7 agences (mobilier des guichets, espace d'attente, climatisation,...) à fin 2004 ;
- la multiplication des guichets dans les agences existantes.

(ii) Ouverture de nouvelles agences

De nouvelles agences ont également été ouvertes par Lydec pour améliorer les service offert à ses clients :

- une nouvelle agence Grand Public dans le centre à Hassan 1^{er} ;
- une nouvelle agence Grands Clients au siège de Diouri ;
- une nouvelle agence Grand Public à Sidi Moumen en 2004.

L'infrastructure d'accueil physique est ainsi composée au 31/12/2004 de :

- 15 agences Grand Public offrant au total plus de 100 guichets clients ;
- 1 agence Grands Clients.

(iii) Agence en ligne

Le site Internet de Lydec (www.lydec.ma), lancé en 2003, matérialise cette politique de proximité avec ses clients en leur permettant de :

- accéder à toute l'information nécessaire au client pour ses contacts avec Lydec (modes de paiement, documents nécessaires pour les démarches de branchement et d'abonnement, ...) ;
- disposer de nombreux conseils relatifs à l'utilisation de l'eau et de l'électricité et du service de l'assainissement liquide ;
- consulter gratuitement sur une agence ligne entièrement sécurisée l'historique de leur consommation, l'état de leur compte et le relevé de leurs opérations.

■ Nouvelle facture

En novembre 2004, Lydec met en place un nouveau modèle de facture pour sa clientèle grand public.

Cette nouvelle présentation de la facture se distingue par les améliorations suivantes :

- une meilleure accessibilité à toutes les informations qui sont totalement bilingues ;
- une plus grande lisibilité ;
- plus de transparence avec les histogrammes de consommation (évolution des consommations sur 13 mois) ;
- des messages personnalisés ;
- des messages génériques qui s'adressent à tous les clients : conseils, lancement de nouveaux services, etc.

Les améliorations apportées à la présentation de la facture pour la clientèle grand public ont été étendues dès le début de l'année 2005 aux autres segments de clients (grandes entreprises, administrations).

■ *Encaissements*

Lydec a étudié de nouvelles solutions de paiement des factures d'eau et d'électricité pour compléter les formules actuelles. Dans ce cadre Lydec a mis en place un nouveau service et un nouveau réseau de paiement nommé « Espaces Services ».

Le nouveau réseau des Espaces Services se compose de commerce de proximité établis à Casablanca et Mohammedia. Il permet ainsi aux clients de disposer de points de règlement plus proches de chez eux avec des horaires d'accès élargis. Identifiables par une enseigne spécifique, ces points sont ouverts 7 jours sur 7 et offrent aux clients la possibilité de régler leurs factures contre un reçu de paiement.

Le système développé pour la gestion des espaces services s'appuie sur une connexion instantanée du poste de l'Espace Services au système d'information de Lydec via l'opérateur intermédiaire. L'enregistrement des règlements se fait ainsi en temps réel.

■ *Centre de Relation Clientèle*

Dans le cadre de la gestion de la relation clients, Lydec a inauguré un Centre de Relation Clientèle en février 2005. Cette initiative permet un accès plus facile des clients à l'information et aux services de Lydec et une amélioration du traitement des demandes et réclamations.

La prise en charge des requêtes des clients est systématique grâce à une liaison interactive avec l'ensemble des entités de Lydec, le CRC reçoit aussi bien les réclamations techniques que commerciales.

Ce centre de relation clientèle comprend une équipe de superviseurs et de téléconseillers commerciaux et techniques, soit aujourd'hui 40 personnes avec une capacité de 3000 appels/ jour.

En mars 2005, le Centre de Relations de Clientèle a reçu 33 596 appels techniques et 16 786 appels commerciaux.

■ *Gestion des ordres de travaux sur les réseaux*

En liaison avec le Centre de Relation Clientèle un dispositif d'ordonnancement des interventions a été mis en place pour piloter et contrôler l'ensemble des interventions sur les réseaux de distribution.

Cet ordonnancement des interventions a permis une meilleure planification des opérations et une plus grande réactivité pour servir les clients de Lydec.

(i) Grands clients : Entreprises et lotisseurs

Conformément à sa vision à horizon 2007, Lydec apporte une attention soutenue à ses grands clients qu'ils soient grandes entreprises, lotisseurs/promoteurs ou dans le secteur tertiaire :

- optimisation des procédures de relevé des compteurs ;
- mise en place d'un nouveau service : la télé relève qui permet un meilleur suivi des consommations ;
- possibilité de centraliser les factures de plusieurs sites différents ;
- intensification de l'effort commercial (visites plus régulières, ciblage des besoins, assistance technique) ;
- création de l'agence Grands Comptes (accueil personnalisé) ;
- mise en place d'un guichet unique servant d'interface aux lotisseurs.

(ii) Grandes entreprises :

Pour répondre aux exigences des grandes entreprises en termes de productivité et de compétitivité, Lydec a mis à leur disposition une ligne de services adaptée et dédiée « Inductis ».

Cette gamme de services comporte des innovations pour mieux les accompagner dans leur développement : canaux de communication dédiés, suivi permanent, information rapide, etc.).

(iii) Lotisseurs et promoteurs immobiliers :

Des actions ont été déployées pour apporter les améliorations aux prestations fournies aux lotisseurs et promoteurs immobiliers :

- réduction des délais d'études et amélioration de la qualité des travaux ;
- développement de l'application informatique GESTLOT (pilotage de l'ensemble des dossiers traités par le Département Lotissements) ;
- tenue de réunions d'informations et d'échanges avec les associations représentatives de la profession.

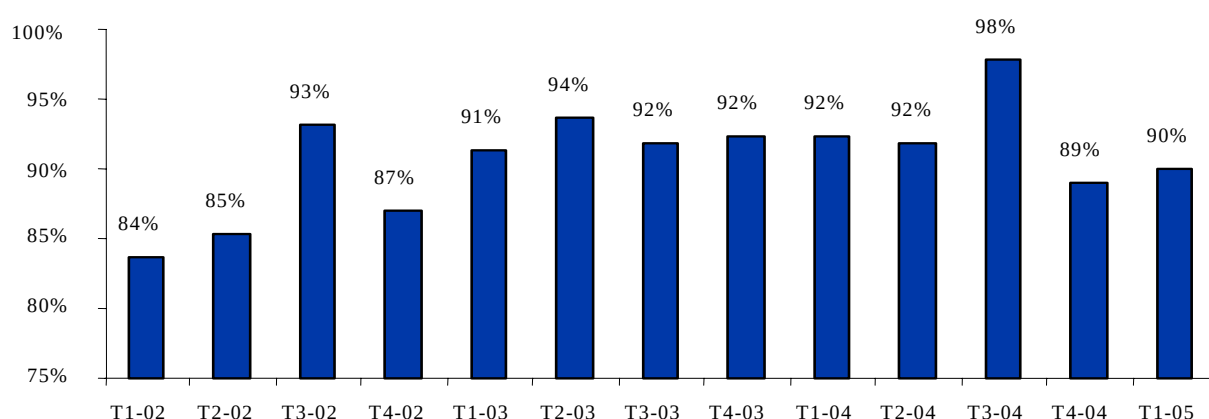
● *Enquêtes de satisfaction permanentes*

Dans l'optique d'une politique d'amélioration continue de la qualité de ses produits et services, Lydec réalise des enquêtes de satisfaction auprès de toutes les catégories de clients. Ces différents sondages d'opinions montrent qu'en six années d'activité, Lydec a démontré la mesure de son savoir-faire et de son engagement. Ils font ressortir que l'entreprise est pleinement insérée dans le tissu économique marocain et qu'elle est considérée comme une entreprise locale et citoyenne.

Plus de 90% des clients reconnaissent l'amélioration du service :

- accueil repensé et amélioré ;
- procédures simplifiées ;
- agences rendues plus accessibles grâce à la possibilité de s'adresser à celle de son choix, dans le cadre d'horaires élargis... ;
- amélioration et simplification de la facture ;
- simplification des procédures d'abonnement et de branchement.

Evolution de la satisfaction de la clientèle



6. Organisation

a) Moyens humains

■ **Organigramme**

Voir détails organigramme dans la partie III-6- Organes direction.

■ **Organisation de Lydec**

Dans le cadre de la démarche qualité décidée par l'entreprise, Lydec a mis en place une organisation et un mode de management basé sur une approche par processus.

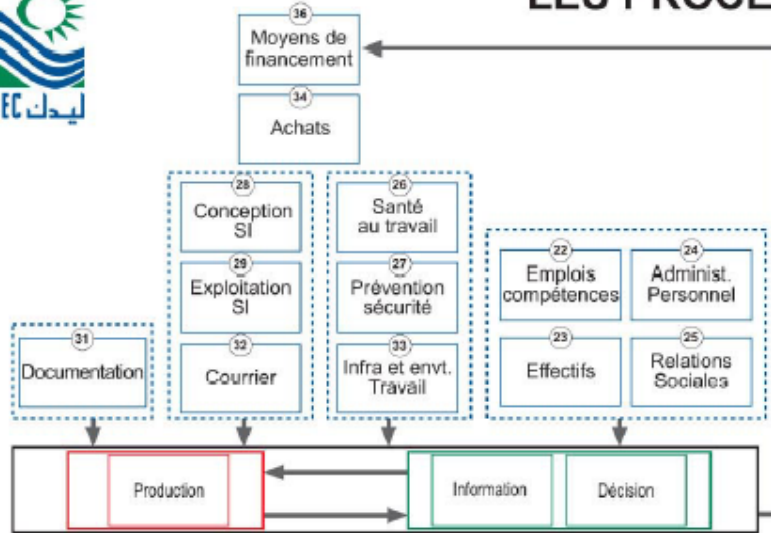
Ainsi, l'ensemble des processus permettent le fonctionnement de l'activité de Lydec sont identifiés et organisés dans un objectif d'efficience et d'optimisation des ressources. Une documentation interne de description des procédures est constituée. Chaque membre de l'équipe de direction assure la responsabilité de gestion d'un ou plusieurs processus.

Des groupes d'amélioration et de pilotage sont mis en place et se réunissent de manière régulière pour procéder à la revue et à l'amélioration des procédures.

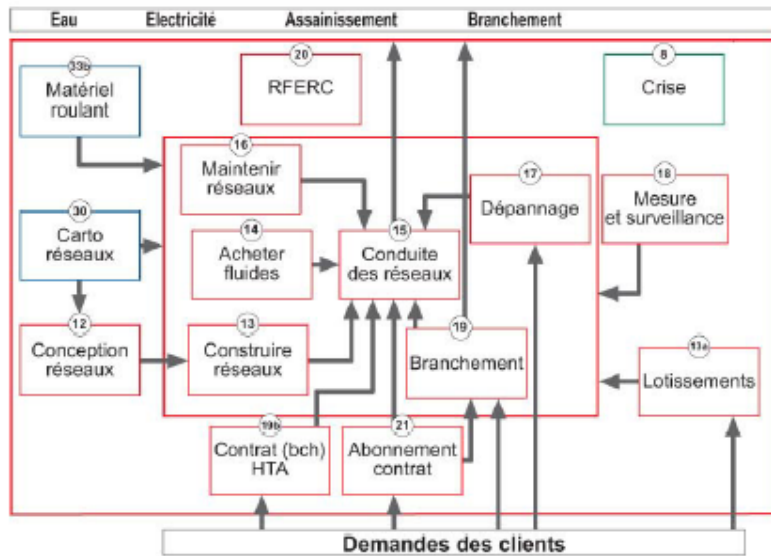
Le diagramme présenté ci-après décrit les processus de Lydec, leurs interactions et leur hiérarchisation par l'entreprise.

LES PROCESSUS DE LYDEC

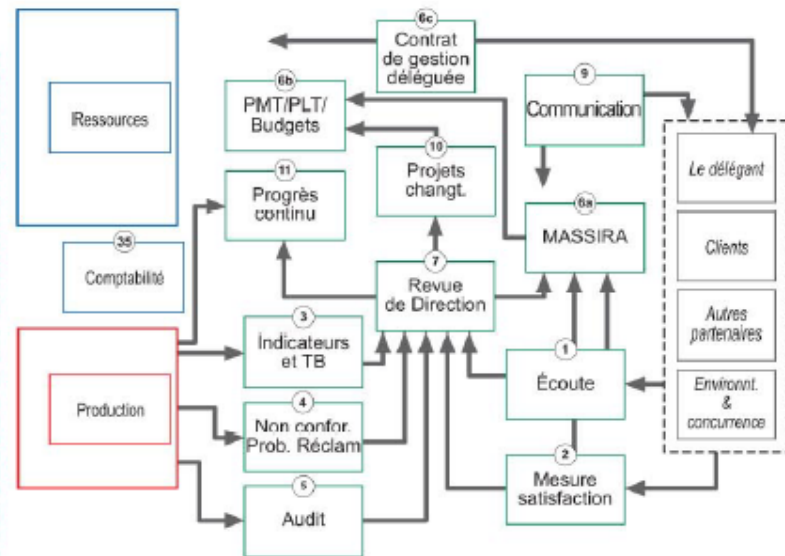
PROCESSUS RESSOURCES



PROCESSUS DE PRODUCTION



PROCESSUS D'INFORMATION DECISION



Pilotes des processus Lydec

	SYSTEME	Processus	Pilotes		SYSTEME	Processus	Pilotes		SYSTEME	Processus	Pilotes
1	INFORMATION	Gérer le système d'écoute et de surveillance des clients et des partenaires	E.de SEGUINS PAZZIS	12	PRODUCTION	Concevoir et planifier les réseaux	H.EL MISBAHI	22	RESSOURCES	Gérer les emplois et les compétences	C. BENAZZOUI
2	INFORMATION	Gérer le système de surveillance et de mesure de la satisfaction	E.de SEGUINS PAZZIS	13a	PRODUCTION	Etudier et construire les réseaux des lotissements	JM.LE QUEMENT	23	RESSOURCES	Gérer les effectifs	C. BENAZZOUI
3	INFORMATION	Produire les indicateurs et les tableaux de bord	E.de SEGUINS PAZZIS	13b	PRODUCTION	Etudier et construire les réseaux d'infrastructures	H.EL MISBAHI	24	RESSOURCES	Administrer le personnel	C. BENAZZOUI
4	INFORMATION	Identifier et traiter les non-conformités, les problèmes et les réclamations	A. PERRET	13c	PRODUCTION	Etudier et construire les réseaux de desserte	H.EL MISBAHI	26	RESSOURCES	Gérer la santé au travail	C. BENAZZOUI
5	INFORMATION	Gérer le système d'audit (opérationnel et qualité)	Ph.RUEF	14	PRODUCTION	Gérer les achats de fluides eau et électricité	T.EL AGAL	27	RESSOURCES	Gérer la prévention et la sécurité	Ph.RUEF
6a	DECISION	MASSIRA (Bilan-Vision-Stratégies-Objectifs)	A.PERRET	15	PRODUCTION	Conduire les réseaux électricité, eau et assainissement	JM.LE QUEMENT	28	RESSOURCES	Concevoir, développer et déployer les systèmes d'information	A.BENHADDOU
6b	DECISION	Elaborer et suivre les PLT, PMT et les budgets annuels	E.de SEGUINS PAZZIS	16	PRODUCTION	Maintenir les réseaux primaires et les grands ouvrages	JM.LE QUEMENT	29	RESSOURCES	Exploiter les systèmes d'information	A.BENHADDOU
6c	DECISION	Suivre et gérer le contrat de gestion déléguée	A.PERRET	17a	PRODUCTION	Assurer l'entretien et les dépannages des réseaux tertiaires	F. DJERRARI	30	RESSOURCES	Gérer la cartographie réseaux	H.EL MISBAHI
7	DECISION	Organiser les revues de processus et les revues de système	A.PERRET	17b	PRODUCTION	Exploiter et maintenir les réseaux d'éclairage public	Y.REYMOND	31	RESSOURCES	Concevoir, élaborer et gérer la documentation interne et externe	Ph.RUEF
8	DECISION	Gérer les situations de crises	Ph.RUEF	18	PRODUCTION	Assurer la maîtrise des dispositifs de mesure et de surveillance	T.EL AGAL	32	RESSOURCES	Gérer le courrier (courriers réclamations et relations avec les Autorités)	Ph.RUEF
9	DECISION	Communiquer en interne et en externe	B.GHIATI	19a	PRODUCTION	Réaliser un branchement opérat. pour les Clients résidentiels, professionnels et administrations	F.DJERRARI	33a	RESSOURCES	Mettre à disposition et maintenir les infrastructures immobilières et mobilières	Ph.RUEF
10	DECISION	Gérer les projets de changement	A.PERRET	19b	PRODUCTION	Etablir et exécuter le contrat pour les Clients HTA	JM.LE QUEMENT	33b	RESSOURCES	Gérer le parc roulant	Ph.RUEF
11	DECISION	Gérer le progrès continu: actions correctives et préventives	A.PERRET	20a	PRODUCTION	Relever, Facturer, Encaisser, Recouvrer et gérer les Contentieux des Clients Grand Public (RPERC)	F.DJERRARI	34	RESSOURCES	Gérer les achats et les approvisionnements (hors fluides)	Ph.RUEF
				20b	PRODUCTION	Relever, Facturer, Encaisser, Recouvrer et gérer les Contentieux des Clients Grandes Entreprises	JM.LE QUEMENT	35	RESSOURCES	Concevoir et produire les informations comptables	A.HAITAMI
				20c	PRODUCTION	Relever, Facturer, Encaisser, Recouvrer et gérer les Contentieux des Clients Administrations	JM.LE QUEMENT				
				21	PRODUCTION	Etablir et gérer les contrats d'abonnement des Clients électricité BT et eau	F.DJERRARI			LYDEC Services	Y. REYMOND

■ Statut du personnel

Les employés de Lydec sont soumis à deux régimes juridiques :

- Employés « statutaires » : les membres du personnel qui étaient employés par la RAD ont fait l'objet d'un transfert vers Lydec dans le cadre du Contrat de Gestion Délégée de Gestion Délégée en conservant leur statut (statut relatif au personnel des entreprises de production de transport et de distribution d'électricité) ainsi que tous les droits acquis.
- Employés « contractuels » : les employés embauchés par Lydec s'insèrent dans le cadre de contrats de travail à durée indéterminée ou déterminée ou de contrats d'expatriés pour les étrangers détachés par leur maison mère et pris en charge par Lydec.

■ Evolution et répartition des effectifs

A fin 2004, la répartition des effectifs par catégorie reste globalement la même que celle de 2002 comme le décrit le tableau suivant :

	2002		2003		2004	
	Nbre	%	Nbre	%	Nbre	%
Agents de d'Exécution	2 214	69,6%	2 156	68,7%	2 087	67,5%
Agents de Maîtrise	715	22,5%	725	23,1%	742	24,0%
Cadres statutaires	252	7,9%	257	8,2%	262	8,4%
Cadres contractuels	114	3,4%	123	3,7%	133	4,1%
Expatriés	22	0,7%	24	0,7%	28	0,9%
Total	3 317	100%	3 285	100%	3 252	100%

(Source données Lydec)

Le taux d'encadrement s'établit en moyenne à 12% (36% avec la prise en compte des agents de maîtrise).

Le nombre de cadres expatriés en 2004 s'élève à 28, soit environ 7% de la population des cadres.

■ Mobilité et évolution de carrière

En 2004, 325 agents ont bénéficié de la mobilité dont 50% en inter-entités portant ainsi à 3 175 le nombre total d'agents ayant évolué de fonction depuis 1998.

Ces actions visent à donner à chacun les moyens de développer ses compétences, d'accroître son efficacité, de valoriser son domaine d'excellence et pour certains de s'orienter vers de nouvelles perspectives de carrière.

■ Retraites

L'Autorité Délégante a donné mandat à Lydec pour la réalisation du transfert des retraites de la CCR vers le RCAR et la mise en place de leur financement. Lydec agit en qualité de mandataire dans la gestion et le financement de ce transfert, la responsabilité finale revenant à l'Autorité Délégante.

Le coût total du transfert des retraites au RCAR a été fixé à 2,5 milliards de dirhams, payable en deux tranches :

- une première tranche d'un montant de 1,3 milliards de dirhams dont le paiement est intervenu en mars 2004 ;
- une seconde tranche différée payable à fin 2006 pour un montant de 1,2 milliards de dirhams .

La plus grande partie de la première tranche réglée en mars 2004 a été financée par l'émission d'un emprunt obligataire d'un montant total de 1 050 millions de dirhams. Le solde étant financé par :

- la réserve CCR disponible (8 millions Dirhams) ;
- le solde du fonds de liquidation RAD (un peu moins de 263 millions Dirhams) ;
- la participation de Lydec au titre de sa politique de mise à la retraite anticipée (153 millions) ;
- les prélèvements retraite collectés au titre de l'exercice 2003 (environ 8,5 millions Dirhams) ;
- Le financement de la deuxième tranche n'a pas encore été arrêté.

Les seules obligations financières qui sont à la charge de Lydec concernent les coûts engendrés par la politique de mise à la retraite anticipée qu'elle a conduite, notamment au cours des premières années de la gestion déléguée (153 millions dirhams).

■ **Formation et échange de savoir faire**

● *Formation*

Lydec place la formation de son personnel au centre de sa politique de développement de ses ressources humaines et structure ses programmes de formation autour des thèmes suivants :

■ Formation technique	: Usage des nouvelles technologies et de nouveaux équipements ;
■ Formation prévention / sécurité	: Techniques de travail sous tension et méthodes de prévention des risques ;
■ Formation management global	: Travail en équipe et aux méthodes d'organisation ;
■ Formations relations clients	: Techniques de gestion de la relation client (dispensés aux chargés de clientèle front et back office, aux encaisseurs, aux agents de dépannage et aux télé-conseillers)
■ Projet d'alphabétisation	: Alphabétisation fonctionnelle pour donner aux collaborateurs l'apprentissage linguistique minimal afin d'améliorer leur productivité, leur condition de travail et les préparer à des formations professionnelles relatives à leur métier

Au cours de l'année 2004, le Centre de Formation et de Perfectionnement a reçu 4 428 agents pour un total de 74 173 heures de formation.

Durant la période du 1^{er} août 1997 à décembre 2004, 520 491 heures (=57 832 jours/hommes) de formation ont été dispensées au profit de 33 016 agents (18 jours de formation en moyenne) .

● *Echange de savoir faire*

Le réseau d'experts internationaux des actionnaires de Lydec a permis à l'entreprise de bénéficier de nombreuses journées d'assistance portant sur les fonctions techniques, clientèles et transversales.

Cette coopération technique et les échanges de savoir faire ont constitué un levier important dans l'amélioration de la qualité des prestations fournies.

Par ailleurs, Lydec a développé un savoir faire propre qui pour certains aspects profite aux entités du groupe Suez. Lydec a ainsi remporté depuis 1997 11 Trophées de l'Innovation du groupe Suez :

- 1999 : la nouvelle organisation de Lydec « Synergie 2000 » et le système provisoire d'approvisionnement en électricité dans les bidonvilles de Casablanca ;
- 2000 : le projet « Mariner Hydrophos » pour désobstruer les collecteurs de Casablanca et le projet de « multichangement en marche » ;
- 2001 : le « procédé SAHARA » de recherche de fuites et le programme de télé-relève combinée eau-électricité pour les grands clients ;
- 2002 : le BCC multifluides ;
- 2004 : la démarche sécurité pionnière « ESSALAMA » et le projet MASSIRA 2007 ;

- 2005 : les Espaces Services et l'Agence en Ligne du site Web.

■ **Amélioration des conditions de travail : Prévention et Sécurité**

Lydec a pour priorité également l'amélioration des conditions de travail de ses salariés. Elle met en œuvre un système de management de la santé et de la sécurité au travail dont les principales actions se présentent comme suit :

- déploiement de la charte et de la politique Santé et Sécurité au Travail à l'ensemble des agents de maîtrise et d'exécution ;
- mise en œuvre du projet des travaux sous tension : formation des agents d'intervention chez la clientèle (coupeurs et poseurs) aux mesures de sécurité pour les travaux sous tension sur les installations de comptage ;
- formation des agents des services exploitation aux techniques des travaux sous tension sur les branchements aériens et aéro-souterrains ;
- renforcement de la formation du personnel vis-à-vis des risques liés aux activités management de la prévention, risque électrique, risque eau et assainissement, risque incendie, gestes et postures, sauvetage et secourisme au travail, risque routier ;
- mise en place d'un comité d'hygiène et de sécurité constitué de représentants de la Direction Générale et des partenaires sociaux.

Après l'audit effectué par le SERECT , Lydec a obtenu l'agrément pour son Centre de Formation et ses formateurs concernant les activités sur les installations du comptage et les branchements.

■ **Politique sociale**

● *Syndicat et représentation du personnel*

Un syndicat unique est représenté au sein de Lydec, l'Union Marocaine des Travailleurs (UMT) qui a créé un bureau syndical affilié à la fédération nationale des travailleurs de l'énergie. Ce bureau est constitué d'un secrétaire général et de 16 membres.

Deux protocoles d'accord ont été signés en novembre 98 et en juillet 2003 entre Lydec, le bureau syndical et les représentants du personnel qui constituent des avenants au statut du personnel tel que prévu par la Convention de Gestion Déléguée.

● *Association des Œuvres Sociales AOS*

Cette association a pour objet de gérer les œuvres sociales des entreprises du secteur de l'eau et de l'électricité du Maroc :

- secours médicaux ;
- centres d'estivage ;
- activités culturelles et sportives ;
- aides scolaires ;
- Etc...

Les organes de gestion de cette association sont :

- l'Assemblée Générale ;
- le Conseil, dans lequel la Direction de Lydec est représentée ;
- un Bureau élu au sein de ce conseil.

Lydec, à l'instar des autres distributeurs d'eau et d'électricité, contribue au financement de cette association à hauteur de 0,75% de son chiffre d'affaires.

● *Suivi du « baromètre social »*

Le management de Lydec reste attentif aux attentes du personnel et au climat social. A cet effet, l'entreprise entreprend des enquêtes régulières auprès des salariés pour mesurer les aspects suivants et être en mesure d'apporter les corrections nécessaires :

- niveau de satisfaction des employés de Lydec ;
- adhésion du personnel aux objectifs et valeur de l'entreprise ;
- attentes du personnel par rapport à l'avenir.

Par ailleurs, Lydec s'est soumis à la notation de l'Agence VIGEO qui apporte une notation à la politique sociale de l'entreprise. Cette notation a été positive sur la quasi globalité des critères analysés.

■ ***Communication interne***

Afin d'accompagner les projets stratégiques de l'entreprise et de renforcer la mobilisation et la cohésion des collaborateurs autour du projet d'entreprise « Massira 2007 », plusieurs actions ont été engagées :

- tenue de la sixième convention annuelle de l'encadrement placée cette année sous le thème « Le progrès continu, notre engagement pour l'excellence » ;
- organisation périodique de remise des distinctions (prix, diplômes...) aux agents les plus méritants ;
- lancement de l'Intranet, un nouveau portail d'information interactif dédié uniquement au personnel de Lydec ;
- diffusion en interne de la lettre « Réseau », du magazine « Lydec Infos », des différents flashes d'information et des affiches ponctuelles.

■ ***Certification qualité***

En janvier 2005, Lydec et Lydec Services ont obtenu la certification ISO 9001 version 2000, sans non-conformité ni remarque, de l'ensemble de leurs activités par deux organismes certificateurs, SNIMA et AFAQ.

b) Moyens informatiques

Dans le cadre de la démarche qualité, un ensemble de plans d'action d'amélioration ont été élaborés pour maîtriser et reconfigurer les processus de l'entreprise. Les conditions étaient donc réunies pour bâtir un schéma directeur des systèmes d'information pour la période 2005-2007 en phase avec le projet Massira 2007 et les axes stratégiques de l'entreprise.

■ ***Montée de la version SAP***

La dernière version du système SAP (SAP entreprise) a été déployée à Lydec. Cette nouvelle version est plus conviviale et ouvre la voie à des extensions fonctionnelles importantes.

■ ***Intranet Lydec***

Lydec a développé et déployé sur tous les postes un Intranet pour offrir aux collaborateurs un espace de communication et de collaboration convivial.

■ ***Parc informatique Lydec en chiffres***

Le système d'information représente à fin 2004 :

- 1156 postes de travail ;
- 330 Personal Digital Assistant ;
- 440 radios ;
- 1603 postes téléphoniques ;
- 20 lignes spécialisées ;
- 9 faisceaux Hertzien (Délégations, Siège , Hassan 1^{er}) ;
- 70 serveurs ;
- 14 PABX en réseau ;
- 38 routeurs ;
- 123 Switchs ;
- 35 sites d'intervention.

■ ***Bureau Central de Conduite***

Pour moderniser les réseaux d'infrastructures de Casablanca et fournir à ses clients des prestations alignées sur les standards internationaux, près de 40 millions de dirhams ont été investis dans la réalisation du Bureau Central de Conduite.

Il s'agit d'une plate-forme entièrement automatisée qui permet à partir d'un même lieu de contrôler et d'intervenir à distance sur 3 réseaux à la fois, l'eau, l'électricité et l'assainissement. Cet investissement permet une optimisation de la gestion des fluides par la mise en place d'équipes veillant au bon fonctionnement des trois réseaux (24H/24 ; 7j/7).

Ce système permet :

- sur le réseau électrique : la régulation à distance des charges électriques ceci pour éviter les chutes de tension, les temps de coupure ;
- sur le réseau de distribution d'eau et d'assainissement : la surveillance du niveau des réservoirs, le contrôle de la qualité de l'eau et le suivi des activités des stations de pompes et d'assainissement.

Le BCC représente aujourd'hui :

- 40 mdh investis ;
- 50 stations d'eau et d'assainissement configurés ;
- 250 nouveaux postes commandés à partir du BCC soit 322 postes au total (dont 2 postes source et 10 postes satellites et répartiteurs) ;
- 3 serveurs ;
- 1 km de câblage ;
- 16 écrans et 11m² de mur d'images ;
- 7 fréquences radio utilisées ;
- 12 lignes spécialisées.

7. Stratégie de développement

Dès août 1997, Lydec s'engage dans une dynamique de changement. En 2000, l'entreprise décide de d'appuyer cette dynamique sur une démarche qualité fondée sur la norme ISO 9004 version 2000. Lydec opte alors pour un nouveau mode de management axé sur :

- une approche par processus avec un objectif d'efficience visant une meilleure organisation et une optimisation des ressources ;
- un développement du réflexe de la roue de Deming⁵: préparation des actions, réalisation, vérification des résultats et relevé des écarts et amélioration en apportant les corrections nécessaires.

Dans le cadre de cette démarche générale, Lydec s'est dotée en 2003 d'une vision partagée à horizon 2007. Cette vision est issue d'un projet baptisé « Massira 2007 » qui a consisté à :

- écouter toutes les parties impliquées dans l'activité de Lydec (clients, représentants de la collectivité, personnel, fournisseurs, actionnaires) ;
- faire ressortir les valeurs de Lydec ;
- construire le bilan de la Gestion Déléguée sur les cinq premières années ;
- connaître les attentes et les événements majeurs pouvant affecter l'environnement de Lydec sur l'horizon considéré.

Les résultats de cette approche ont été largement diffusés au sein de l'entreprise et ont permis d'instituer un stratégie de développement fondée sur trois axes majeurs :

- Axe 1 : « *Professionnalisme et esprit d'équipe au service de la performance* ». Pour le développement de cet axe, une attention particulière a été portée notamment sur les « Ressources humaines et Système d'information » (cf partie VI – Organisation) ;
- Axe 2 : « *Etablir une relation de confiance et de proximité* », notamment avec les clients et les partenaires de Lydec ; (cf partie IV – 5 – f) clients de Lydec)
- Axe 3 : « *Anticiper la ville de demain* », de manière à satisfaire les besoins et cela en améliorant la qualité de service et la productivité ;

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette stratégie Lydec a adapté son programme d'investissement de manière à servir les objectifs des axes 1, 2 et 3.

En janvier 2005, Lydec et Lydec Services ont obtenu la certification ISO 9001 version 2000, sans non-conformité ni remarque, de l'ensemble de leurs activités par deux organismes certificateurs, SNIMA et AFAQ ASCERT.

Cette partie développe l'axe 3 de la stratégie de Lydec et se présente comme suit :

- améliorer les services ;
- mener des actions citoyennes ;
- réaliser des investissements correspondant aux besoins de la ville.

a) Amélioration des services

Afin d'accompagner le développement de la collectivité, Lydec a engagé des projets de grande envergure ayant requis des investissements de l'ordre de 4 720 mDh (financés par Lydec, le Fonds de Travaux et les tiers) depuis 1997 et impliquant les secteurs de l'eau, l'électricité et l'assainissement liquide.

⁵ Roue de Deming : La Roue de Deming résume la démarche qualité de Lydec. Il s'agit d'un processus permanent en évolution cyclique s'appuyant sur quatre mots clefs : préparer, réaliser, vérifier et améliorer.

● *Secteur de l'électricité*

■ *Amélioration de la qualité de service*

Les investissements réalisés depuis 1997 ont permis de renouveler et entretenir les réseaux et par conséquent induire une amélioration de la qualité qui se traduit par :

- l'amélioration du rendement ;
- l'amélioration de la qualité de fourniture de l'électricité ;
- l'électrification des quartiers défavorisés.

(i) Rendement

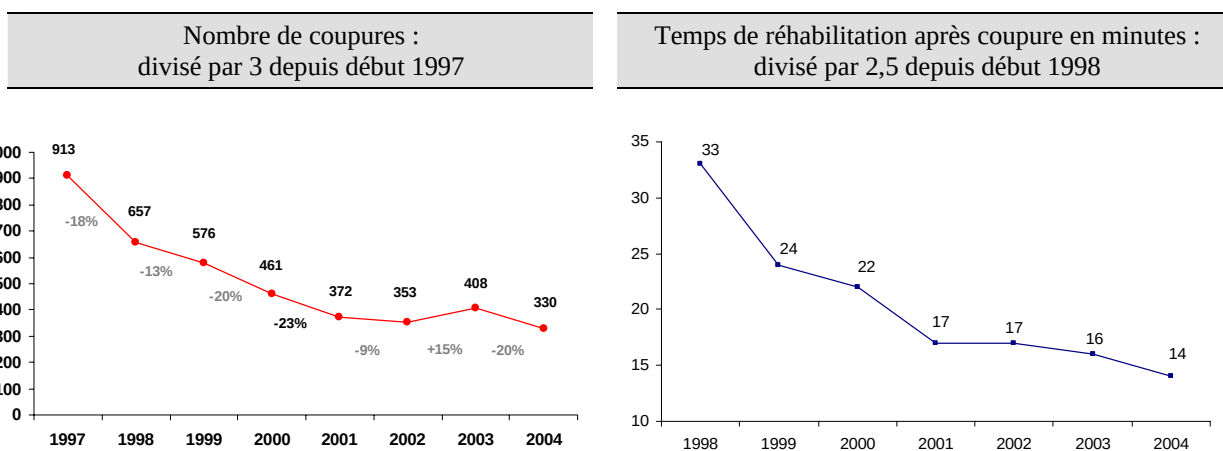
L'amélioration du rendement électricité requiert une mobilisation permanente de Lydec. Les actions mises en œuvre se déclinent notamment comme suit :

- renouvellement et entretien des postes de distribution publique ;
- amélioration de la fiabilité des postes sources ;
- changement de tension 110V/220V (basse tension) et 5,5kV/20kV ;
- renouvellement des anciens compteurs électromagnétiques chez la totalité des clients moyenne tension par des compteurs électroniques et fiables ;
- lutte contre la fraude.

(ii) Qualité de fourniture de l'électricité

La mise en service du poste de Sidi Othmane, en 1999, a permis d'améliorer la sécurité et la qualité de l'alimentation électrique de la ville de Casablanca. Celle-ci est renforcée en 2004 avec la mise en service du nouveau poste source de Dar Bouazza ayant permis de régler les problèmes de chutes de tension dans les zones de Anfa et Aïn Diab

Par ailleurs, la qualité de la fourniture électrique s'apprécie à travers les indicateurs suivants :



De plus, Lydec a mis en place un projet de « travaux sous tension -basse tension- » visant à limiter les coupures de courant liées à des travaux et améliorer le professionnalisme des agents.

L'ensemble des 450 agents intervenants sur le réseau Basse Tension est formé pour intervenir sur le réseau basse tension sans avoir à couper le courant en toute sécurité. Ils seront également dotés de matériel et outillage spécifiques à cette technique.

(iii) Electrification des quartiers défavorisés

Depuis 1998, Lydec a mis en place un projet pour permettre aux ménages des bidonvilles de bénéficier de l'électricité en toute légalité. Afin de proposer des solutions techniques et commerciales adaptées aux problématiques spécifiques de ces quartiers, Lydec a lancé un programme d'électrification impliquant les habitants lors de l'élaboration, l'implantation et la gestion quotidienne.

A fin 2004, 30 000 familles ont été raccordées au réseau d'électricité. Ce projet s'est accompagné par la prise en charge de la formation des participants aux micro-entreprises chargées d'installer et de gérer le réseau à l'intérieur des bidonvilles. Il a également permis de raccorder 12 000 foyers dans 40 quartiers pour une population de 80 000 habitants.

● *Secteur de l'eau potable*

■ *Amélioration de la qualité de service*

Les investissements réalisés depuis 1997 ont permis de renouveler et entretenir les réseaux et par conséquent induire une amélioration de la qualité qui se traduit par :

- l'amélioration de la qualité sanitaire de l'eau ;
- la réalisation des économies d'eau ;
- l'amélioration des taux de desserte ;
- la sécurisation des approvisionnements ;
- l'amélioration du délai de dépannage.

(i) Qualité sanitaire de l'eau

Le contrôle et la surveillance de la qualité de l'eau sont assurés depuis divers points de livraison au niveau des différents réservoirs jusqu'aux robinets des clients à travers 130 points de prélèvement répartis sur l'ensemble du périmètre. Le nombre de prélèvements réalisés est fonction de la densité de population desservie.

Le taux de conformité globale de l'eau a progressé en raison des actions entreprises pour améliorer la chloration et lutter contre le phénomène des « eaux rouges ».

En effet, la norme marocaine exige une conformité bactériologique à hauteur de 95% sur l'ensemble des échantillons au cours de l'année. Lydec, depuis 2000, affiche des taux de conformité entre 99,6% et 99,9% grâce à :

- l'automatisation des installations de chloration ;
- l'aménagement d'un laboratoire d'analyse mobile ;
- la mise en place du Bureau Central de Conduite qui permet de suivre en temps réel la qualité de l'eau et d'améliorer le taux de réactivité des différentes équipes d'intervention.

Par ailleurs, Plus de 20 km de réseau et 1 300 branchements ont été renouvelés au cours de l'année 2004 dans les quartiers de l'Oasis, l'Hermitage, la Cité de l'Air et Hay El Masjid.

(ii) Economies d'eau

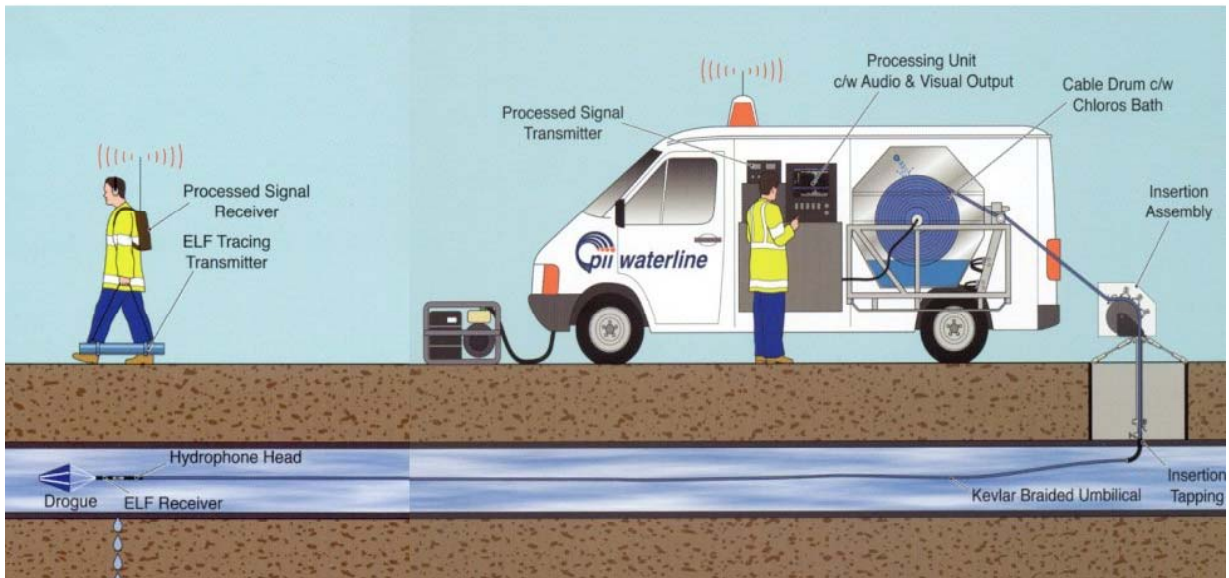
Lydec a mené des actions rigoureuses permettant de réduire les pertes d'eau dans les réservoirs de stockage, les feeders d'amenée et les réseaux secondaires et fiabiliser le comptage.

■ Réduction des pertes au niveau des réservoirs de stockage

Les contrôles réguliers des pertes aux réservoirs ont permis de détecter une déperdition importante au réservoir d'Ouled Ziane. Le réservoir de Mediouna (115 000 m³ de capacité) subit actuellement une expertise. Par ailleurs, les réservoirs présentant des pertes moins importantes ont fait l'objet de traitements ponctuels et de rénovations d'équipements (équipements hydrauliques, capteurs de niveau en continu reliés au BCC).

■ Réduction des pertes au niveau des feeders d'amenée

La structure des canalisations formant l'architecture du réseau (tuyaux à béton armé) transmet mal les sons et ne permet pas d'utiliser les techniques de corrélation acoustiques classiques. Par conséquent, à l'issue d'un programme de recherche et développement, Lydec introduit le procédé « SAHARA » développé par une société anglaise « Water line ». La technique consiste à écouter les fuites, par l'intérieur des tuyaux, à l'aide d'un microphone, tracté par un parachute.



Les tests comparatifs ont démontré que cette méthode détecte trois fois plus de fuites que la méthode traditionnelle.

■ Réduction des pertes au niveau des réseaux secondaires

Le réseau de distribution secondaire du Grand Casablanca est constitué de 3500 km de canalisations. Le travail de détection des fuites s'articule autour de cinq étapes :

- Etape 1 : classification des zones à risques ;
- Etape 2 : Pré-localisation des fuites moyennant des équipements mobiles de pré-localisation acoustique ;
- Etape 3 : localisation précise des fuites moyennant les méthodes classiques de corrélation acoustiques ;
- Etape 4 : réparation des fuites.

L'ensemble des efforts portant sur la recherche de fuites contribuent à réaliser environ une économie de 25 millions de m³ d'eau par an depuis 1998, soit la consommation annuelle de plus de 800.000 habitants. Ces actions ont permis de porter le rendement de 63,6 % en 1997 à 72% en 2004.

■ Fiabilisation du comptage

Lydec a mené depuis 1997, un large programme de fiabilisation du comptage à trois niveaux de son réseau :

- « points de livraison de l'eau à Lydec » : Ils ont été rénovés en partenariat avec l'ONEP en vue d'optimiser la précision de la mesure des volumes livrés ;
- « comptage de sectorisation » : Ils ont été installés sur le réseau de Casablanca. Ils permettent de suivre au quotidien la consommation des secteurs et de calculer un rendement par secteur de réseau à travers le BCC ;
- « Compteurs particuliers » : un programme annuel de renouvellement du parc des compteurs a été lancé.

L'ensemble de ses actions ont été accompagnées d'une opération de « lutte contre l'eau non comptabilisée » : branchements clandestins, branchements de chantiers non réalisés, abonnements résiliés avec continuité d'enregistrement des consommations, etc....

(i) Taux de desserte

■ Desserte des zones rurales

Au sein de la Wilaya de Casablanca, des communes rurales sont confrontées à la problématique de l'alimentation en eau potable de douars dispersés. A cet égard, Lydec a été sollicitée par les autorités locales pour étudier et réaliser techniquement l'alimentation en eau de localités rurales dispersées, situées dans le périmètre de Gestion Déléguée.

L'ensemble des 9 projets réalisés (ou en cours d'achèvement) à ce jour ont nécessité un investissement de près de 20 mDh et ont bénéficié à une population qui avoisine les 32 000 habitants.

■ Desserte des quartiers d'habitat précaire

L'alimentation en eau potable des quartiers d'habitat précaire est assurée par des bornes fontaines. On dénombre ainsi près de 650 bornes fontaines sur la Wilaya du Grand Casablanca.

Ces points de livraison sont installés à la demande et à la charge des communes. Pour l'utilisateur, il en résulte une « apparente gratuité » du service, source de gaspillage important. En revanche, pour les collectivités, ce service représente un effort financier conséquent de près de 50 mDh par an. La problématique engendrée par cette dualité réside donc dans la volonté des collectivités locales de transférer les coûts de la consommation d'eau aux utilisateurs qui sont prêts à payer si ce changement s'accompagne d'une amélioration de la qualité du service.

Afin de répondre au mieux aux attentes des différents acteurs, Lydec s'est engagé dans plusieurs opérations :

- la première, menée conjointement avec la Commune Urbaine de Casablanca et appelée « opération branchements bleus », permet aux habitants de certains quartiers d'avoir accès à des branchements d'eau individuels. Elle réside principalement en des facilités d'accès au service, en proposant notamment des prix réduits et des facilités de paiement sur 60 mois correspondant à un coût d'accès au service de 52 Dh/mois. Pour ce faire, le quartier doit répondre aux critères d'éligibilité définis par l'Autorité Déléguée, permettant de rendre l'opération réalisable. A fin décembre 2004, 52 quartiers, soit plus de 10 000 habitations ont bénéficié de cette opération « O.B.B » ;

- en complément de cette « opération branchements bleus », Lydec a réalisé depuis 1997 près de 50 000 branchements individuels constituant des dégroupements de compteurs collectifs et permettant ainsi aux clients concernés de consommer au tarif social.
- dans d'autres quartiers, et pour répondre aux contraintes des collectivités locales, Lydec a testé la mise en place de bornes fontaines gérées par des associations de quartier ou des gardiens gérants. Ces expériences, sont très bien perçues par les utilisateurs, et permettent de créer de nombreux emplois. Aujourd'hui, on dénombre 65 de ces bornes fontaines à Aïn Chok – Hay Hassani, à Mohammedia et à Ben M'Sick – Sidi Othmane ;

(i) Sécurité des approvisionnement

Le stockage d'eau à Casablanca représente 24 heures de consommation réparti sur 36 réservoirs. Lydec met en place aujourd'hui de nouveaux réservoirs qui portent la réserve de consommation à 32 heures.

(ii) Délai de dépannage

Lydec améliore sans cesse son délai de réactivité de dépannage et a fixé un objectif de délai à 4h pour l'eau, satisfait à hauteur de 91,4% en 2003 et 92,6% en 2004.

● *Secteur de l'assainissement*

■ *Amélioration de la qualité de service*

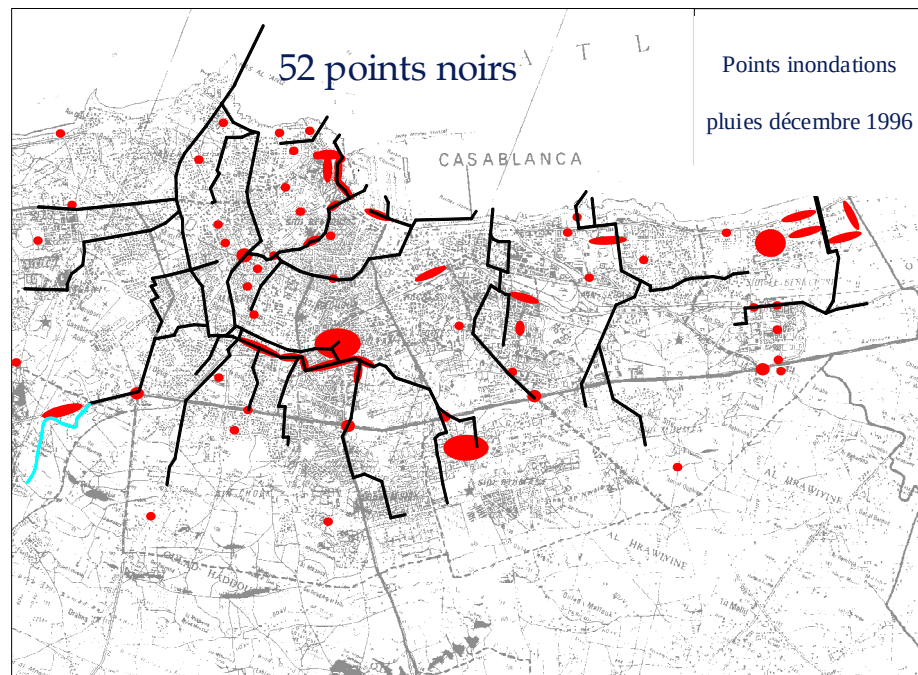
Les efforts d'investissement consentis depuis 1997 s'insèrent dans une stratégie d'amélioration des services rendus par Lydec à la collectivité. Il s'agit notamment :

- de la lutte contre les inondations ;
- de l'entretien des réseaux ;
- de la lutte contre la pollution ;
- de la sensibilisation du grand public et des entreprises partenaires aux actions civiques.

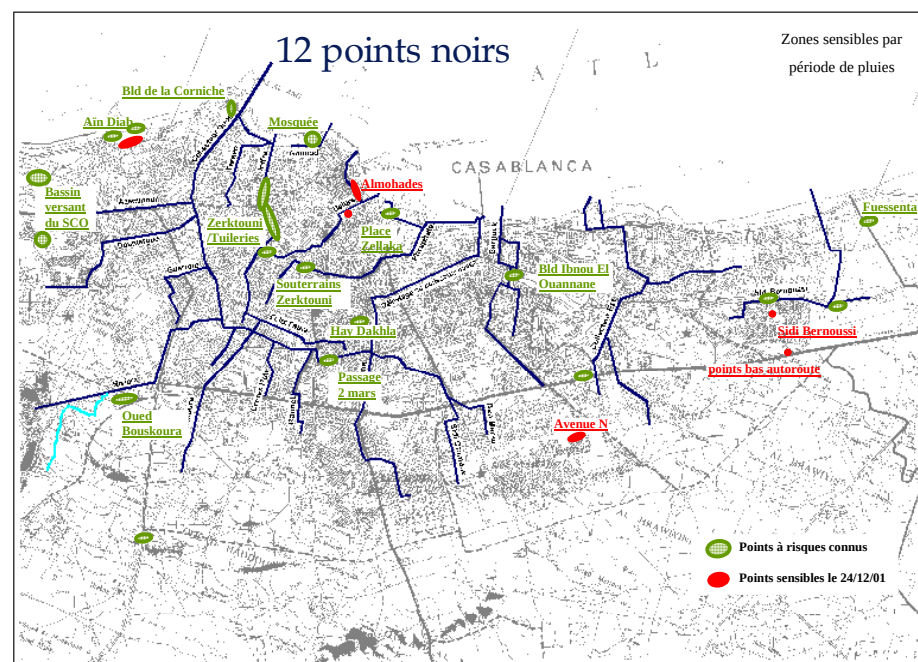
(i) Lutte contre les inondations

Lydec mène des chantiers importants pour maîtriser l'évacuation des eaux pluviales. Les investissements ont été réalisés sur les secteurs sensibles. Grâce à ces efforts, le nombre de points sensibles est passé de 52 en 1997 à 12 à fin 2004.

Cartographie des points sensibles à fin 1996



Cartographie des points sensibles à fin 2004



(ii) Entretien des réseaux

L'entretien régulier du réseau d'assainissement est un des points clés de la politique de maintenance préventive des réseaux d'assainissement menée par Lydec.

Ainsi en 2004, ce sont plus de 600 km de réseaux qui ont été curés dont Lydec a retiré 23 000 m³ de sédiments.

(iii) Lutte contre la pollution

Lydec poursuit sa stratégie en matière de gestion des rejets industriels qui vise à :

- préserver le patrimoine des infrastructures d'assainissement contre les dégradations et assurer la sécurité du personnel ;
- réduire le déversement des toxiques industriels ;
- évaluer la pollution actuelle et apporter les remèdes nécessaires pour sauvegarder les milieux récepteurs et la population sur le plan environnemental et hygiénique.

En 2004, une convention de dépollution industrielle a été signée entre Lesieur et Lydec en présence des représentants du Ministère de l'Environnement et du Fonds de Dépollution industrielle. Cette convention porte sur la création d'une station d'épuration d'eaux industrielles qui permet d'éliminer les éléments polluants des eaux industrielles et d'amener la qualité des eaux rejetées aux critères environnementaux sur l'échelle internationale.

b) Actions citoyennes

Lydec œuvre en partenariat avec l'Autorité Délégante pour améliorer l'environnement du périmètre de la Gestion Déléguée. Cette volonté est concrétisée à travers la sensibilisation des clients particuliers et des entreprises à la protection de l'environnement et la réalisation d'action associatives citoyennes.

● *Protection de l'environnement*

En partenariat avec les acteurs de la société civile, Lydec joue un rôle de premier plan dans les actions de sensibilisation pour la protection de l'environnement.

Ainsi, Lydec s'est notamment investie dans :

- l'opération plages propres en signant une convention de partenariat avec la Fondation Mohammed VI pour la protection de l'environnement et l'Arrondissement d'Anfa pour l'aménagement de la plage Lalla Meryem à Casablanca. Lydec s'est associée aux efforts du Conseil municipal de Mohammedia et de la SAMIR pour nettoyer la plage de Mohammedia;
- la campagne de sensibilisation et d'hygiène à l'occasion de l'Aïd Al Adha en distribuant des flyers de sensibilisation et des sacs de ramassage de déchets, et en faisant relayer des spots publicitaires qui incitent à la protection de l'environnement et à veiller à la propreté de la ville ;
- le parrainage de l'émission « Rouh Al Moubadara » en partenariat avec 2M, magazine dédié à la préservation de l'environnement ;
- la campagne de sensibilisation à la rareté des ressources en eau ;

● *Actions associatives citoyennes*

■ *Association Aquassistance*

Les agents de Lydec ont créé une association « Aquassistance Maroc » qui a une vocation humanitaire opérant dans les domaines de l'eau, de l'assainissement et l'électrification des localités. Cette association du personnel Lydec intervient en partenariat avec les autorités et associations locales dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants de différentes localités à travers le Maroc.

■ *Création de l'Association « Initiatives »*

Lydec a mobilisé quelques opérateurs économiques pour fonder en mars 2004 « Initiatives », l'association des partenaires de la ville de Casablanca.

L'objectif est de fédérer et de coordonner leurs efforts d'entreprises citoyennes autour de projets liés au développement durable de la ville de Casablanca.

Elle a également pour vocation de développer les synergies entre les autorités de la ville, les entreprises, le tissu associatif et les ONG (essentiellement sur les domaines de l'environnement, du social, du sport et de la culture).

Quelques mois seulement après sa création, « Initiatives » a réalisé plusieurs projets, notamment, l'aménagement de terrains de sport à El Hank, Aïn Chock, Ben M'Sick et la réhabilitation de la garderie municipale de Hay Mohammadi.

De même, l'association a fait don à la Ville de Casablanca d'une ambulance médicalisée qui a été affectée à l'hôpital Hay Mohammadi.

D'autres projets de même nature sont en cours de réalisation dans différents quartiers de Casablanca.

c) Stratégie de Communication

Conformément aux axes de sa vision « Massira 2007 », Lydec poursuit la stratégie de communication en vue de renforcer la relation de proximité et de confiance avec ses clients et son environnement.

Ainsi, les actions les plus marquantes en 2004 sont :

- édition de 5 numéros du magazine « Lydec & Vous » distribué à plus de 750.000 exemplaires à Casablanca et Mohammedia ;
- lancement d'une campagne d'information pour les clients Marocains résidant à l'étranger : afin de répondre aux besoins spécifiques de cette catégorie de clients (dispositif constitué de guichets dédiés, affiches et de dépliants mis en place dans toutes les agences Lydec) ;
- lancement de la campagne de communication proximité dans différents supports de la presse arabophone et francophone ;
- lancement campagne destinée aux Grandes Entreprises ayant pour but de les informer sur Inductis, la nouvelle ligne de services qui leur est dédiée ;
- organisation d'une campagne de communication sur la nouvelle facture dans différents supports de la presse arabophone et francophone ;
- présentation à la presse des résultats de la notation-évaluation effectuée à la demande de Lydec par Vigeo, première agence européenne de notation sociale.

d) Investissement

Les dispositions contractuelles relatives aux investissements sont indiquées en Partie IV-2-a-Convention de Gestion Délégée – Investissements).

Ces dispositions prévoient notamment un programme d'investissements pour les secteurs électricité, eau potable et assainissement liquide définis dans le but d'atteindre les objectifs minima de rendement, de desserte et de qualité de service.

■ Secteur de l'électricité

● Investissements 1998-2004

L'activité électricité a recueilli 31,05% des investissements globaux réalisés depuis août 1997.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des investissements entre 1998 et 2004 par type de financement :

En mDh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Financement Lydec	79	78	71	109	157	193	169	856
Fonds de Travaux	20	43	57	34	29	21	7	211
Tiers	41	49	44	67	58	59	55	373
Total	140	170	172	210	244	273	231	1 440

(Source données Lydec)

Les principaux projets d'investissement réalisés ont permis de doter le périmètre de la Gestion Délégée d'infrastructures électriques performantes. Il s'agit notamment de :

- La mise en service du poste source 225kV/20kV de Dar Bouazza (ayant permis la résolution des problèmes de chute de tension dans les secteurs Hay Hassani et Anfa) ;
- La réhabilitation du poste source Abbé de l'Epée ;
- La raccordement au BCC des postes sources Laâyoune, Ouled Haddou et Sidi Othmane ;
- La réhabilitation et restructuration du réseau basse tension (à fin 2004 180 km de réseau réhabilité) et du réseau moyenne tension (à fin 2004 198 km réhabilités) ;
- Le renouvellement de l'éclairage public de Casablanca.

● Infrastructures du secteur de l'électricité

Le réseau de distribution d'électricité représente à fin 2004 :

- 10 postes sources haute tension/ moyenne tension dont trois appartenant à l'ONE ;
- 2 552 postes de distribution publique moyenne tension/ basse tension ;
- 1 780 postes clients ;
- 7 691 km de réseau.

■ Secteur de l'eau potable

● Investissements 1998-2004

L'activité eau a recueilli 21,30% des investissements globaux réalisés depuis août 1997.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution des investissements entre 1998 et 2004 par type de financement :

En mDh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Financement Lydec	41	98	71	87	74	74	117	562
Fonds de Travaux	8	18	30	25	36	30	10	157
Tiers	33	33	49	52	37	40	42	286
Total	82	149	150	164	147	144	169	1005

Les principaux projets d'investissement réalisés ont permis d'améliorer le réseau de distribution et lutter contre les fuites. Il s'agit notamment de :

- la réalisation de la liaison Ouled Haddou sur 3 km en vue de renforcer la desserte en eau des secteurs Anassi et Aïn Chock sud;
- le renforcement de la Zone Sud d'Aïn Chock et Anassi par la pose de conduites permettant d'améliorer la pression dans la zone haute du secteur ;
- l'aménagement du Pont Blondin à Mohammedia : travaux de renouvellement et pose des réseaux des trois fluides ;
- le renforcement du réseau d'eau potable du centre Benyakhlef.

● *Infrastructures du secteur de l'eau potable*

Le réseau de distribution d'eau potable représente à fin 2004 :

- 36 réservoirs et châteaux d'eau ;
- 15 stations de pompage ;
- 48 pompes ;
- 3512 km de réseau.

■ **Secteur de l'assainissement**

● *Investissements 1998 - 2004*

L'activité de l'assainissement liquide a représenté 33,30% du total des montants investis. Les investissements réalisés par Lydec depuis 1998 dans le domaine d'assainissement et leurs financements associés figurent dans le tableau suivant :

En mDh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Financement Lydec	52	168	113	62	96	94	111	697
Fonds de Travaux	85	79	79	83	51	100	17	495
Tiers	60	28	37	123	54	39	36	377
Total	197	276	229	268	201	233	164	1 569

Dès le début de la Gestion Délégée, Lydec a érigé l'assainissement liquide en priorité pour le périmètre de la Gestion Délégée. Les projets phares réalisés par Lydec sur cette période se résument comme suit :

- délestage du collecteur Ouest (180 mDh) ;
- mise en service du canal de délestage Oued El Maleh (élément important du dispositif de protection de Mohammedia contre les crues) ;
- réhabilitation des collecteurs d'assainissement (route d'Azemmour, Chevalier Bayard, Abdelkrim Khattabi, Mabrouka-Ben M'sick...) permettant de corriger les dysfonctionnements du réseau ;
- achèvement des travaux de la 1^{ère} tranche assainissement du secteur Californie;
- équipement de la zone d' Aïn Diab d'un nouvel équipement d'assainissement (53 mDh) ;
- lancement des travaux d'infrastructure du Pôle Nouaceur comprenant le projet de Parc industriel et du Pôle urbain ;
- transfert des eaux usées de Bouskoura (40 mDh).

● *Infrastructures du secteur de l'assainissement*

Le réseau de collecte est constitué au 31/12/2002 de :

- 4157 km de collecteurs ;
- 30 stations de relèvement ;
- 1 station de pré- traitement ;
- 87 pompes.

■ **Moyens communs**

● *Investissement 1997 - 2004*

La part des investissements dans les moyens communs s'établit à 14,35%. L'évolution du montant des investissements réalisés par Lydec dans le cadre des activités communes et les financements associés est détaillée dans le tableau suivant :

En mDh	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Fonds propres	223	104	70	92	93	92	34	706

Les investissements du pôle commun sont financés exclusivement par Lydec. Les investissements réalisés ont permis notamment de réaliser le Bureau Central de Conduite.

Au total 4 719 mDh d'investissements ont été réalisés depuis 1998 moyennant les quatre sources de financement : Lydec, tiers, Fonds de Travaux et dotation de renouvellement.

V. Situation financière

Avertissement : la présente analyse a été élaborée uniquement sur la base des comptes sociaux de Lydec. Les comptes de Lydec Services seront consolidés à partir de 2005.

1. Analyse du CPC et ESG

Le tableau suivant reprend les données du compte de résultat pour les exercices au 31/12/2002; 2003 et 2004 :

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
PRODUITS D'EXPLOITATION (1)	4 293	4 520	4 451	1,8%
Ventes marchandises en l'état	3 668	3 871	3 865	2,7%
Ventes de biens et services	457	468	391	-7,5%
Chiffre d'affaires	4 125	4 339	4 256	1,6%
Immobilisations produites par l'entreprise pour elle même	96	92	121	12,1%
Reprises d'exploitation - transferts de charges	72	89	75	1,8%
CHARGES D'EXPLOITATION (2)	4 168	4 187	4 092	-0,9%
Achats revendus de marchandises	2 682	2 775	2 711	0,5%
Achats consommés de matières et fournitures	426	432	396	-3,6%
Autres charges externes	217	211	227	2,2%
Impôt et taxes	10	9	6	-18,2%
Charges de personnel	556	480	466	-8,4%
Autres charges d'exploitation	43	75	57	15,3%
Dotation d'exploitation	235	205	229	-1,3%
RESULTAT D'EXPLOITATION - Total (3)=(1)-(2)	125	333	359	69,5%
PRODUITS FINANCIERS (4)	26	32	27	2,6%
CHARGES FINANCIERES (5)	44	44	40	-3,9%
RESULTAT FINANCIER - Total (6)=(4)-(5)	-18	-12	-13	-14,4%
RESULTAT COURANT - Total (7)=(3)+(6)	107	321	346	79,7%
PRODUITS NON COURANTS (8)	3	31	10	79,2%
CHARGES NON COURANTES (9)	7	13	14	38,8%
RESULTAT NON COURANT Total (10)=(8)-(9)	-4	17	-3	-8,7%
RESULTAT AVANT IMPOTS Total (11)=(7)+(10)	103	338	343	82,1%
IMPOTS SUR LES BENEFICES Total (12)	29	118	123	106,3%
RESULTAT NET	75	220	220	71,9%
RESULTAT NET Retraité⁶	129	230	222	31,2%

⁶ Les retraitements sont détaillés dans la partie charges de personnel.

a) Chiffre d'affaires

■ *Ventes de fluides*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Ventes eau	835	891	889	3,2%
Ventes eau - Régularisation de l'énergie en compteur ⁷	-17	-3	-20	8,5%
Ventes assainissement	229	252	249	4,3%
Ventes électricité	2 621	2 731	2 747	2,4%
Chiffre d'affaires fluides	3 668	3 871	3 865	2,7%

(Source données Lydec)

● *Electricité*

L'augmentation constante du chiffre d'affaires sur le secteur de l'électricité de 2,4% en moyenne par an se justifie par :

- l'augmentation régulière du nombre de clients suite à l'électrification continue de la zone du grand Casablanca (bidonvilles, quartiers défavorisés). En effet, le nombre de clients est passé de 641 653 clients en 2002 à 708 338 clients en 2004 ;
- l'augmentation de la consommation unitaire due à la progression de l'équipement des ménages.

En 2004, la baisse du prix moyen de vente suite à la modification des tarifs consécutive à l'application de la loi de finances 2004 affecte la progression du chiffre d'affaires.

● *Eau*

Le secteur de l'eau potable connaît une augmentation du chiffre d'affaires sur l'ensemble de la période 2002-2004 (TCAM de 3,2%) principalement sous l'effet combiné de :

- une augmentation moyenne de 1,4% l'an entre 2002 et 2004 des volumes vendus résultant de deux effets inverses :
 - une baisse de la consommation unitaire s'expliquant par :
 - l'élasticité de la demande aux prix : En effet, en 1998, la hausse des tarifs de l'ONEP a pesé sur la consommation unitaire. Cependant, depuis 2002, cette tendance a atteint un niveau plancher et les volumes vendus d'eau potable reprennent une légère tendance à la hausse sous l'effet de l'accroissement des nouveaux clients.
 - l'éclatement des compteurs : la déconcentration des foyers engendre un effet de multiplication des compteurs enregistrant des consommations principalement en tranches basses.
 - les campagnes de sensibilisation pour l'économie de l'eau orchestrées avec le concours de Lydec.
 - forte augmentation du nombre de clients.
- une baisse des prix moyens de vente à plus faible impact sur le chiffre d'affaires engendrée par deux effets à tendances inverses :
 - augmentation des tarifs appliqués (compensation de l'augmentation des tarifs de production et comblement d'une partie du retard sur les niveaux contractuels) ;
 - déformation de la structure de consommation de l'eau vers les tranches basses.

⁷ A la fin de chaque année, Lydec procède à une estimation de l'énergie en compteur non encore relevée et non encore facturée et qu'elle intègre au chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires de l'année suivante est impacté par les régularisations effectuées sur ces estimations (écart entre le réel effectivement constaté et les estimations). Ces régularisations concernent essentiellement le secteur de l'eau.

● *Assainissement*

L'évolution du chiffre d'affaires assainissement liquide est similaire à celle de l'eau avec un TCAM 2002-2004 de 4,3%.

La stagnation des recettes assainissement constatée en 2004 résulte d'une baisse sensible des prix moyens de vente et d'une stabilisation des volumes vendus.

■ ***Ventes de biens et services produits***

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Vente de biens et services produits	457	468	391	-7,5%
Travaux remboursables	112	100	110	0,9%
Autres recettes	345	368	281	-9,8%

(Source données Lydec)

● *Travaux remboursables*

Les travaux remboursables correspondent aux dépenses liées aux projets de lotissements et branchements effectués par Lydec pour le compte de ses clients. Les charges correspondantes sont réparties dans des postes de charges travaux remboursables. Lydec perçoit au titre de ces travaux 10% de peines et soins.

Par ailleurs, Lydec constate dans ses comptes d'autres recettes détaillées ci-dessous.

● *Autres recettes*

Les autres recettes correspondent à :

- locations et entretiens de compteurs : Ce poste retranscrit la location et l'entretien de compteurs posés par Lydec ;
- recettes fonds de travaux : Ce poste est compensé parfaitement par des postes de charges dépenses fonds de travaux et correspond au montant des dépenses d'investissement réalisées par Lydec pour le financement des immobilisations du fonds de travaux. Le compte de résultat de Lydec est impacté uniquement par les peines et soins (10% calculés sur le montant total desdites dépenses) ;
- peines et soins : Ce poste correspond à la rémunération de Lydec au titre du suivi des travaux du fonds de travaux et des travaux remboursables. L'assiette de la rémunération correspond aux dépenses réalisées par les parties sus citées ;
- autres produits accessoires : La majorité des produits accessoires correspond aux frais de relance, de coupure et aux abonnements.

La diminution des produits et services en 2004 est justifiée par la baisse des investissements du Fonds de Travaux et par conséquence de celle de la refacturation effectuée par Lydec au Fonds de Travaux.

b) Evolution des achats par fluide

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Achats revendus de marchandises	2 682	2 775	2 711	0,5%

Les achats revendus de marchandise correspondent aux achats d'eau et d'électricité à l'ONEP, à la SEOER et à l'ONE. Leur évolution annuelle moyenne (0,5%) sur la période d'étude est inférieure à l'évolution du chiffre d'affaires vente de fluides (TCAM 2002-2004 de 2,7%) du fait des facteurs suivants :

- évolution des prix de vente plus favorable que celle des prix d'achat ;

- amélioration du rendement notamment sur le secteur de l'électricité qui passe 92,5 en 2002 à - 92,9% en 2004.

c) Marge brute sur vente de fluides

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Chiffre d'affaires ventes de fluides	3 668	3 871	3 865	2,7%
Achats	-2 682	-2 775	-2 711	0,5%
Marge brute	986	1 096	1 154	8,2%
Marge brute	23,9%	28,3%	29,9%	

(Source données Lydec)

La marge brute sur ventes de fluides s'établit à 1 154 mDh à fin 2004 soit un taux de croissance annuel moyen de 8,2%. Cette évolution s'explique par :

- l'augmentation continue du chiffre d'affaires de 2,7% en moyenne par an depuis 2002 ;
- la stabilisation des achats de fluides (progression moyenne annuelle depuis 2002 de 0,5%) due à l'amélioration des rendements et à une évolution des prix de vente favorable par rapport à celle des prix d'achat.

Les modalités de détermination des prix de vente contractuels prévoient que ceux-ci sont notamment corrélés aux prix d'achat en intégrant l'hypothèse de rendements préétablis. Ainsi, toute amélioration ou dégradation des rendements par rapport à ce niveau pré-établi permet une amélioration de la marge en sus de celle résultant de l'évolution des prix de vente. Voir partie IV – 2 – a) Convention de Gestion Déléguée - Tarifs.

L'évolution de la marge brute est impactée par les estimations faites en fin d'année concernant les énergies en compteur (consommations des clients non relevées et non encore facturées).

La marge brute est en baisse en 2002 par rapport à l'année précédente. En 2001, les énergies en compteur du secteur de l'eau potable ont été surestimées. La correction de cette estimation a été effectuée en 2002, ce qui justifie la baisse du niveau de marge brute cette année (marge brute de 1026,9 mDh en 2001).

L'augmentation de la marge brute en 2004 s'explique par le transfert l'ensemble des contrats des PME/PMI dans la catégorie des particuliers vers celle des patentés. Cette opération a eu un effet immédiat sur la marge du fait d'une facturation plus élevée pour cette catégorie.

● *Electricité*

Le détail de la marge sur volumes vendus du secteur de l'électricité s'établit comme suit :

	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Volumes distribués en GWh	2 829	2 910	3 051	3,9%
Rendement en %	92,5%	92,4%	92,9%	
Volumes achetés en GWh	3 058	3 151	3 284	3,6%
Prix moyen d'achat en Dh/ kWh	0,67	0,67	0,62	-3,8%
Prix moyen de vente en Dh/ en kWh	0,94	0,95	0,91	-1,6%
Marge sur vente électricité en mDh	554	615	706	12,9%
Chiffre d'affaires en mDh	2 621	2 731	2 747	2,4%
Marge/ CA	21%	23%	26%	

(Source données Lydec)

L'évolution de la marge sur le secteur de l'électricité sur 2002-2004 se justifie par :

- une progression des volumes vendus de 3,9% en moyenne annuelle ;
- une diminution des prix d'achats plus importante que la diminution des prix de vente ;
- une stabilisation du rendement.

Le taux de marge est en nette amélioration et passe de 21% en 2002 à 26% en 2004.

● *Eau potable*

Le détail de la marge sur volumes vendus du secteur de l'eau potable s'établit comme suit :

	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Volumes distribués en mm3	114	117	118	1,4%
Rendement en %	72,3%	72,6%	72,0%	
Volumes achetés en mm3	157	160	163	1,9%
Prix moyen d'achat en Dh/ m3	3,95	4,09	4,13	2,3%
Prix moyen de vente en Dh / m3	7,31	7,60	7,57	1,76%
Marge sur ventes eau	198	233	200	0,5%
Chiffre d'affaires	818	888	869	3,1%
Marge/ CA	24%	26%	23%	

La marge sur volumes vendus du secteur de l'eau potable s'est établit à 200 mDh . L'évolution de la marge de 0,5% par an en moyenne depuis 2002 s'explique par :

- une faible progression des ventes de volumes : TCAM 2002-2004 de 1,4% ;
- une déformation de la structure de consommation vers les tranches tarifaires basses venant peser sur les prix moyens de vente particulièrement en 2004.

Le taux de marge brute est de 23% en 2004.

d) Autres produits d'exploitation

■ ***Immobilisations produites pour elle-même***

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisations produites par l'entreprise elle- même	96	92	121	12,1%

Les immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même correspondent à un compte de transit utilisé par Lydec dans le cadre de transfert de charges vers l'investissement. Ces charges sont essentiellement des charges de main d'œuvre, de stockage et frais généraux. L'évolution depuis 2002 de ce poste reste liée à celle des montants de charges immobilisées et donc aux montants des investissements engagés.

■ ***Reprises d'exploitation – transfert de charges***

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002-2004
Reprises d'exploitation – transfert de charges	72	89	75	1,8%

Le poste reprises d'exploitation – transfert de charges correspond :

- aux reprises pour dépréciation de stock ;
- aux reprises pour dépréciation de comptes clients ;
- au transfert de charges d'autoconsommation d'eau et d'électricité qui sont reclassés des achats revendus vers les achats consommés.

L'évolution du poste des reprises d'exploitation est globalement stable sur la période 2002-2004 (TCAM de 1,8% sur la période).

e) Autres charges d'exploitation

■ Achats consommés de matières et fournitures

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Achats consommés de matières et fournitures	426	432	396	-3,6%

(Source données Lydec)

Le montant du poste achats consommés de matières et fournitures est relativement stable jusqu'en 2003 (+1,3% par rapport à 2002). La baisse du poste consommables et fournitures en 2004 fait suite à la politique menée par Lydec depuis 2003 en terme de rationalisation des charges d'achats (diminution de nombre de références utilisées en terme de matériel et de consommables, homogénéisation des fournitures utilisées).

■ Autres charges externes

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Autres charges externes	217	211	227	2,2%

Le poste autres charges externes est essentiellement composé des redevances diverses et des frais de publicité et de télécommunications.

Les variations des principales composantes du poste redevances diverses correspondent aux :

- redevances versées dans le cadre des contrats d'assistance technique comme décrit dans la partie IV-b- partenariat avec les actionnaires ;
- redevances de concession.

L'augmentation des frais de publicité et de communication sont en augmentation sur la période du fait que la politique engagée par Lydec en terme de communication depuis 2000 notamment par le biais de plusieurs campagnes publicitaires concernant entre autres :

- la communication autour du projet Massira 2007 ;
- la campagne de publicité concernant les Espaces Services et l'ensemble des nouveaux moyens de paiement mis en place.

f) Impôts et taxes

La rubrique impôts et taxes comprend divers postes tels que :

- la taxe urbaine et d'édilité ;
- la patente ;
- les diverses taxes locales ;
- les droits d'enregistrement et les timbres ;
- la taxe sur les véhicules.

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Impôts et taxes	10	9	6	-18,2%

La baisse de ce poste à partir de 2003 est due essentiellement à un changement de méthode de comptabilisation des droits d'enregistrement et des timbres. A partir de 2003, le compte de résultat n'est plus impacté, les droits d'enregistrement et timbres à la charge des clients étant directement enregistrés dans des comptes de bilan.

g) Charges de personnel

L'évolution des charges de personnel a été marquée par divers événements :

- le plan de réduction des effectifs et de départs volontaires engagés par Lydec ;
- le départ en pré-retraite et qui a concerné en 2001 et 2002 plus 300 personnes.

	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Charges de personnel dont	555	480	466	-8,4%
Masse salariale	417	413	432	1,8%
Départs volontaires (restructuration)	19	5	3	-64,0%
Participation COS (0,75% du CA)	28	30	31	5,4%
<i>Sous-total récurrent</i>	<i>464</i>	<i>448</i>	<i>466</i>	<i>0,0%</i>
Dotations pour provisions pré-retraite	91			
Reprises sur provisions pré-retraite	-12	-153		
Charge réelle constatée pré-retraite	12	185		
<i>Sous-total non récurrent</i>	<i>91</i>	<i>32</i>		
Retraitements				
Charges non récurrentes	-91	-32		
Charges de personnel retraitées des charges non récurrentes	464	448	466	0,0%

h) Autres charges d'exploitation

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Autres charges d'exploitation	43	75	57	15,3%

Les autres charges d'exploitation sont exclusivement composées des pertes sur créances irrécouvrables. Elles représentent 1,3% du chiffre d'affaires en 2004.

i) Dotations nettes aux amortissements et aux provisions

Les dotations d'exploitation sont composées essentiellement des dotations aux amortissements et des dotations pour dépréciation de comptes clients. Leur évolution est détaillée dans le tableau ci-dessous :

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Dotations aux amortissements	137	168	180	14,6%
Dotations pour dépréciation de compte client	86	32	43	-29,3%
Dotations pour dépréciation de stock et imprévus	11	5	5	-32,6%
Dotations d'exploitation	235	205	229	-1,3%

La majeure partie du poste dotations d'exploitation est composée des dotations aux amortissements. Lydec a financé 2 820 mDh d'investissements entre 1998 et 2004.

Les dotations pour dépréciation de compte clients passent de 86 mDh en 2002 à 43 mDh en 2004, soit une baisse significative de 29,3% l'an en moyenne. Cette baisse des provisions sur comptes clients se justifie par l'effort de recouvrement réalisé par Lydec notamment par le resserrement des délais de recouvrement.

j) Résultat d'exploitation

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Produits d'exploitation	4 293	4 520	4 451	1,8%
Charges d'exploitation	4 168	4 187	4 092	-0,9%
Résultat d'exploitation	125	333	359	69,5%
Résultat d'exploitation retraité (pré-retraite)	216	365	359	28,9%
Marge opérationnelle retraitée	5,0%	8,0%	8,4%	

(Source données Lydec)

(1) Marge opérationnelle = Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires

Le résultat d'exploitation évolue comme suit :

- En 2003, le résultat d'exploitation a progressé suite aux efforts consentis par Lydec en terme d'optimisation des charges permettant au résultat d'exploitation de progresser de plus de 208 mDh en 2003. Les charges de personnel, en baisse de 76 mDh contribuent fortement à cette amélioration ainsi que les dotations d'exploitations, en baisse de 30 mDh ;
- En 2004, le résultat d'exploitation continue ainsi de s'améliorer sous l'effet principalement de la poursuite de la baisse du poste de charges de personnel et de la baisse du poste achats consommés.

k) Résultat financier

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Produits financiers	26	32	27	2,6%
Intérêts et autres produits financiers	5	11	5	0,0%
Reprises financières : transfert de charges	20	21	22	4,9%
Gains de change	1			
Charges financières	44	44	40	-3,9%
Charges d'intérêt	41	42	39	-2,5%
Pertes de change	1	2	1	0,0%
Dotations financières	2			
Résultat financier	-18	-12	-13	-14,4%

(Source données Lydec)

Le résultat financier s'améliore sur la période 2002-2004 de 5 mDh grâce principalement à une baisse des charges financières et à une stabilisation des produits financiers.

- Charges financières :
 - charges sur emprunt : La baisse des charges financières sur la période s'explique par une baisse des intérêts financiers payés au titre des emprunts bancaires (cf partie bilan) et de la trésorerie nette. En effet, les premiers remboursements d'emprunts bancaires sont intervenus en 2003 conformément à la convention de crédit (remboursement de 27,8 mDh en 2003 et de 24,4 mDh en 2004) ;
 - pertes de change : Les pertes de change correspondent aux pertes enregistrées pour les paiements des frais d'assistance technique en devise.
- Produits financiers :
 - intérêts sur trésorerie positive : Les intérêts sur trésorerie positive ont une évolution annuelle moyenne stable sur la période 2002-2004 ;
 - les reprises financières concernent le transfert d'intérêts sur emprunts, dits intercalaires vers les postes d'immobilisations. Les intérêts sur emprunts permettant le financement d'investissements sont intégrés dans le coûts de ces immobilisations.

l) Résultat non courant

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Produits non courants	3	31	10	82,6%
Charges non courantes	7	13	14	41,4%
Résultat non courant	-4	17	-3	

- Produits non courants : L'essentiel des produits non courants concerne des remboursements de frais de formation, des produits de cession sur immobilisations.
- Charges non courantes : Les charges non courantes concernent essentiellement des intérêts sur prêt logement dont bénéficient les salariés de Lydec et des pénalités et amendes fiscales.

Le résultat exceptionnel 2003 se justifie par le remboursement par les assurances des dégâts causés par les inondations survenues à Mohammedia.

m) Résultat net

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Résultat d'exploitation	125	333	359	69,5%
Résultat financier	-18	-12	-13	-14,4%
Résultat courant	107	321	346	79,7%
Résultat non courant	-4	17	-3	-8,7%
Résultat avant impôts (1)	103	338	343	82,1%
Impôts sur les résultats	29	118	123	106,3%
Résultat net (2)	75	220	220	71,9%
Résultat net retraité (pré-retraite + non courant) (3)	129	230	222	31,2%

(Source données Lydec)

(1) Résultat avant impôts = Résultat d'exploitation + Résultat financier + Résultat non courant ;

(2) Résultat net = Résultat avant impôts - impôts sur les résultats ;

(3) Résultat net retraité = résultat net retraité de l'ensemble des éléments exceptionnels.

Les retraitements effectués sur le résultat net prennent en compte les éléments exceptionnels évoqués dans l'analyse des charges de personnel avec l'impact de l'impôt sur les sociétés.

L'évolution du résultat avant impôt se calque sur celle du résultat d'exploitation, l'impact du résultat non courant et du résultat financier étant relativement peu significatif.

Le résultat net s'établit en 2004 à 220 mDh. Le résultat net retraité connaît une évolution de 32,9% l'an en moyenne sur la période 2002-2004.

La variation enregistrée au niveau de l'impôt sur les sociétés est essentiellement due aux reports déficitaires.

2. Analyse du bilan Lydec

Pour plus de détails sur la constitution du patrimoine de la Gestion Déléguée voir la Partie IV- Activités de Lydec –2-Environnement de la Gestion Déléguée.

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisations domaine concédé	5 355	5 873	5 819	4,2%
Immobilisations domaine privé	1 463	1 750	2 000	16,9%
Actif circulant	1 901	2 176	2 056	4,0%
Trésorerie Actif	242	472	359	21,7%
TOTAL ACTIF	8 961	10 271	10 235	6,9%
Droit de l'Autorité Délégante	5 355	5 873	5 819	4,2%
Financement permanent	1 359	1 668	1 785	14,6%
Passif circulant	2 248	2 317	2 135	-2,5%
Trésorerie Passif	0	413	496	
TOTAL PASSIF	8 961	10 271	10 235	6,9%

(Source données Lydec)

a) Structure de l'actif

■ **Actif immobilisé du domaine concédé⁸**

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Actif domaine concédé	5 355	5 873	5 820	4,2%
Domaine concédé immobilisations terminées				
Immobilisations renouvelables récupérées auprès de la Commune Urbaine de Casablanca	2 809	2 498	2 187	-11,8%
Immobilisations financées par Fonds de Travaux	299	323	505	30,0%
Immobilisations financées par Lydec	759	841	1 268	29,3%
Immobilisations par tiers	213	247	246	7,3%
Immobilisations reçues gratuitement ⁹	364	384	457	12,1%
Domaine concédé immobilisations en cours				
Immobilisations financées par Fonds de Travaux	336	438	258	-12,4%
Immobilisations financées par Lydec	493	708	585	8,8%
Immobilisations financées par tiers	82	115	117	19,5%
Fonds de retraite		319	196	

(Source données Lydec)

Les immobilisations du domaine concédé comprennent :

- l'ensemble des actifs apportés par l'Autorité Délégante ;
- les immobilisations créées pendant la durée de la concession et financées soit par Lydec, soit par les tiers (facturés aux clients), soit reçus gratuitement (lotisseurs) et soit par le Fonds de Travaux.

Les immobilisations sont comptabilisées par mode de financement. Concernant les immobilisations en-cours, une fois l'immobilisation terminée, un dossier de clôture de projet doit être envoyé aux services comptables pour enregistrement.

Le poste de l'actif du domaine concédé a connu une progression constante depuis 2002 (TCAM de 4,2%). En 2004, le poste s'établit à 5 819 mDh

L'évolution des immobilisations financées par le Fonds de travaux reste stable jusqu'en 2003. La baisse enregistrée à partir de 2004 s'explique par le prélèvement d'environ 100 mDh sur le montant des investissements du Fonds de Travaux dans le cadre du financement du transfert des retraites au RCAR.

Les immobilisations financées par Lydec sont en progression constante. Le montant total des investissements correspondants réalisés par Lydec sur la période 2002/2004 est de 1304 mDh.

Les immobilisations financées par les tiers sont en augmentation sur la période 2002/2004. Le montant des investissements correspondants s'établit à 420 mDh sur la période 2002/2004.

Les immobilisations reçues gratuitement sont en augmentation de 12,1% en moyenne par an depuis 2002. Cette évolution s'explique par l'urbanisation croissante et la multiplication des projets immobiliers.

⁸ Voir. Annexe X - 2 pour le détail du fonctionnement des postes de l'actif du domaine concédé

⁹ Les immobilisations reçues gratuitement concernent des immobilisations reçues des lotisseurs et promoteurs immobiliers. Il s'agit d'un sous compte des immobilisations financées par les tiers.

Le poste des immobilisations renouvelables récupérées auprès de la Commune Urbaine de Casablanca est en baisse depuis 2000 (TCAM de -11,8%) du fait des amortissements correspondants.

■ *Actif immobilisé du domaine privé*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2000/2004
Actif domaine privé	1 463	1 750	2 000	16,9%
Immobilisation non valeur	95	93	63	-18,2%
Immobilisations corporelles	89	84	66	-13,5%
Immobilisations incorporelles	1 273	1 565	1 863	21,0%
Immobilisations financières	6	7	7	4,2%

(Source données Lydec)

● *Immobilisations en non valeur*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisation non valeur	95	93	63	-18,2%
Frais préliminaires				
Charges à répartir sur plusieurs exercices	95	93	63	-18,2%

(Source données Lydec)

Les immobilisations en non-valeur ont connu une évolution relativement irrégulière depuis 2002. La rubrique fluctue en fonction de l'importance des divers projets engagés par Lydec.

● *Immobilisations incorporelles*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisations incorporelles	1 273	1 565	1 863	21,0%
Financement délégataire	1 252	1 549	1 853	21,6%
Autres immobilisations	21	16	11	-28,5%

(Source données Lydec)

Le poste financement délégataire représente la quasi-totalité de l'actif du domaine concédé.

Les montants reportés dans ce poste concerne les immobilisations terminées et en cours et financées par Lydec figurant dans l'actif du domaine concédé. Ces immobilisations figurent aux postes immobilisations incorporelles de l'actif du domaine privé pour permettre à Lydec de constater les amortissements correspondants dans ses propres comptes d'exploitation.

Ce poste a suivi une progression constante sur les trois dernières années (TCAM de 21,6%). Les autres immobilisations incorporelles concernent essentiellement des logiciels et des projets informatiques.

● *Immobilisations corporelles*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisations corporelles	89	84	66	-13,5%
Constructions	1	1	1	-9,7%
Matériel et outillage	30	23	19	-19,6%
Matériel de transport	4	2	1	-34,9%
Matériel informatique	38	44	33	-6,5%
Matériel mobilier	16	7	6	-40,2%
Autres immobilisations corporelles	0	7	6	

(Source données Lydec)

Les immobilisations corporelles sont des biens de reprise constitués de véhicules automobiles, d'engins, de matériels et outillages, de mobiliers de bureau, les systèmes informatiques.

La majorité du poste immobilisations corporelles est constitué du matériel de bureau et mobilier et des installations techniques.

● *Immobilisations financières*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Immobilisations financières	6	7	7	4,2%
Prêts immobilisés	4	5	5	6,1%
Titres de participation	2	2	2	

(Source données Lydec)

L'évolution des immobilisations financières est calquée sur celle du poste prêts et créances immobilisées, celui des titres de participation n'ayant pas évolué depuis 2002. Les titres de participation concernent la participation que détient Lydec dans Lydec Services.

Les prêts immobilisés sont constitués des avances au personnel (prêt vélomoteur, prêt automobile) et des cautions des logements expatriés.

■ **Actif circulant**

● *Stocks*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Stocks	58	43	46	-10,8%

(Source données Lydec)

Le poste des stocks est exclusivement composé de stocks de matières et fournitures consommables. Il s'établit à 46 mDh à fin 2004. La baisse des montants de stock fait suite à la politique engagée par Lydec en terme de rationalisation des achats.

● *Comptes clients et comptes rattachés*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Actif circulant	1 843	1 945	1 867	4,0%
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	8	2	3	-35,9%
Clients et comptes rattachés	1 186	1 169	1 067	-5,2%
Personnel	63	56	70	4,6%
Etat	226	234	311	17,3%
Autres débiteurs	353	482	415	8,4%
Compte de régularisation -actif-	6	3	2	48,9%

(Source données Lydec)

L'évolution des principaux postes de l'actif circulant est présentée ci-dessous :

- la rubrique clients et comptes rattachés connaît une tendance à la baisse sur les trois dernières années (-0,1% en 2002, -1,5% en 2003 et -8,7% en 2004). Celle-ci s'explique par la politique menée par Lydec dans le cadre de la réduction des délais du paiement des clients et l'amélioration du recouvrement;
- le poste autres débiteurs est affecté par des comptes de gestion de transfert de la caisse de retraite au RCAR. Il contient notamment le poste « pensions avancées » pour le compte de la Commune Urbaine de Casablanca pour un montant de 403 mDh en 2004. Ce montant correspond aux pensions échues payées par Lydec aux retraités de Lydec mais qui auraient dû être servies par la CCR.

● *Titres et valeurs de placement*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Titres et valeurs de placement	0	187	143	-
Placement Lydec	0	187	143	-

(Source données Lydec)

Les titres et valeurs de placements sont en baisse (TCAM de -11,9%). L'évolution de ce poste reste liée aux fluctuations des excédents de trésorerie.

● *Trésorerie*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Trésorerie actif	242	472	359	21,7%
Chèques et valeurs à encaisser	43	96	59	17,4%
Comptes de trésorerie Fonds de Travaux	199	3	2	-90,2%
Comptes de trésorerie CDG ¹⁰		0	2	
Banques, T.G. et C.C.P.	0	370	292	
Caisses, Régies d'avances et accréditifs	0	2	2	
Compte de trésorerie régionale PIN ¹¹	0	1	1	

(Source données Lydec)

¹⁰ Le compte trésorerie CDG est un compte de retraite.

¹¹ Le poste de trésorerie PIN Projet Industriel de Nouaceur est un compte ouvert à la Trésorerie Générale dans le cadre du projet de Nouaceur. Il est alimenté par des fonds servant au financement viré par le Ministère du commerce.

b) Structure du passif

■ Droit de l'Autorité Délégante

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Droits de l'Autorité Délégante	5 355	5 873	5 820	4,2%
Financement délégant	5 178	5 329	5 364	1,8%
Amortissement financement délégant	-1 734	-2 070	-2 414	
Financement délégant net	3 444	3 260	2 950	-7,5%
Financement délégataire	1 390	1 763	2 169	
Amortissement financement délégataire	-138	-214	-316	
Financement délégataire net	1 252	1 549	1 853	21,7%
Financement tiers	766	904	1 038	
Amortissement financement tiers	-107	-159	-218	
Financement tiers	659	745	820	11,5%
Fonds de retraite		319	197	4,2%
Dettes de l'Autorité Délégante envers le RCAR		2 500	1 143	1,8%
RCAR		-2 500	-1 143	

(Source données Lydec)

Cette rubrique est la contrepartie au passif de l'actif du domaine concédé. Elle comprend notamment la constatation de l'engagement de retraite enregistré au niveau des postes dettes de l'Autorité Délégante /RCAR et RCAR.

● Financement permanent

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Capitaux propres	717	1 036	1 156	27,0%
Capital social ou Personnel	800	800	800	0,0%
actionnaires, capital souscrit non-appelé	-200	0	0	
Capital appelé, dont versé ...	600	800	800	
Réserve légale	2	6	17	
Report à nouveau	40	11	119	14,5%
Résultats net de l'exercice	74	219	220	183,2%
Dettes de financement	643	632	629	73,1%
Emprunts commerciaux	500	472	448	71,9%
Dépôts de garantie	143	160	181	-1,1%

(Source données Lydec)

La structure financière de Lydec s'est améliorée depuis 2002 :

- libération de la totalité du capital (libération de 200 mDh supplémentaire en 2003) ;
- résultat net en croissance ;
- report à nouveau des résultats depuis 2002 (40 mDh en 2002, 11 mDh en 2003 et 119 mDh en 2004) ;
- baisse des dettes bancaires ;
- augmentation du solde des dépôts de garantie (180,9 mDh en 2004).

Les capitaux propres sont en progression constante depuis 2002 (TCAM de 27,0% sur 2002/2004). Le capital a été entièrement libéré. Des réserves légales ont été constituées depuis 2002 dont le montant à fin 2004 s'élève à 17 mDh.

■ **Emprunts commerciaux**

Lydec a conclu deux conventions de crédit successives avec un syndicat de banques au sein duquel Attijari Wafabank agit en qualité de chef de file. Ces conventions ont été signées dans le cadre du financement du programme d'investissement de Lydec.

● *Première convention de crédit*

La première convention de crédit est signée en 2000 pour une ligne de crédit de 800mDh. Le remboursement est prévu sur 12 ans avec un différé de 3 ans (1^{er} remboursement prévu en décembre 2003).

Le taux moyen d'intérêts est calculé sur la base du taux moyen pondéré des bons du trésor à 10 ans augmenté d'une marge de 200 points et de la TVA en vigueur.

Les premiers remboursements dans le cadre de la première convention de crédit sont intervenus en 2003 conformément à la convention de crédit :

- remboursement de 27,8 mDh en 2003 ;
- remboursement de 24,4 mDh en 2004.

● *Seconde convention de crédit*

La seconde convention de crédit est signée en 2004 pour une ligne de crédit d'un montant de 1 025 mDh et se substitue complètement à la première convention. Le taux moyen d'intérêts appliqué dans le cadre de cette convention est :

- calculé sur la base du taux moyen pondéré des bons du trésor augmenté d'une marge qui se présente comme suit pour les différentes tranches :
 - tranche 1 : taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 52 semaines majoré d'une marge de 105 points de base et de la TVA en vigueur ;
 - tranche 2 : taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 5 ans majoré d'une marge de 102 points de base et de la TVA en vigueur ;
 - tranche 3 : taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 5 ans majoré d'une marge de 102 points de base et de la TVA en vigueur ;
 - tranche 4 : taux moyen pondéré des Bons du Trésor à 5 ans majoré d'une marge de 102 points de base.
- moins élevé que celui appliqué dans le cadre de la première convention.

Les tirages effectués sur cette ligne ont permis de financer en partie les remboursements de la première convention de crédit.

La ligne comprend quatre tranches :

- tranche 1 de 175 mDh mise à disposition entre le 2 août et le 31 décembre 2004 ;
- tranche 2 de 272 mDh mise à disposition entre le 2 août et le 31 décembre 2004 ;
- tranche 3 de 278 mDh mise à disposition entre le 1er janvier 2005 et le 31 décembre 2007 ;
- tranche 4 de 300 mDh mise à disposition entre le 2 août 2004 et le 31 décembre 2005.

A ce jour les deux premières tranches ont été entièrement appelées.

■ **Dépôts de garantie**

Les fonds de garantie correspondent aux dépôts de garantie déposés par les clients à l'ouverture de leur compte Lydec et récupérables par eux en cas de résiliation de leur abonnement. Le Contrat de Gestion Déléguée prévoit que ce compte soit récupéré par Lydec à la fin de la Gestion Déléguée. De ce fait, c'est un financement apparenté à des quasi fonds propres, dans la mesure où peu de clients Lydec ferment définitivement leur compte (une fermeture de compte non compensée par une autre ouverture correspond en général à un déménagement hors du périmètre de la Gestion Déléguée).

● *Passif circulant*

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Passif circulant	2 247	2 317	2 135	-2,5%
Fournisseurs et comptes rattachés	1 163	1 300	1 237	3,1%
Clients créditeurs, avances et acomptes	86	71	69	-11,4%
Personnel - Créditeur	26	28	31	10,0%
Organismes sociaux	414	322	335	-10,0%
Etat - Créditeur	152	290	313	43,3%
Fonds de Travaux	300	46	40	-63,5%
Autres créanciers	91	258	99	4,1%
Compte de régularisation -	13	3	12	-1,3%

(Source données Lydec)

L'évolution de la rubrique passif circulant reste fortement corrélée à celle du poste fournisseurs et comptes rattachés, celui-ci représentant plus de la moitié de la rubrique.

Le poste fournisseurs et comptes rattachés est en hausse sur la période 2002-2004 (TCAM de 3,1%) avec cependant une baisse de 4,9% en 2004.

Le poste organismes sociaux contient l'ensemble des dettes sociales de Lydec. Le principal compte concerne la dette de Lydec envers la CCR au titre des cotisations de retraite. Cette dette s'élève à 310 mDh en 2004 et est destinée à partiellement compenser la créance sur la CUC au titre des pensions versées pour le compte de la CCR.

Les autres dettes de Lydec sont constituées essentiellement des impôts (taxe d'édilité, patente, retenue à la source, IS, TVA). Cette rubrique comprend aussi la redevance de concession à verser à l'Autorité Délégante.

● *Trésorerie*

En mDh	2002	2003	2004
Trésorerie passif	0	413	496
Crédits de trésorerie	0	0	168
Banques (soldes créditeurs)	0	413	328

(Source données Lydec)

La trésorerie au passif concerne l'endettement à court terme (crédits spots et découverts bancaires).

Elle utilise des crédits spots, qui sont des crédits mensuels de trésorerie dont le taux est de 4,25%.

c) Principaux indicateurs financiers

En mDh	2002	2003	2004
Rentabilité nette retraitée	3,0%	5,1%	5,0%
Emprunts commerciaux	500	472	448
Trésorerie passif		413	496
Trésorerie actif	44	468	356
Placement Lydec		187	143
Dettes nettes	457	230	445
Fonds propres	717	1036	1 156
Capitaux permanents	1 217	1 508	1 604
Dettes nettes / (fonds propres+dettes nettes)	38,9%	18,2%	27,8%
Dettes de financement / capitaux permanents	41,1%	31,3%	27,9%

La rentabilité nette est en hausse régulière depuis 2002 grâce à l'amélioration du résultat net retraité de éléments exceptionnels.

La part des fonds propres reste prépondérante dans la structure des capitaux permanents.¹²

d) Equilibre financier

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2002/2004
Financement permanent	6 714	7 541	7 604	6,4%
Actif immobilisé	6 818	7 623	7 820	7,1%
Fonds de roulement	-104	-82	-215	43,9%
Actif circulant	1 901	2 176	2 056	4,0%
Passif circulant	2 248	2 317	2 135	-2,5%
Besoin en fonds de roulement	-346	-141	-79	-52,2%
Trésorerie nette	242	59	-136	

(Source données Lydec)

■ *Fonds de roulement*

Lydec finance en partie son actif immobilisé à travers les fonds propres et l'endettement à long terme (89% en 2004). Le reliquat est financé par un endettement court terme.

■ *Besoin en fonds de roulement*

La structure du besoin en fonds de roulement de Lydec se justifie par :

- une bonne maîtrise des postes de créances clients (délais clients de 3,5 mois pour l'eau et l'assainissement, 3 mois pour l'électricité, 10 pour les travaux remboursables) ;
- un volume de stock bas : l'essentiel des stocks se trouvent chez les fournisseurs de Lydec. Lydec ne stocke que le petit matériel et le matériel stratégique ;
- des délais fournisseurs prévus par les contrats liant Lydec à l'ONE et l'ONEP (délais de 3 mois pour l'électricité et 4 pour l'eau).

Le BFR ne constitue plus un besoin mais une ressource de financement.

■ *Trésorerie nette*

La trésorerie nette, solde entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement, s'établit à 136 mDh en 2004.

¹² Les dettes de financement ne prennent pas en compte les dépôts de garantie

3. Analyse du tableau de financement

En mDh	2002	2003	2004	TCAM 2000/2004
Autofinancement	212	285	300	19,0%
Cessions et réductions d'immobilisations	1	0	0	-84,1%
Variation des ressources de financement global	263			
Augmentation des capitaux propres et capitaux assimilés		200	0	
Augmentation des dettes des financements	222	17	469	45,2%
Total ressources stables	698	502	769	33,0%
Acquisitions ou augmentation d'immobilisations	375	405	421	6,0%
Remboursement des capitaux propres	0	0	0	
Remboursement des dettes de financement	0	27	472	
Variation du besoin de financement global		206	62	
Emplois en non-valeurs	45	47	10	-54,1%
Total emplois stables	420	685	965	147,5%
Variation de trésorerie	277	-183	-196	
Trésorerie	243	60	-136	

(Source données Lydec)

L'autofinancement représente la principale ressource pendant la période et évolue à un taux moyen de 19% l'an.

En 2004, l'augmentation des dettes financières de 469 mDh correspond à un tirage sur la 1^{ère} tranche de la seconde convention de crédit pour rembourser les tirages sur la 1^{ère} convention de crédit. Ce montant couvre à peu près le poste remboursement dans les emplois.

L'augmentation des capitaux propres en 2003 correspond à la dernière libération du capital de 800 mDh.

VI. Perspectives sur la période 2005-2007

Avertissement

Les prévisions ci-après sont fondées sur des hypothèses dont la réalisation présente par nature un caractère incertain. Les résultats et les besoins de financement réels peuvent différer de manière significative des informations présentées. Ces prévisions ne sont fournies qu'à titre indicatif, et ne peuvent être considérées comme un engagement ferme ou implicite de la part de Lydec.

1. Principales orientations stratégiques

a) Revue quinquennale

La Convention de Gestion Délégée prévoit une revue quinquennale par les parties pouvant aboutir à une adaptation du contrat pour tenir compte de la réalité de son évolution et d'une vision plus précise sur les 5 prochaines années. Cette revue quinquennale aurait du commencer en 2003 mais a été retardée, en raison de la réforme administrative des collectivités locales, dans l'attente de lancer les discussions avec les nouveaux interlocuteurs. Les discussions ont été entamées début 2005 et se poursuivent à ce jour.

b) Axes stratégiques

La politique de développement de Lydec est organisée sur les trois axes de la vision Lydec 2007.

■ *Axe établir une relation de confiance et de proximité*

- consolider la relation de partenariat avec l'Autorité Délégante et plus généralement les pouvoirs publics, condition nécessaire pour le succès d'une gestion déléguée ;
- poursuite des enquêtes d'écoutes et de satisfaction des client et autres parties intéressées ;
- poursuivre la politique de conception de services adaptés pour chaque segment de clients en fonction des résultats des écoutes qui seront réalisées ;
- participer à la conception de tarifs adaptés ;
- poursuivre le développement de moyens de paiement simples et rapides avec le concours de partenaires ;
- créer des services personnalisés pour les grands clients.

■ *Axe anticiper la ville de demain*

- adapter en accord avec l'Autorité Délégante le plan d'investissements en fonction du développement des villes et de la mise à niveau des infrastructures nécessaires pour l'agglomération de Casablanca ;
- poursuivre la politique d'accès au service de l'eau et de l'assainissement pour les quartiers défavorisés en zone urbaine et en collaboration avec l'ONEP pour la zone périphérique des villes ;
- poursuivre les actions citoyennes en partenariat avec certaines associations notamment avec le concours d'Aquassistance.

■ *Axe développer le professionnalisme et l'esprit d'équipe au service de la performance*

- consolider les acquis de la démarche qualité et poursuivre la mobilisation des agents sur les efforts d'amélioration des services se présenter au prix national de la qualité puis à un prix international ;
- développer des technologies modernes pour faciliter les tâches des agents et contribuer à l'amélioration des services aux clients ;
- poursuivre une politique du personnel valorisante dans un climat social serein.

c) Développement des activités

■ Marché de l'électricité

Les évolutions récentes du secteur de l'électricité ont montré une augmentation des volumes consommés. La basse tension représente la 1^{ère} source de chiffre d'affaires.

L'évolution future du chiffre d'affaires du secteur de l'électricité serait ainsi conforme à ces constatations.

Sur le segment des particuliers, la demande prévisionnelle en électricité est fonction de l'augmentation croissante de l'équipement des ménages en appareils électroménagers et de l'accroissement des nouveaux clients.

Sur le segment des administrations, Lydec prévoit une consommation en progression liée à une augmentation des équipements.

Les prévisions de consommation sur la moyenne tension sont moins optimistes, justifiées par la mauvaise santé de certains secteurs d'activités comme le textile.

■ Marché de l'eau

Les prévisions d'évolution des volumes d'eau potable et d'assainissement sont inférieures à celle de l'électricité. Lydec a noté une évolution de la structure de la consommation sur le secteur de l'eau : de plus en plus de clients consomment dans les tranches basses. Lydec prévoit la poursuite de la déformation de la structure de consommation vers les tranches basses mais anticipe également l'accroissement des nouveaux clients.

L'eau étant une ressource rare, Lydec a prévu la poursuite de sa politique d'économie et de préservation de l'environnement.

d) Stratégie future d'investissements

Sur la deuxième décennie de la Convention de Gestion Délégée, Lydec prévoit les investissements suivants (financement Lydec) pour la période 2005-2007. Les programmes d'investissement sous-jacents n'ont cependant pas encore été discutés avec l'Autorité Délégante pour cette période.

	2005e	2006e	2007e
Eau potable	107	55	72
Assainissement	136	92	123
Electricité	175	188	112
Moyens d'exploitation communs	50	50	50
Total Investissements délégués	468	385	357

(Source données Lydec)

■ Assainissement

Casablanca a connu une urbanisation très rapide et les plans d'aménagement de la ville ont accusé un retard dans la cadence de l'équipement en assainissement liquide des différents secteurs ouverts à l'aménagement. Le taux de raccordement actuel est de l'ordre de 60% et certains lotissements ne bénéficient pas encore de raccordement à l'égout. Lydec ambitionne de porter le taux de raccordement à 85% et de développer les réseaux des communes périphériques encore à l'état embryonnaire.

■ Eau potable

Le schéma directeur de distribution d'eau potable sur les communes desservies par Lydec, ayant servi de référence jusqu'alors, date de 1994 et se base sur des hypothèses d'évolution de besoins qui ne se vérifient pas actuellement. En effet, les prévisions (hypothèse moyenne) de consommation données par ce plan directeur pour l'année 2003 étaient de 240 millions de m³ pour une consommation effectivement constatée en 2003 proche de 120 millions de m³. Son actualisation, devenue indispensable compte tenu de l'évolution du niveau de besoin observé

aujourd'hui, a conduit à revoir la programmation prévisionnelle des investissements envisagés par le schéma directeur de 1994.

■ ***Electricité***

Les grands objectifs du programme d'investissement pour les années à venir s'articulent autour des objectifs suivants ;

- répondre aux besoins croissants en énergie ;
- améliorer le rendement de la distribution d'électricité ;
- améliorer la qualité de la fourniture d'électricité.

Les années 2005 à 2007 seront consacrées à l'amélioration du rendement électrique et de la qualité de fourniture au travers d'opérations de renforcement et de réhabilitation des réseaux.

A noter, un grand projet d'infrastructure, le nouveau poste source Ain Harrouda, marquera la période à venir. Il convient de mentionner que ce projet, initialement à la charge du fonds de travaux, sera financé par le Délégataire.

e) Perspectives d'évolution du périmètre

Sur certaines parties du périmètre de la Gestion Déléguée, l'ONE, distributeur historique dans les dites zones, continue à y assurer les services de distribution d'électricité. Le Contrat de Gestion Déléguée stipule cependant que Lydec « a vocation à intervenir sur toute la Wilaya de Casablanca, de sorte que son périmètre d'activité coïncide à terme avec le périmètre de la Wilaya, au fur et à mesure que les décisions administratives et réglementaires seront prises en ce sens ».

2. Méthodologie de détermination du chiffre d'affaires 2005e-2007e

L'étude du chiffre d'affaires de Lydec s'articule autour de la démarche suivante :

- Etude des ventes de fluides, couvrant plus de 90% du chiffre et distinguant les ventes d'eau, d'assainissement et d'électricité ;
- Etude des autres recettes, composées des locations et entretien de compteurs, des recettes travaux remboursables, des peines et soins prélevés sur Fonds de Travaux ainsi que des autres produits accessoires.

Pour la première catégorie de chiffre d'affaires, des prévisions de croissance ont été établies année par année pour les différentes composantes :

- Les volumes vendus, intégrant la dimension augmentation du nombre de client et la croissance de la consommation unitaire ;
- Les prix appliqués ; intégrant la dimension structure de la consommation et révision contractuelle des prix.

Les projections des autres recettes sont réalisées au cas par cas en fonction principalement de l'évolution du nombre de clients.

a) Ventes de fluides

■ Electricité

● Volumes

Les prévisions d'évolution des volumes vendus électricité sont détaillés dans le tableau suivant :

	TCAM 2002-2004	Budget 2005 (mDh)	Variations		
			2005e	2006e	2007e
<u>Basse tension</u>					
Basse tension hors administrations	4,9%	1 538,8	6,4%	5,0%	5,0%
Basse tension administration	7,2%	136,6	1,9%	1,9%	1,9%
Moyenne tension	2,0%	1 448,9	1,0%	2,0%	2,0%

Les volumes vendus électricité sont attendus en hausse pour les raisons suivantes :

- Particuliers : La consommation unitaire des ménages est en augmentation du fait de l'équipement en appareils consommateurs d'énergie électrique. Les évolutions sur les segments domestiques et patentés sont en nette rupture avec les TCAMs affichés 2002-2004 du fait de l'opération de d'apurement de la base clients par le reclassement de certains domestiques en patentés.

● Prix

Les prix moyens de vente électricité sont impactés entre 2005 et 2007 par la mécanique de révision des prix selon les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée.

■ Eau potable

● Volumes

Les prévisions de volumes vendus eau sont reportées dans le tableau suivant :

	TCAM 2002- 2004	Budget 2005 (mDh)	Variations		
			2005e	2006e	2007e
<u>Domestiques</u>	<u>2,5%</u>	<u>82,2</u>	<u>2,0%</u>	<u>2,0%</u>	<u>2,0%</u>
Bornes fontaines	0,0%	5,5	1,0%	1,0%	1,0%
Industriels	0,0%	15,6	1,0%	1,0%	1,0%
Daroua		0,3	5,0%	5,0%	5,0%
Administrations	0,0%	11,7	0,0%	0,0%	0,0%
Bains maures	-18,4%	2,0	0,0%	0,0%	0,0%

Sur l'activité de distribution d'eau potable, un phénomène d'économie d'une ressource rare vient influencer sur la consommation. En effet, Lydec prévoit la poursuite du phénomène de stabilisation de la consommation unitaire (après une baisse constatée) et l'augmentation prévue par le business plan des volumes vendus traduit l'anticipation de croissance du nombre de clients.

● Prix

Les prix moyens de vente eau potable seront impactés entre 2005 et 2007 par la mécanique de révision des prix selon les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée.

■ Assainissement

● Volumes

Les prévisions de Lydec sur les volumes vendus pour la période 2005-2007 en terme d'assainissement sont identiques à celles de l'eau du fait de la facturation assainissement corrélée à celle de l'eau.

● **Prix**

Les prix moyens de vente assainissement seront impactés entre 2005 et 2007 par la mécanique de révision des prix selon les dispositions prévues par le Contrat de Gestion Délégée.

b) Autres produits d'exploitation

Les projections faites par Lydec dans le cadre des autres produits d'exploitation sont les suivantes :

■ **Locations / entretien compteurs**

	2004	2005e	2006e	2007e
Location/entretien compteurs en mDh	86,5	92,6		
Variation	1,2%	7,1%	3,5%	3,4%

(Source données Lydec)

■ **Recettes sur travaux remboursables**

	2004	2005e	2006e	2007e
Recettes travaux remboursables en mDh	140,4	136,4		
% des travaux remboursables		55,0%	55,0%	55,0%

(Source données Lydec)

Lydec perçoit des recettes sur ces travaux qui correspondent sur la période 2005-2007 à 55% du montant total des travaux (y compris peines et soins).

■ **Peines et soins sur Fonds de Travaux**

	2004	2005e	2006e	2007e
Fonds de travaux en mDh	34,3	150,0	214,0	221,0
Prélèvement pour les retraites	0	100,0	100,0	100,0
Assiette de prélèvement des peines et soins	34,3	50,0	114,0	121,0
Peines et soins sur Fonds de Travaux en mDh	2,2	5,0		
% des recettes fonds de travaux	6,4%	10,0%	10,0%	10,0%

(Source données Lydec)

■ **Autres produits accessoires**

	2004	2005e	2006e	2007e
Autres produits accessoires	70,3	77,5		
Variation	-9,2%	10,2%	1,0%	1,0%

(Source données Lydec)

Lydec mets en place de nombreux programmes d'amélioration des encaissements. L'évolution prévue pour ce poste reste ainsi faible (+1%).

3. Comptes de produits et charges prévisionnels 2005e-2007e

a) Comptes prévisionnels de Lydec

Montants en mDh courants	2004	2005e	2006e	2007e	TCAM 2004-2007e
Ventes eau	869	897	915	928	2,2%
Variation		3,3%	2,0%	1,4%	
% CA	20,4%	20,6%	20,3%	20,0%	
Ventes assainissement	249	269	278	281	4,1%
Variation		8,2%	3,1%	1,2%	
% CA	5,9%	6,2%	6,2%	6,0%	
Ventes électricité	2 747	2 866	3 002	3 128	4,4%
Variation		4,3%	4,7%	4,2%	
% CA	64,5%	65,9%	66,7%	67,3%	
Ventes de fluides	3 865	4 032	4 194	4 337	3,9%
Variation		4,3%	4,0%	3,4%	
% CA	90,8%	92,7%	93,3%	93,3%	
Autres recettes	391	316	303	310	-7,4%
Variation		-19,3%	-4,0%	2,4%	
% CA	9,2%	7,3%	6,7%	6,7%	
Chiffre d'affaires	4 256	4 348	4 497	4 647	3,0%
Variation		2,2%	3,4%	3,3%	
Marge sur consommation	1 154	1 253	1 346	1 418	7,1%
Variation		8,6%	7,5%	5,3%	
Marge brute	1 394	1 478	1 553	1 630	5,4%
Variation		6,0%	5,1%	5,0%	
% CA	32,8%	34,0%	34,5%	35,1%	
Excédent Brut d'Exploitation	570	625	669	710	7,6%
Variation		9,6%	7,0%	6,2%	
% CA	13,4%	14,4%	14,9%	15,3%	
Résultat d'exploitation	359	362	371	391	2,9%
Variation		0,7%	2,6%	5,2%	
% CA	8,4%	8,3%	8,3%	8,4%	
Résultat Non Courant	-3	2	0	0	
Résultat avant impôt	343	354	366	384	3,8%
Variation		3,3%	3,4%	4,9%	
% CA	8,1%	8,1%	8,1%	8,3%	
Résultat net	220	230	238	250	4,3%
Variation		4,6%	3,4%	4,9%	
% CA	5,2%	5,3%	5,3%	5,4%	

b) Estimations pour l'année 2005e

■ Chiffres d'affaires 2005e

Le chiffre d'affaires total en 2005e devrait s'établir à 4 348 mDh décomposé comme suit :

- 4 032 mDh pour les ventes de fluides (soit 92,7% du chiffre d'affaires global) ;
- 316 mDh pour les autres recettes.

Cette évolution du chiffre d'affaires s'appuie sur les hypothèses suivantes :

● *Ventes eau potable*

Le chiffre d'affaires eau s'établit à 897 mDh, en augmentation de 3,3% par rapport à 2004. Il s'apprécie de 28 mDh du fait de deux éléments :

- croissance des volumes vendus eau ;
- variation des prix moyens de ventes par catégorie : ils subissent de très légères variations en 2005 dues principalement à la déformation de la consommation volumique. En effet, la structure de consommation et plus spécifiquement la ventilation de la consommation entre les différentes tranches a un impact sur les prix moyens de ventes.

● *Ventes assainissement liquide*

Le chiffre d'affaires assainissement liquide s'apprécie de 8,2% (+20 mDh), s'élevant ainsi à 269 mDh en 2005e. Cette hausse s'explique par :

- une revue à la hausse des prix moyen de vente assainissement qui intègrent à partir de 2005 une modification tarifaire se traduisant par un renforcement de la partie fixe ;
- des volumes vendus assainissement en corrélation quasi-parfaite avec les volumes vendus eau et progressant de la manière suivante :
 - croissance de 2% sur le segment des domestiques ;
 - croissance de 1% sur le segment bornes fontaines ;
 - stagnation des volumes vendus aux administrations, aux industriels, aux bains maures et ACE (croissance de 0%).

● *Ventes électricité*

Le chiffre d'affaires électricité s'établit à 2 866 mDh, en augmentation de 119 mDh soit 4,3% par rapport à 2004. Cette appréciation s'explique par les prévisions de croissance des volumes vendus d'électricité en raison principalement de l'augmentation de l'équipement des ménages.

● *Autres recettes*

Les autres recettes s'établissent à 316 mDh en 2005e, en recul de 19,3% par rapport à 2004.

● *Chiffre d'affaires global*

Lydec prévoit un chiffre d'affaires global en 2005e de 4 348 mDh, en progression de 2,2% par rapport à 2004. Cette progression est principalement due à :

- une progression du chiffre d'affaires électricité due à une constatation des volumes vendus sur janvier et février supérieure aux attentes (respectivement 10% et 11%)
- une modification tarifaire des prix assainissement se traduisant par une augmentation de la partie fixe.

■ **Marge brute sur consommation**

La marge brute sur consommation est attendue en progression de 8,6% (1 253 mDh en 2005e, correspondant à un niveau de marge sur consommation de 29,7% contre 1 154 mDh en 2004). Cette progression est principalement due à l'amélioration du rendements eau. Les rendements attendus pour 2005e sont les suivants :

- Electricité : 92,9% en 2005e contre 92,9% en 2004 ;
- Eau : 72,5% en 2005e contre 72,0% en 2004.

■ **Excédent brut d'exploitation**

L'EBE de Lydec à fin 2005e devrait se situer à 625 mDh en progression de 9,6% par rapport à 2004. Cette progression est générée par :

- une forte croissance attendue de la marge sur consommation due principalement aux efforts consentis pour l'amélioration des rendements ;
- une optimisation des charges d'exploitation.

■ **Dotations d'exploitation aux amortissements**

Les dotations d'exploitations aux amortissements considérées dans le business plan de reposent sur un programme d'investissement indicatif. En effet, le programme d'investissement n'a pas été soumis à la commission technique de suivi et est appelé à être modifié selon les besoins de la ville en termes de développement. Les dotations aux amortissements sont anticipées à 202 mDh en 2005e contre 180 mDh réalisé en 2004.

■ **Résultat d'exploitation**

Lydec anticipe un résultat d'exploitation de 362 mDh en 2005e, en progression de 0,7% par rapport à 2004. Cet indicateur devrait progresser moins vite que l'ensemble de ceux cités précédemment du fait du poids des dotations aux amortissements prévues.

■ **Résultat avant impôt**

Compte tenu des éléments précédemment décrits, du résultat non courant prévu de 2 mDh et du résultat financier attendu de -10 mDh (inférieur au résultat financier enregistré en 2004 qui était de -13 mDh), le résultat avant impôts de Lydec s'établit à 356 mDh en 2005e contre 343 mDh l'année précédente.

■ **Résultat net**

Le résultat net de Lydec devrait ainsi s'élever à 231 mDh en 2005e. Il découle d'un résultat avant impôt de 354 mDh réduit d'un IS de 123 mDh.

c) Comptes de résultat prévisionnel : période 2006-2007

■ **Chiffres d'affaires 2006e-2007e**

Sur la période 2006-2007, Lydec anticipe une croissance du chiffre d'affaires prévisionnel de respectivement 3,4% et 3,3%. Cette évolution s'inscrit dans une logique de régularité et est en conformité avec l'augmentation prévue en 2005e.

● *Ventes eau*

Lydec prévoit d'afficher un chiffre d'affaires eau en progression de 2,0% en 2006e puis de 1,4% en 2007e. La croissance des ventes eau prévues en 2006e est impactée à la fois par le mécanisme de révision annuelle des prix moyens de vente et par une augmentation des volumes vendus.

- *Ventes assainissement*

La progression prévue du chiffre d'affaires assainissement est de 3,1% en 2006e et de 1,2% en 2007e. La hausse plus importante en 2006e est due à une prévision de révision des prix moyens de vente.

- *Ventes électricité*

Lydec affiche une prévision de croissance de respectivement 4,7% et 4,2% en 2006e et 2007e. Ces progressions résultent du mécanisme de révision économique des prix et de la progression prévue des volumes vendus sur la période 2006-2007.

- *Autres recettes*

Le recul de 4,0% des autres recettes en 2006e s'explique principalement par une anticipation à la baisse des recettes sur travaux remboursables. En 2007e, les autres recettes progressent de 2,4%.

- *Chiffre d'affaires global*

Prenant en considération les éléments mentionnés ci-dessus, le chiffre d'affaires global ressort en progression respectivement de 3,4% et 3,3% sur les années 2006e et 2007e. Ces évolutions sont à comparer avec un taux de croissance annuel moyen sur la période 2002-2004 de 3,0%.

- ***Marge brute sur consommation***

Lydec prévoit des hausses respectives de 7,5% et 5,3% de la marge sur consommation en 2006e et 2007e. La forte croissance attendue en 2006e résulte principalement des révisions économiques des prix moyens de vente prévus sur certains segments électricité.

- ***Excédent brut d'exploitation***

L'EBE 2006e progresse de 7,0% puis de 6,2% en 2007e.

- La forte progression prévue en 2006 s'explique principalement par un effort d'économie des charges d'exploitation engagé sur 2006 (principalement sur les autres charges externes) et sur l'amélioration projetée de la marge brute.
- Sur 2007e, le taux de marge de l'EBE devrait ressortir à 15,3% contre 14,9% en 2005e. Les charges d'exploitation sur 2007e sont prévues en progression de 4,0% principalement du fait de la progression de la masse salariale. En effet, Lydec ayant achevé le plan d'optimisation des effectifs, la tendance sur la période étudiée consiste en une progression des charges salariales dues à la croissance des salaires et à l'augmentation du nombre de salariés, se justifiant par la croissance d'environ 6% par an du nombre de clients. Le taux de croissance retenu pour la masse salariale est arrêté à 4,5% par an.

- ***Résultat d'exploitation***

Le résultat d'exploitation s'apprécie de 2,6% en 2006e puis 5,2% en 2007e. La progression du résultat d'exploitation résulte principalement de la progression moindre des charges d'exploitation expliquée précédemment.

- ***Résultat avant impôt***

Le résultat avant impôt s'inscrit dans la même logique d'évolution que les indicateurs précédents au résultat financier près. L'évolution du résultat avant impôt progresse en 2006e de 8,1% et de 8,3% en 2007e.

■ **Résultat net**

Le résultat net passe de 238 mDh en 2006e à 250 mDh en 2007e, évoluant en moyenne de 4,3% en moyenne par an depuis 2004.

Ces niveaux de résultat net correspondent à des niveaux de rentabilité (RN/CA) stables autour de 5,5% sur la période. Cette rentabilité nette, en amélioration par rapport aux niveaux historiques, est principalement tirée par un niveau de chiffre d'affaires permettant de mieux amortir les charges fixes de l'entreprise.

4. Plan de financement prévisionnel 2005e-2007e

Ressources	2004	2005e	2006e	2007e
CAF	398,9	432,7	455,7	486,5
Nouvelles dettes financières à MT et LT	447,8	170,0	100,0	200,0
Nouveaux dépôts de garantie clients	21,1	27,8	25,3	24,4
Variation de BFR		72,3	51,2	
Total ressources	867,8	702,8	632,2	710,9
Emplois hors dividendes	2004	2005e	2006e	2007e
Dépenses d'investissements	430,5	468,0	384,9	357,4
Remboursement de dettes financières LT	472,0	87,5	87,5	88,8
Variation de BFR	106,6			58,3
Total emplois	1 009,1	555,5	472,5	504,5

Le tableau de financement prévisionnel de Lydec prévoit un endettement supplémentaire d'environ 470 mDh sur la période 2005-2007. Cet endettement permettrait :

- le financement d'un programme d'investissement estimé à 1 210 mDh sur la même période ;
- le remboursement de dettes financières à long terme à hauteur de 263,8 mDh sur 2005-2007.

Par ailleurs, la variation du besoin en fonds de roulement s'améliore en 2005 et 2006 notamment sous l'effet de la mensualisation de la facture d'eau et de la réduction des délais entre le relevé des compteurs et l'émission des factures.

VII. Facteurs de risques

Lydec évolue dans un environnement caractérisé par trois catégories de risques :

- Risques d'exploitation : pouvant entraver une exploitation « normale » ;
- Risques réglementaires : pouvant perturber l'économie du projet ;
- Risques politiques : pouvant aboutir à une résiliation du contrat.

■ **Risques d'exploitation**

● *Risque d'approvisionnement*

Lydec s'approvisionne auprès de l'ONE, de l'ONEP et de la SEOER qui pourraient présenter un risque de défaillance, mais qui sont assujettis chacun d'entre eux à une obligation de continuité de service.

● *Risque de mouvements sociaux*

Si un mouvement social devait se produire, il pourrait éventuellement entraver la bonne marche des services délégués. Néanmoins, le contrat prévoit que la responsabilité de Lydec ne serait mise en cause que si le fait générateur de ce mouvement lui était directement imputable.

A cet égard, aucun mouvement social n'a eu lieu depuis 1997.

● *Risque lié aux catastrophes naturelles et conditions climatiques*

Le Contrat de Gestion Déléguée pourra être résilié pour cas de force majeure, notamment résultant de catastrophes naturelles.

Dans ces cas, l'Autorité Délégante en contrepartie des biens que le délégataire a financés, remboursera à Lydec la somme correspondant à la valeur nette comptable des immobilisations à l'exclusion des investissements de renouvellement.

■ **Risques réglementaires**

● *Risque tarifaire*

Bien que les prix moyens de vente soient explicitement prévus par la Convention de Gestion Déléguée, Lydec encourt le risque d'une non application totale de l'évolution des prix prévue par le contrat.

Toutefois, la Convention de Gestion Déléguée prévoit que les parties peuvent à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent pour adapter l'économie du Contrat notamment à une telle éventualité. Cf Risques politiques ci-dessous.

● *Risque horaire d'été / horaire continu*

■ *Passage à l'horaire d'été*

A la date de la rédaction de la présente note d'information, le gouvernement marocain mène des discussions prévoyant le passage à l'horaire d'été. Le Maroc devrait passer à l'heure GMT + 1 à partir de l'année prochaine entre fin de mars et fin novembre.

L'impact du passage à l'horaire d'été sur la consommation d'électricité est estimé pour l'année 2006 à venir à environ 0,6% de la marge brute totale.

- *Passage à l'horaire continu*

A compter de l'année 2005, les services publics basculent en horaire continu (8h30-16h30) toute l'année. Le passage à l'horaire continu devrait permettre une réduction de la consommation d'énergie au niveau des administrations publiques, laquelle représente 1,12% du chiffre d'affaires de Lydec en 2004.

- *Risque de promulgation de lois et règlements*

La promulgation de nouvelles lois et règlements pourrait engendrer une modification des équilibres prévus par la Convention de Gestion Délégée.

Néanmoins, la Convention de Gestion Délégée prévoit notamment dans une telle éventualité que « à la demande de Lydec ou de l'Autorité Délégante, une décision sera prise d'un commun accord, en raison des retombées économiques et financières sur les structures essentielles de la Gestion Délégée, en vue de rétablir les équilibres prévus par le contrat. Les dispositions arrêtées feront l'objet d'un avenant. »

- **Risques politiques**

- *Risque d'interprétation du contrat*

L'activité de Lydec repose sur un Contrat unique d'une durée de 30 ans. Cette spécificité impose aux parties une gestion et une interprétation permanente des dispositions contractuelles en vue d'inscrire la relation Lydec/Autorité Délégante dans les équilibres financiers, économiques et techniques institués à la signature du Contrat de Gestion Délégée et suppose ainsi une relation de partenariat permanente.

Par conséquent, l'exploitation de Lydec pourrait être affectée en cas de remise en cause par l'une des parties de cet esprit de partenariat.

Néanmoins, depuis août 1997, Lydec et l'Autorité Délégante ont déployé des efforts importants pour permettre à la Gestion Délégée d'évoluer dans le cadre d'une relation consensuelle guidée par le Contrat de Gestion Délégée. Cette approche devrait se poursuivre sur les années à venir.

Par ailleurs et en vue d'ajuster les dispositions contractuelles aux évolutions économiques, financières et techniques de la Gestion Délégée, le Contrat permet aux parties à tout moment et au moins tous les 5 ans de se rencontrer pour décider d'un commun accord des mesures qui s'imposent. Les dispositions arrêtées entre les parties feront l'objet d'un avenant au Contrat de Gestion Délégée.

Le premier ajustement du Contrat de Gestion Délégée prévu en 2003 n'a débuté que depuis début 2005, en raison des changements administratifs intervenus à Casablanca, et devrait s'étaler sur plusieurs mois. Les principaux enjeux de cette revue du Contrat de Gestion Délégée se résument comme suit :

- ajustement des programmes d'investissement en vue de mieux répondre aux besoins du périmètre de la Gestion Délégée ;
- ajustement des prix moyens de vente pour tenir compte de l'évolution des volumes consommés et des structures de consommation et des besoins d'investissement.

● *Risque de résiliation unilatérale par l'Autorité Délégante*

La Convention de Gestion Déléguée prévoit que l'Autorité Délégante a le droit de racheter la Gestion Déléguée, après un délai minimum de quinze (15) ans à compter de la date d'entrée en vigueur du Contrat de Gestion Déléguée.

Néanmoins, dans ce cas, l'Autorité Délégante a l'obligation d'indemniser Lydec et de verser :

- une somme correspondant à la valeur nette comptable, à la date de la déchéance, des immobilisations réalisées ou en cours pour les biens de retour financés par le Délégataire ;
- et une indemnité égale à la moyenne arithmétique des résultats nets des (5) cinq derniers exercices multipliée par le quart du nombre des années restant à courir entre la date du rachat et l'expiration de la durée de la Gestion Déléguée. Toutefois, le montant de l'indemnisation ne pourra pas dépasser un milliard cinq cent millions (1 500 000 000) de Dh actualisé par application de la moyenne arithmétique des coefficients de révision définis à l'Annexe 9.

VIII. Faits exceptionnels

a) Loi sur les concessions

A la date de la rédaction de la présente note, une loi sur la gestion déléguée est en cours de finalisation. Le projet est préparé conjointement par la Direction des régies et des régies concédés et la Direction des établissements publics et de la privatisation.

Le projet de loi définit le cadre général de la gestion déléguée dont les objectifs sont les suivants :

- renforcer la transparence de chaque opération de concession ;
- imposer le recours à un appel d'offre pour toute nouvelle concession ;
- renforcer l'équilibre économique de chaque contrat ;
- imposer aux parties contractantes de fixer dans le contrat de concession les principes et modalités de tarification du service public ainsi que les conditions d'ajustement et de modification des tarifs ;
- instaurer une série de contrôle assurée par l'Autorité Délégante (par exemple la possibilité d'un audit via des cabinet externes...) ;
- mettre en place des organismes de régulations indépendants ;
- mettre en place un régime dérogatoire applicable aux petits contrats.

L'impact de cette loi n'est pas connu à la date d'aujourd'hui.

IX. Litiges et affaires contentieuses

Il n'y a aucun litige connu à la date d'aujourd'hui.

X. Annexes

1. Principales règles fiscales

a) Taxe sur valeur ajoutée

Les produits de la vente de Lydec sont imposés aux conditions normales d'application de la TVA (données à 2003) :

- Ventes d'électricité : 14% (augmentation de 7% à 14% intervenue en janvier 2004) ;
- Ventes d'eau : 7 % ;
- Ventes d'assainissement 7 % depuis le 1^{er} janvier 2005 ;
- Ventes de travaux et participations des clients au Fonds de Travaux : 14% ;
- Ventes de service : 20%.

b) Impôt sur les revenus

Lydec est soumise au régime normal de l'IS.

Les participations au Fonds de Travaux et les Flux affectés au remboursement de l'émission obligataire de 2004 n'étant pas considérés comme du chiffre d'affaires, ils ne sont pas en conséquent soumis à l'IS.

2. Principes et méthodes comptables

Les comptes de Lydec sont présentés selon les dispositions du plan Comptable Marocain, étant précisé que les opérations de concession ont fait l'objet d'un traitement spécifique décrit ci après, en l'absence de normes en la matière. L'exercice comptable a une durée de 12 mois et couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

a) Traitement des opérations de concession

Le bilan est conçu de façon à faire apparaître :

- la situation du patrimoine dans la Gestion Délégée qui figure à l'actif en haut du bilan ;
- le montant du droit de la CUC qui figure au passif en haut du bilan.

■ Les immobilisations

Les immobilisations dans le domaine délégué comprennent :

- l'ensemble des actifs apportés par la CUC ;
- les immobilisations créées pendant la durée de la concession et financées soit par Lydec, soit par les tiers (facturés aux clients), soit reçus gratuitement (lotisseurs) et soit par les fonds de travaux.

Les immobilisations sont inscrites à l'actif des comptes du domaine concédé. Les amortissements sont débités au compte de passif de l'autorité.

Les immobilisations de l'actif concédé sont des biens apportés en début ou en cours de concession par l'Autorité Délégante. Elles sont la propriété inaliénable de l'Autorité Délégante et sont amenées à lui revenir au terme du Contrat de Gestion Délégée. Lydec dispose d'un droit exclusif de jouissance sur ces biens (voir définitions des biens de retour cf Partie IV-.2-Environnement de la Gestion Délégée-Patrimoine de la Gestion Délégée).

L'actif du domaine concédé est représenté comme suit :

● Immobilisations financées par Lydec

Lydec finance ce poste par des apports en capitaux propres, des emprunts et ou par l'autofinancement dégagé par l'exploitation de la Gestion Délégée.

● *Immobilisations financées par les tiers et immobilisations reçues gratuitement*

Les tiers sont amenés à financer une partie des immobilisations dans les cas suivants :

- Lydec contribue à la réalisation technique des travaux des lotisseurs et promoteurs : il s'agit d'immobilisations enregistrées en financement des tiers ;
- Lydec ne contribue pas à la réalisation technique des travaux : les immobilisations reçues sont enregistrées dans l'actif immobilisé du domaine concédé au poste immobilisations reçues gratuitement

● *Immobilisations financées par Fonds de Travaux*

Lydec perçoit pour le compte de l'Autorité Délégante des participations pour le développement des services de la Gestion Déléguée qui sont dues par les promoteurs de lotissement, d'habitations individuelles ou collectives et les propriétaires d'immeubles ou d'habitations individuelles ainsi que par les clients Lydec.

La participation des clients Lydec alimentent un fonds dénommé « Fonds de Travaux » géré Lydec. Le Fonds de Travaux est inscrit dans les comptes spéciaux de la Gestion Déléguée.

● *Fonds de retraite*

Le poste fonds de retraite est le compte de trésorerie utilisé pour la gestion du financement du transfert des retraites du CCR au RCAR¹³ Il est constitué des soldes disponibles dans le cadre des transferts des retraites vers le RCAR.

Les montants enregistrés dans le poste fonds de retraite correspondent aux soldes disponibles net (ressources - emplois).

Les ressources du fonds de retraite sont constituées de :

- fonds de liquidation de la RAD ;
- réserves disponibles auprès de la CCR ;
- emprunt obligataire émis en 2004 pour le financement des retraites ;
- quote part sur les recettes sur Fonds de Travaux (100 mDh) ;
- prélèvement pour fond de retraite ;
- participation initiale de Lydec au titre du transfert des agents en pré retraite ;
- prélèvement sur le compte de tiers ;
- produits financiers.

Les emplois sont constitués des éléments suivants :

- honoraires des intervenants externes ;
- commissions de l'emprunt obligataire émis en 2004 pour le financement des retraites ;
- taxe et intérêts financiers ;
- versement au RCAR ;
- remboursement de l'emprunt obligataire émis en 2004.

● *Les immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles concernent la contrepartie des immobilisations du domaine délégué et dont le financement représente des droits incorporels attachés à la qualité du délégataire. Les dépenses engagées par Lydec viennent augmenter la valeur des droits incorporels. Elles seront constatées en charges sous forme d'amortissement pour dépréciation.

¹³ Pour plus de détails voir la partie spécifique aux retraites dans VI- Organisation- Moyens humains.

Les principales durées d'amortissement sont :

Rubrique	Durée
Réseau eau	15 ans
Réseau assainissement	15 ans
Réseau électricité	15 ans
Bâtiments administratifs	25 ans
Bâtiments à usage industriel	20 ans

● *Provisions pour renouvellement et amortissement de caducité*

Au terme de la Convention de Gestion Délégée, Lydec a l'obligation de réaliser des investissements dits de renouvellement qu'elle prévoit dans ses budgets annuels d'investissement. Les taux d'amortissement pratiqués permettent d'assurer le remboursement du financement des investissements par Lydec sur la durée du Contrat. L'amortissement de caducité sera constaté lorsque, à la date d'acquisition d'une immobilisation, la durée de vie de ladite immobilisation excède le terme de la Convention de Gestion Délégée.

● *Immobilisations en non valeur*

Les immobilisations sont constituées par :

- les frais préliminaires d'augmentation de capital
- les autres immobilisations en non valeur (honoraires de restructuration et réaménagement des locaux).

Elles sont amorties sur cinq ans.

● *Immobilisations corporelles du domaine privé*

Les immobilisations du domaine privé de Lydec sont inscrites pour leur valeur d'acquisition, diminuée des amortissements. Elles sont calculées selon le mode linéaire à l'exception du matériel de transport et du matériel et outillage achetés d'occasion auprès de la CUC qui font l'objet d'un amortissement accéléré.

Les principales durées d'amortissement sont :

Rubrique	Durée
Matériel de transport léger	5 ans
Matériel de transport lourd	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Outillage	5 ans
Matériel et mobilier de bureau	5 ans

● *Stocks*

Les stocks sont valorisés au prix de revient moyen pondéré. Une provision de dépréciation est constatée au titre des références qui apparaissent inutilisables et en excédent par rapport aux besoins prévisibles.

● *Dettes libellées en monnaies étrangères*

Les dettes libellées en devises étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice. Le cas échéant un écart de conversion est constaté. En cas de perte de change potentielle une provision pour risque de change est constatée à la date clôture.

● *Activité*

La comptabilisation des ventes résulte d'une conception économique du chiffre d'affaires lequel comprend la totalité des consommations, hors taxes, facturées aux clients. Le CA comprend également l'énergie en compteur livrée au 31 décembre de l'exercice aux clients mais non facturées à la clôture de l'exercice.

Il convient de préciser que la Convention de Gestion Déléguée ne prévoit pas la reprise par Lydec du bilan de l'ex RAD. Toutefois dans le cadre de la liquidation de l'actif et du passif de l'ex RAD, la CUC a mandaté Lydec pour le recouvrement des créances et la liquidation des dettes de l'ex RAD. Ce mandat, arrivé à terme en 2001 a été prorogé pour une durée indéterminée à l'occasion de la signature de l'avenant.

3. Etats de synthèse

a) Bilan des trois dernières années

b) Compte de résultat des trois dernières années

c) Tableaux de financement des trois dernières années

d) Etat des soldes de gestion des trois dernières années

e) Informations complémentaires

- principales méthodes d'évaluation spécifiques à l'entreprise ;
- état des dérogations ;
- état des changements de méthode ;
- tableau des immobilisations
- tableau des plus ou moins values sur cession ou retraits d'immobilisations ;
- tableau des titres de participation des trois derniers exercices ;
- tableau des provisions des trois derniers exercices ;
- tableau des créances des trois derniers exercices ;
- tableau des dettes des trois derniers exercices ;
- tableau des sûretés réelles données ou reçues ;
- tableau des engagements financiers reçus ou donnés hors opérations de crédit bail ;
- état de répartition du capital social ;
- tableau d'affectation des résultats intervenue au cours des trois derniers exercices ;
- datation et événements postérieurs au dernier exercice clos.

		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
ACTIF		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	I - A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	8 767 089 207,52	2 947 594 897,62	5 819 494 309,90	5 873 337 303,45
	Immobilisations reprises CUC	4 501 314 340,78	2 314 677 570,52	2 186 636 770,26	2 497 703 166,88
	Immobilisations financement FDT	604 093 212,67	99 149 586,62	504 943 626,05	323 506 579,05
	Immobilisations financement LYDEC	1 584 151 450,78	315 975 946,00	1 268 175 504,78	841 406 623,32
	Immobilisations financement Tiérs	920 980 351,73	217 791 794,48	703 188 557,25	630 799 132,98
	Immobilisations en cours financement FDT	258 170 960,13		258 170 960,13	438 514 506,23
	Immobilisations en cours financement Lydec	584 538 048,70		584 538 048,70	707 770 225,75
	Immobilisations en cours financement Tiérs	116 857 338,76		116 857 338,76	114 609 991,63
	Fonds de Retraite	196 983 503,97		196 983 503,97	319 027 077,61
	I - B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE	2 826 735 605,59	826 507 103,93	2 000 228 501,66	1 749 630 729,43
	Immobilisations en non valeur	297 381 569,77	233 943 559,89	63 438 009,88	93 078 614,55
	Frais d'établissement	63 754 777,49	63 754 777,49		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	233 626 792,28	170 188 782,40	63 438 009,88	93 078 614,55
	Prime de remboursement des obligations				
	* Immobilisations incorporelles	2 210 910 729,13	347 460 925,65	1 863 449 803,48	1 565 379 919,57
	Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	548 346,61		19 300,64
	Brevet, marques, droits , et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	41 672 883,04	30 886 282,23	10 786 600,81	16 191 182,96
	* Financement délégataire	2 168 689 499,48	316 026 296,81	1 852 663 202,67	1 549 169 435,97
	* Immobilisations corporelles	311 497 277,71	245 102 618,39	66 394 659,32	84 415 047,01
	Terrains				
	Constructions	1 129 165,41	568 522,06	560 643,35	279 458,80
	Matériel et outillage	116 512 618,69	97 037 751,98	19 474 866,71	23 466 329,04
	Matériel de transport	37 696 797,15	36 209 820,38	1 486 976,77	2 256 395,92
	Matériel informatique	109 232 655,13	76 133 216,81	33 099 438,32	44 357 205,87
	Matériel mobilier de bureau	33 697 820,33	27 815 495,65	5 882 324,68	6 782 386,22
	Autres immobilisations corporelles	13 228 221,00	7 337 811,51	5 890 409,49	6 875 775,44
	* Immobilisations en cours				
	* Immobilisations financières	6 946 028,98		6 946 028,98	6 757 148,30
	Prêts et créances immobilisées	4 946 028,98		4 946 028,98	4 757 148,30
	Titres de participation	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
	* Ecart de conversion				
	Diminution des créances financières				
	Augmentation des dettes de financement				
	* Immobilisations en cours				
	TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC & DP	11 593 824 813,11	3 774 102 001,55	7 819 722 811,56	7 622 968 032,88
ACTIF CIRCULANT	II - ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				
	* Stocks (F)	50 879 289,11	5 022 062,20	45 857 226,91	43 289 337,04
	Matériel et fournitures consommables	50 879 289,11	5 022 062,20	45 857 226,91	43 289 337,04
	* Créances de l'Actif Circulant (G)	2 034 788 789,01	167 342 634,54	1 867 446 154,47	1 945 470 007,75
	Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	3 202 784,35		3 202 784,35	2 350 158,85
	Clients et comptes rattachés	1 234 307 103,54	167 342 634,54	1 066 964 469,00	1 168 641 358,74
	Personnel Débiteur	69 322 568,04		69 322 568,04	56 335 684,32
	Etat débiteur	311 325 888,20		311 325 888,20	233 588 428,61
	Comptes d'associés débiteurs				
	Autres Débiteurs	415 069 943,65		415 069 943,65	481 947 760,55
	Comptes de régularisation actif	1 560 501,23		1 560 501,23	2 606 616,68
	* Titres et Valeurs de Placement (H)	142 593 415,13		142 593 415,13	187 111 651,17
	Placement lydec	142 593 415,13		142 593 415,13	187 111 651,17
TRESORERIE	* Ecart de Conversion actif circulant (I)	177 936,72		177 936,72	232 112,95
	(Elément circulants)	177 936,72		177 936,72	232 112,95
	TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F+G+H+I)	2 228 439 429,97	172 364 696,74	2 056 074 733,23	2 176 103 108,91
	* Trésorerie - Actif				
	Chèques et Valeurs à encaisser	59 274 233,45		59 274 233,45	95 825 553,15
	Compte Trésorerie Fonds de travaux	1 901 464,23		1 901 464,23	3 137 660,64
	Compte Trésorerie PIN	1 393 005,98		1 393 005,98	1 183 349,02
	Compte Trésorerie CDG	2 350 611,39		2 350 611,39	
	Banques	292 700 775,47		292 700 775,47	370 336 342,90
	Caisses	1 792 327,47		1 792 327,47	1 747 948,43
	TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	359 412 417,99		359 412 417,99	472 230 854,14
TOTAL GENERAL ACTIF		14 181 676 661,07	3 946 466 698,29	10 235 209 962,78	10 271 301 995,93

Bilan Passif

		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
DROIT DE L'AUTORITE DELEGANTE	PASSIF	Montant net	Montant net
	I-DROITS DE L'AUTORITE DELEGANTE (I)	5 819 494 309,90	5 873 337 303,45
	Financement Délégrant	5 363 578 513,58	5 329 318 185,86
	Amortissement Financement Délégrant	- 2 413 827 157,14	- 2 069 593 933,70
	Financement Délégataire	2 168 689 499,48	1 763 293 675,96
	Amortissement Financement Délégataire	- 315 975 946,00	- 214 116 826,89
	Financement Tiers	1 037 837 690,49	904 177 007,83
	Amortissement Financement Tiers	- 217 791 794,48	- 158 767 883,22
	Fonds de retraite	196 983 503,97	319 027 077,61
	Dettes de l'autorité délégante/RCAR	1 142 967 389,00	2 500 000 000,00
	RCAR	- 1 142 967 389,00	- 2 500 000 000,00
FINANCEMENT PERMANENT	*Capitaux Propres (A)		
	Capital Social	800 000 000,00	800 000 000,00
	Moins: actionnaires , capital souscrit non appelé		
	Capital appelé	800 000 000,00	800 000 000,00
	Primes d'émission ,de fusion ,d'apport		
	Ecart de réévaluation		
	Réserves légales	16 801 354,94	5 820 095,72
	Autre Réserves		
	Report à nouveau	119 225 744,24	10 581 818,98
	Résultat net en instance d'affectation		
	Résultat de la Période	220 103 851,44	219 625 184,48
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 156 130 950,62	1 036 027 099,18
	*Capitaux Propres Assimilés (B)		
	Subventions d'Investissement		
	Provisions réglementées		
	Comptes de liaison		
	*Dettes de Financement (C)	628 755 821,70	632 087 074,20
	Emprunts Obligataires		
	Emprunts Commerciaux	447 765 382,65	472 222 222,23
	Dépôts de Garantie Clientèle	180 990 439,05	159 864 851,97
	*Provisions Durables pour Risques et Charges (D)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	*Ecart de conversion Passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I - FINANCEMENT PERMANENT (I + A + B + C + D + E)	7 604 381 082,22	7 541 451 476,83
PASSIF CIRCULANT	II- PASSIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)		
	*Dettes passif circulant (F)	2 135 009 048,68	2 316 705 029,30
	Fournisseurs et Comptes rattachés	1 236 429 224,90	1 300 043 442,02
	Clients créditeurs, Avances et Acomptes	68 679 163,88	70 508 701,83
	Personnel	31 076 278,01	27 515 152,43
	Organismes Sociaux	335 301 620,27	321 603 655,59
	Compte d'associés créditeurs	540,00	270,00
	Etat	312 678 906,36	289 801 537,27
	Fonds de Travaux	39 926 843,71	46 064 995,33
	Autres Créanciers	98 539 757,61	258 096 080,49
	Comptes de régularisation Passif	12 376 713,94	3 071 194,34
	*G-Autres Provisions pour Risques et Charges (G)	177 936,72	232 112,95
	*H- Ecart de Conversion Passif Circulant (H)	46 195,14	
	TOTAL II - PASSIF CIRCULANT (F + G + H)	2 135 233 180,54	2 316 937 142,25
TRESORERIE	* Trésorerie - Passif		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de Trésorerie	167 500 000,00	
	Banques (Soldes Créditeurs)	328 095 700,02	412 913 376,85
	TOTAL III - TOTAL TRESORERIE PASSIF	495 595 700,02	412 913 376,85
	TOTAL GENERAL PASSIF	10 235 209 962,78	10 271 301 995,93

Compte de Produits et Charges (Hors Taxe)

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

		NATURE	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
			Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises (en l'Etat)	3 972 295 950,99	- 107 550 565,41	3 864 745 385,58	3 870 746 398,70
		Ventes de biens et services	385 622 747,58	5 452 799,28	391 075 546,86	468 433 280,63
		Variation de stocks de produits				
		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle -même	120 967 201,36		120 967 201,36	92 175 438,44
		Subventions d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation: Transfert de charges	74 602 879,99		74 602 879,99	88 652 805,18
		TOTAL I	4 553 488 779,92	- 102 097 766,13	4 451 391 013,79	4 520 007 922,95
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus de marchandises	2 711 057 657,02		2 711 057 657,02	2 774 946 289,40
		Achats consommés de matières et fournitures	395 797 288,16		395 797 288,16	431 646 433,65
		Autres charges externes	227 544 768,04		227 544 768,04	211 309 628,88
		Impôts et taxes	6 493 916,91		6 493 916,91	9 226 868,27
		Charges de personnel	465 915 895,02		465 915 895,02	480 447 777,57
		Autres charges d'exploitation	56 984 964,36		56 984 964,36	74 664 504,20
		Dotations d'exploitation	228 618 879,03		228 618 879,03	205 050 330,26
		TOTAL II	4 092 413 368,54		4 092 413 368,54	4 187 291 832,23
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I-II)	4 61 075 411,38	- 102 097 766,13	358 977 645,25	332 716 090,72
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
		Gains de change	249 622,99		249 622,99	299 435,73
		Intérêts et autres produits financiers	4 671 388,23	19 466,66	4 690 854,89	10 611 757,62
		Reprises financières : transfert de charges	22 193 092,99		22 193 092,99	21 214 862,13
		TOTAL IV	27 114 104,21	19 466,66	27 133 570,87	32 126 055,48
	V	CHARGES FINANCIERES				
		Charges d'intérêts	38 911 503,86		38 911 503,86	41 751 779,19
		Perte de change	1 088 578,84		1 088 578,84	2 335 971,38
		Autres charges financières				
		Dotations financières	177 936,72		177 936,72	232 112,95
		TOTAL V	40 178 019,42		40 178 019,42	44 319 863,52
	VI	RESULTAT FINANCIER VI+ (IV-V)	- 13 063 915,21	19 466,66	- 13 044 448,55	12 193 808,04
	VII	RESULTAT COURANT VII= (III+V)	448 011 496,17	- 102 078 299,47	345 933 196,70	320 522 282,68
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANT				
		Produits des cessions d'immobilisation	15 250,00		15 250,00	13 000,00
		Subvention d'équilibre				
		Reprises sur subvention d'investissement				
		Autres produits non courant	- 1 415 013,56	11 812 496,95	10 397 483,39	30 642 909,27
		Reprises non courantes: Transferts de charges				
		TOTAL VIII	- 1 399 763,56	11 812 496,95	10 412 733,39	30 655 909,27
	IX	CHARGES NON COURANTES				
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédés	28 885,67		28 885,67	18 012,50
		Subvention accordées				
		Autres charges non courantes	13 559 864,63		13 559 864,63	13 237 495,86
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		TOTAL IX	13 588 750,30		13 588 750,30	13 255 508,36
	X	RESULTAT NON COURANT X = (VIII-IX)	- 14 988 513,86	11 812 496,95	- 3 176 016,91	17 400 400,91
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS XI = (VII-X)	433 022 982,31	- 90 265 802,52	342 757 179,79	337 922 683,59
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	122 653 328,35		122 653 328,35	118 297 499,11
	XIII	RESULTAT NET (XI-XII)	310 369 653,96	- 90 265 802,52	220 103 851,44	219 625 184,48

Etat des Soldes de Gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)					
				EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
	1	+	Ventes de Fluides	3 864 745 385,58	3 870 746 398,70
	2	-	Achats de Fluides	2 711 057 657,02	2 774 946 289,40
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	1 153 687 728,56	1 095 800 109,30
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	512 042 748,22	560 608 719,07
	3		Ventes de biens et services produits	391 075 546,86	468 433 280,63
	4		Variation de Stocks		
	5		Immobilisations Produites	120 967 201,36	92 175 438,44
III		-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	623 342 056,20	642 956 062,53
	6		Achats consommés de matières et de fournitures	395 797 288,16	431 646 433,65
	7		Autres Charges externes	227 544 768,04	211 309 628,88
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 042 388 420,58	1 013 452 765,84
	8	+	Subventions d'exploitation reçues		
	9	-	Impôts et Taxes	6 493 916,91	9 226 868,27
	10	-	Charges de Personnel	465 915 895,02	480 447 777,57
V		=	Excédent Brut d'exploitation (E B E)	569 978 608,65	523 778 120,00
		=	Insuffisance Brute d'exploitation (I B E)		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation	56 984 964,36	74 664 504,20
	13	+	Reprises d'exploitation:Transfert de Charges	74 602 879,99	88 652 805,18
	14	-	Dotations d'exploitation	228 618 879,03	205 050 330,26
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION	358 977 645,25	332 716 090,72
VII			RESULTAT FINANCIER	- 13 044 448,55	- 12 193 808,04
VIII		=	RESULTAT COURANT	345 933 196,70	320 522 282,68
IX			RESULTAT NON COURANT	- 3 176 016,91	17 400 400,91
	15	-	Impôts sur les Sociétés	122 653 328,35	118 297 499,11
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	220 103 851,44	219 625 184,48
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)					
	1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
			Bénéfice +	220 103 851,44	219 625 184,48
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation	180 140 724,38	168 488 411,95
	3	+	Dotations Financières	-	-
	4	+	Dotations non courantes	-	-
	5	-	Reprises d'exploitation		2 882 985,14
	6	-	Reprises financières	-	-
	7	-	Reprises non courantes	-	-
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	15 250,00	13 000,00
	9	+	Valeurs nettes d'amort immobilisations cédées	28 885,67	18 012,50
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	400 258 211,49	385 235 623,79
	10		Distribution de Bénéfices	100 000 000,00	100 000 000,00
II			AUTOFINANCEMENT	300 258 211,49	285 235 623,79

Tableau de Financement

Exercice Clos au 31/12/2004

MASSES DU BILAN	EXERCICES		VARIATION 2004/2003	
	2004	2003	EMPLOIS	RESSOURCES
FINANCEMENT PERMANENT	7 604 381 082,22	7 541 451 476,83		62 929 605,39
ACTIF IMMOBILISE	7 819 722 811,57	7 622 968 032,88	196 754 778,69	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	- 215 341 729,35	- 81 516 556,05	133 825 173,30	
ACTIF CIRCULANT	2 056 074 733,23	2 176 103 108,91	180 703 961,70	
PASSIF CIRCULANT	2 135 233 180,55	2 316 937 142,25		120 028 375,68
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	- 79 158 447,32	- 140 834 033,34	61 675 586,02	-
TRESORERIE NETTE (A-B)	- 136 183 282,03	59 317 477,29		195 500 759,32
EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I -RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		300 258 211,49		285 235 623,79
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		400 258 211,49		385 235 623,79
DISTRIBUTION DE BENEFICES		-100 000 000,00		- 100 000 000,00
CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISAT (B)		15 250,00		13 000,00
CESSION D'IMMO. INCORPORELLES				
CESSION D'IMMO. CORPORELLES		15 250,00		13 000,00
CESSION D'IMMO. FINANCIERES				
RECUPERATION/ CREANCES IMMOBILISEES				
AUGMENT DES CAPITX PROPRES ASSIMIL (C)				199 900 000,00
AUGMENTATION DU CAPIT APPORT				199 900 000,00
AUGMENTATION DES RESERVES				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		468 890 969,73		
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		769 164 431,22		485 148 623,79
II- EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISIT, AUGMENTAT D'IMMOBILISAT (E)	421 204 291,46		405 444 789,01	
ACQUISITION D'IMMO. CORPO. DOMAINE PRIVE	15 619 587,26		31 970 929,92	
FINANCEMENT IMMO. DOMAINE CONCEDE	405 395 823,52		373 113 827,60	
AUGMENTATIONS DES IMMO. EN COURS				
ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES	188 880,68		360 031,49	
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	472 222 222,23		10 430 554,67	
ACQUISIT D'IMMOBILISAT EN NON VALEUR (H)	9 563 090,83		46 855 243,36	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	902 989 604,52		462 730 587,04	
III- VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	61 675 586,02		205 582 396,15	
IV- VARIATION DE LA TRESORERIE	-	195 500 759,32		183 164 359,40
TOTAL GENERAL	964 665 190,54	964 665 190,54	668 312 983,19	668 312 983,19

■ INDICATION DES METHODES D'EVALUATION APPLIQUEES PAR L'ENTREPRISE	
I-ACTIF IMMOBILISE A- EVALUATION A L'ENTREE 1. Immobilisations en non -valeurs 2. Immobilisations incorporelles 3. Immobilisations corporelles 4. Immobilisations financières B-CORRECTIONS DE VALEUR 1. Méthodes d'amortissements 2. Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 3. Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif	Somme des coûts engagées pour la réalisation de ces charges Total des dépenses engagées pour acquérir l'élément incorporel Coût d'acquisition (Prix d'achat+frais accessoires) Valeur nominale Amortissement linéaire N/A Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
II- ACTIF CIRCULANT (Hors trésorerie) A-EVALUATION A L'ENTREE 1.Stocks 2.Créances 3.Titres et valeurs de placement B-CORRECTIONS DE VALEUR 1.Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation 2. Méthodes de détermination des écarts de conversion-actif	Coût d'achat Valeur nominale Valeur nominale Antériorité et nature de l'actif circulant Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
III- FINANCEMENT PERMANENT 1. Méthodes de réévaluation 2. Méthodes d'évaluation des provisions réglementées 3. Dettes de financement permanent 4. Méthodes d'évaluation des provisions durables pour risques et charges 5. Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif	N/A N/A Valeur d'émission de l'emprunt N/A Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
IV- PASSIF CIRCULANT (Hors trésorerie) 1. Dettes du passif circulant 2.Méthodes d'évaluation des autres provisions pour risques & charges 3.Méthodes de détermination des écarts de conversion-passif	Valeur nominale de la dette Ajustement à la date de clôture des valeurs d'entrée des dettes libellées en devises
V- TRESORERIE 1.Trésorerie-actif 2.Trésorerie-passif 3.Méthodes d'évaluation des provisions pour dépréciation	Valeur nominale Valeur nominale N/A

L'objectif de cet état est de fournir l'indication des méthodes d'évaluation spécifiquement appliquées par la Lydec sur chaque poste de bilan

ETAT A2**Etat des Dérogations**

INDICATION DES DEROGATIONS	JUSTIFICATION DES DEROGATIONS	INFLUENCE DES DEROGATIONS SUR LE PATRIMOINE ,LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I-Dérogations aux principes comptables et fondamentaux	Néant	Néant
II- Dérogations aux principes des méthodes d'évaluation comptables fondamentaux	Néant	Néant
III- Dérogations aux règles d'établissement et de présentation des états de synthèse	Néant	Néant

ETAT A3**Etat de Changement de Méthodes**

NATURE DES CHANGEMENTS	JUSTIFICATION DES CHANGEMENTS	INFLUENCE DES CHANGEMENTS SUR LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS
I- Changements affectant les méthodes d'évaluation	Néant	Néant
II- Changements affectant les modalités d'application - Provision pour dépréciation des créances clients	Néant	Néant

ETAT B2**Tableau des Immobilisations autres que financières**

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Désignation	Montant brut début de l'exercice	Augmentation			Diminution			Montant brut fin d'exercice
		Acquisition	production par l'entreprise	virement	Cession	Retrait	Virement	
IMMOBILISATIONS DOMAINE CONCEDE	7 996 788 869,65	573 316 833,90		716 135 505,17			716 135 505,17	8 570 105 703,55
Immobilisations gestion déléguée terminées	6 735 894 146,04	158 509 704,75		716 135 505,17				7 610 539 355,96
Immobilisations gestion déléguée en cours	1 260 894 723,61	414 807 129,15					716 135 505,17	959 566 347,59
IMMOBILISATIONS EN NON - VALEURS	289 873 603,59	7 507 966,18						297 381 569,77
Frais préliminaires	63 754 777,49							63 754 777,49
Autres Charges à répartir	613 368,68							613 368,68
Charges à répartir sur plusieurs exercices (Honoraires)	225 505 457,42	7 507 966,18						233 013 423,60
Primes de remboursement obligations								
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 803 459 780,96	407 450 948,17						2 210 910 729,13
Immobilisations en recherche et développement	548 346,61							548 346,61
Brevet, Marques, Droits et Valeurs similaires	39 617 758,39	2 055 124,65						41 672 883,04
Autres immobilisations incorporelles (Financement Lydec)	1 763 293 675,96	405 395 823,52						2 168 689 499,48
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	295 961 238,25	15 619 587,26			83 547,80			311 497 277,71
Terrains								
Constructions	1 129 165,41							1 129 165,41
Matériel et outillage	108 476 904,76	8 035 713,93						116 512 618,69
Matériel de transport léger	12 508 786,11	50 044,36			83 547,80			12 475 282,67
Matériel de transport lourd	25 221 514,48							25 221 514,48
Matériel informatique	105 226 913,55	4 005 741,58						109 232 655,13
Matériel mobilier de bureau	31 508 865,12	2 188 955,21						33 697 820,33
Autres immobilisations corporelles	11 889 088,82	1 339 132,18						13 228 221,00

ETAT B2 BIS**Tableau des Amortissements**

Exercice du 01/01/2004 au 31/12/2004

Nature	Cumul début exercice 1	Dotation de l'exercice 2	Amortissements sur immobilisations sorties 3	cumul d'amortissement fin exercice 4=1+2+3
IMMOBILISATIONS EN NON VALEUR	196 794 989,04	37 148 570,85		233 943 559,89
Charges à répartir sur plusieurs exercices	63 754 777,49			63 754 777,49
Charges à répartir sur Honoraires	132 637 811,23	37 025 897,12		169 663 708,35
Autres Charges à répartir	402 400,32	122 673,73		525 074,05
Primes de remboursement des obligations				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	238 079 861,39	109 381 064,26		347 460 925,65
Immobilisation en recherche et développement	529 045,97	19 300,64		548 346,61
Brevet, marques, droits et valeur similaires	23 426 575,88	7 459 706,80		30 886 282,68
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations financement LYDEC domaine délégué	214 124 239,54	101 902 056,82		316 026 296,36
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	211 546 191,24	33 611 089,28	54 662,13	245 102 618,39
Terrains				
Constructions	452 210,89	116 311,17		568 522,06
Installations techniques, matériel et outillage	85 010 575,71	12 027 176,26		97 037 751,97
Matériel de transport	35 473 904,67	790 577,84	54 662,13	36 209 820,38
Matériel Informatique	60 869 707,68	15 263 509,13		76 133 216,81
Mobilier ,matériel de bureau	24 726 479,10	3 089 016,75		27 815 495,85
Agencement , Installation et Aménagement	5 013 313,19	2 324 498,13		7 337 811,32
Total	646 421 041,67	180 140 724,39	54 662,13	826 507 103,93

ETAT B3**Tableau des Plus ou Moins Values sur Cession ou Retraits des Immobilisations**Exercice Clos au 31/12/2004

Date de cession ou de retrait	Compte principal	Montant brut	Amortissements cumulés	Valeur nette d'amortissements	Produit de cession	Plus values	Moins values
31/03/2004	23410000	25 279,39	18 600,26	6 679,13	6 000,00		679,13
30/06/2004	23410000	52 478,94	30 754,86	21 724,08	8 500,00		13 224,08
30/09/2004	23410000	5 789,47	5 307,01	482,46	750,00	267,54	
TOTAL		83 547,80	54 662,13	28 885,67	15 250,00	267,54	13 903,21

ETAT B4**Tableau des titres de participation**Exercice Clos au 31/12/2004

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social dhs	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
Lydec Services	Travaux Eau, Assainissement, Electricité	2 000 000,00	100%	100 DHS	2 000 000,00	31-dec-2004	4 329 596,77	125 832,76	

ETAT B5**Tableau des Provisions**Exercice Clos au 321/12/2004

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4. Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	186 312 739,48	48 478 154,65			62 426 197,39			172 364 696,74
5. Autres Provisions pour risques et charges	232 112,95	177 936,72			232 112,95			177 936,72
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	186 544 852,43	48 656 091,37			62 658 310,34			172 542 633,46
TOTAL (A+B)	186 544 852,43	48 656 091,37			62 658 310,34			172 542 633,46

ETAT B6**Tableau des Créances**Exercice Clos au 31/12/2004

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 946 028,98	4 946 028,98						
Prêts immobilisés	4 946 028,98	4 946 028,98						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 034 788 789,01		2 034 788 789,01					
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	3 202 784,35		3 202 784,35					
Clients et comptes rattachés	1 234 307 103,54		1 234 307 103,54					
Etat	311 325 888,20		311 325 888,20					
Comptes d'associés	-		-					
Autres débiteurs	415 069 943,65		415 069 943,65					
Personnel	69 322 568,04		69 322 568,04					
Comptes de régularisation-passif	1 560 501,23		1 560 501,23					

ETAT B7**Tableau des Dettes**Exercice Clos au 31/12/2004

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTES PAR EFFETS
DE FINANCEMENT	447 765 382,65	447 765 382,65						
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	447 765 382,65	447 765 382,65						
DU PASSIF CIRCULANT	2 135 009 048,68		2 135 009 048,68					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 236 429 224,90		1 236 429 224,90					
Clients créditeurs , avances et acomptes	68 679 163,88		68 679 163,88					
Personnel	31 076 278,01		31 076 278,01					
Organismes sociaux	335 301 620,27		335 301 620,27					
Etat	312 678 906,36		312 678 906,36					
Comptes d'associés	540,00		540,00					
Autres créanciers	138 466 601,32		138 466 601,32					
Comptes de régularisation-passif	12 376 713,94		12 376 713,94					

ETAT B8**Tableau des Sûretés Réelles Données et Reçues**Exercice Clos au 31/12/2004

TIERS CREDITEURS OU TIERS DEBITEURS	MONTANT COUVERT PAR LA SURETE	NATURE (1)	DATE ET LIEU D'INSCRIPTION	OBJET (2) (3)	VALEUR COMPTABLE NETTE DE LA SURETE DONNEE A LA DATE DE CLOTURE
SURETES DONNEES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
SURETES RECUES	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant

(1) Gage-Hypothèque : 2- Nantissement : 3- Warrant : 4- Autres : 5- (à préciser)

(2) Préciser si la sûreté est donnée au profit d'entreprises ou de personnes tierces (sûretés données) -Entreprises liées , associés , membre du personnel

(3) Préciser si la sûreté reçue par l'entreprise provient de personnes tierces autres que le débiteur (Sûreté reçues)

ETAT B9**Engagement Financiers Reçus ou Donnés Hors Opérations de Crédit Bail**Exercice Clos au 31/12/2004

Nom prénoms ou raison sociale	Adresse	N° C.I.N ou Article I.S.	Montant du prêt	Durée du prêt (en mois)	Taux d'intérêt	Charge financière globale	Remboursement exercices antérieurs		Remboursement exercices Actuel		Observations
							Principal	Intérêt	Principal	Intérêt	
A . Associés	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
B . Tiers	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL											

ETAT C1**Etat de Répartition du Capital Social**
Montant du Capital : 800 000 000 DhExercice Clos au 31/12/2004

Non, prénom ou raison sociale des principaux associés	Adresse	Nombre de titres		Valeur nominale de chaque action ou part sociale	MONTANT DU CAPITAL		
		Exercice précédent	Exercice actuel		Souscrit	Appelé	Libéré
ENDESAR	Torré Picasso- Planta 28 Madrid Espagne	18%	0%	100,00			
ELYO	235 Avenue Georges Clemenceau Paris France	24%	24%	100,00	192 000 000,00	192 000 000,00	192 000 000,00
AGBAR	Passeing de saint Joan Barcelone Espagne	5%	0%	100,00			
Suez Lyonnaise des eaux	72 Avenue de la Liberté Nanterre France	35%	35%	100,00	280 000 000,00	280 000 000,00	280 000 000,00
Électricité de France E.D.F	Ladéfense 2-17 Place des reflets France	18%	0%	100,00			
FIPAR HOLDING	Immeuble CDG, Place Moulay El HASSAN Rabat	0%	20%	100,00	160 000 000,00	160 000 000,00	160 000 000,00
RMA WATANIA	83 Avenue de l'armée Royale Casablanca	0%	21%	100,00	168 000 000,00	168 000 000,00	168 000 000,00
				Total	800 000 000,00	800 000 000,00	800 000 000,00

ETAT C2**Tableau d'Affectation des Résultats Intervenu au Cours de l'Exercice**Exercice Clos au 31/12/2004

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
(Décision du...29 mars 2004.....)			
Report à nouveau	10 581 818,98	Réserve légale	10 981 259,22
Resultat nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Resultat net de l'exercice	219 625 184,48	Tantième	
Prélèvements sur les réserves		Dividendes	100 000 000,00
Autres prélèvements		Autres affectations	
		Report à nouveau	119 225 744,24
TOTAL (A)	230 207 003,46	TOTAL (B)	230 207 003,46

ETAT C5

Datation et Evénements Postérieurs

I- Datation

Date de clôture	31 décembre 2004
Date d'établissement des états de synthèse	29 mars 2005
(1) Justification en cas de changement de la date de clôture de l'exercice	
(2) Justification en cas de dépassement du délai réglementaire de trois mois prévu pour l'élaboration des états de synthèse,	

II- Événements nés postérieurement à la clôture de l'exercice non rattachables à cet exercice avant la 1 ère communication externe des états de synthèse.

Indication des événements	
☐ Favorables	Néant
☐ Défavorables	

ACTIF		EXERCICE			EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	I - A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	8 315 815 947,26	2 442 478 643,81	5 873 337 303,45	5 354 820 059,12
	Immobilisations reprises CUC	4 501 314 340,78	2 003 611 173,90	2 497 703 166,88	2 808 769 563,50
	Immobilisations financement FDT	389 489 338,85	65 982 759,80	323 506 579,05	298 711 433,22
	Immobilisations financement LYDEC	1 055 523 450,21	214 116 826,89	841 406 623,32	758 517 718,02
	Immobilisations financement Tiers	789 567 016,20	158 767 883,22	630 799 132,98	577 302 623,23
	Immobilisations en cours financement FDT	438 514 506,23		438 514 506,23	336 291 471,34
	Immobilisations en cours financement Lydec	707 770 225,75		707 770 225,75	493 416 218,67
	Immobilisations en cours financement Tiers	114 609 991,63		114 609 991,63	81 811 031,14
	Fonds de Retraite	319 027 077,61		319 027 077,61	
	I - B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE	2 396 051 771,10	646 421 041,67	1 749 630 729,43	1 462 954 136,37
	Immobilisations en non valeur	289 873 603,59	196 794 989,04	93 078 614,55	94 699 430,04
	Frais d'établissement	63 754 777,49	63 754 777,49		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	226 118 826,10	133 040 211,55	93 078 614,55	94 699 430,04
	Prime de remboursement des obligations				
	* Immobilisations incorporelles	1 803 459 780,96	238 079 861,39	1 565 379 919,57	1 273 175 985,32
	Immobilisations en recherche et développement	548 346,61	529 045,97	19 300,64	128 969,96
	Brevet, marques, droits , et valeurs similaires				
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles	39 617 758,39	23 426 575,43	16 191 182,96	21 113 078,67
	* Financement délégataire	1 763 293 675,96	214 124 239,99	1 549 169 435,97	1 251 933 936,69
	* Immobilisations corporelles	295 961 238,25	211 546 191,24	84 415 047,01	88 681 604,20
	Terrains	397 495,72		397 495,72	397 495,72
	Constructions	731 669,69	452 210,89	279 458,80	289 531,92
	Matériel et outillage	108 476 904,76	85 010 575,72	23 466 329,04	30 151 847,92
	Matériel de transport	37 730 300,59	35 473 904,67	2 256 395,92	3 505 170,69
	Matériel informatique	105 226 913,55	60 869 707,68	44 357 205,87	37 869 234,16
	Matériel mobilier de bureau	31 508 865,12	24 726 478,90	6 782 386,22	16 468 323,79
	Autres immobilisations corporelles	11 889 088,82	5 013 313,38	6 875 775,44	
	* Immobilisations en cours				
	* Immobilisations financières	6 757 148,30		6 757 148,30	6 397 116,81
	Prêts et créances immobilisées	4 757 148,30		4 757 148,30	4 397 116,81
	Titres de participation	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
	* Ecart de conversion				
	Diminution des créances financières				
	Augmentation des dettes de financement				
	* Immobilisations en cours				
	TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC & DP	10 711 867 718,36	3 088 899 685,48	7 622 968 032,88	817 774 195,49
ACTIF CIRCULANT	II - ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				
	* Stocks (F)	48 730 570,07	5 441 233,03	43 289 337,04	57 613 831,96
	Matière et fournitures consommables	48 730 570,07	5 441 233,03	43 289 337,04	57 613 831,96
	* Créances de l'Actif Circulant (G)	2 126 341 514,20	180 871 506,45	1 945 470 007,75	1 842 842 592,04
	Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	2 350 158,85		2 350 158,85	7 783 934,61
	Clients et comptes rattachés	1 349 512 865,19	180 871 506,45	1 168 641 358,74	1 186 046 848,39
	Personnel Débiteur	56 335 684,32		56 335 684,32	63 401 801,43
	Etat débiteur	233 588 428,61		233 588 428,61	226 203 130,97
	Comptes d'associés débiteurs				
	Autres Débiteurs	481 947 760,55		481 947 760,55	353 426 682,63
	Comptes de régularisation actif	2 606 616,68		2 606 616,68	5 980 194,01
	* Titres et Valeurs de Placement (H)	187 111 651,17		187 111 651,17	
	Placement lydec	187 111 651,17		187 111 651,17	
	* Ecart de Conversion actif circulant (I)	232 112,95		232 112,95	777 623,51
	(Elément circulants)	232 112,95		232 112,95	777 623,51
	TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F+G+H+I)	2 362 415 848,39	186 312 739,48	2 176 103 108,91	1 901 234 047,51
TRESORERIE	* Trésorerie - Actif				
	Chèques et Valeurs à encaisser	95 825 553,15		95 825 553,15	42 990 310,31
	Compte Trésorerie Fonds de travaux	3 137 660,64		3 137 660,64	198 956 348,35
	Compte Trésorerie Régionale	1 183 349,02		1 183 349,02	
	Banques	370 336 342,90		370 336 342,90	334 087,00
	Caisses	1 747 948,43		1 747 948,43	201 091,03
	TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	472 230 854,14		472 230 854,14	242 481 836,69
	TOTAL GENERAL ACTIF	13 546 514 420,89	3 275 212 424,96	10 271 301 995,93	8 961 490 079,69

Bilan Passif

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
		Montant net	Montant net
DROIT DE L'AUTORITE DELEGANTE	I-DROITS DE L'AUTORITE DELEGANTE (I)	5 873 337 303,45	5 354 820 059,12
	Financement Délégrant	5 329 318 185,86	5 177 944 703,45
	Amortissement Financement Délégrant	- 2 069 593 933,70	- 1 734 172 235,39
	Financement Délégataire	1 763 293 675,96	1 390 179 848,36
	Amortissement Financement Délégataire	- 214 116 826,89	- 138 245 911,67
	Financement Tiers	904 177 007,83	765 807 954,48
	Amortissement Financement Tiers	- 158 767 883,22	- 106 694 300,11
	Fonds de retraite	319 027 077,61	
	Dettes de l'autorité délégante/RCAR	2 500 000 000,00	
	RCAR	- 2 500 000 000,00	
FINANCEMENT PERMANENT	*Capitaux Propres (A)		
	Capital Social	800 000 000,00	800 000 000,00
	Moins: actionnaires, capital souscrit non appelé		- 199 900 000,00
	Capital appelé	800 000 000,00	600 100 000,00
	Primes d'émission ,de fusion, d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves légales	5 820 095,72	2 094 544,18
	Autre Réserves		
	Report à nouveau	10 581 818,98	39 796 339,56
	Résultat net en instance d'affectation		
	Résultat de la Période	219 625 184,48	74 511 030,96
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	1 036 027 099,18	716 501 914,70
	*Capitaux Propres Assimilés (B)		
	Subventions d'Investissement		
	Provisions réglementées		
	Comptes de liaison		
	*Dettes de Financement (C)	632 087 074,20	642 517 628,87
	Emprunts Obligataires		
	Emprunts Commerciaux	472 222 222,23	500 000 000,00
	Dépôts de Garantie Clientèle	159 864 851,97	142 517 628,87
	*Provisions Durables pour Risques et Charges (D)		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	*Ecarts de conversion Passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I - FINANCEMENT PERMANENT (I + A + B + C + D + E)	7 541 451 476,83	6 713 839 602,69
PASSIF CIRCULANT	II-PASSIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)		
	*Dettes passif circulant (F)	2 316 705 029,30	2 246 543 447,24
	Fournisseurs et Comptes rattachés	1 300 043 442,02	1 162 631 523,39
	Clients créditeurs, Avances et Acomptes	70 508 701,83	87 582 554,28
	Personnel	27 515 152,43	25 704 676,04
	Organismes Sociaux	321 603 655,59	414 269 784,71
	Compte d'associés créditeurs	270,00	
	Etat	289 801 537,27	152 362 208,04
	Fonds de Travaux	46 064 995,33	300 439 831,99
	Autres Créanciers	258 096 080,49	90 845 472,52
	Comptes de régularisation Passif	3 071 194,34	12 707 396,27
	*G-Autres Provisions pour Risques et Charges (G)	232 112,95	815 200,29
	*H-Ecarts de Conversion Passif Circulant (H)		291 829,47
	TOTAL II - PASSIF CIRCULANT (F + G + H)	2 316 937 142,25	2 247 650 477,00
TRESORERIE	* Trésorerie - Passif		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de Trésorerie		
	Banques (Soldes Créditeurs)	412 913 376,85	
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE PASSIF		412 913 376,85	
TOTAL GENERAL PASSIF		10 271 301 995,93	8 961 490 079,69

Compte de Produits et Charges (Hors Taxe)

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

		-	OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3 = 1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		NATURE	Propres à l'exercice (1)	Concernant les exercices précédents (2)		
EXPLOITATION	I	PRODUITS D'EXPLOITATION				
		Ventes de marchandises (en l'état)	3 931 239 226,50	- 60 492 827,80	3 870 746 398,70	3 667 542 278,55
		Ventes de biens et services	463 071 708,99	5 361 571,64	468 433 280,63	457 349 027,97
		Variation de stocks de produits				
		Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	92 292 634,09	- 117 195,65	92 175 438,44	96 293 555,24
		Subventions d'exploitation				
		Autres produits d'exploitation				
		Reprises d'exploitation:Transfert de charges	88 652 805,18		88 652 805,18	72 003 996,11
		TOTAL I	4 575 25 6374,76	- 55 248 451,81	4 520 007 922,95	4 293 188 857,87
	II	CHARGES D'EXPLOITATION				
		Achats revendus de marchandises	2 774 946 289,40		2 774 946 289,40	2 682 063 263,60
		Achats consommés de matières et fournitures	431 646 433,65		431 646 433,65	426 161 312,47
		Autres charges externes	211 309 628,88		211 309 628,88	217 191 195,67
		Impôts et taxes	9 226 868,27		9 226 868,27	9 703 460,18
		Charges de personnel	480 447 777,57		480 447 777,57	555 561 734,44
		Autres charges d'exploitation	74 664 504,20		74 664 504,20	42 895 644,01
		Dotations d'exploitation	205 050 330,26		205 050 330,26	234 677 286,20
		TOTAL II	4 187 291 832,23		4 187 291 832,23	4 168 253 896,57
	III	RESULTAT D'EXPLOITATION III = (I-II)	387 964 542,53	- 55 248 451,81	332 716 090,72	124 934 961,30
FINANCIER	IV	PRODUITS FINANCIERS				
		Produits des titres de participation et autres titres immobilisés				
		Gains de change	299 435,73		299 435,73	375 642,98
		Intérêts et autres produits financiers	10 611 757,62		611 757,62	5 247 950,92
		Reprises financières : transfert de charges	21 214 862,13		21 214 862,13	20 141 395,21
		TOTAL IV	32 126 055,48		32 126 055,48	25 764 989,11
	V	CHARGES FINANCIERES				
		Charges d'intérêts	41 751 779,19		41 751 779,19	41 300 001,25
		Perte de change	2 335 971,38		2 335 971,38	704 587,42
		Autres charges financières				
		Dotations financières	232 112,95		232 112,95	1 545 623,51
		TOTAL V	44 319 863,52		44 319 863,52	43 550 212,18
	VI	RESULTAT FINANCIER VI+ (IV-V)	- 12 193 808,04		- 12 193 808,04	- 17 785 223,07
	VII	RESULTAT COURANT VII= (III+V)	375 770 734,49	- 55 248 451,81	320 522 282,68	107 149 738,23
NON COURANT	VIII	PRODUITS NON COURANT				
		Produits des cessions d'immobilisation	13 000,00		13 000,00	81 965,80
		Subvention d'équilibre				
		Reprises sur subvention d'investissement				
		Autres produits non courant	15 188 491,92	15 454 417,35	30 642 909,27	3 160 042,99
		Reprises non courantes: Transferts de charges				
		TOTAL VIII	15 201 491,92	15 454 417,35	30 655 909,27	3 242 008,79
	IX	CHARGES NON COURANTES				
		Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations cédés	18 012,50		18 012,50	26 271,12
		Subvention accordées				
		Autres charges non courantes	13 237 495,86		13 237 495,86	7 023 186,54
		Dotations non courantes aux amortissements et aux provisions				
		TOTAL IX	13 255 508,36		13 255 508,36	7 049 457,66
	X	RESULTAT NON COURANT X = (VIII-IX)	1 945 983,56	15 454 417,35	17 400 400,91	- 3 807 448,87
	XI	RESULTAT AVANT IMPOTS XI = (VII-X)	377 716 718,05	- 39 794 034,46	337 922 683,59	103 342 289,36
	XII	IMPOTS SUR LES RESULTATS	118 297 499,11		118 297 499,11	28 831 258,40
	XIII	RESULTAT NET (XI-XII)	259 419 218,94	- 39 794 034,46	219 625 184,48	74 511 030,96

Etat des Soldes de Gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

TABLEAU DE FORMATION DES RESULTATS (TFR)					
				Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice 2002
	1	+	Ventes de Fluides	3 870 746 398,70	3 667 542 278,55
	2	-	Achats de Fluides	2 774 946 289,40	2 682 063 263,60
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	1 095 800 109,30	985 479 014,95
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	560 608 719,07	553 642 583,21
	3		Ventes de biens et services produits	468 433 280,63	457 349 027,97
	4		Variation de Stocks		
	5		Immobilisations Produites	92 175 438,44	96 293 555,24
III		-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	642 956 062,53	643 352 508,14
	6		Achats consommés de matières et de fournitures	431 646 433,65	426 161 312,47
	7		Autres Charges externes	211 309 628,88	217 191 195,67
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II-III)	1 013 452 765,84	895 769 090,02
	8	+	Subventions d'exploitation reçues		
	9	-	Impôts et Taxes	9 226 868,27	9 703 460,18
	10	-	Charges de Personnel	480 447 777,57	555 561 734,44
V		=	Excédent Brut d'exploitation (E B E)	523 778 120,00	330 503 895,40
		=	Insuffisance Brute d'exploitation (I B E)		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation	74 664 504,20	42 895 644,01
	13	+	Reprises d'exploitation:Transfert de Charges	88 652 805,18	72 003 996,11
	14	-	Dotations d'exploitation	205 050 330,26	234 677 286,20
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION	332 716 090,72	124 934 961,30
VII			RESULTAT FINANCIER	- 12 193 808,04	- 17 785 223,07
VIII		=	RESULTAT COURANT	320 522 282,68	107 149 738,23
IX			RESULTAT NON COURANT	17 400 400,91	- 3 807 448,87
	15	-	Impôts sur les Sociétés	118 297 499,11	28 831 258,40
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	219 625 184,48	74 511 030,96
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)					
	1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE		
			Bénéfice +	219 625 184,48	74 511 030,96
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation	168 488 411,95	137 474 695,34
	3	+	Dotations Financières		
	4	+	Dotations non courantes		
	5	-	Reprises d'exploitation	2 882 985,14	
	6	-	Reprises financières		
	7	-	Reprises non courantes		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	13 000,00	81 965,80
	9	+	Valeurs nettes d'amort immobilisations cédées	18 012,50	26 271,12
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	385 235 623,79	211 930 031,62
	10		Distribution de Bénéfices	100 000 000,00	
II			AUTOFINANCEMENT	285 235 623,79	211 930 031,62

Tableau de Financement

Exercice Clos au 31/12/2003

MASSES DU BILAN	EXERCICES		VARIATION 2003/2002	
	2003	2002	EMPLOIS	RESSOURCES
FINANCEMENT PERMANENT	7 541 4 476,83	6 713 839 602,69		827 611 874,14
ACTIF IMMOBILISE	7 622 968 032,88	6 817 774 195,49	805 193 837,39	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	- 81 516 556,05	- 103 934 592,80		22 418 036,75
ACTIF CIRCULANT	2 176 103 108,91	1 901 234 047,51	274 869 061,40	
PASSIF CIRCULANT	2 316 937 142,25	2 247 650 477,00		69 286 665,25
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	- 140 834 033,34	-346 416 429,49	205 582 396,15	
TRESORERIE NETTE (A-B)	59 317 477,29	242 481 836,69		183 164 359,40

EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		285 235 623,79		211 930 031,62
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		385 235 623,79		211 930 031,62
DISTRIBUTION DE BENEFICES		- 100 000 000,00		-
CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISAT (B)		- 13 000,00		605 928,49
CESSION D'IMMO. INCORPORELLES				
CESSION D'IMMO. CORPORELLES		13 000,00		81 965,80
CESSION D'IMMO. FINANCIERES				
RECUPERATION/ CREANCES IMMOBIL				523 962,69
AUGMENT DES CAPITX PROPRES ASSIMIL (C)		199 900 000,00		
AUGMENTATION DU CAPIT APPORT		199 900		
AUGMENTATION DES RESERVES		000,00		
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)				222 361 152,67
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		485 148 623,79		434 897 112,78
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISIT, AUGMENTAT D'IMMOBILISAT (E)	405 444 789,01		379 807 671,36	
ACQUISITION D'IMMO.CORPO. DOMAINE PRIVE	31 970 929,92		24 394 620,45	
FINANCEMENT IMMO. DOMAINE CONCEDE	373 113 827,60		355 413 050,91	
AUGMENTATIONS DES IMMO. EN COURS				
ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)	360 031,49			
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)	10 430 554,67			
ACQUISIT D'IMMOBILISAT EN NON VALEUR (H)	46 855 243,36		40 658 958,23	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	462 730 587,04		420 466 629,59	
III VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL	205 582 396,15			263 150 797,75
IV VARIATION DE LA TRESORERIE		183 164 359,40	277 581 280,94	
TOTAL GENERAL	668 312 983,19	668 312 983,19	698 047 910,53	698 047 910,53

Etat B4**Tableau des titres de participation**

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social dhs	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
Lydec Services	Travaux Eau, Assainissement, Electricité	2 000 000,00	100%	100 DHS	2 000 000,00	31-dec-2003	4 339 764,04	93 685,95	

Etat B5**Tableau des provisions**

Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4. Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	226 972 278,68	36 561 918,31			77 221 457,51			186 312 739,48
5. Autres Provisions pour risques et charges	815 200,29	232 112,95			815 200,29			232 112,95
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	227 787 478,97	36 794 031,26			78 036 657,80			186 544 852,43
TOTAL (A+B)	227 787 478,97	36 794 031,26			78 036 657,80			186 544 852,43

Etat B6**Tableau des créances**Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTE S PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 757 148,30	4 557 148,30						
Prêts immobilisés	4 757 148,30	4 557 148,30						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 126 341 514,20		2 126 341 514,20					
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	2 350 158,85		2 350 158,85					
Clients et comptes rattachés	1 349 512 865,19		1 349 512 865,19					
Etat	233 588 428,61		233 588 428,61					
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	481 947 760,55		481 947 760,55					
Personnel	56 335 684,32		56 335 684,32					
Comptes de régularisation-actif	2 606 616,68		2 606 616,68					

Etat B7**Tableau des dettes**Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTES PAR EFFETS
DE FINANCEMENT	472 222 222,23	472 222 222,23						
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	472 222 222,23	472 222 222,23						
DU PASSIF CIRCULANT	2 316 705 029,30		2 316 705 029,30					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 300 043 442,02		1 300 043 442,02					
Clients créditeurs , avances et acomptes	70 508 701,83		70 508 701,83					
Personnel	27 515 152,43		27 515 152,43					
Organismes sociaux	321 603 655,59		321 603 655,59					
Etat	289 801 537,27		289 801 537,27					
Comptes d'associés	270,00		270,00					
Autres créanciers	304 161 075,82		304 161 075,82					
Comptes de régularisation-passif	3 071 194,34		3 071 194,34					

Etat C2**Tableau d'affectation des résultats**Exercice du 01/01/2003 au 31/12/2003

A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER	MONTANT	B. AFFECTATION DES RESULTATS	MONTANT
Report à nouveau	39 796 339,56	Réserve légale	3 725 551,54
Résultat nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	74 511 030,96	Tantième	
Prélèvements sur les réserves		Dividendes	100 000 000,00
Autres prélèvements		Autres affectations	
		Report à nouveau	10 581 818,98
TOTAL A	114 307 370,52	TOTAL B	114 307 370,52

ACTIF		EXERCICE			EXER EXERCICE PRECEDENT
		Brut	Amortissement et provisions	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	I - A - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE CONCEDE	7 333 932 506,29	-1 979 112 447,17	5 354 820 059,12	5 177 740 509,98
	Immobilisations reprise CUC	4 501 314 340,78	-1 692 544 777,28	2 808 769 563,50	3 120 372 626,79
	Immobilisation financement FDT	340 338 891,33	-41 627 458,11	298 711 433,22	256 218 019,52
	Immobilisations financement Lydec	896 763 629,69	-138 245 911,67	758 517 718,02	657 956 542,71
	Immobilisations financement Tiers	277 189 467,85	-63 789 625,36	213 399 842,49	176 129 796,15
	Immobilisations reçues gratuitement - Terminées	406 807 455,49	-42 904 674,75	363 902 780,74	318 522 956,30
	Immobilisations en cours financement FDT	336 291 471,34		336 291 471,34	283 642 848,17
	Immobilisations en cours financement Lydec	493 416 218,67		493 416 218,67	306 516 938,02
	Immobilisations en cours financement Tiers	81 811 031,14		81 811 031,14	58 380 782,32
	I - B - ACTIF IMMOBILISE DOMAINE PRIVE	1 943 769 751,23	-480 815 614,86	1 462 954 136,37	1 180 512 435,93
	* Immobilisations en non valeur	245 638 044,80	-150 938 614,76	94 699 430,04	86 389 128,02
	Frais d'établissement	63 754 777,49	-63 754 777,49		
	Charges à répartir sur plusieurs exercices	181 883 267,31	-87 183 837,27	94 699 430,04	86 389 128,02
	* Immobilisations incorporelles	37 546 420,43	-16 304 371,80	21 242 048,63	23 370 447,26
	* Immobilisations corporelles	264 008 320,83	-175 326 716,63	88 681 604,20	99 358 300,42
	Terrains				
	Constructions	999 805,41	-312 777,77	687 027,64	670 313,41
	Matériel et outillage	100 767 747,46	-70 615 899,54	30 151 847,92	37 456 689,41
	Matériel de transport	37 437 431,96	-33 932 261,27	3 505 170,69	4 562 081,83
	Matériel informatique	84 801 383,19	-46 932 149,03	37 869 234,16	39 755 473,47
	Matériel mobilier de bureau	40 001 952,81	-23 533 629,02	16 468 323,79	16 913 742,30
	Autres immobilisations corporelles				
	* Immobilisations en cours				
	* Immobilisations financières	6 397 116,81		6 397 116,81	6 921 079,50
	Prêts et créances immobilisées	4 397 116,81		4 397 116,81	4 921 079,50
	Titres de participation	2 000 000,00		2 000 000,00	2 000 000,00
	* Ecart de conversion				
	Diminution des créances financières				
	Augmentation des dettes de financement				
	* Immobilisations en cours				
	* Financement délégataire	1 390 179 848,36	-138 245 911,67	1 251 933 936,69	964 473 480,73
	TOTAL I - ACTIF IMMOBILISE DC & DP	9 277 702 257,52	-2 459 928 062,03	6 817 774 195,49	6 358 252 945,91
ACTIF CIRCULANT	II - ACTIF CIRCULANT (HORS TRESORERIE)				
	* Stocks (F)	63 565 704,32	-5 951 872,36	57 613 831,96	60 579 568,17
	* Créances de l'Actif Circulant (G)	2 063 862 998,36	-221 020 406,32	1 842 842 592,04	1 641 498 275,13
	Fournisseurs débiteurs avances et acomptes	7 783 934,61		7 783 934,61	281 675,46
	Clients et comptes rattachés	1 407 067 254,71	-221 020 406,32	1 186 046 848,39	1 187 506 170,07
	Consommations	611 616 102,91		611 616 102,91	701 422 407,77
	Travaux	115 028 484,83		115 028 484,83	92 130 088,80
	Clients Factures à établir	407 290 445,07		407 290 445,07	404 163 978,63
	Autres Clients	273 132 221,90		273 132 221,90	167 454 693,03
	Provisions Créances douteuses et avoirs à émettre		-221 020 406,32	-221 020 406,32	-177 664 998,16
	Personnel Débiteur	63 401 801,43		63 401 801,43	36 634 096,17
	Etat débiteur	226 203 130,97		226 203 130,97	173 356 604,91
	Comptes d'associés débiteurs				
	Autres Débiteurs	353 426 682,63		353 426 682,63	236 900 813,10
	Lydec Services	9 479 936,69		9 479 936,69	10 523 002,26
	CUC - Pensions payées	339 821 050,02		339 821 050,02	222 072 386,53
	Débiteurs RAD				
	Débiteurs divers	4 125 695,92		4 125 695,92	4 305 424,31
	Comptes de régularisation actif	5 980 194,01		5 980 194,01	6 818 915,42
	* Titres et Valeurs de Placement (H)				172 000 000,00
	Bons de Trésor (Fonds de Travaux)				172 000 000,00
	Placements LYDEC				
	* Ecart de Conversion actif circulant (I)	777 623,51		777 623,51	2 033,26
	TOTAL II - ACTIF CIRCULANT (F+G+H+I)	2 128 206 326,19	-226 972 278,68	1 901 234 047,51	1 874 079 876,56
TRESORERIE	* Trésorerie - Actif				
	Chèques et Valeurs à encaisser	42 990 310,31		42 990 310,31	29 362 655,15
	Compte Trésorerie Fonds de travaux	198 956 348,35		198 956 348,35	12 478 027,43
	Banques	334 087,00		334 087,00	
	Caisses	201 091,03		201 091,03	1 483 421,06
	TOTAL III - TOTAL TRESORERIE ACTIF	242 481 836,69		242 481 836,69	43 324 103,64
TOTAL GENERAL ACTIF		11 648 390 420,40	-2 686 900 340,71	8 961 490 079,69	8 275 656 926,11

Bilan passif

PASSIF		EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
		Montant net	Montant net
DROIT DE L'AUTORITE DELEGANTE	I-DROITS DE L'AUTORITE DELEGANTE (I)	5 354 820 059,12	5 177 740 509,98
	Financement Délégrant	5 177 944 703,45	5 062 990 036,43
	Amortissement Financement Délégrant	-1 734 172 235,39	-1 402 756 541,95
	Financement Délégataire	1 390 179 848,36	1 039 598 029,33
	Amortissement Financement Délégataire	-138 245 911,67	-75 124 548,60
	Financement Tiers	765 807 954,48	616 627 638,79
	Amortissement Financement Tiers	-106 694 300,11	-63 594 104,02
FINANCEMENT PERMANENT	*Capitaux Propres (A)		
	Capital Social	800 000 000,00	800 000 000,00
	dont Capital souscrit non appelé	-199 900 000,00	-199 900 000,00
	Capital appelé versé	600 100 000,00	600 100 000,00
	Primes d'émission de fusion d'apport		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves légales	2 094 544,18	
	Autre Réserves		
	Report à nouveau	39 796 339,56	-115 865 856,21
	Résultat net en instance d'affectation		
	Résultat net de l'exercice	74 511 030,96	157 756 739,95
	Résultat de la Période		
	TOTAL DES CAPITAUX PROPRES (A)	716 501 914,70	641 990 883,74
	*Capitaux Propres Assimilés (B)		
	Subventions d'Investissement		
	Provisions réglementées		
	Comptes de liaison		
	*Dettes de Financement (C)	642 517 628,87	420 156 476,20
	Emprunts Obligataires		
	Emprunts Commerciaux	500 000 000,00	300 000 000,00
	Dépôts de Garantie Clientèle	142 517 628,87	120 156 476,20
	*Provisions Durables pour Risques et Charges (D)		
	*Ecarts de conversion Passif (E)		
	Augmentation des créances immobilisées		
	Diminution des dettes de financement		
	TOTAL I - FINANCEMENT PERMANENT (I + A + B + C + D + E)	6 713 839 602,69	6 239 887 869,92
PASSIF CIRCULANT	II-PASSIF CIRCULANT (Hors Trésorerie)		
	*Dettes passif circulant (F)	2 246 543 447,24	1 956 760 216,53
	Fournisseurs et Comptes rattachés	1 162 631 523,39	1 090 897 817,21
	Clients créditeurs, Avances et Acomptes	87 582 554,28	85 013 412,86
	Personnel	25 704 676,04	27 073 949,58
	Organismes Sociaux	414 269 784,71	252 838 424,77
	Etat	152 362 208,04	133 523 957,86
	Comptes d'Associés Créditeurs		
	Fonds de Travaux	300 439 831,99	258 978 382,20
	Autres Créanciers	90 845 472,52	97 517 278,86
	Communauté Urbaine de Casablanca		
	Créditeurs RAD	7 895 813,89	9 892 930,94
	Redevance Paysage Audiovisuel	81 916 599,21	87 052 229,15
	Créditeurs Divers LYDEC	1 033 059,42	572 118,77
	Comptes de régularisation Passif	12 707 396,27	10 916 993,19
	*G-Autres Provisions pour Risques et Charges (G)	815 200,29	547 714,99
	*H-Ecarts de Conversion Passif Circulant (H)	291 829,47	37 576,78
	TOTAL II - PASSIF CIRCULANT (F + G + H)	2 247 650 477,00	1 957 345 508,30
TRESORERIE	* Trésorerie - Passif		
	Crédits d'escompte		
	Crédits de Trésorerie		50 000 000,00
	Banques (Soldes Créditeurs)		28 423 547,89
TOTAL III - TOTAL TRESORERIE PASSIF			78 423 547,89
TOTAL GENERAL PASSIF		8 961 490 079,69	8 275 656 926,11

Compte de résultat

Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

NATURE		OPERATIONS		TOTAUX DE L'EXERCICE 3=1+2	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT
		Propres à l'exercice (1)	sur exercices antérieurs (2)		
EXPLOITATION	I PRODUITS D'EXPLOITATION				
	Ventes de consommations	3 797 131 166,38	-129 588 887,83	3 667 542 278,55	3 682 234 163,99
	Redevances proportionnelles d'électricité	2 722 207 941,10	-101 578 064,67	2 620 629 876,43	2 539 878 026,08
	Redevances d'eau	840 409 571,32	-22 297 801,92	818 111 769,40	895 890 050,28
	Redevances d'assainissement	234 513 653,96	-5 713 021,24	228 800 632,72	246 466 087,63
	Redevances comptages électricité	75 952 794,71		75 952 794,71	75 415 538,10
	Ventes de Biens et Services	381 259 535,26	136 698,00	381 396 233,26	320 811 045,96
	Ventes de Biens et Services	457 212 329,97	136 698,00	457 349 027,97	396 226 584,06
	CHIFFRE D'AFFAIRES	4 254 343 496,35	-129 452 189,83	4 124 891 306,52	4 078 460 748,05
	Variation de Stocks (+ ou -)				
	Immobilisations produites pour soi-même	96 293 555,24		96 293 555,24	90 118 467,60
	Subventions d'exploitation reçues				
	Autres produits d'exploitation				
	Reprises d'exploitation : transferts de charges	72 003 996,11		72 003 996,11	83 126 533,29
	TOTAL I	4 422 641 047,70	-129 452 189,83	4 293 188 857,87	4 251 705 748,94
	II CHARGES D'EXPLOITATION				
	Achats de fluides	2 685 987 987,49	-3 924 723,89	2 682 063 263,60	2 654 954 578,48
	Achats d'Energie	2 066 100 081,84	-3 924 723,89	2 062 175 357,95	2 007 712 133,03
	Achats d'Eau	619 887 905,65		619 887 905,65	647 242 445,45
	Achats consommés de matières et fournitures	425 031 251,68	1 130 060,79	426 161 312,47	399 582 420,18
	Autres charges externes	216 671 305,73	519 889,94	217 191 195,67	221 896 073,89
	Impôts et Taxes	9 703 460,18		9 703 460,18	10 959 561,33
	Charges de Personnel	540 376 458,45	15 185 275,99	555 561 734,44	488 155 267,97
	Autres charges d'exploitation	42 895 644,01		42 895 644,01	82 902 427,70
	Dotation aux Amortissements	137 474 695,34		137 474 695,34	120 902 424,62
	Dotation aux Provisions	97 202 590,86		97 202 590,86	67 090 911,87
	Autres Dotations d'exploitation				
	TOTAL II	4 155 343 393,74	12 910 502,83	4 168 253 896,57	4 046 443 666,04
	III-RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)			124 934 961,30	205 262 182,90
FINANCIER	IV PRODUITS FINANCIERS				
	Produits Titres de Participations et autres titres				
	Gains de change	375 642,98		375 642,98	503 055,98
	Intérêts et autres produits financiers	5 247 950,92		5 247 950,92	3 322 272,27
	Reprises financières : transferts de charges	20 141 395,21		20 141 395,21	22 845 507,87
	TOTAL IV	25 764 989,11		25 764 989,11	26 670 836,12
	V CHARGES FINANCIERES				
	Charges d'intérêts	41 365 833,93	-65 832,68	41 300 001,25	34 667 042,14
	Pertes de changes	704 587,42		704 587,42	3 133 106,07
	Autres Charges Financières				
	Dotations financières	1 545 623,51		1 545 623,51	37 576,78
	TOTAL V	43 616 044,86	-65 832,68	43 550 212,18	37 837 724,99
	IX VI- RESULTAT FINANCIER (IV - V)			-17 785 223,07	-11 166 888,87
	VII- RESULTAT COURANT (III + VI)			107 149 738,23	194 095 294,03
	Produits Cessions d'Immobilisations	81 965,80		81 965,80	107 100,00
	Subventions d'équilibre reçues				
	Reprises sur subventions d'Investissement				
	Autres Produits non courants	1 857 915,71	1 302 127,28	3 160 042,99	17 200 911,44
	Reprises non courantes:Transfert de charges				
	TOTAL VIII	1 939 881,51	1 302 127,28	3 242 008,79	17 308 011,44
	IX CHARGES NON COURANTES				
	Valeur nette d'amort des Immobilisations cédées	26 271,12		26 271,12	10 875,38
	Subventions Accordées				
	Autres Charges non courantes	6 665 405,40	357 781,14	7 023 186,54	4 747 933,51
	Dotations non courantes aux Amortissements				
	Dotations non courantes aux Provisions				
	TOTAL IX	6 691 676,52	357 781,14	7 049 457,66	4 758 808,89
	X X- RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)			-3 807 448,87	12 549 202,55
	XI- RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)			103 342 289,36	206 644 496,58
	XII- IMPOTS SUR LES SOCIETES	28 831 258,40		28 831 258,40	48 887 756,63
	XIII- RESULTAT NET (XI+XII)			74 511 030,96	157 756 739,95

Etat des Soldes de Gestion (ESG)

Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

TABLEAU DE FORMATION DE RESULTATS (TFR)

				Totaux de l'exercice	Totaux de l'exercice 2001
	1	+	Ventes de Fluides	3 667 542 278,55	3 682 234 163,99
	2	-	Achats de Fluides	2 682 063 263,60	2 654 954 578,48
I		=	MARGE BRUTE SUR VENTES EN L'ETAT	985 479 014,95	1 027 279 585,51
II		+	PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)	553 642 583,21	486 345 051,66
	3		Ventes de biens et services produits	457 349 027,97	396 226 584,06
	4		Variation de Stocks		
	5		Immobilisations Produites	96 293 555,24	90 118 467,60
III		-	CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE (6+7)	643 352 508,14	621 478 494,07
	6		Achats consommés de matières et de fournitures	426 161 312,47	399 582 420,18
	7		Autres Charges externes	217 191 195,67	221 896 073,89
IV		=	VALEUR AJOUTEE (I+II+III)	895 769 090,02	892 146 143,10
	8	+	Subventions d'exploitation reçues		
	9	-	Impôts et Taxes	9 703 460,18	10 959 561,33
	10	-	Charges de Personnel	555 561 734,44	488 155 267,97
V		=	Excédent Brut d'exploitation (E B E)	330 503 895,40	393 031 313,80
		=	Insuffisance Brute d'exploitation (I B E)		
	11	+	Autres produits d'exploitation		
	12	-	Autres charges d'exploitation	42 895 644,01	82 902 427,70
	13	+	Reprises d'exploitation:Transfert de Charges	72 003 996,11	83 126 533,29
	14	-	Dotations d'exploitation	234 677 286,20	187 993 236,49
VI		=	RESULTAT D'EXPLOITATION	124 934 961,30	205 262 182,90
VII			RESULTAT FINANCIER	- 17 785 223,07	- 11 166 888,87
VIII		=	RESULTAT COURANT	107 149 738,23	194 095 294,03
IX			RESULTAT NON COURANT	- 3 807 448,87	12 549 202,55
	15	-	Impôts sur les Sociétés	28 831 258,40	48 887 756,63
X		=	RESULTAT NET DE L'EXERCICE	74 511 030,96	157 756 739,95
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)					
	1		RESULTAT NET DE L'EXERCICE	74 511 030,96	157 756 739,95
			Bénéfice +	74 511 030,96	157 756 739,95
			Perte -		
	2	+	Dotations d'exploitation	137 474 695,34	120 902 424,62
	3	+	Dotations Financières		
	4	+	Dotations non courantes		
	5	-	Reprises d'exploitation		
	6	-	Reprises financières		
	7	-	Reprises non courantes		
	8	-	Produits des cessions d'immobilisations	81 965,80	107 100,00
	9	+	Valeurs nettes d'amort immobilisations cédées	26 271,12	10 875,38
I			CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (CAF)	211 930 031,62	278 562 939,95
	10		Distribution de Bénéfices		
II			AUTOFINANCEMENT	211 930 031,62	278 562 939,95

Tableau de Financement

Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

MASSES DU BILAN	EXERCICES		VARIATION 2002/2001	
	2002	2001	EMPLOIS	RESSOURCES
FINANCEMENT PERMANENT	6 713 839 602,69	6 239 887 869,92		473 951 732,77
ACTIF IMMOBILISE	6 817 751 031,07	6 358 252 945,91	459 498 085,16	
FONDS DE ROULEMENT FONCTIONNEL (A)	- 103 911 428,38	- 118 365 075,99	14 453 647,61	
ACTIF CIRCULANT	1 901 257 211,93	1 874 079 876,56	27 177 335,37	
PASSIF CIRCULANT	2 247 650 477,00	1 957 345 508,30		290 304 968,70
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (B)	- 346 393 265,07	- 83 265 631,74		263 127 633,33
TRESORERIE NETTE (A-B)	242 481 836,69	- 35 099 444,25	277 581 280,94	
DETERMINATION DE LA CAF				
Résultat Net		74 511 030,96		157 756 739,95
D.E.P.Exploitation (LT)		137 474 695,34		120 902 424,62
Provision Retraite				
EMPLOIS ET RESSOURCES	EXERCICE		EXERCICE PRECEDENT	
	EMPLOIS	RESSOURCES	EMPLOIS	RESSOURCES
I RESSOURCES STABLES DE L'EXERCICE				
AUTOFINANCEMENT (A)		211 930 031,62		278 562 939,95
CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT		211 930 031,62		278 562 939,95
DISTRIBUTION DE BENEFICES				
CESSION ET REDUCTION D'IMMOBILISAT (B)		605 928,49		- 320 878,54
CESSION D'IMMO. INCORPORELLES				
CESSION D'IMMO. CORPORELLES		81 965,80		107 100,00
CESSION D'IMMO. FINANCIERES		523 962,69		- 427 978,54
RECUPERATION/ CREANCES IMMOBIL				
AUGMENT DES CAPITX PROPRES ASSIMIL (C)				100 000 000,00
AUGMENTATION DU CAPIT APPORT				100 000 000,
AUGMENTATION DES RESERVES				
AUGMENTATION DES DETTES DE FINANCEMENT (D)		222 361 152,67		221 049 743,83
TOTAL I - RESSOURCES STABLES (A+B+C+D)		434 897 112,78		599 291 805,24
II EMPLOIS STABLES DE L'EXERCICE				
ACQUISIT, AUGMENTAT D'IMMOBILISAT (E)	379 807 671,36		318 659 725,52	
ACQUISITION D'IMMO.CORPO. DOMAINE PRIVE	24 394 620,45		281 039 517,52	
FINANCEMENT IMMO. DOMAINE CONCEDE	355 413 050,91		37 620 208,00	
AUGMENTATIONS DES IMMO. EN COURS				
ACQUISITION D'IMMO. FINANCIERES				
REMBOURSEMENT DES CAPITAUX PROPRES (F)				
REMBOURSEMENT DES DETTES DE FINANCEMENT (G)				
ACQUISIT D'IMMOBILISAT EN NON VALEUR (H)	40 658 958,23		30 602 976,81	
TOTAL II - EMPLOIS STABLES (E+F+G+H)	420 466 629,59		349 262 702,33	
III VARIATION BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL		263 150 797,75		159 265 451,89
IV VARIATION DE LA TRESORERIE	277 581 280,94		409 294 554,80	
TOTAL GENERAL	698 047 910,53	698 047 910,53	758 557 257,13	758 557 257,13

Etat B4**Tableau des titres de participation**

Raison sociale de la société émettrice	Secteur d'activité	Capital social dhs	Participation au capital	Prix d'acquisition global	Valeur nette comptable	Extrait des derniers états de synthèse de la société émettrice			Produits inscrits au C.P.C de l'exercice
						Date de clôture	Situation nette	Résultat net	
Lydec Services	Travaux publics	2 000 000,00	100%	2 000 000,00	2 000 000,00	31-déc-02	4 246 078,12	2 081 514,53	0,00

Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

Etat B5**Tableau des provisions**

Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

Nature	Montant début exercice	Dotations			Reprises			● Montant fin exercice
		d'exploitation	financières	Non courantes	d'exploitation	financières	● Non courantes	
1. Provision pour dépréciation de l'actif immobilisé								
2. Provisions réglementées								
3. Provisions durables pour risques et charges								
SOUS TOTAL (A)								
4. Provision pour dépréciation de l'actif circulant (hors trésorerie)	185 443 988,90	92 202 924,53			50 674 634,75			226 972 278,68
5. Autres Provisions pour risques et charges	547 714,99	4 999 666,33	777 623,51		5 509 804,54			815 200,29
6. Provisions pour dépréciation des comptes de trésorerie								
SOUS TOTAL (B)	185 991 703,89	97 202 590,86	777 623,51		56 184 439,29			227 787 478,97
TOTAL (A+B)	185 991 703,89	97 202 590,86	777 623,51		56 184 439,29			227 787 478,97

Etat B6**Tableau des créances**Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

CREANCES	TOTAL	ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON RECOUVREES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTES PAR EFFETS
DE L'ACTIF IMMOBILISE	4 397 116,81	4 397 116,81						
Prêts immobilisés	4 397 116,81	4 397 116,81						
DE L'ACTIF CIRCULANT	2 063 862 998,36		2 063 862 998,36					
Fournisseurs débiteurs, avances et acomptes	7 783 934,61		7 783 934,61					
Clients et comptes rattachés	1 407 067 254,71		1 407 067 254,71					
Etat	226 203 130,97		226 203 130,97					
Comptes d'associés								
Autres débiteurs	353 426 682,63		353 426 682,63					
Personnel	63 401 801,43		63 401 801,43					
Comptes de régularisation-actif	5 980 194,01		5 980 194,01					

Etat B7**Tableau des dettes**Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

CREANCES		ANALYSE PAR CREANCES			AUTRES ANALYSES			
		PLUS D'UN AN	MOINS D'UN AN	ECHUES ET NON PAYEES	MONTANT EN DEVISES	MONTANT SUR ETAT ET ORGANISMES PUBLICS	MONTANT SUR LES ENTREPRISES LIEES	MONTANT REPRESENTES PAR EFFETS
DE FINANCEMENT	500 000 000,00	500 000 000,00						
Emprunts obligataires								
Autres dettes de financement	500 000 000,00	500 000 000,00						
DU PASSIF CIRCULANT	2 246 543 447,24		2 246 543 447,24					
Fournisseurs et comptes rattachés	1 162 631 523,39		1 162 631 523,39					
Clients créditeurs , avances et acomptes	87 582 554,28		87 582 554,28					
Personnel	25 704 676,04		25 704 676,04					
Organismes sociaux	414 269 784,71		414 269 784,71					
Etat	152 362 208,04		152 362 208,04					
Comptes d'associés								
Autres créanciers	391 285 304,51		391 285 304,51					
Comptes de régularisation-passif	12 707 396,27		12 707 396,27					

Etat C2**Tableau d'affectation des résultats**Exercice du 01/01/2002 au 31/12/2002

<u>A. ORIGINE DES RESULTATS A AFFECTER</u>	<u>MONTANT</u>	<u>B. AFFECTATION DES RESULTATS</u>	<u>MONTANT</u>
Report à nouveau	- 115 865 856,21	Réserve légale	2 094 544,18
Résultat nets en instance d'affectation		Autres réserves	
Résultat net de l'exercice	157 756 739,95	Tantième	
Prélèvements sur les réserves		Dividendes	
Autres prélèvements		Autres affectations	
		Report à nouveau	39 796 339,56
TOTAL A	<u>41 890 883,74</u>	TOTAL B	<u>41 890 883,74</u>

